LE MONDE diplomatique

AOUT 1979 — N° 305 - 26e année

24 pages - 6 F

Algérie : 6,00 DA — Maroc : 6,00 dir.
Canada : 1,50$c. — Roy.-Uni : 50 p.
Espagne : 100 p. — Suisse : 3 F.S.
Italie : 1 300 lires

Abonnements : voir tarif page 15.

Publication mensuelle
5, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09

Réfugiés du tiers-monde

(Pages 7 à 10.)

Vacances

Par CLAUDE JULIEN

DE toute évidence, la pensée humaine évolue — lentement, sans doute, mais il est vrai qu'elle ne s'essouffle pas. Elle évolue en tout cas moins vite que ce monde agité de crises en tout genre. Ainsi, voilà quatre ans, le 29 juillet 1975, M. Valéry Giscard d'Estaing annonçait dans une interview télévisée une idée-choc : la France doit « imaginer une autre croissance », une « nouvelle croissance ». *Et il précisait :* « Il est important de prendre un grand ensemble de mesures de soutien de l'activité économique, donc de développement de l'emploi... Et je crois qu'il est important que ce programme en même temps marque un changement de cap, c'est-à-dire que l'on va vers une autre croissance, vers une autre économie avec des structures différentes... »

Tout était clair. Et le temps passe : en vrac, Franco meurt, le Liban éclate, un nouveau président s'installe à la Maison Blanche, M. Brejnev continue de prendre de l'âge, le dialogue Nord-Sud accouche d'une souris, la « bande à Baader » fait ses ravages, les forces françaises interviennent deux fois au Zaïre, la gauche en France perd les élections, M. Sadate se rend à Jérusalem, le Vietnam « libère » le Cambodge, la Chine envahit le Vietnam, le chah est renversé, etc.

Vient donc le moment de refaire le point. M. Giscard d'Estaing s'y est employé le 19 juin dernier. Il a analysé, expliqué, proposé. Quoi ? La « nouvelle croissance », *au terme d'un impeccable raisonnement, a trouvé son nom :* « Si nous constatons que nous devons importer moins de pétrole, il faut organiser notre croissance différemment. C'est donc une nouvelle conception qu'il faut avoir, celle que j'appelle la croissance sobre. »

QUATRE ans pour que la nouveauté devienne sobriété. Selon le tempérament de chacun, il sera cruel ou facétieux de rappeler que les failles de la « croissance » avaient été clairement analysées en pleine période d'euphorie — mais les consommateurs et les gouvernements n'en avaient cure ; que, dès le début des années 60, de savants rapports avaient analysé les conséquences d'une trop rapide progression de la consommation d'énergie — mais ils sont restés dans les tiroirs ; que, surtout depuis 1973, les pays d'Occident rivalisent d'éloquence en faveur d'une action concertée — mais ils ne sacrifient rien de l'égoïsme national.

Temps perdu ? Pas pour tout le monde. Le président Carter a raison d'attirer l'attention sur la progression des profits réalisés par les compagnies pétrolières, progression très confortable jusqu'en 1973, fulgurante depuis cette date, — de s'obstiner à réclamer des réductions de consommation, dont le public et les élus ne veulent pas, — de préconiser une restructuration, qui reste à l'état d'ébauche. Mais les gouvernants, en Amérique ou en Europe, ont-ils encore prise sur l'événement ? Peuvent-ils le prévoir, objectif encore accessible, et surtout agir en conséquence ? Ou bien sont-ils condamnés à le subir et, comme l'équipage d'un navire qui fait eau de toutes parts, se précipiter d'une brèche à l'autre, sans parvenir à les obturer ? Il leur resterait alors une tâche irremplaçable : rassurer. Ils s'y emploient. Les technocrates, tant admirés ou redoutés, leur sont finalement moins utiles que les psychologues et les experts en relations publiques.

MAIS, à force d'être rassurés — et tel est bien, au fond, le désir de la plupart, — les citoyens ne perçoivent pas l'urgence des problèmes, se laissent à leur tour porter par l'événement, rechignent à tout changement. En France, jusqu'au scrutin de mars 1978, on leur a fait croire que le grand changement — miracle salutaire ou suprême calamité — concernerait la majorité au pouvoir. Aux Etats-Unis, on pense de plus en plus que l'élection présidentielle de novembre 1980 permettra le sursaut ou, au contraire, confirmera et accentuera le déclin.

Pour qu'il en fût ainsi, encore faudrait-il repenser la nature du jeu politique, le rôle des partis, l'information du public, les relations entre gouvernants et gouvernés. Ne pas rassurer mais tenir en alerte, ne pas complaire mais être vrai, ne pas promettre mais demander. Moralisme que tout cela ? Certes pas. Car la récession qui vient va assombrir un tableau déjà assez noir, et la démocratie, si elle se montrait impuissante à surmonter les difficultés économiques et sociales, risquerait fort d'être mise en vacances.

DÉSARROI A LA MAISON BLANCHE

Par JACQUES CERNON

UN scénario percutant, une mise en scène parfaite, et pourtant le spectacle est un désastre. Après avoir consulté plus de soixante-dix hommes politiques à tous les échelons, une dizaine d'universitaires parmi les plus éminents, quelques hommes d'affaires et dirigeants syndicalistes, des membres du clergé (catholique, orthodoxe, protestant, juif), des journalistes et des représentants d'associations privées (*parmi lesquelles, bien entendu,* les organisations noires), le président Carter s'est adressé à la nation américaine et a obtenu la démission collective de son gouvernement — moyennant quoi il se retrouve devant le même vieux problème : comment obtenir du Congrès qu'il adopte les mesures préconisées par la Maison Blanche ?

Faiblesse de cette éminente fonction qu'est la présidence, ou faiblesse de l'homme qui l'incarne en ce *moment ? Sans doute par crainte* de mettre le doigt sur une crise des institutions, mais aussi parce que la vie politique est personnalisée à l'excès et que, de toute façon, le président occupe une place centrale dans le jeu constitutionnel, les critiques — extrêmement vives — de la presse américaine visent M. James Carter lui-même en évitant ainsi de s'apesantir sur les causes profondes — économiques et politiques — des difficultés dans lesquelles se débat l'Amérique.

Si la crise est d'abord celle d'un homme incapable de pleinement assumer les devoirs de sa charge, l'élection de novembre 1980 lui donnera sa solution naturelle. Mais si, par *son ampleur* et *sa complexité*, elle dépassait tout homme, quel qu'il soit, *investi de la plus haute* responsabilité ? Les commentateurs américains concentrent leurs analyses sur le comportement de l'homme plutôt que sur la fonction. Et le président lui-même disculpe à la fois l'homme et la fonction pour rejeter le blâme sur la « *crise morale et spirituelle* » que traverserait l'Amérique. Un de ses collaborateurs rappelle à ce propos le vieux conte médiéval : un roi dit à *son ministre que,* pendant plusieurs jours, regardant par sa fenêtre, il a vu un pays en *crise ; et le ministre* lui fait remarquer : « *Mais, Sire, ce n'est pas une fenêtre, c'est un miroir.* » Crise du souverain plutôt que crise du royaume : tout le monde s'accorde à ne pas vouloir regarder plus loin.

L'homme et le système

COMME naguère celles de M. Gerald Ford, les faiblesses personnelles de M. *James Carter* ne peuvent être niées. Le moralisme prédicant de sa campagne *électorale, qui avait touché* certaines couches de la population, les avait étalées au grand jour en les rendant, après tout, plutôt sympathiques. Mais, une fois parvenu au pouvoir, le président ne tarda pas à être considéré d'un autre œil : il n'arrivait pas à freiner la chute du dollar ; sa politique des droits de l'homme se heurtait, notamment en Amérique latine, à des difficultés pourtant prévisibles ; contrairement à son désir, les importations de produits *pétroliers ne cessaient* de s'accroître ; l'inflation et le chômage préludent maintenant à une récession dont les effets désastreux se manifesteront dès l'automne prochain : le traité israélo-égyptien, dans lequel il a engagé tout son prestige, n'a pas amélioré les chances d'une véritable paix au Proche-Orient : à la veille de l'invasion du Vietnam par la Chine, il n'a pas assez nettement formulé les mises en garde qu'appelaient les propos tenus par M. Deng Xiaoping durant sa visite aux Etats-Unis ; et voilà qu'une puissante coalition se dresse au Sénat contre la ratification des accords SALT 2. Médiocre bilan...

Le tempérament et la manière du président sont également mis en cause à propos de sa conduite au cours des dernières semaines. Il reste fidèle à son assez médiocre entourage de « *Georgiens* » *et confie de plus vastes* responsabilités à l'un d'eux, M. Hamilton Jordan, *organisateur de son élection,* qui pousse l'inconscience jusqu'à soumettre les principaux cadres de l'administration à un scandaleux questionnaire *(evaluation form)* prétendant mesurer leurs aptitudes. Après deux ans et demi d'exercice du pouvoir, il avoue n'avoir pas vraiment « *dirigé* » le pays, limoge certains de ses principaux collaborateurs, met en cause leur « *loyauté* ». Dans son discours du 16 juillet à Kansas-City, il adopte un ton — « *sur mes ordres...* », « *j'ai d'autre part donné des instructions...* », « *je donne l'ordre...* », « *j'agirai moi-même...* », « *je fixerai des objectifs...* », « *j'annonce...* » etc. — que nul homme assuré de son pouvoir et de son efficacité ne serait tenté d'employer avec autant d'emphase.

Enfin, il recourt à un style populiste — perceptible avant son élection — qui rejoint l'une des grandes traditions de la vie politique américaine (1). Pour ce faire, il s'appuie d'abord sur les propos de certains de ses interlocuteurs à Camp David : il faut être « *en contact avec le peuple* », montrer de l' « *audace* », faire régner la « *discipline* », « *si vous nous guidez, nous vous suivrons* » : pour aboutir à cette conclusion : « *J'avais raison d'avoir confiance dans la rectitude du peuple américain, dans sa force de caractère et sa sagesse.* » Mais, s'il en est ainsi, où est donc cette « *crise morale et spirituelle* » qu'il rend responsable de tous les maux d'une grande nation (2) ? Il mentionne, bien sûr, l'absentéisme électoral *(« les deux tiers de nos concitoyens ne se dérangent même pas pour voter »)*, la baisse de productivité, le déclin du respect pour les *institutions,* le *doute* né des assassinats politiques, de la défaite au Vietnam, du Watergate et de « *dix ans d'inflation* ». Mais c'est pour en arriver à cette accusation : lorsque « *le peuple* » a voulu « *sortir de cette crise* », il « *s'est tourné vers le gouvernement fédéral et l'a trouvé étranger au grand courant de notre vie nationale ; Washington est devenu une île* ». Pourquoi ? Parce que le Congrès, pourtant élu par le peuple, est « *tiré à hue et à dia* » et que « *tel ou tel groupe* (défend) *avec acharnement des positions extrêmes* ». Voilà les coupables. Et pourtant, « *les Américains veulent être dirigés* ». Alors, que faire ? C'est bien simple : « *Nous devons regarder la vérité en face, puis nous pouvons changer de cap...* »

Ce populisme avait été magnifiquement illustré dans une interview télévisée de M. James Carter, le 13 novembre dernier. Il racontait que, « *au cours des dernières heures des négociations* » entre MM. Sadate et Begin, à Camp David, au moment « *où tout allait craquer* », il avait dédicacé des photos pour chacun des petits-enfants du premier ministre israélien : « *Nous eûmes alors une discussion émue sur les avantages que présenterait, pour mes deux petits-enfants et pour les siens, la signature de la paix. C'est cela, je crois, qui a relâché la tension qui régnait et qui, à ce moment-là, aurait pu faire obstacle à toute solution.* » Dans son discours de Kansas-City, juste avant ce remaniement de gouvernement que le *New York Times* a appelé « *le massacre du mardi matin* », il reprend le même ton aimablement familial : « *Ma femme s'est récemment trouvée en Californie, à Davis, où (...) la consommation totale d'énergie a baissé de plus de 35 %...* » Avec de telles confidences, on peut émouvoir les cœurs sensibles dans les chaumières, beaucoup plus difficilement convaincre le conseil d'administration d'une grande firme, un banquier, un technocrate, un politicien chevronné... Un certain public y prend plaisir, mais la possibilité de faire démocratiquement *adopter la solution* de problèmes complexes n'y gagne rien.

(Lire la suite page 2.)

(1) Cf. Stanley Aronowitz, « Le phénomène Carter dans l'Amérique en crise », *le Monde diplomatique*, juin 1976.

(2) La formule est l'une des variantes d'un cliché bien souvent utilisé par les prédicateurs et les personnages publics ; le général Eisenhower disait, lui, que la « *fibre morale* » de la France s'était désintégrée.

POUR UN RÈGLEMENT GLOBAL AU PROCHE-ORIENT

La neutralisation d'Israël, condition d'une paix durable

Vétéran du sionisme, ainsi qu'il tient à le rappeler, M. Nahum Goldmann n'a *jamais accepté* de participer à la direction de l'Etat hébreu. *Son indépendance d'esprit* l'incite à se démarquer, une *fois de plus*, des positions officielles pour considérer que la neutralisation d'Israël et l'installation d'une force de l'ONU le long des frontières de 1967 seraient des éléments de nature à favoriser un règlement durable au Proche-Orient.

Par NAHUM GOLDMANN *

J'ETAIS déjà actif au sein du mouvement sioniste lorsque je me rendis pour la première fois en Palestine — à l'âge de dix-huit ans — et que j'écrivis un livre *sur mon* voyage. Pendant plusieurs décennies, je continuai mes activités au sein de ce mouvement en tant que membre de l'exécutif sioniste, représentant *auprès de la Société des nations* à Genève et plus tard représentant de *l'Agence juive à Washington. Lors de la* création de l'Etat d'Israël, on m'offrit un *poste dans le premier gouvernement.* Je déclinai cette proposition, ainsi que celle d'une ambassade, pour *prendre la présidence de l'Organisation sioniste mondiale,* que *j'occupai douze ans. Plus tard, alors* que je résidais aux Etats-Unis, je devins président de la Conférence des présidents des grandes organisations juives américaines, organisation que j'avais créée. Pendant toute cette période, je continuai à aider le gouvernement israélien grâce à mes contacts avec la Maison Blanche, le département d'Etat et diverses personnalités de Washington. J'habite maintenant en Europe et en Israël, mais je reste en contact avec les Américains responsables des questions du Proche-Orient ; j'ai aussi noué des relations avec les dirigeants d'autres pays, notamment ceux d'Europe orientale, comme le maréchal Tito et le président Ceausescu. J'entretiens également des rapports suivis avec bon nombre d'Arabes et de Palestiniens.

Cette énumération n'est pas destinée à *évoquer le détail de ma carrière, mais* simplement à rappeler mes états de service *en tant que personne familière de* la question du Proche-Orient. J'espère *ainsi ne pas être considéré comme un* Don Quichotte idéaliste, plein de projets irréalistes *et d'idées utopiques. Mieux* valait faire cette mise au point dès le départ, car je *vais maintenant formuler* une proposition de paix pour le Proche-Orient. Elle paraîtra peut-être tirée par les cheveux et impossible à mettre en œuvre, mais, à mon avis, elle offre les espoirs de paix les plus réalistes.

La paix semble aujourd'hui aussi éloignée que jamais dans cette région du monde. C'est ce qui, l'an dernier, a poussé MM. Sadate, Begin et Carter à accomplir des actes exceptionnels. Initiative téméraire, et certains diront suicidaire, le président Sadate se rendit à Jérusalem. M. Begin, qui, toute sa vie, avait lutté pour une Grande Palestine, rétrocéda la totalité du Sinaï et reconnut le principe des droits des Palestiniens. Sa réponse à l'initiative de M. Sadate fut à la fois courageuse et magnanime, bien que le projet d'autonomie qu'il propose aux Palestiniens soit, de leur point de vue, totalement insatisfaisant. Enfin, ce fut le tour de M. Carter de risquer son prestige personnel et celui des Etats-Unis lors de son dernier voyage au Proche-Orient.

(Lire la suite page 17.)

* Ancien président du Congrès juif mondial (1963-1977).

Dans ce numéro :

Une conséquence du redéploiement des industries vers le Sud et du déclin de l'hégémonie des Etats-Unis face à leurs concurrents

La crise fiscale des grandes villes américaines

Par THIERRY NOYELLE

LA crise financière de la municipalité de New-York, en 1975, a jeté l'inquiétude dans les milieux financiers et plongé l'opinion publique dans la confusion. Cette nouvelle crise urbaine aux Etats-Unis, si différente de la révolte des ghettos des années 60, semblait ébranler, une fois de plus, les fondations de la société américaine.

Avant même que la poussière ne retombe sur l'affaire new-yorkaise (qui s'étend à d'autres métropoles du Nord et du Nord-Est, comme Boston, Detroit, Philadelphie, Cleveland, etc.), les théoriciens officiels du capitalisme américain entreprirent d'expliquer la crise par le soudain renouveau de la puissance économique « sudiste » et le déclin brutal de la machine économique « nordiste » : opération mystificatrice sans rapport avec la réalité historique. Certes, *depuis la guerre, les hommes et les* emplois industriels se sont continuellement déplacés vers les Etats du Sud ; ce phénomène a pris des proportions particulièrement importantes depuis la fin des années 60. Mais en conclure au transfert de l'hégémonie économique du capitalisme « nordiste », supposé désuet, vers un capitalisme « sudiste », plus sauvage dans ses formes et brillant dans sa réussite, revient à nier l'aspect essentiel du capitalisme américain contemporain : son hégémonie mondiale par le biais des firmes et des banques multinationales, et la remise en cause de celle-ci.

Beaucoup se laissèrent prendre à cette mascarade idéologique, y compris parmi ceux qui essaient de démonter le discours des idéologues du système (1). Trois ouvrages récemment parus ont pris le contrepied de ce discours officiel, ébauchant une analyse bien différente de la crise urbaine, qui se poursuit (2).

Ces recueils rassemblent des articles et des comptes rendus de recherche rédigés par un petit groupe de chercheurs qui, depuis 1970, tente de mettre au point une analyse néomarxiste de la « *question urbaine et régionale* » aux Etats-Unis (3).

La deuxième guerre mondiale permit au capitalisme américain d'atteindre les objectifs sur lesquels le New Deal avait trébuché : faire redémarrer la machine économique sur la base d'un nouvel ordre économique mondial dominé par les Etats-Unis et d'une nouvelle alliance de classe entre « *big business, big labor and big government* »: Le prix de cette nouvelle alliance fut payé de l'accroissement de l'intervention de l'Etat, en particulier dans les décisions économiques des grands monopoles, et de la reconnaissance, par les classes dirigeantes, d'une « élite » ouvrière syndiquée. La coalition ne s'établit pourtant pas sans difficulté : au cours des années 40 et 50, le grand capital américain cherche à remettre en cause certaines réformes progressistes instaurées par l'Etat au lendemain de la Grande Dépression, et mène une « chasse aux sorcières » sans merci contre les tentatives de radicalisation du mouvement syndical par la gauche. *Si cette coalition a pu fonctionner un* temps, c'est grâce à l'hégémonie établie par la machine militaire et économique américaine sur le reste du monde capitaliste, qui lui permettait de rapatrier les profits destinés à satisfaire la demande de la classe ouvrière américaine : croissance continue des salaires et du niveau de vie. Ces gains de la classe ouvrière bénéficient surtout aux ouvriers syndiqués, privilégiés par le compromis des années 30-40.

Face à l'érosion progressive des taux de profit qui en résulte, le capital industriel recourt à une stratégie déjà utilisée lors de la poussée syndicale des années 1890-1900 dans les centres urbains du Nord et du Nord-Est, et décrite par David Gordon : « *Traditionnellement, les historiens de l'économie ont interprété la décentralisation industrielle, au cours du vingtième siècle, comme le fruit d'un changement technologique. (...) Ils ont, en fait, ignoré la raison majeure du redéploiement des usines en banlieue. Au cours des années 1880 et 1890, les conflits ouvriers s'exacerbèrent dans les quartiers industriels des centres-villes. Les patrons conçurent immédiatement la solution évidente : déménager !* » (4).

Après 1940, le champ de relocalisation des activités industrielles, implantées jusqu'alors dans les grands centres urbains du Nord et du Nord-Est, va s'élargir bien au-delà des banlieues. Le redéploiement de grande envergure de *l'appareil productif* des grandes firmes américaines atteint l'Europe occidentale, les pays du tiers-monde ou encore les régions « sous-développées » du sud des Etats-Unis. Devant la montée de la concurrence européenne et japonaise, le Sud devient, plus nettement *encore, le terrain privilégié du redéploiement*. Le processus du développement dans le Sud ressemble, par bien des aspects, à celui expérimenté dans le tiers-monde : l'internationalisation — devenue inter-régionalisation — de la division du travail. Tour à tour, les industries du papier, de l'imprimerie, du textile, de la confection, de la chaussure, puis de la pétrochimie et de l'automobile se sont redéployées dans le Sud, permettant aux monopoles américains de diluer les conflits sociaux dans l'espace et d'étendre leur domination technologique, économique et sociale (5). Ainsi que l'écrit Robert Cohen : « *Quand les grandes firmes se diversifiaient et investissaient à l'étranger, elles recherchaient aussi de nouveaux marchés et des conditions de production plus attrayantes. Comme bien des nations en voie de développement, le Sud offrait les deux à la fois... La croissance du Sud, comme celle d'une nation du tiers-monde, peut ainsi être comprise comme l'intégration d'une nouvelle région dans le monde et dans l'économie de la nation* » (6).

Poursuivant l'analyse de l'explosion urbaine du Sud, Gordon explique que les villes du Sud, plus récentes et donc libres des contraintes institutionnelles, physiques et sociales qui entravent les villes du Nord, « *ont développé une forme qui se prête davantage au contrôle exercé sur la classe ouvrière* » (7).

La domination financière du Nord

SI les grandes firmes abandonnent les métropoles du Nord comme centre de production, elles continuent d'y développer vigoureusement leurs centres de gestion et de décision. L'essor de ces activités de direction a reçu un coup de fouet à partir de 1960 avec l'internationalisation des grandes firmes américaines, qui a provoqué une forte croissance des emplois aux sièges sociaux des entreprises, des banques et des compagnies d'assurances ainsi que dans les services associés, cabinet d'avocats, d'expertise comptable, agences de publicité, etc. En bénéficient autant le Nord que le Sud : en 1975, 75 % de ces emplois demeuraient dans *les villes du Nord, soit une proportion* identique à celle de 1959, en dépit de l'importance croissante de certaines villes du Sud — Houston, Dallas, Atlanta ou Miami — comme centres de décision. Le maintien de l'hégémonie financière du Nord est soigneusement démontré par Robert Cohen (6) : il souligne, notamment, qu'en dépit d'une légère tendance au glissement du siège social des plus grandes firmes américaines vers les villes du Sud, la croissance de l'après-guerre a contribué au renforcement de la domination des banques de New-York, San-Francisco, Chicago, Boston ou Detroit sur l'appareil bancaire du pays.

Pour répondre à ses besoins, le capital financier a dû remodeler les centres-villes au Nord, où il avait choisi de poursuivre son expansion. Au cours des années 60 et 70, sous le couvert de « *rénovation urbaine* », il fit appel à ce qu'on a pu appeler le « *bulldozer fédéral* » pour raser les anciens quartiers résidentiels et les réaménager en quartiers d'affaires. John Mollenkopf montre (8) que cette rénovation a pu être conduite grâce à une alliance de classe reproduisant, à l'échelle locale, celle qui s'était élaborée au niveau national, sous la direction de capitalistes « éclairés », avec l'appui de gouvernements puissants et la coopération du mouvement syndical, en particulier celui du bâtiment. Ces opérations de rénovation sont, en grande partie, à l'origine de la crise urbaine des années 60 : rébellion des résidents *évincés de leurs quartiers*, et révolte des minorités noires qui se sentaient de plus en plus rejetées par le système.

La situation qui se développait devenait de plus en plus instable. Le déplacement des usines et des emplois industriels se traduisait, pour les métropoles du Nord, à la fois par une poussée du chômage et par une diminution des recettes fiscales des municipalités (9). En effet, outre le coût très élevé de la rénovation du centre-ville, les municipalités du Nord doivent faire face à des charges sociales qui se gonflent à une *vitesse démesurée* : face aux revendications sociales, les Etats tendent de plus en plus à étendre les programmes sociaux et à se substituer aux employeurs en dernier recours (10). En dépit de cette intervention croissante des Etats et du gouvernement fédéral dans les finances locales (11), les problèmes ne font qu'empirer ; ils poussent les municipalités à s'endetter et aboutissent à la quasi-banqueroute de la ville de New-York en 1975. Le scénario s'est répété dans la plupart des grandes villes du Nord au cours des années suivantes, et les classes dirigeantes se précipitent *pour rétablir la situation*. Le capital financier conserve, en effet, des intérêts considérables dans ces villes : main-d'œuvre peuplant les bureaux des centres de décision et, surtout, intérêts financiers très importants dans les immeubles d'affaires qu'il occupe et dans la dette publique des municipalités. On ne doit pas oublier que la déroute du marché immobilier en 1973-1975, et celle plus récente des bons municipaux de New-York, Boston, San-Francisco, etc., amenèrent grandes banques et compagnies d'assurances au bord d'une crise extrêmement sérieuse.

Derrière la crise fiscale de New-York, s'inscrivait en filigrane un message de portée plus générale, bien noté par Felix Rohatyn, le banquier de Lazard Frères devenu l'artisan du plan d'austérité imposé à New-York par les grandes banques : « *Les problèmes de l'Amérique aujourd'hui ressemblent à ceux de New-York en 1975 : la croissance du déficit budgétaire, une dépendance accrue à l'égard de l'emprunt pour satisfaire le financement de ce déficit, des passifs très importants dissimulés sous forme de retraites et de charges sociales non payées et la disparition d'emplois dans le secteur privé à cause des impôts trop lourds et de la baisse de productivité* » (12).

La prise en charge par l'Etat des coûts sociaux de l'expansion (allocation chômage, sécurité sociale, etc.) constituait une réponse aux poussées revendicatives des années 60 et 70. Il était alors possible de rapatrier des profits suffisants pour satisfaire ces revendications, elles-mêmes contenues dans des limites raisonnables. Mais, avec la montée des mouvements révolutionnaires du tiers-monde et la poussée des capitalistes japonais et européens, les profits s'émiettèrent et la machine commença de s'enrayer. Dès lors, la crise fiscale des grandes villes du Nord s'étendit rapidement aux finances des Etats, puis à celles du gouvernement fédéral.

Le message de la crise « fiscale » que traversent aujourd'hui les Etats-Unis est simple : la croissance du « *Welfare State* » comme réponse aux revendications populaires est une stratégie dépassée depuis que la crise de l'hégémonie américaine l'a réduite en lambeaux. Aussi n'est-il pas surprenant de voir le capital américain réagir aux événements de ces dernières années par une attaque tous azimuts contre les programmes sociaux de l'Etat ou les droits syndicaux (13). Il prêche un retour au « *capitalisme sauvage* » qu'il expérimente dans le sud des Etats-Unis *depuis la fin des années 60. Non sans* succès : les Etats du Sud offrent, par exemple, la protection de lois s'opposant à la syndicalisation, les « right to work laws ». Ce faisant, le capitalisme américain ne cesse de s'aliéner non seulement les couches sociales exclues de l'alliance de classe sur laquelle il avait fondé son hégémonie, mais de plus en plus ceux-là mêmes qui l'avaient si bien servi pour un temps : employés de l'Etat et travailleurs syndiqués. La crise des années 70 ouvre ainsi aux Etats-Unis un vide politique auquel, jusqu'à présent, seule la « nouvelle droite » a semblé pouvoir apporter une réponse.

(1) Comme, par exemple, Kirkpatrick Sale, dans son ouvrage *Power Shift - The Rise of the Sunbelt* (Random House 1975), même si celui-ci pose quelques *questions très importantes. Cf.* dans *le Monde diplomatique* de juillet 1976, la note de lecture de Jean-Louis Sarbib.

(2) William Tabb and Larry Sawers, *Marxism and the Metropolis*, Oxford University Press, 1978. Roger Alacaly and David Mermelstein, *The Fiscal Crisis of American Cities*, Vintage, 1977. David Perry and Alfred Watkins, *The Rise of the Sunbelt Cities*, Sage Publications, 1978.

(3) L'émergence de cette école de pensée néomarxiste aux Etat-Unis, vers la fin des années 60, a déjà fait l'objet de nombreux articles dans la presse française. A plusieurs reprises, *le Monde diplomatique* a ouvert ses colonnes à certains de ses représentants. Voir aussi *le petit livre (déjà ancien) de* Hugues Puel, *les Economistes radicaux aux Etats-Unis*, Editions Universitaires, 1974.

(4) David Gordon, « Capitalist Development and the History of American Cities », dans W. Tabb et L. Sawers, *op. cit.*

(5) Voir, par exemple, l'excellente étude du North American Congress on Latin America (NACLA), « Capital's flight. The Apparel Industry Moves South », *Latin America and Empire Reports*, vol. XI, n° 3, mars 1977.

(6) Robert Cohen, « Multinational Corporations, International Finance and the Sunbelt » dans David Perry et A. Watkins, *op. cit.*

(7) David Gordon, « Class Struggle and the Stages of American Urban Development », dans D. Perry et A. Watkins, *op. cit.*

(8) John Mollenkopf, « The Post War Politics of Urban Development », dans W. Tabb et L. Sawers, *op. cit.*

(9) Cf. les articles d'Ann Markusen, Patrick Ashton et Richard Hill dans W. Tabb et L. Sawers, *op. cit.*

(10) Cf. en particulier les articles du recueil de R. Alcaly et M. Mermelstein, *op. cit.*

(11) A New-York, la part combinée de l'Etat et du gouvernement fédéral *dans les revenus de la municipalité* est passée de 20 % en 1960 à 50 % en 1976.

(12) « Rohatyn says Problems of U.S. Threaten its Future as a Nation », *New York Times*, dimanche 3 décembre 1978.

(13) Voir l'article de Pierre Dommergues, « l'Essor du conservatisme américain », dans *le Monde diplomatique* de mai 1978.

DÉSARROI A LA MAISON BLANCHE

(Suite de la première page.)

Ces problèmes, les citoyens les retrouvent ensuite dans le même état — si, entre-temps, ils ne se sont pas aggravés. Faisant, le 15 juillet, allusion au discours annulé dix jours plus tôt, le président Carter a dit : « *Pour la cinquième fois, je vous aurais décrit l'urgence du problème, j'aurais exposé une série de propositions de lois destinées au Congrès...* » Ce cinquième discours pouvait donc attendre et il préfère parler de la « *crise morale et spirituelle* », renvoyant au lendemain la présentation de projets dont rien ne saurait garantir qu'ils seront mieux accueillis par le Congrès. De fait, M. Carter avait déjà, à propos de la crise énergétique, quatre fois parlé dans le désert — et M. Gerald Ford avant lui, sans plus de succès. Pourquoi ?

En progression de 17,1 % depuis 1973, la consommation annuelle de produits pétroliers par habitant atteint, aux Etats-Unis, 30,8 barils, au lieu de 17,2 barils en Allemagne de l'Ouest (où elle a baissé de 2,3 % depuis 1973), 15,3 barils en France (— 12,4 % depuis 1973), 12,4 barils en Grande-Bretagne (— 16,9 %) et 12,5 barils en Italie (— 0,8 %). Autrement dit, depuis le quadruplement des tarifs en 1973, la consommation de pétrole a été réduite en Europe, qui, *grosso modo*, en absorbe, par habitant, moitié moins que l'Amérique.

On a beau jeu d'évoquer les nécessités du chauffage dans les régions des Etats-Unis qui connaissent des hivers particulièrement rigoureux, et l'utilité du conditionnement d'air dans les régions où les étés sont beaucoup plus chauds qu'en Europe (3). Mais, enfin, les hivers ne sont pas plus froids et les étés plus chauds depuis 1973. Ce qui est en cause, c'est un mode de vie (très admiré de par le monde) et un mode de production (qui a prouvé son efficacité), mais qui, l'un et l'autre, sont beaucoup trop voraces en énergie. Est-il donc possible de les modifier, un président peut-il les modifier ?

Aucune action n'est évidemment concevable sans l'accord du Congrès, qui, déjà en 1977, a rejeté le premier plan énergétique dont certaines dispositions se retrouvent dans les discours des 15 et 16 juillet. Du Vietnam au Watergate, trop d'épisodes récents expliquent les mauvaises relations entre le Congrès et la Maison Blanche. Sans doute un autre président que M. Carter aurait-il eu, avec le Congrès, un tout autre type de relations, mais cela ne signifie nullement qu'il aurait pu convaincre la Chambre et le Sénat d'affronter certains courants d'opinion. Or chacune des mesures proposées se heurte à une hostilité particulière : adversaires d'une extension de l'interventionnisme de l'Etat et d'un alourdissement de la fiscalité (pour financer des projets chiffrés par M. Carter à 140 milliards de dollars), craintes des industries concernées mais aussi des écologistes, vive réaction des groupes sociaux qui subiraient tout infléchissement du cours suivi jusqu'à présent, etc. Ces oppositions, souvent contradictoires, ne feraient pas bloc contre tous les projets présidentiels, chacune en arracherait un lambeau. Pareille difficulté ne tient pas à la personne de M. James Carter, elle est inscrite dans le système et dans les mœurs. Bien présomptueux serait le candidat qui se ferait fort de la surmonter.

L'échec en la matière est d'autant moins le fait de M. Carter lui-même qu'il n'a pu accéder à la Maison Blanche qu'avec de puissants concours et que, depuis janvier 1977, il n'a pu gouverner qu'en s'appuyant sur des forces qui comptent dans le pays. Les milieux d'affaires traditionnellement liés au parti républicain (discrédité par M. Richard Nixon, affaibli par M. Gerald Ford) ont, en 1976, soutenu et poussé en avant l'ancien gouverneur démocrate de Georgie. Le rôle joué à cet égard par la Commission trilatérale n'explique pas tout, mais il est loin d'être négligeable. Et les membres du gouvernement formé par M. Carter après son élection venaient de deux organismes très représentatifs de l'Establishment : la Commission trilatérale elle-même et la Brookings Institution. Sans doute le chef d'équipe ne peut-il prétendre échapper à toute critique mais, quel que soit le pouvoir qui lui appartient dans le système constitutionnel américain, son échec dans divers domaines est aussi l'échec d'hommes responsables et expérimentés choisis par lui parmi l'élite du pays.

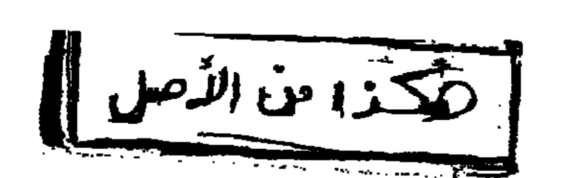
L'excessive personnification des campagnes électorales (en Europe comme aux Etats-Unis) est déjà le signe d'un appauvrissement du débat démocratique. L'excessive personnification de la réussite ou de l'échec gouvernemental relève davantage de la polémique ou des relations publiques que de l'analyse précise des mécanismes de prise de décision — et elle ajoute à l'affaiblissement du système démocratique. M. James Carter y a beaucoup contribué : « *J'ai décidé...* », « *Je donne l'ordre...* », mais il est certes impossible de lui attribuer la paternité de cette déviation.

A considérer qu'il aurait pu juguler l'inflation et la chute du dollar, obtenir de meilleurs résultats au Proche-Orient, arracher aux Soviétiques un accord SALT 2 plus conforme aux désirs du Congrès, faire mieux accepter sa diplomatie des droits de l'homme, bouleverser un système économique au point de l'empêcher de doubler sa consommation d'énergie tous les dix ou quinze ans, éviter la récession qui s'annonce, etc., on en ferait tout autre chose qu'un président dont le pouvoir est limité à la fois par le Congrès et par de multiples groupes de pression.

La fenêtre par laquelle le roi regarde est peut-être un miroir, mais l'image qu'elle lui renvoie n'est pas celle d'un seul homme ; autour de lui, non seulement ses ministres, anciens et nouveaux, mais aussi des conseillers, des experts, des puissances économiques, des moyens de communication de masse, un public divers et vivant, bref toute une société qui n'est peut-être pas en désarroi parce qu'elle n'a pas encore pris l'exacte mesure des problèmes et des dangers auxquels, plus ou moins adroitement, M. James Carter a tenté de faire face. Contrairement à ce qu'a dit le président, Washington n'est pas une « île » mais le lieu où convergent des intérêts et des forces de plus en plus difficiles à concilier, à harmoniser, à subordonner à un intérêt général jamais clairement défini.

JACQUES CERNON.

(3) Dans son discours du 16 juillet dernier, M. Carter dit : « *Une amende de 10 000 dollars punit quiconque règle la température au-dessous de 25,5 degrés pendant l'été et au-dessus de 18,5 degrés pendant l'hiver. Je suis résolu à faire jouer cette disposition et j'ai l'intention d'obtenir votre aide pour que la peine soit dûment prononcée en cas de besoin.* » 10 000 dollars = 42 960 F.



Comment l'Amérique latine alimente la prospérité des États-Unis et des autres pays industrialisés

Par JAMES F. PETRAS *

LES investissements américains à l'étranger sont passés de 16 à 133 milliards de dollars entre 1945 et 1975. Alors que certains « experts » avaient prophétisé un déclin de l'impérialisme, les filiales des firmes américaines à l'étranger produisent aujourd'hui quatre *fois* la valeur en dollars des exportations américaines. Les sociétés et banques *américaines réalisent, hors* des frontières des Etats-Unis, une telle part de leurs profits qu'elles *ne sauraient* survivre au cas où elles perdraient leur empire d'outre-mer.

Cette situation est parfaitement illustrée par le cas de l'Amérique latine *où, depuis le début* des années 40, les investissements des Etats-Unis ont été multipliés par dix. En 1976, elle recevait 17 % de tous les investissements américains à l'étranger, et 81 % des investissements américains dans le tiers-monde, au point qu'elle assure 18 % des revenus réalisés par les Etats-Unis à l'étranger. Depuis le début des années 70, la proportion des investissements américains qui se dirigent vers l'Amérique latine est restée à peu près *stable, alors qu'elle avait eu tendance* à décliner au lendemain de la guerre mondiale. Mais les capitaux ne se portent plus en priorité vers les mines, l'agriculture et les services publics (*électricité, téléphone, transports, etc.*), domaines dans lesquels ils étaient déjà solidement établis ; ils s'orientent plutôt vers les industries de transformation, le pétrole, la finance et le commerce. Ayant plus que doublé en deux ans, ils touchent des secteurs qui *imprègnent toutes les phases de la vie* sociale *(voir tableau I)*.

Tableau I. — PROGRESSION DES INVESTISSEMENTS AMERICAINS
(en millions de dollars)

1929	3 519
1950	4 576
1957	8 052
1966	9 752
1976	23 536

L'agriculture et les services publics, qui en 1929 accueillaient 48 % des investissements américains, ne représentent plus, en 1976, que 8 % du total. *A l'inverse, entre ces deux dates*, la part des investissements américains dans les industries de transformation est passée de 6 % à 39 %. Cette évolution s'explique en partie par le *fait que, pendant la crise de 1929-1939* et pendant la seconde guerre mondiale, les gouvernements latino-américains élevèrent des barrières douanières pour freiner l'entrée de produits finis et favoriser les industries locales. Pour conquérir ces marchés, les *sociétés* américaines installèrent des filiales qui leur permirent de « sauter le mur protecteur ».

En outre, sur le plan agricole, la production ne représente plus l'activité la plus lucrative, qui appartient maintenant à l'agrobusiness (machines agricoles, engrais, semences sélectionnées, conserveries, conditionnement des produits et vente).

La progression des investissements dans le secteur financier est due, pour une bonne part, au rôle des « paradis fiscaux » : les Bahamas et les Bermudes entrent pour 60 % dans cette activité, et la zone libre de Panama occupe aussi une place importante dans ce domaine.

Le déclin des investissements pétroliers tient pour une bonne part à la nationalisation du pétrole par le Venezuela en 1976, mais de nouveaux capitaux affluent vers les champs pétrolifères au Brésil, au Pérou, en Argentine, au Chili, à la faveur des régimes autoritaires liés au capital international.

L'ampleur et l'orientation des investissements s'est accompagnée, en vue d'assurer la nécessaire « stabilité *politique* », *d'un contrôle renforcé* de la classe ouvrière par des régimes autoritaires. Dans les industries de transformation, les investissements ont triplé entre 1966 et 1976, période qui correspond à la montée des dictatures et à l'écrasement des mouvements *syndicaux ou* nationalistes dans le sillage du coup d'Etat militaire au Brésil en 1964 *(voir tableau II)*.

Tableau II. — L'INDUSTRIE PLUTOT QUE L'AGRICULTURE OU LES MINES
(en millions de dollars et en pourcentages)

	Total	Agriculture		Mines		Services publics		Pétrole		Industrie	
1929	3 519	817	23,2 %	732	21 %	887	25 %	617	18 %	231	6 %
1943	2 798	385	13,8 %	405	14 %	875	31 %	618	22 %	325	12 %
1950	4 576	523	11,4 %	666	15 %	942	21 %	1 303	28 %	781	17 %
1957	8 053	571	7,0 %	1 232	15 %	1 849	13 %	2 998	37 %	1 280	16 %
1966	9 752	232	2,4 %	1 340	14 %	542	6 %	2 454	25 %	2 973	30 %
1976	23 536	*	*	1 600	7 %	285	1 %	1 653	7 %	9 242	39 %

* Non disponible.

Source : *U.S. Business Investments in Foreign Countries*, Department of Commerce, Washington, 1962, p. 93, et *Selected Data on U.S. Direct Investment Abroad, 1966-1976*, Department of Commerce.

Ce qu'on appelle des « *sources extérieures* », y compris les prêts consentis *aux firmes étrangères par les banques* latino-américaines qui cherchent à attirer les investissements *(voir tableau V)*.

Tableau V. — CAPITAUX AMERICAINS ET « AUTRES »
(en millions de dollars)

	Provenance	
	Etats-Unis	Autres sources
1966	4	165
1967	— 54	27
1968	— 99	549
1969	185	496
1970	19	316
1971	81	552
1972	466	596
Total	755	3 141

Source : *Aspects of International Investment*, U.S. Department of Commerce, Bureau of Economic Analysis, Washington. Chiffres établis sur un échantillon.

Ainsi, le capital finançant les filiales majoritairement contrôlées par des firmes américaines provient à plus de 80 % de sources extérieures aux *Etats-Unis, essentiellement* de l'épargne des pays exploités. La masse des *investissements américains ne constitue* donc pas un transfert de capital du pays développé vers les pays sous-développés ; elle est, au contraire, largement fondée sur l'exploitation des capacités latino-américaines de financement.

La vente et la location de technologie occupent, dans ce mécanisme, une place de plus en plus importante, hautement rentable *non seulement* pour les firmes américaines mais aussi *pour les capitaux latino-américains*, les bourgeoisies des pays concernés investissant *dans ces activités qui leur* assurent des dividendes élevés, bien que, du même coup, les pays *latino-américains* consacrent peu de ressources à la recherche fondamentale et au développement *(voir tableau VI)*.

Tableau VI. — LE PRIX DE LA TECHNOLOGIE
(en millions de dollars)

	Intérêts et dividendes	Redevances et honoraires	Total
1967-1971	3 851	1 268	5 119
1972-1976	2 501	1 544	4 045

Source : *Selected Data on U.S. Direct Investissement Abroad, 1966-1976*, U.S. Department of Commerce, Washington.

Les investissements industriels se sont *concentrés dans trois pays qui* possèdent un vaste marché intérieur et qui accordent les plus importants *stimulants* aux capitaux *(voir tableau III)*.

Tableau III. — LES TROIS « GRANDS » POUR LES INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS
(en millions de dollars et en pourcentages)

	1966			1976		
Total Amérique latine ..	2 973	100 %		9 242	100 %	
— Brésil	574	19 %	67 %	3 667	40 %	74 %
— Mexique	924	31 %		2 223	24 %	
— Argentine	510	17 %		895	10 %	

Source : *Selected Data on U.S. Direct Investment Abroad, 1966-1976.*

Transferts à rebours

A de rares exceptions près, par exemple Panama, les diverses régions d'Amérique *latine ont vu* affluer les investissements dans les industries de transformation. Non seulement les grands pays, mais aussi les plus petits : en Amérique centrale, un tiers des investissements américains se portent vers l'industrie. Du *même coup, la classe ouvrière s'est* développée et son exploitation a conduit simultanément à la naissance d'organisations ouvrières et à la répression.

Avec son régime autoritaire, le Brésil a été la cible privilégiée des investisseurs — plus que l'Argentine où le mouvement ouvrier est puissant. Entre *1966 et 1976*, environ *3 100* millions de dollars ont été investis par les *firmes américaines* au Brésil, contre 385 seulement en Argentine. Depuis le coup d'Etat militaire de 1976, l'Argentine multiplie les efforts pour attirer les capitaux.

A contre-courant de ce flux, une grande part des profits sont sortis des pays latino-américains, leur posant de délicats problèmes de balance de paiements, réduisant les disponibilités en capital et les ressources nécessaires pour satisfaire les *besoins* essentiels de la *grande* majorité de la population *(voir tableau IV)*.

Tableau IV. — D'IMPORTANTES SORTIES DE CAPITAUX
(en millions de dollars)

	Apports de capitaux américains en Amérique latine	Profits réinvestis sur place	Intérêts et dividendes rapatriés	Redevances payées aux Etats-Unis
1966	303	309	708	175
1967	311	202	918	211
1968	708	361	825	247
1969	385	331	906	267
1970	579	453	514	274
1971	696	373	688	269
1972	272	645	270	259
1973	645	991	529	269
1974	2 208	1 109	927	341
1975	1 215	1 621	— 21	376
1976	145	1 302	796	299
Total 1966-1976 .	7 476	7 697	7 060	2 987
			10 047	

Source : *Selected Data on U.S. Direct Investissement Abroad, 1966-1976*, U.S. Department of Commerce, Washington.

En dix ans, de 1966 à 1976, les *sorties d'argent en direction* des Etats-Unis (sous forme de dividendes, d'intérêts, d'honoraires et de redevances) ont été supérieures de 2 500 millions de dollars aux apports de capitaux américains. Ce transfert à rebours a eu pour effet non seulement de limiter les possibilités de développement, *mais encore d'accroître les tensions* sociales. Le problème est encore plus *sérieux si l'on veut bien considérer* qu'une part considérable des investissements américains ne provient pas de l'extérieur mais de l'Amérique latine elle-même : les profits réinvestis constituent plus de la moitié du total des investissements. En outre, la part des investissements qui ne provient pas des profits réinvestis est fournie, dans une large mesure, par

En 1976, les filiales des firmes américaines en Amérique latine ont effectué des ventes atteignant 60 600 millions de dollars. Sur ce total, les ventes à l'intérieur de l'Amérique latine représentaient 42 100 millions (soit 70 % du total), alors que les exportations vers les Etats-Unis n'atteignaient que 6 400 millions, et les exportations vers d'autres pays 12 100 millions de dollars. Si l'on considère uniquement *l'industrie de transformation*, les filiales américaines effectuent, en Amérique latine, 94 % de leurs ventes totales. Mais ces chiffres doivent être ventilés par catégories pour donner un tableau plus exact du système en place. En *1976, selon les secteurs, les ventes* des filiales américaines se répartissent ainsi :

— Produits manufacturés : 93 % vendus en Amérique latine, 7 % exportés ;

— Produits miniers : 43 % vendus en Amérique latine, 57 % exportés ;

— Pétrole : 45 % vendus en Amérique latine, 55 % exportés.

Ces chiffres signifient clairement que, pour les firmes multinationales, l'Amérique latine en voie d'industrialisation reste avant tout un continent exportateur de matériaux bruts.

La Banque *mondiale* a *joué* un *rôle* non négligeable pour orienter les investissements américains. Les prêts qu'elle a accordés ont permis de développer les systèmes de transport et de faciliter ainsi l'extraction des matières premières. Le tableau VII montre comment la *Banque mondiale* a favorisé les régimes les plus dictatoriaux.

Tableau VII. — LA BANQUE MONDIALE ET LES DICTATURES
(en millions de dollars)

	Régime politique	Période	Prêts	Moyenne annuelle
Brésil ...	Démocratique	1953-1961	149,5	16,6
	Populiste	1962-1963	0	0
	Militaire	*1964-1977*	2 961,5	211,6
Bolivie ..	Populiste	1952-1970	0	0
	Militaire	1970-1977	195	24,4
Chili	Démocratie chrétienne	1965-1970	98	16,3
	Démocratie socialiste	1971-1973	0	0
	Militaire	1974-1977	128,9	31,7

Une telle politique a été appuyée par la Banque interaméricaine de développement et par le Fonds monétaire international qui ont fixé les *critères en fonction desquels les crédits* étaient accordés ou refusés : libération des prix, blocage des salaires, conditions de remboursement des dettes, abaissement des barrières douanières, retour des entreprises publiques au secteur privé, etc. L'appauvrissement de larges couches de la population risquant de menacer le *statu quo*, les éléments libéraux de la Banque mondiale ont proposé des programmes destinés à satisfaire les « *besoins humains fondamentaux* » en espérant ainsi amortir les chocs sociaux les plus brutaux. Ces programmes sont conçus pour assurer la simple subsistance de paysans ou d'*ouvriers qui procurent l'indispensable* main-d'œuvre ; des coopératives ont été organisées à cet effet : elles brisent la solidarité horizontale entre travailleurs et les intègrent dans une *liaison verticale qui assure leur* dépendance à l'égard des autorités en place. L'Amérique latine n'en est que plus habilement intégrée au système qui l'exploite (1).

* Professeur de sociologie à l'université de l'Etat de New-York à Binghamton.

(1) Voir aussi, à ce sujet, l'article de Cheryl Payer, « la Banque mondiale et l'intégration du paysan au marché », dans *le Monde diplomatique* de juillet 1979.

Relève politique

LES CONSERVATEURS ANGLOPHONES

Par KEITH SPICER *

LES élections du 22 mai ont introduit, dans la vie politique canadienne, un bouleversement de très grande ampleur. Non seulement parce que les conservateurs succèdent aux libéraux, mais aussi parce qu'il est difficile d'imaginer deux hommes plus différents que M. Pierre Trudeau, cinquante-neuf ans, *qui est resté au pouvoir à Ottawa* pendant onze ans, et M. Joe Clark, trente-neuf ans, nouveau premier ministre. Par ses qualités intellectuelles, M. Trudeau avait pu séduire aussi bien M. Helmut Schmidt que M. Claude Lévi-Strauss ; il est resté au pouvoir onze ans, pendant que se succédaient trois présidents à l'Elysée, quatre chanceliers à Bonn, quatre premiers ministres à Londres, *quatre présidents à la Maison* Blanche. Comme son parrain et prédécesseur Lester Pearson, il a marqué son passage au pouvoir par un effort de réconciliation nationale et par un style diplomatique qui a donné au Canada une voix originale dans les rencontres internationales. De vingt ans plus jeune, son successeur ne possède ni sa culture ni sa rigueur intellectuelle. Fils d'un *journaliste de la petite ville de High-River*, dans l'Alberta, il a fait de modestes études dans sa province d'origine, a été « recalé » à la faculté de droit et n'a jamais *évolué* dans d'autres eaux que celles du parti conservateur. Coincé entre une tradition britannique éprise d'humanisme et la tradition américaine qui préfère les *self-made men*, le nouveau premier ministre se présente volontiers comme un « animal politique ».

Mais, pour mieux cerner l'ampleur du changement, il faut, au-delà des différences de personnalités, voir de près les résultats du scrutin et en dégager les causes.

Le vote populaire n'a guère reflété un raz-de-marée conservateur ; les libéraux sortants ont, en effet, récolté 40 % des voix, contre 36 % pour les conservateurs victorieux. Le reste s'est divisé entre les socialistes du nouveau parti démocratique (18 %), les créditistes (des poujadistes à la sauce québécoise), le Parti du rhinocéros (groupe farfelu prônant l'abolition de la loi de la pesanteur) et divers partis marxisants (6 % pour l'ensemble de ces groupes). C'est, évidem*ment, grâce au scrutin uninominal à un* tour que M. Joe Clark a réussi à ramasser cent trente-six sièges contre cent quatorze pour M. Trudeau, vingt-six pour les socialistes de M. Ed Broadbent et six pour les créditistes de M. Fabien Roy.

Dans un Parlement de deux cent quatre-vingt-deux sièges, il manque donc six sièges à M. Clark *pour avoir la majorité*. Mais, comme l'opposition sait très bien que des élections anticipées risqueraient de provoquer un fort mouvement en faveur d'un gouvernement « stable » (entendez : majoritaire), M. Clark pourra gouverner d'un an à quatre ans en proposant des lois qui plaisent tantôt aux uns, tantôt aux autres.

Pourtant, c'est la « tribalisation » du vote entre conservateurs anglophones et libéraux francophones qui frappe d'emblée les observateurs. Cet état de choses est, sans aucun doute, inquiétant au moment où le parti québécois (P.Q.) de M. René Lévesque est au pouvoir dans la « Belle Province ». Se référant malicieusement *au « butin »* libéral au Québec (soixante-sept sièges pour le parti de M. Trudeau contre six pour les créditistes et deux pour les conservateurs), M. Lévesque a fait mine de se réjouir et s'est déclaré *satisfait* de voir que les Québécois avaient voté pour un « *membre de la famille* » ... qu'il n'y a pas si longtemps encore il traitait d' « *ex-Québécois* ». Du même coup, les *amis de M. Lévesque peuvent se féliciter* des résultats chez les anglophones, résultats qui ont donné aux tories les deux tiers des sièges dans la plus grande province, l'Ontario, et réduit les libéraux à la portion congrue (un seul siège sur *soixante-dix-sept*) dans un Ouest canadien en pleine ruée à la fois vers le pétrole et vers... les conservateurs.

La déconfiture de M. Clark devant l'indigence de sa députation québécoise est apparue le 4 juin, lorsqu'il a révélé la composition de son conseil des ministres. Alors que, du côté anglophone, il présentait une équipe d'une compétence étonnante (surtout par rapport aux ministres anglophones de M. Trudeau), ses quatre ministres québécois (dont un anglophone, M. Heward Grafftey) étaient tous des rescapés discrédités du régime tory (1957-1962) de M. John Diefenbaker, l'homme qui, à quatre-vingt-trois ans, se prend encore pour le Churchill canadien.

D'après la Constitution canadienne, M. Clark aurait pu nommer sénateurs à vie (la « vie », au Sénat, c'est soixante-quinze ans...) deux ou trois « grands noms » du Québec. Au cours des treize jours dont il disposait pour réaliser cette promesse électorale, il n'a *même pas* pu attirer une seule personnalité de quelque envergure.

Les raisons de la relève

L'ADAGE *classique* se vérifie une fois de plus : ce ne sont pas les partis de l'opposition qui gagnent les élections, ce sont les gouvernements qui les perdent. Et l'usure du pouvoir — seize ans de régime libéral si l'on inclut Lester Pearson — joua incontestablement un *rôle-clé dans ce renversement de courant*.

Chez les libéraux, hommes, idées et organisations étaient, de toute évidence, fatigués — notamment au Canada anglophone où ce qu'ils représentent a été rejeté, en bloc, par les trois quarts de la population.

Mal servi par des ministres anglophones qui, depuis les débuts de la « trudeaumanie », en 1968, ne *lui* ont jamais offert la critique constructive dont tout homme fort a besoin, M. Trudeau lui-même fut un élément décisif de l'échec. Certes, on pouvait lui pardonner certaines erreurs dans plusieurs dossiers, mais les anglophones ont fini par prendre ses pirouettes stylistiques pour du dilettantisme, sa hauteur de vues pour de la désinvolture et son tempérament, parfois tranchant, pour de l'arrogance. Dans les sondages, en effet, c'est sa prétendue arrogance (peut-être la combativité sporadique d'un grand timide) que l'on relevait constamment.

Sur le plan des idées, c'était le désert depuis deux ou trois ans dans l'équipe libérale. Au cours de cette période, l'imagination politique sembla paralysée à la fois par la débandade des meilleurs ministres anglophones et par des soucis électoralistes de plus en plus flagrants.

La « machine » libérale, enfin, s'était tant et si bien rouillée que, pour la première fois dans leur histoire, les libéraux ne détenaient le pouvoir dans aucune des dix provinces canadiennes. Or, en régime canadien, les structures électorales fédérales dépendent énormément de l'organisation de chaque parti au niveau provincial. Les conservateurs tenaient le gouvernail dans sept provinces, les socialistes dans une (la Saskatchewan) ; le crédit social (un parti de grands et de petits capitalistes) *gouvernait en Colombie britannique* face à une forte opposition socialiste ; et le parti québécois tenait le Québec.

Au cours de la campagne, conservateurs et socialistes ont pu mobiliser des troupes provinciales solidement encadrées ; de leur côté, les créditistes étaient censés saper M. Trudeau au Québec et, pour ce faire, reçurent l'appui systématique de l'appareil du P.Q. Au grand dam du parti de M. Lévesque, depuis quelques mois en perte de vitesse, cet appui était un cadeau empoisonné, puisqu'il contribua à faire tomber la députation créditiste de neuf à six sièges.

Autre facteur majeur : l'économie. Sans connaître ni crise ni récession, les Canadiens vivent avec un taux de chômage de 8,5 % (largement atténué par un très généreux système d'assurance chômage) et un taux d'inflation qui frôle les 10 %. L'économie canadienne étant affligée de sérieux défauts de structure (entraînant une désindustrialisation persistante), ces taux ne risquent guère de s'améliorer ; mais, faisant flèche de tout bois, M. Clark a pu matraquer M. Trudeau à grands coups de statistiques officielles que colportait également, avec une fougue toute travailliste, son frère-ennemi dans l'opposition, M. Ed Broadbent.

Plus encore que ces chiffres, la chute du dollar canadien — depuis Noël, il est passé de la « parité » avec le dollar américain à 83 cents seulement, — symbolisait l'incapacité des libéraux à gérer l'économie, à la restructurer pour lui donner une plus grande compétitivité internationale, et à libérer ses forces créatrices. Pendant cinq mois, le télé-journal national a décortiqué chaque indice de la décadence monétaire — supplice chinois pour M. Trudeau, aubaine pour M. Clark.

Il faut ajouter à tout cela un nombre impressionnant de scandales (même la sacro-sainte gendarmerie royale, la police montée, est en ce moment accusée d'abus de pouvoir) et de maladresses (certains ministres auraient essayé d'influencer un juge dans un procès), et voilà l'image d'un gouvernement offrant une cible *merveilleuse au vieux slogan repris par* MM. Clark et Broadbent : « *Il est temps que ça change !* »

Pour couronner le tout, M. Trudeau apparut bien las au cours de la campagne. Avant d'ennuyer le public avec ses discours-fleuves sur des arcanes de droit *constitutionnel, il n'a rien fait* pour servir sa cause en qualifiant les agriculteurs de « *grogneurs* », certains chômeurs de « *buveurs* », et en invitant un de *ses contradicteurs à se « grouiller le c... »* pour se trouver un emploi.

Voilà donc pour l'autopsie du suicide libéral. Il n'empêche que conservateurs et socialistes ont mené de brillantes campagnes. M. Clark sait à merveille faire quadriller les congrès ou le pays par ses militants. Ayant réussi l'exploit de réunifier un parti — où le fratricide semble parfois être le sport officiel, — le chef conservateur a consacré sa première année comme leader du parti à faire la « tournée des popotes » dans les provinces, ce qui lui a permis de renouer les contacts qu'il cultivait depuis l'époque où, militant tory de dix-huit ans, il s'était juré de devenir premier ministre du Canada.

Tout au long de la campagne, M. Clark s'en tint à la démarche qu'il avait adoptée en 1976, lors du congrès qui l'avait investi comme chef du parti : n'offenser personne, cacher ses faiblesses, attaquer les « grits » (les libéraux) avec la férocité — et même la « gestuelle » — du vieux lion Diefenbaker.

En janvier dernier, M. Clark décida de soigner son image d'homme d'Etat et, pour ce faire, entreprit une tournée (Japon, Inde, Israël, Jordanie) au cours de laquelle il alla d'impairs en déboires ; valises égarées, avions ratés, quasi-décapitation par la baïonnette d'un garde d'honneur, si bien que l'expédition fut baptisée « *le tour du monde en quatre-vingts gaffes* ».

Echaudés, les seconds de M. Clark ne négligèrent rien, pendant les cinquante-neuf jours de la campagne, pour le protéger contre lui-même. Tous savaient que, à moins de commettre une erreur monumentale, M. Clark, avantagé par la défaveur des libéraux, deviendrait automatiquement premier ministre. Il ne commit que des erreurs que l'on pardonne facilement dans ces parages (par exemple promettre un budget équilibré qui serait néanmoins déficitaire...).

Une autre promesse conservatrice a séduit la bourgeoisie des villes et des faubourgs : la « déductibilité » (de *l'impôt sur le revenu*) des intérêts d'hypothèques et de la taxe foncière locale. En refusant de faire de la surenchère sur ce plan, M. Trudeau a perdu treize ministres dans des villes comme l'opulente Toronto, capitale officieuse du Canada anglais.

Les socialistes de M. Broadbent, eux, ont porté leur députation de dix-sept à vingt-six sièges en parlant résolument bifteck et « rapatriement » de l'économie canadienne, victime, selon eux, d'un « *viol massif* » par les Américains. M. Broadbent lui-même a mené une campagne très remarquée par sa lucidité, son sérieux et sa bonne humeur. Une nouvelle loi électorale, enfin, avait pour la pre*mière fois fourni à son parti des fonds* de l'Etat, lui permettant de concurrencer libéraux et conservateurs en matière de publicité télévisée et de déplacements en DC-9 privé.

Les relations entre Ottawa et Québec

SOMME toute, l'arrivée de l'équipe *Clark (le mot « équipe » revient* souvent dans la bouche du nouveau premier ministre) comporte de solides avantages, mais aussi de graves risques pour le Canada.

Les avantages ? Après onze ans de « pouvoir français » *(french power)* à Ottawa, il n'est pas malsain qu'une région autre que le Québec ait l'impression de tenir le haut du pavé dans cet immense pays où les régionalismes l'emportent nettement sur le sens d'une communauté pancanadienne. L'Ouest (les trois provinces des prairies, plus la Colombia britannique, sur le Pacifique) était devenu hargneux contre Ottawa, isolationniste, au fond, par rapport au reste du Canada. Ses richesses naturelles attirent vers lui *28 % de la population canadienne et* fournissent 31 % du produit intérieur national du Canada, grâce à quoi il joue depuis dix ans — la crise du pétrole aidant — un rôle extrêmement dynamique qui menace les « places fortes » économiques de Montréal et de Toronto. Avant le 22 mai, l'Ouest avait sa puissance économique ; les élections l'ont entérinée sur le plan politique.

A cet égard, les élections ont ratifié une relève qui dépasse celle des « Français » par les « Anglais » et celle des « grits » par les « tories ». Le Canada central (Québec et Ontario), historiquement hégémonique, cède le pas à une nouvelle génération de « westerners » : M. Clark, lui-même albertain, est épaulé

* Journaliste canadien.

Face à une concurrence exacerbée

LA FAUSSE QUERELLE DU PROTECTIONNISME

Par ALAIN WEIL

QUOI de plus contradictoire, en apparence, que les titres de deux ouvrages récemment parus sur l'organisation des échanges internationaux ? Jean-Marcel Jeanneney plaide Pour un nouveau protectionnisme (1), tandis que Christian Mégrelis lui répond par : Danger Protectionnisme (2). Et, pourtant, la lecture de ces deux livres, comme d'autres travaux récemment publiés sur des thèmes voisins — le rapport de M. Peillon au Conseil économique et social (3), le rapport de M. Pisani au Sénat (4) et celui de M. Mayer au ministre du commerce extériur (5), — réserve une surprise de taille : la communauté des analyses se révèle beaucoup plus marquée que les divergences sur les politiques économiques préconisées. Qui a écrit : « Le protectionnisme a sans doute été le plus efficace outil de développement que l'on ait imaginé » ? Christian Mégrelis. Qui a écrit : « Aucun Etat européen n'est plus en état... d'établir sans grand dommage, à ses frontières, un système vigoureux de protection de ses productions nationales » ? Jean-Marcel Jeanneney.

C'est que le terme même de protectionnisme, qui évoque les débats théoriques du début du dix-neuvième siècle en Angleterre, jouit de propriétés bizarres :

— Tous les utilisateurs du mot reconnaîtront en « libre-échange » son antonyme, mais défenseurs et adversaires du protectionnisme conviendront également que, de toute façon, le libre-échange n'existe pas ;

— Si l'on dénonce la résurgence du phénomène protectionniste, c'est pour ajouter aussitôt qu'il s'accompagnera d'effets négatifs tellement évidents et massifs que l'on ne semble pas croire en la réalité de la menace ;

— Enfin, plus un gouvernement assure combattre le protectionnisme, plus il adopte, en fait, de mesures défensives pour protéger son économie.

DE quoi parle-t-on alors lorsque l'on se réfère actuellement au protectionnisme ? De la balance commerciale, des rapports entre pays riches, pays pauvres et pays en voie d'industrialisation, de l'internationalisation de la production sous l'égide des firmes transnationales, des parités monétaires, de l'émigration, du transfert des techniques et, presque marginalement, du niveau des barrières douanières.

Que signifie, par exemple, la suppression des entraves douanières lorsqu'on lit, dans un document de la CNUCED, que les transactions internes aux sociétés transnationales représentent le tiers des flux d'échanges internationaux, et que ces mêmes groupes contrôlent la moitié du commerce mondial ?

La conférence du GATT a dressé un catalogue, sans doute très incomplet, de plusieurs centaines de « barrières non tarifaires » qui constituent autant de mesures protectionnistes déguisées et sélectives, des codes antidumping à la fermeture des marchés publics, en passant par la définition et le contrôle des normes industrielles. Nul n'est innocent à cet égard, et l'imagination des administrations en la matière est pratiquement illimitée.

Mais, dans un contexte de concurrence internationale aiguë, toute politique nationale visant à conforter l'économie d'un pays n'est-elle pas, de fait, protectionniste ? Le protectionnisme, au sens étroit du terme, n'en représente que la partie la plus directement perceptible. On sait d'ailleurs pertinemment que le libre-échange n'a été prôné, historiquement, que par les Etats les plus forts, et uniquement dans les périodes où ils pouvaient en retirer un avantage immédiat.

On ne peut donc isoler artificiellement le commerce extérieur de l'ensemble de la politique économique. Car, comme l'écrit fort justement le rapport Pisani :

« 1° On n'exporte pas des surplus ;
2° On n'importe pas des compléments ;
3° Pour détenir les meilleures conditions possible, il faut s'installer, désormais, sur les marchés internationaux comme vendeur et *acheteur* structurel. »

Bref, on n'exporte pas ce que l'on produit..., mais on exporte ce que l'on est.

LA théorie du libre-échange, et donc du protectionnisme, découle de l'abstraction que représente la concurrence libre et parfaite, dont chacun peut constater qu'elle se voit de plus en plus battue en brèche par les monopoles de production, d'échanges et d'information, ainsi que par les interventions des Etats (dont il paraît difficile, aujourd'hui, de condamner le principe). Dans ce cadre, les débats sur le protectionnisme ne peuvent plus porter que sur deux points :

1° L'espace d'application d'une politique homogène : dans une phase de maturité industrielle, seuls des ensembles dotés de ressources continentales suffisamment riches et diversifiées peuvent envisager de préserver, en s'isolant, leur autonomie de décision politique et sociale sans courir le risque d'une sévère régression économique. (Les Etats-Unis aujourd'hui, le Brésil demain en sont des exemples.) Jean-Marcel Jeanneney choisit comme unité d'intégration l'Europe, où l'imbrication de la C.E.E. et de ce qui reste de l'Association européenne de libre-échange (A.E.L.E.) est déjà très étroite. Christion Mégrelis considère, quant à lui, que l'ensemble de l'O.C.D.E. pourrait ne plus constituer, peu ou prou, qu'une seule entité économique. Les autres rapports mentionnés confirment tous qu'on ne saurait, en ce qui concerne la France, envisager raisonnablement d'unité très inférieure à l'Europe. Ce qui pouvait paraître envisageable il y a vingt ans ne l'est plus aujourd'hui. Les experts sont, par exemple, unanimes à estimer qu'une dévaluation compétitive du franc français, du type de celles de 1958 et 1969 qui avaient permis à la France de connaître sur une longue période un rythme de croissance sensiblement supérieur à celui de l'ensemble de ses partenaires commerciaux (+ 5 %), est dorénavant impossible.

2° La marge de manœuvre disponible, pour les rapports entre ces différents blocs, entre le « protectionnisme concerté » et le « libre-échange aménagé », qui suppose une véritable coopération économique des différents partenaires. La mesure selon laquelle on estime que la coordination peut se substituer à la confrontation détermine la réponse aux deux questions précédentes.

Au-delà des divergences d'appréciation sur les chances d'une harmonisation négociée et équitable des échanges internationaux, il apparaît utile de souligner les points de convergence les plus marquants des divers travaux cités :

— Il est impératif de corriger la dissymétrie des relations entre la C.E.E., les Etats-Unis et le Japon ;

— L'industrialisation de certains pays du tiers-monde pose aux pays développés des problèmes réels d'adaptation à des mutations par ailleurs nécessaires, mais la véritable « guerre économique » se déroule entre pays industrialisés ;

— Tout en refusant *le « dumping social* des pays à statut social médiéval », les nouvelles règles devront favoriser les économies du tiers-monde par rapport aux pays développés ;

— La liberté des échanges, en elle-même, ne garantit pas plus le bien-être qu'elle ne constitue un facteur de paix ;

— Mais un protectionnisme « sauvage » et prolongé constitue dans un pays un péril pour les libertés et la démocratie et, s'il se généralise, porte les germes d'une confrontation armée.

Toutefois, aucun des ouvrages n'envisage pour la France de choix politiques, sociaux, et donc économiques, sensiblement différents de ceux de ses partenaires européens. Une telle hypothèse serait, évidemment, de nature à modifier quelques-unes des perspectives précédentes.

Avec cette réserve, on peut laisser au rapport Pisani le soin de conclure : « Ce n'est que par une action concertée mais rigoureuse de l'Etat, des entreprises et des travailleurs, et non par un abandon de notre économie aux prétendues lois du marché, que nous pouvons le mieux, que nous pouvons seulement affronter la concurrence extérieure sans risque d'être submergés. La « planification », pour appeler les choses par leur nom, est la condition de la maîtrise de nos forces et donc du maintien de notre ouverture au monde extérieur. »

(1) Jean-Marcel Jeanneney, *Pour un nouveau protectionnisme*, Le Seuil, Paris, 1978, 155 pages.
(2) Christian Mégrelis, *Danger Protectionnisme*, Calmann-Lévy, Paris, 1978, 273 pages.
(3) Léon Peillon, *L'avenir des industries françaises et la nouvelle répartition internationale de la production industrielle*, rapport au Conseil économique et social adopté le 15 novembre 1978.
(4) Edgard Pisani, *Les enjeux et les conditions des équilibres extérieurs de la France*, rapport au Sénat, 13 octobre 1978, 1 300 pages.
(5) Jacques Mayer, rapport au ministre du commerce extérieur du Groupe d'études sur les perspectives de la balance commerciale française au cours des dix prochaines années, publié par *Economie et statistique*, n° 106, décembre 1978, 19 pages.

à Ottawa

FACE AUX REVENDICATIONS DU QUÉBEC

par cinquante-sept députés dans une *députation de l'Ouest totalisant* soixante-dix-sept sièges. La désignation, en janvier dernier, *par M. Trudeau, d'un gouverneur* général manitobain, M. Edward Schreyer, fils d'immigrant allemand et multilingue, avait utilement préparé cette *relève* sur le plan protocolaire.

Solidement en selle à Ottawa, l'Ouest peut désormais oublier ses complexes d'excommunication politique et mettre ses vastes énergies, son optimisme et ses *richesses au service de la nation*

Deuxième avantage . l'equipe de *M. Clark, comme à Londres celle* de Mme Margaret Thatcher, offre au pays une chance d'essayer une cure de capitalisme *(fort tempère par des* soucis populistes et sociaux), après une longue période marquée par l'hostilité grandissante du monde des affaires envers *l'Etat fédéral. « trop interventionniste ».* Comme nous l'avons dit, l'économie *canadienne est affligée d'importants* défauts de structure, ce qui réduit considérablement la marge de manœuvre de M. Clark : pourtant, s'il réussit à apaiser les investisseurs, ce sera toujours autant de gagné

Enfin, un règne *conservateur* de quelques annees *fera* le plus grand bien... aux libéraux. Au pouvoir, ils ont laissé s'effilocher hommes, idées et organisation : un séjour dans l'opposition leur *permettra de recharger leurs batteries* — comme ils l'avaient déjà fait durant *l'interrègne de M. Diefenbaker — et de* revenir à la charge dans deux ou trois ans dans leur rôle traditionnel : faire le pont entre francophones et anglophones.

Mais la situation actuelle *n'est pas sans* risque. Outre le symbolisme d'un gouvernement « anglais » face à une opposition « française », l'accession au pouvoir d'un homme expérimenté et peu respecté *intellectuellement (même par ses partisans),* expose l'unité canadienne aux assauts de M. Lévesque. M. Clark ne comprend guère les subtilités de la politique québécoise, et les efforts louables qu'il a déployés depuis son arrivée à Ottawa, en 1972, comme simple député, *ne lui permettent pas encore de bien* passer la rampe en français

A l'heure où nous écrivions ces lignes, le projet de référendum par lequel M. Lévesque *veut demander un mandat* pour négocier la sécession assortie d'une association *économique* tendait à se préciser Le P.Q ayant subi récemment deux revers cuisants dans des élections partielles face aux *libéraux fédéralistes* du chef de l'opposition au Québec, *M. Claude Ryan, et les sondages indiquant* que plus de 80 % des Québécois ne veulent *pas l'indépendance tout court,* le rendez-vous référendaire semble reporté au printemps 1980.

Néanmoins, la pression du P.Q. et ses manœuvres contre Ottawa exigeront une intelligence et des nerfs qui, jusqu'à présent, ne sont guère manifestes chez M Clark En tant qu'anglophone, M. Clark peut, plus facilement que le *francophone Trudeau, se permettre de faire* des « concessions » au Québec. Le Canada, *cependant,* est *déjà, à bien* des égards (fiscalité, compétences), la fédération la *plus décentralisée du monde,* et M. Clark ne pourra pas jeter indéfiniment du lest constitutionnel sans pousser le pays vers la balkanisation

Sur le plan extérieur, le Canada restera fidèle à ses options traditionnelles : attachement aux Etats-Unis, au Commonwealth, à la francophonie, à l'OTAN et aux Nations unies. Mais M. Clark apportera *son style,* ses *connaissances, ses* préférences. N'ayant pas l'élégante flamboyance de M. Trudeau, il ne possède que des connaissances fragmentaires, mais il est vrai qu'il sera encadré par tout l'appareil d'un service diplomatique fort efficace · très bon élève, bûcheur, *il sait écouter, et il a prouvé, en assemblant* un programme électoral assez éclectique, qu'il sait apprendre et emprunter Après l'engouement de M. Trudeau pour un *« lien contractuel »* avec l'Europe (lien qui ne s'est jamais vraiment tissé), M. Clark mettra l'accent *sur le Commonwealth, sur l'OTAN... et sur* Israël Sans doute verra-t-il aussi d'un bon œil la reconnaissance du nouveau régime de Salisbury. Au *cours de la campagne électorale,* il s'était assuré deux ou trois sièges à Toronto dans des quartiers à dominante israélite en promettant de faire transférer *l'ambassade* du Canada de Tel-Aviv à Jérusalem. *L'initiative a horrifié les diplomates canadiens,* qui espèrent continuer leur rôle (datant de Pearson) de médiateurs mineurs entre Israéliens et Arabes : elle a aussi passablement agacé la Maison Blanche, qui craint qu'une pression par émulation des milieux pro-israéliens aux Etats-Unis compromette le rôle délicat que joue Washington entre MM. Sadate et *Begin.*

Deux jours après avoir claironné sa *volonté de procéder tambour battant au* déménagement de l'ambassade, et face à la pression concertée des Etats arabes (qui, de plus, menaçaient de sabrer plusieurs contrats portant sur la technologie canadienne et le pétrole arabe), M. Clark a été obligé d'opérer un retrait qui ressemble fort à un sauve-qui-peut.

Si le Commonwealth retrouve un peu de son lustre à Ottawa, le monde francophone, lui, ne pourra recevoir la même attention, même s'il est certain que se poursuivront les programmes canadiens *d'aide en argent, marchandises et techniciens.* Certes, M. Clark manifeste une certaine sympathie envers la francophonie ; mais il lui sera difficile d'en saisir les vibrations avec la même intimité que l'équipe à prédominance francophone de M. Pierre Trudeau Après la *conférence du Commonwealth à Lusaka* au mois d'août, M. Clark envisage de s'arrêter à Dakar pour s'entretenir avec ce vieil ami du Canada et de la *francophonie* qu'est le président Leopold Senghor.

Quant à la France, ce sera « business as usual » au niveau des affaires courantes. Après la période de « guerre froide » gaullienne, la collaboration économique et scientifique franco-canadienne se développe. Mais les relations au sommet pourront-elles ressusciter *l'estime cordiale qui marquait les rapports* des deux « têtes » francophones Trudeau *et Giscard* d'Estaing ? *Probablement* pas.

Pour l'instant, le nouveau régime à Ottawa ne semble guère en passe de se *tailler une place au soleil sur le plan* international. On verra plus vraisemblablement *une politique étrangère fondée* sur la bonne intendance des diplomates de carrière. Outre le nouvel accent sur le Commonwealth, on peut tout au plus s'attendre que l'OTAN soit légèrement plus favorisée (les conservateurs ont promis de renforcer quelque peu les *forces armées canadiennes, en tout cas* modestes).

Le nouveau secrétaire d'Etat aux affaires extérieures est une femme fort sympathique, mais presque unilingue anglaise, Mme Flora MacDonald, ancienne *secrétaire* dactylo à la *permanence* du parti, qui a commencé à attirer l'attention, il y a une dizaine d'années, lorsque l'irascible John Diefenbaker prit la peine de la congédier...

Devant ce tableau d'une relève, il serait *prématuré* de prédire le désastre sur quelque plan que ce soit. M. Clark est en effet servi par les médiocres espoirs qu'il a suscités. Il n'est pas exclu qu'il grandisse dans ses fonctions *(à la Harry Truman ?) ni d'ailleurs qu'il* se « nixonnise », malgré sa probité incontestable *Pour l'instant,* Ottawa et le pays tout entier se montrent d'un fair-play qui, au départ, laisse au nouveau *premier* ministre toutes ses chances. Quant à M. Trudeau, avec un parti à rebâtir de fond en comble, et avec sans doute un rôle-clé dans le débat sur le référendum *au Québec, il est assuré* de ne pas manquer d'activité Depuis une dizaine d'années, on disait qu'en cas de défaite il plierait bagage et irait cultiver son jardin Une telle éclipse volontaire est loin d'être certaine, d'autant que M. Trudeau sera fort tenté de rester présent dans le combat canadien au Québec. M. René Lévesque ayant adopté une stratégie dite « étapiste » (il parle maintenant de deux *référendums,* au *besoin), ce combat pourrait* durer plusieurs années.

KEITH SPICER.

Dans les revues...

■ Considérant que l'évolution du droit de l'institution étatique transforme les libertés dans le sens du totalitarisme libéral, la nouvelle revue **LEVIATHAN** étudie la *signification de ce phénomène,* s'interrogeant, par exemple, sur le régime d'exception prévu par nombre de *constitutions.* (N° 2, *printemps, trimestriel,* abonnement : 100 F. - 4, rue de la Mésange, 67000 Strasbourg.)

■ **DIALOGUE** oscille du pessimisme à l'optimisme, selon les auteurs. L'évolution du tiers-monde *préservé* par la tradition communautaire, ou les dangers des certitudes américaines sur la démocratie, sont deux des thèmes évoqués à propos de l'avenir des sociétés. (Volume IX, n° 4, quatrième trimestre 1978, dernier reçu. International Communication Agency, 1776 Pensylvania avenue, N.W., Washington, D.C. 20547.)

■ *Thème d'***ALTERNATIVES NON VIOLENTES** : la désobéissance. L'avenir et l'efficacité en ce domaine supposent l'union *organisée de la désobéissance* civile dans les Etats qui détiennent le monopole de la violence et dans des *démocraties de plus en plus formelles.* (N° 34, juillet, bimestriel, 10 F. - 3, rue Dumenge, 69004 Lyon.)

■ **ECONOMIE ET POLITIQUE** s'intéresse à la Commission trilatérale et estime qu'il s'agit d'« un effort global d'adaptation, de redéploiement, de coordination de l'ensemble des moyens économiques, politiques, idéologiques et militaires de l'impérialisme, organisé autour du noyau tripolaire du capitalisme multinational », un jugement qui vaut aussi pour le Club de Rome. (N° 27-28, juillet-août, mensuel, 14 F. - 8, cité d'Hauteville, 75010 Paris.)

■ Journal maoïste, ***LE MARXISTE-LENINISTE*** engage un procès sans nuance contre les bourgeoisies européennes dont il condamne la position de dépendance entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. La méfiance à l'égard de l'Allemagne serait une attitude réactionnaire dans la mesure où elle cacherait la menace entretenue par le pacte de Varsovie et la politique de *Moscou.* (N° 36, juin-juillet, mensuel, 4 F. - B.P. 278, 75827 Paris Cedex 17.)

■ Dans la **NOUVELLE REVUE SOCIALISTE**, J. Glavan souligne que, plus que tout autre, le temps des vacances est celui de l'inégalité. En éditorial, Lionel Jospin tire des élections européennes un *constat trop évident* : « l'Europe des travailleurs reste à faire ». Un dossier sur l'énergie : projet de société ; propositions socialistes : critique de la politique actuelle : nucléaire ou « un climat résigné de mariage de raison ». (N° 41, juin, dernier paru, dix numéros par an, 14 F. - 12, cité Malesherbes, 75009 Paris.)

■ L'alternance en Grande-Bretagne, la *victoire électorale des conservateurs* expriment-elles une volonté de redressement économique et moral ? **PROJET** observe aussi ce *changement politique en Ecosse* et en Irlande du Nord. (N° 137, juillet-août, dix numéros par an, 13 F. - 14, rue d'Assas, *75006 Paris.)*

■ Dans **DEFENSE NATIONALE**, Pierre-M. Gallois pose la question des armes nouvelles et de la sécurité de l'Europe de l'Ouest ; il admet la possibilité d'une *guerre,* déclenchée par Moscou contre une Europe impuissante à résister faute d'un armement adapté, dans l'intention d'affaiblir *son* adversaire américain. (Trente-cinquième année, juillet, mensuel, 16 F. - 1, place Joffre, 75700 Paris.)

■ Après un dossier sur *la sidérurgie,* l'Europe et la crise, **PROLETARIAT** aborde le thème de la division de l'Allemagne, des thèses antagonistes en présence et des jeux politiques qui s'animent aujourd'hui autour de l'idée de réunification. (N° 20, deuxième *trimestre,* trimestriel, 15 F - B.P. 320, 13213 Marseille Cedex 1.)

■ Les inquiétudes que l'opinion française peut éprouver à l'égard de l'Europe s'expriment sous la plume de Michel Fichet à propos de la supranationalité, et de Jean-Paul Bied à propos du général *de Gaulle face* à l'Allemagne, dans **ARGUMENTS POUR LA FRANCE**. (N° 9, juin, mensuel, 10 F. - B.P. 525, 75027 Paris Cedex 02.)

■ La Communauté européenne et la procédure qui sert d'instrument de bataille politique : *la* ***REVUE DU MARCHE COMMUN*** détaille les mécanismes qui présideront en 1979 à l'élaboration du budget *européen. Francisco Granell, économiste* espagnol, examine les circonstances économiques du « second élargissement » *de la Communauté.* (N° 227, juin, mensuel, abonnement : 280 F. - 3, rue Soufflot, 75005 Paris.)

■ Dans **LA REVUE DES DEUX MONDES**, M. Jules Moch continue d'évoquer ses souvenirs sur l'« agonie de la IV[e] République », qui sont aussi ceux du ministre de l'intérieur du dernier gouvernement de ce régime. Deux formules méritent l'attention : sur la nécessité de « courir le risque de se tromper énergiquement » ; et sur les « besognes de pacification des voies publiques ». (Juillet, mensuel, 14 F. - 15, rue de l'Université, 75007 Paris.)

■ Une grande enquête sur le problème du développement rural en Asie dans l'un des derniers numéros de la ***FAR EASTERN ECONOMIC REVIEW***. L'hebdomadaire a mobilisé une dizaine de collaborateurs qui exposent comment se règlent les problèmes dans divers pays. « Une révolution lente » titre la revue... mais l'un des auteurs fait remarquer que le nombre des paysans dépossédés de la terre se multiplie de manière inquiétante. (Vol. 105, n° 28, 13 juillet, hebdomadaire. - G.P.O. Box 160, Hongkong.)

■ **IMPRECOR** analyse la situation indochinoise à partir des résolutions *discutées par le secrétariat unifié de* la IV[e] Internationale. Son choix idéologique lui permet de prendre un point *de vue original, soulignant l'intérêt que* les Occidentaux trouvent dans la division des pays socialistes et montrant les *effets de la bureaucratie socialiste coupée* de toute démocratie véritable. (N° 56-57, juillet, bimensuel, 5 F. - B.P. 57, 93101 *Montreuil Cedex.)*

■ Les **TEMPS MODERNES** retracent les *racines* lointaines du conflit entre la Chine et le Vietnam, qui remonterait à l'an 214 avant Jésus-Christ : la *communauté chinoise au Vietnam passe* au vingtième siècle de cent mille personnes à plus d'un million, pendant *que les Vietnamiens eux-mêmes* ne parviennent qu'à doubler leur effectif. (N° 395, juin, mensuel, 20 F. - 5, rue *Sébastien-Bottin,* Paris-7[e].)

■ **STRATEGIQUE**, revue de recherches et d'études, publie un long article sur les systèmes militaire et politique en Chine, où l'armée et le secteur civil échangent leurs cadres. (N° 2, printemps, trimestriel, 30 F. - Hôtel national des Invalides, 75007 Paris.)

■ Les Etats-Unis, aveuglés par l'obsession de leurs propres intérêts, ont pratiqué à l'égard de l'Iran impérial la politique de l'autruche : **FOREIGN POLICY** montre l'absurdité de la conduite du chah, soutenu par les Américains fascinés par la seule adhésion du régime capitalisme, et par l'assurance d'un approvisionnement pétrolier avantageux. Alex A. Vardamis analyse, par ailleurs, les divergences entre les politiques militaires des Etats-Unis et de l'Allemagne de l'Ouest. (N° 34, printemps, trimestriel, 3 dollars. - P.O. Box 984, Farmingdale, New-York 11737.)

■ **L'ECONOMISTE DU TIERS-MONDE** publie une étude des transports *terrestres en Afrique dont le* tracé met en évidence l'aliénation du continent. (N° 37, juillet-août, mensuel, 6 F. - 10, rue Auber, 75009 Paris.)

■ La déception et l'inquiétude transparaissent dans **DEMAIN, L'AFRIQUE** à l'occasion du sommet de l'Organisation de l'unité africaine. Tous les conflits actuels — Tchad, Sahara, Egypte, Centrafrique, — semblent pousser l'O.U.A. aux limites de ses capacités arbitrales, et condamner les gouvernements à choisir enfin entre la conservation du pouvoir et le service de l'intérêt général. (N° 31, juillet, bimensuel, 7 F. - 16, rue Guillaume-Tell, 75007 Paris.)

■ Dans la **REVUE AFRICAINE DE STRATEGIE**, Edmond Jouve pose la question des frontières africaines. (N° 3, trimestriel, *été,* 20 F. - 9, rue du Château-d'eau, 75010 Paris.)

■ Le Zaïre, tel qu'un journaliste belge — Mann Ruys — peut le comprendre : création artificielle de Léopold II pour l'enrichissement exclusif *de son pays,* chasse gardée occidentale aujourd'hui. A signaler aussi dans **SEPTENTRION**, outre ce sujet, un article *sur* l'enseignement du néerlandais en Wallonie et du français en Flandre. (8[e] année, n° 2, juin, trois numéros *par an,* 20 F. - Murissonstraat 160, B-8530, Rekken, Belgique.)

■ **MAGHREB** publie une étude sur la démographie algérienne qui nuance les clichés stéréotypés souvent utilisés sur ce sujet. (N° 84, avril-mai-juin, trimestriel, 17 F. - La Documentation française, 124, rue Henri-Barbusse, 93308 Aubervilliers Cedex.)

■ L'histoire du Mozambique colonisé par le Portugal, sa lutte de libération, sa politique actuelle d'amélioration des conditions de vie de la population constituent la première partie du dernier *numéro* de **FAIM-DEVELOPPEMENT** qui s'intéresse aussi à l'agrobusiness en Amérique latine et à la Colombie, où les Indiens commencent à recouvrer des droits sur leurs terres. (N° 77, juin-juillet, mensuel, 5 F. - 27, rue Guénégaud, 75006 Paris.)

■ Haïti devient un des pôles du tourisme aux Antilles. Ce phénomène récent ne semble guère constituer un atout supplémentaire pour l'économie locale : les **CAHIERS DES AMERIQUES LATINES** établissent un bilan provisoire documenté de cette nouvelle version de la politique des concessions. (N° 17, dernier reçu, bisannuel, 40 F. - Institut des hautes études d'Amérique latine, 28, rue Saint-Guillaume, Paris-7[e].)

■ **CERES**, publication de la F.A.O., présente un rapport sur la structure *agraire et les régimes fonciers dans le* tiers-monde, très riche de graphiques clairs et de statistiques parlantes. Autre *thème* : l'exploitation étrangère des terres agricoles dans les pays en voie de développement, souvent avec la complicité des monopoles locaux. Un article sur la solution chinoise du problème de la faim insiste sur l'importance de la main-d'œuvre qu'il a fallu mobiliser pour entreprendre les travaux nécessaires. (N° 68, mars-avril, bimensuel, abonnement 8 dollars. - F.A.O., via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome.)

■ Une revue nouvelle, **LA NOUVELLE REVUE**, marque l'« année de l'enfant » par un numéro double, sous le titre : « Quel amour d'enfant ! » et s'attache à raconter, sous tous ses aspects, la « sombre histoire » de l'enfance. (N° 5-6, juin-juillet, mensuel, ce numéro : 23 F. - Avenue Van Volxem 305, 1190 Bruxelles.)

■ **SORCIERES** change de formule : *moins fréquente et plus copieuse.* On entend surveiller désormais ce qu'on a appelé le « style Sorcières », c'est-à-dire *ne pas s'abandonner* à un *certain ronron.* Quoi qu'il en soit, cette publication tient une place notable dans la nouvelle presse *féminine et exprime une tendance originale* du mouvement féministe. Ce dix-septième numéro, le *premier* de la revue *renouvelée, a pour thème* le **Vêtement**. (Premier numéro, 1979, trois numéros par an, abonnement : 100 F. - Stock, Paris.)

■ Encore une nouvelle revue : ***L'IDIOT***. *Celui-là serait purement* national. L'éditeur entend rappeler sa source grecque signifiant « particulier ». Le *thème est très général : « La haine ».* Sous toutes ses *formes* : politique, raciste, sexiste, familiale, nationale, sentimentale, *etc. Et littéraire, celle-ci prêtant* tout naturellement aux « mots » : « Je hais-critoire » ou « La haine R.F. ». *(N° 1, périodicité non encore précisée,* ce numéro : 20 F. - Editions libres Hallier, 22, rue Huyghens, Paris-14[e].)

■ Poursuivant son entreprise de résurrection par la reproduction en fac-similé de revues introuvables, J.-M. Place nous restitue **LES DERNIERS JOURS**, cahiers fondés, dirigés et rédigés par Drieu La Rochelle et Emmanuel Berl en 1927. Document significatif sur l'état d'esprit d'une époque. (Sept numéros constituant la collection, en un volume 21 × 27,80 F. - J.-M. Place, édit., 12, rue Pierre-et-Marie-Curie, Paris-5[e]).

Correspondance

DIFFAMATION DE LA JUNTE CHILIENNE

Nous avons reçu du Dr Julio Retamal Favereau, attaché culturel et de presse près l'ambassade du Chili à Paris, la lettre suivante :

Je vois que la campagne antichilienne que vous menez depuis six ans ne désarme pas. En effet, dans votre numéro de juillet, je lis un article sidérant concernant les Mapuches et « *la menace de leur extermination légale* ». Apparemment, cette « étude » a été concoctée par un « Comité mapuche de solidarité », mais *ce n'est qu'une petite analyse* pleine d'erreurs et qui emploie les archi-manipulées et archi-usées méthodes marxistes.

Je n'entre pas dans les détails d'une interprétation préjugée *des faits historiques,* car il suffit de connaître l'histoire de mon pays pour voir qu'elle ne tient pas debout. L'auteur condamne à tour de rôle les missionnaires catholiques, toute la législation chilienne du dix-neuvième et du vingtième siècle, tous les efforts que les gouvernements successifs ont fait pour *intégrer* les Mapuches à la civilisation et à la vie nationale productive. A le croire, il aurait fallu laisser les aborigènes en marge, dans un système d'apartheid ou comme un Etat dans l'Etat (au détriment du Chili et au bénéfice des Aurélie Antoine !) Peut-être que l'auteur veut créer une scission dans l'ex*traordinaire unité du Chili et* lancer un Etat araucan indépendant...

En ce qui concerne la soi-disant « *participation enthousiaste de Mapuches à la mobilisation du paysannat sous l'unité populaire* » et à la « *répression sévère* » qu'ils auraient subi sous le gouvernement actuel, il ne s'agit là que d'un « wishful thinking » de l'analyste, démenti par la réalité.

Il suffit de lire les *opinions* exprimées dans la presse ces derniers mois pour voir que, si bien il y a eu des réserves manifestées à l'égard des dernières dispositions légales, il y a eu aussi des opinions tout à fait favorables, émanant des parties intéressées. En général, le décret du 22 mars 1979, ne cherche qu'à « *incorporer les Mapuches à la chilénité, en leur donnant des droits et responsabilités égaux à ceux de toute la population* ». Depuis quand de telles dispositions comportent-elles une nouvelle atteinte aux droits de l'homme ? Faut-il continuer à maintenir les Mapuches en une si*tuation de citoyens* de deuxième classe ? Laissez-moi rire...

CASSURE EN DEUX BLOCS, MAINMISE DES GRANDS

Vers quelle Asie du Sud-Est ?

Par HUGUES TERTRAIS *

LA cause semblait entendue : de Washington à Pékin, tout le monde était d'accord pour dénoncer, dans le drame des réfugiés, le « *cynisme* » du Vietnam, responsable d'une tragédie « *comparable à la persécution des juifs par Hitler* », écrivait même *le Quotidien du peuple*, image qui sera reprise le mois dernier à Genève par le vice-président Walter Mondale. L'affaire jetait le discrédit sur le régime de Hanoï. Mais voilà que les pays dits « de premier accueil » — Thaïlande et Malaisie surtout — refusent de jouer le jeu et décident d'expulser les ci-devant réfugiés : l'Asie du Sud-Est à l'envers. Qu'allait-il se passer ?

Que va-t-il également se produire avec le Cambodge, dont le problème n'est pas moins dramatique et divise tout autant la région ? De Manille à Colombo, les derniers des dirigeants khmers rouges occupent toujours le siège de leur pays dans les conférences internationales, plusieurs mois après la chute de leur régime. Et le nouveau pouvoir installé à Phnom-Penh n'est pas encore reconnu par les pays non socialistes de l'Asie du Sud-Est.

Jamais en tout cas l'Asie du Sud-Est n'a paru aussi divisée, jamais l'écart n'a semblé si grand entre les deux entités régionales qui s'y sont constituées, et dont seule la Birmanie reste à l'écart. Les trois pays de l'ex-Indochine, à régimes socialistes, sont désormais associés par un réseau triangulaire de « traités d'amitié et de coopération », signés à Vientiane en 1977 et à Phnom-Penh cette année. Ensemble déséquilibré certes, puisque le Laos et le Cambodge ne regroupent pas dix millions d'habitants à eux deux quand le Vietnam en compte cinquante millions, mais qui détient surtout le triste record des ruines et *de la pauvreté* : même le « puissant » Vietnam, s'il n'a pas été « *ramené à l'âge de la pierre* », comme le lui avait promis le général Curtis LeMay, ancien chef du Strategic Air Command, se débat aujourd'hui au milieu de difficultés de toutes sortes.

Formant cercle autour de cette « Indochine », cinp pays qui se sont groupés dès 1967 dans l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) : Thaïlande, Malaisie, Singapour, Indonésie et Philippines. Entre ces pays de cultures si différentes, rien de commun sinon l'anticommunisme et un « traité d'amitié et de coopération » *signé à Bali en 1976. Le plus petit, qui* est également le plus riche, Singapour, ne compte que deux millions d'habitants et le plus vaste, l'Indonésie, cent quarante millions : tous deux sont en principe engagés sur la voie d'une rapide « modernisation ».

Les rapports de forces politiques, la *différence des stratégies économiques*, la mainmise des Grands, tout paraît encourager cette cassure de l'Asie du Sud-Est, où se nouent les drames actuels. L'ANASE s'est développée contre l'Indochine, par rapport à elle en tout cas, et s'est nourrie de ses divisions. Ce sont en effet les changements de régime de 1975 à Phnom-Penh, Saigon et Vientiane qui réveillèrent l'ANASE de sa torpeur : elle semblait en réserve, elle devint un « rempart ».

Coup sur coup, en 1976 à Bali et en 1977 à Kuala-Lumpur, alors qu'ils n'avaient jamais pris la peine de le faire *jusque-là*, les *chefs d'Etat et de* gouvernement de l'Association se réunissaient en sommet ; on créait un secrétariat général, des commissions multiples, on jetait les bases d'une coopération industrielle, le Japon promettait son soutien. Une intense propagande tendit rapidement à présenter l'ANASE comme une véritable entité, douée d'existence autonome. Devait-on aller plus loin, c'est-à-dire envisager une défense commune ? La militarisation de l'ANASE avait ses hérauts, elle les a encore. Mais cet objectif fut refoulé : la « prospérité » restait la meilleure arme contre un ennemi à la fois intérieur et extérieur.

Progressivement, en 1978 surtout, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est afficha même un certain triomphalisme : les Cinq constataient en effet que non seulement leurs pays restaient intacts face à l' « *agression communiste* », mais que, tout au contraire, la discorde et plus encore s'était installée entre les vainqueurs de 1975, le Cambodge et le Vietnam, et que tout le monde semblait vouloir du bien à l'ANASE : ignorée il y avait peu, suspectée par beaucoup, elle était maintenant respectée, voire courtisée, et parcourue en *tout sens par de hauts* dirigeants communistes, khmers rouges ou soviétiques, vietnamiens ou chinois.

Pour quel généreux motif les Cinq auraient-ils alors applaudi l'action vietnamienne de janvier au Cambodge ? Pourquoi seraient-ils pressés *de reconnaître* l'unité retrouvée de l'ex-Indochine ? Ils ne pouvaient en tout cas se montrer surpris par l'issue du conflit entre les deux pays : en annonçant publiquement à Bangkok, quatre mois plus tôt, que le Vietnam ne soutenait plus le mouvement révolutionnaire clandestin en Thaïlande, M. Pham Van Dong avait montré par avance les limites d'une *éventuelle* action vietnamienne. Le changement de régime à Phnom-Penh gênait surtout *l'ANASE en ce qu'il modifiait* le rapport de force existant.

A l'arrière-plan de ce rapport de force, il y a en effet une confrontation plus sérieuse : celle qui oppose deux types de stratégies économiques et dont l'enjeu est le développement — *ou* le *sous-développement* — de cette partie du monde. Dès les lendemains de la victoire communiste de 1975, l'un des premiers soins du Vietnam, qui symbolise l'une de ces deux voies, avait justement été de *définir sa propre stratégie de* développement, une stratégie qui corresponde le mieux possible aux réalités du pays : formulée au quatrième congrès du parti communiste vietnamien, en décembre 1976, cette stratégie se fondait sur le préalable de l'indépendance économique et donnait la priorité au développement de l'agriculture.

Les régimes en place dans les pays de l'ANASE, si ouverts aux capitaux *américains ou japonais, ne s'y sont* pas trompés : il leur fallait désormais prouver que « *la voie non communiste pouvait fournir des réponses efficaces aux problèmes des pays du tiers-monde* », selon les termes utilisés par le ministre des affaires étrangères de Singapour, M. Rajaratman, en demandant l'aide des Etats-Unis en 1978. Pour ce faire, ils avaient projeté de s'unir, mais les efforts dans ce sens sont restés sans succès : les cinq projets industriels communs, trois ans après avoir été formulés, ne sont encore qu'un slogan — le Japon n'ayant pas fait parvenir le premier dollar du milliard promis à cet effet. Et l'accord *mutuel de préférences douanières*, destiné à faire progresser le très faible *commerce interrégional*, n'a rien apporté de nouveau. A quoi servirait-il en effet quand, par exemple, 80 % de l'étain exporté par Singapour y sont entrés clandestinement, et ce dans une région, Malaisie en tête, qui produit la moitié de l'étain mondial ? La seule « réussite » de la stratégie de modernisation et de croissance industrielle rapide « à la japonaise », fondée sur l'exportation, qui est en vigueur dans l'ANASE, est Singapour, dont le rythme de croissance est d'environ 7 % ; mais ce succès tient évidemment au fait que cet « Etat-cité » ne *connaît pas la pression des campagnes* surpeuplées.

Domination japonaise

LA politique des Grands — ceux de l'Asie surtout, Chine et Japon — *entretient cette division au sein de* la région. Le Japon, qui est à la fois leur principal fournisseur et leur principal client, a besoin des pays de l'ANASE : là se situe le secteur où ses investissements sont les plus productifs ; par là transitent aussi 40 % de ses importations totales, dont 80 % de *son* pétrole. Et il craint trop l' « effet boomerang » de son aide, il a trop peur de la concurrence potentielle des Cinq pour desserrer un tant soit peu la domination financière et commerciale sans partage qu'il exerce sur eux : c'est dire que si le Japon s'intéresse aux relations économiques avec, d'une part, l'ex-Indochine et, d'autre part, les pays de l'ANASE, il ne souhaite nullement que des liens se développent entre les uns et les autres.

La Chine, pour sa part, qui était presque chez elle dans les pays de l'ex-Indochine, paraît se souvenir aujourd'hui de son antique rayonnement. Elle n'a pas supporté l' « arrogance » du Vietnam, qui refusait d'entrer dans son jeu stratégique, et lui a montré ce qu'il lui en coûtait ; elle considère comme sienne la mer de Chine méridionale, cette Méditerranée du Sud-Est asiatique, développe son commerce avec les pays de l'ANASE et se rapproche des communautés *chinoises* d'outre-mer, qui y sont nombreuses et influentes. Pékin n'hésite pas en fait à jouer les uns contre les autres : ce fut notamment le cas en mai 1978, lorsque la Chine annonça tout à la fois au gouvernement vietnamien qu'elle lui suspendait *son aide et aux pays de l'ANASE* qu'elle se proposait d' « *organiser une foire commerciale de l'Association* » en République populaire de Chine.

Il n'est donc pas surprenant de retrouver le Japon et la Chine quasiment côte à côte pour décourager toute tentative de rapprochement : ce qui s'est passé à la fin de l'année dernière à Bangkok est à cet *égard significatif. Début septembre*, M. Pham Van Dong, premier ministre vietnamien, allait arriver en visite officielle en Thaïlande. Une réconciliation historique : les deux gouvernements allaient-ils signer un traité d'amitié, comme venaient de le faire Pékin et Tokyo, comme semblaient le suggérer les Vietnamiens, comme peut-être le souhaitaient aussi certains milieux thaïs ? Un rapprochement entre la capitale de la révolution vietnamienne et celle qui avait servi de tête de pont à l'armée américaine dans son agression contre le Vietnam, s'il ne garantissait pas la paix dans la *région*, ouvrait en tout cas de nouvelles perspectives.

Mais le jour qui précéda la visite de M. Pham Van Dong à Bangkok arrivèrent inopinément, pour une courte escale sur la route du Proche-Orient, MM. Fukuda et Sonoda, alors premier ministre et ministre des affaires étrangères du Japon : pendant quarante-cinq minutes, ils firent la leçon au premier ministre thaïlandais, le général Kriangsak, et s'appliquèrent à le mettre en garde contre les Vietnamiens, « *plus habiles et plus intelligents dans les négociations* » que les Chinois ; il fallait donc être « *prudent* » : la mise en garde semble avoir été entendue puisque, dès le premier jour de la visite de M. Pham Van Dong, la presse de Bangkok put annoncer qu'aucun traité ne serait cette fois-ci signé avec le Vietnam.

Quelques semaines plus tard, en associant la Thaïlande aux déclarations les plus agressives de M. Deng Xiao ping à l'endroit du Vietnam, c'était au tour de la Chine de placer Bangkok dans l'embarras vis-à-vis de Hanoï : dans une interview à des journalistes thaïlandais d'abord, dans ses déclarations de Bangkok ensuite, le vice-premier ministre chinois s'employa à dénoncer les bonnes paroles de M. Pham Van Dong, qui masquaient, selon lui, l' « *attitude de gangster* » du Vietnam dans la région. A son tour, il recommande d'être « prudent ». Pékin ne se prive pas aujourd'hui non plus d'agiter les épouvantails du Cambodge et des réfugiés indochinois pour tenter d'attiser la *tension entre le Vietnam et les pays* de l'ANASE.

Des raisons de coopérer

MAIS, dans le contexte du tiers-monde, tous ces facteurs de division *peuvent aussi être un jour des* facteurs de rapprochement. A l'exception de Singapour, en effet, les pays de l'Asie du Sud-Est ont une population à forte majorité paysanne, connaissant des taux d'accroissement démographiques de 2 à 3 % et, faute d'un réel développement économique, voient le sous-emploi prendre des proportions d'apocalypse : autant dire qu'il n'y a pas que les réfugiés à vivre dans la misère et le dénuement ; c'est par millions en effet que les sources les plus officielles chiffrent le nombre de ceux qui vivent « *au-dessous du seuil de pauvreté absolue* ». Pour ne citer que le problème alimentaire, il faut nourrir dans l'ensemble de la région quelque huit millions de bouches supplémentaires chaque année ; le déficit céréalier s'accroît : l'Indonésie, qui importait 1,9 million de tonnes en 1978, prévoit d'en importer 5 millions en 1985 — du moins peut-elle espérer le financement avec ses exportations pétrolières : le Vietnam, que les destructions de guerre ont rendu si vulnérable aux dérèglements climatiques, et qui survit presque au bord de la famine, n'en est pas encore à ce stade... Au train où vont les choses, c'est toute l'Asie du Sud-Est — trois cent cinquante *millions d'habitants — qui sera bientôt* un énorme « *Radeau de la Méduse* ».

Or il existe des lieux où une véritable coopération régionale pourrait s'effectuer, qui aiderait à résoudre ces problèmes vitaux : l'aménagement du bassin du Mékong notamment, dont les graves inondations de la fin de *l'année dernière ont souligné l'urgence*, et qui modifierait sensiblement les conditions de production agricole et industrielle dans les quatre pays concernés — Thaïlande, Laos, Cambodge et Vietnam. Mais la question reste en panne : après 1975, d'abord, les dirigeants khmers rouges, forts du soutient de la Chine, avaient refusé d'en entendre parler, obligeant les trois autres à se constituer seulement en « comité intérimaire du Mékong » : aujourd'hui, la non-reconnaissance du nouveau Cambodge par Bangkok prolonge cette situation. La recherche et l'extraction du pétrole en mer de Chine méridionale posent des problèmes semblables, à cela près qu'elles engagent des capitaux beaucoup plus considérables et que la Chine y est directement partie prenante : les pays riverains concernés sont cette fois le Vietnam, la Malaisie, l'Indonésie et les Philippines, principalement. L'organisation d'un véritable commerce régional favoriserait aussi, bien sûr, le développement des pays de l'Asie du Sud-Est, mais le Japon et la Chine parviennent toujours à en contrôler les circuits d'échanges.

Un certain nombre de dirigeants ont la volonté de considérer les problèmes de développement sous l'angle régional. Au Vietnam, on a été assez loin dans cette perspective, en suggérant même de trouver, en matière de coopération, « *une nouvelle formule pour assurer l'égalité entre les cinq pays de l'ANASE et les quatre autres pays* » de la région ; M. Phan Hien, vice-ministre des affaires étrangères, lança cette idée en 1976, au retour d'une tournée dans les pays de l'ANASE. En Indonésie, l'on est également soucieux d'un développement économique « *dans le cadre du régionalisme* », ce régionalisme se confondant pour l'heure avec celui de l'ANASE. En Malaisie aussi, les milieux officiels ont souligné à plusieurs reprises la nécessité d'encourager les rencontres entre dirigeants, notamment des deux « camps ». Et il y a déjà eu quelques importants déplacements de chefs de gouvernement dans la région : celui de M. Pham Van Dong dans les pays de l'ANASE, en *septembre 1978*, ceux aussi du général Kriangsak au Laos, en janvier de cette année, et de son homologue lao, M. Kaysone Phomvihane en Thaïlande, en avril.

Récemment, plus que de coopération, c'est évidemment surtout de non-agression qu'il a été question entre les deux groupes d'Etats, mais l'on observe la même volonté de ne pas se laisser aller à une confrontation. Pékin assure-t-il la Thaïlande de son soutien en cas d'attaque vietnamienne sur son territoire ? M. Nguyen Co Thach, chancelier du Vietnam, se rendant début juin à Colombo, s'arrête à Bangkok pour *encourager* un règlement du problème frontalier khméro-thaïlandais. Le *général-ministre* indonésien Panggabean propose-t-il à la Thaïlande, le 23 mai, par *voie* de presse, l'aide militaire de l'Indonésie en cas d'attaque menée par les forces vietnamiennes ? Six jours plus tard, le *général* Widodo, chef d'état-major de l'armée indonésienne, suggère, également par voie de presse, aux pays de l'ANASE de « *répondre positivement à l'offre de M. Pham Van Dong de parvenir à un traité d'amitié et de non-agression* » avec eux

Il plane enfin sur l'ensemble de l'Asie du Sud-Est quelques craintes communes de nature à faire progresser une certaine « conscience régionale ». Non pas tellement la crainte de la lointaine U.R.S.S., pour qui le Vietnam n'est pas un allié de tout repos, et qui entretient d'assez bonnes relations avec Bangkok ou Djakarta. Mais bien plutôt celle de la Chine, dont l'intervention militaire au Vietnam en février aura laissé un sentiment mélangé. Que la Chine se conduise de la sorte avec le pays de l'Asie du Sud-Est qui lui a été le plus proche, cela n'a rien de très rassurant pour les autres, que Pékin considère justement comme « *non seulement voisins mais parents du peuple chinois* ». A un tout autre niveau, l'action chinoise réveillait les vieilles inquiétudes à l'origine de la fondation de l'ANASE : l'Association ne s'était-elle pas constituée en 1967 à l'initiative de la Malaisie et de l'Indonésie, dans un souci anticommuniste qui *était en l'occurrence dirigé contre* la Chine ? La « menace du Nord » pourrait bien apparaître aujourd'hui autant chinoise que communiste. Et le Japon, suspecté de vouloir « *cantonner le Sud-Est de l'Asie dans la fonction de bûcherons et de porteurs d'eau* », suivant l'expression d'un membre du gouvernement de Kuala-Lumpur, et qui s'est rapproché de la Chine par le traité d'août 1978, pourrait se trouver associé à cette « menace ».

Le spectre d'une domination sino-japonaise ? L'Asie du Sud-Est n'en est certes pas encore là ; mais Pékin ne s'y est pas trompé, qui dépêcha son ministre du commerce extérieur en Malaisie au lendemain de son expédition guerrière au Vietnam, et invita le premier ministre de Kuala-Lumpur en Chine — il s'y est rendu début juin et s'est vu accorder de très substantiels avantages commerciaux. C'est peut-être en Malaisie que l'on se méfie le plus du Japon et que, parallèlement, le pouvoir est le moins hostile au Vietnam. Les pays de la région ont bien pris la mesure de l'influence japonaise, et ils suivront les négociations sino-vietnamiennes comme un test de la volonté de puissance de Pékin : comment vont se répartir les souverainetés respectives, par exemple dans la *zone maritime ?*

L'Asie du Sud-Est va-t-elle vers la confrontation ou bien vers la détente, vers l'affrontement ou vers la coopération régionale ? Le Vietnam cherche à y construire une « *zone d'indépendance, de paix et de neutralité* », l'ANASE une « *zone de liberté, de paix et de neutralité* » : du moins chacun est-il d'accord pour définir une « zone » Chaque crise liée à l'ex-Indochine — et donc au Vietnam — paraît consolider l'ANASE, et donner raison à ceux qui souhaitent une stratégie de la tension. Mais, entre ces deux « Asies du Sud-Est », paradoxalement, les signes d'un possible rapprochement ne manquent pas : de conférence internationale en conférence internationale, la représentativité des derniers dirigeants khmers rouges diminue ; il devient possible d'envisager la solution du problème du régime cambodgien, sinon la reconnaissance pure et simple du nouveau pouvoir. Et, dans le même temps, se manifeste la *volonté commune* des pays de la région de résoudre le problème des réfugiés, au moins de ne pas le laisser constituer entre eux un abcès de fixation.

Les enjeux du développement et l'acuité du rapport de forces font décidément de l'Asie du Sud-Est l'un des principaux laboratoires du tiers-monde. Les problèmes à résoudre sont urgents et la marge de manœuvre est étroite. Les possibilités de rapprochement dans la région seront à la mesure de l'indépendance des pays concernés.

* Ancien coopérant à Saigon, professeur d'histoire.

RECTIFICATIF. — Une erreur d'impression s'est glissée dans l'article de Jacques Berthelot sur la réforme agraire au Togo, publié dans le dernier numéro du *Monde diplomatique*. Page 10, 4e col., il fallait lire à la fin du premier paragraphe : « *L'agriculture togolaise repose sur deux cent trente mille exploitations de 1,75 hectares en moyenne* » (et non 175 ha).

Les « Derniers Blancs », de C. Meillassoux

L'apartheid à travers la presse sud-africaine

Par ANTOINE BOUILLON

UN excellent livre, parmi les publications récentes suscitées par les *événements de Soweto (1976)*, vient faire entendre en France et dans le monde francophone un son de cloche jusqu'ici presque inaudible : celui de la presse sud-africaine, de sa critique constante et vive du système d'apartheid (1). Du même coup, les thuriféraires de l'apartheid, M. Jacques Soustelle en tête (plus de cinq fois pris à partie au cours de l'ouvrage) se voient retirer la caution d'une opinion publique sud-africaine beaucoup plus sévère qu'on ne le croit à l'égard du régime nationaliste. Des rapports d'enquête établis par des travailleurs sociaux des bantoustans et par des sociologues sud-africains sur les « townships » (cités peuplées de Noirs à la lisière des grandes villes) viennent compléter des coupures de presse — presse anglophone exclusivement — de tout acabit, dans un classement thématique pertinent.

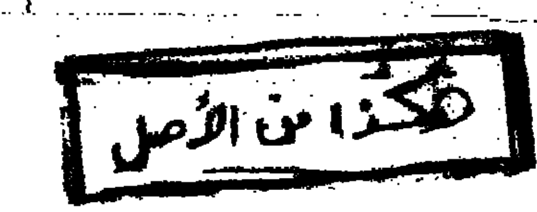
D'emblée, le lecteur est plongé dans le vif du sujet, au cœur de la spirale infernale de la paupérisation et de la dégénérescence physiologique et morale où sont entraînées les populations noires des bantoustans. Puis, au fil des chapitres se succèdent des constats effarants dont l'accumulation vaut tout réquisitoire. Au passage, bien des schémas établis sont bousculés, *comme celui de la* « marée noire » que les bantoustans auraient pour mission d'endiguer : l'ouvrage montre bien le caractère obsessionnel de cette inquiétude blanche face au déséquilibre démographique entre Noirs et Blancs, mais, surtout, il dit comment ce déséquilibre est entretenu et renforcé par la politique des bantoustans, la décomposition familiale et sociale qu'elle produit. Le livre de C. Meillassoux, de citations significatives en témoignages ubuesques, d'enquêtes en courriers des lecteurs, se révèle de nature pamphlétaire — encore que ce ne soit pas nécessairement son projet et que l'auteur y prenne lui-même peu la parole. Bien sûr, dans la sélection et le classement thématique des textes, comme dans l'introduction générale et les préfaces à chacun des chapitres — toutes interventions parfaitement ajustées — une thèse s'affirme : celle de l'Afrique du Sud n'est ni tellement autre, ni tellement archaïque qu'on veut bien le dire quand on s'en tient à son racisme exacerbé tatillon et caricatural. « Est-ce que le développement séparé et la liquidation des chômeurs que pratiquent déjà les grandes puissances à l'échelle des continents ne trouvent pas leur développement institutionnel le plus achevé et le plus prometteur dans le pays de John Vorster ? » (Page 16.) L'Afrique du Sud ne serait pas notre passé, mais notre avenir ?

L'ABSENCE d'une chronologie des principaux événements qui ont fait l'actualité (et se trouvent ici évoqués), ainsi que de quelques thèmes à propos desquels il eût été bon d'intervenir — qu'en est-il de l'opposition blanche dont ces textes témoignent, par exemple ? — ne peuvent retirer son intérêt à ce livre. Il jette, en effet, par ces lambeaux de discours sud-africains, une lueur révélatrice sur les tendances à l'œuvre dans cette société et, principalement, sur l'accentuation des différences sociales à l'intérieur de la masse des Noirs, entre population rurale et population urbaine et, à l'intérieur de cette dernière, entre une petite bourgeoisie émergente mais coincée dans sa définition raciale et la grande majorité du prolétariat. La jonction de ces deux dernières forces serait explosive et le pouvoir blanc s'emploie aujourd'hui à l'empêcher.

Sous un titre accrocheur, l'ouvrage porte l'interrogation plus loin qu'on ne l'avait fait jusqu'ici sur le rapport de l'Occident à l'Afrique du Sud, la solidarité des Blancs de là-bas et du « monde libre », et la solidarité que les masses occidentales devraient apporter, en réponse, aux Noirs de cet espace-là.

(1) Maspero, coll. « Textes à l'appui », Paris, 1979, 311 pages.









(Photomontage Magnum-Eole)

RÉFUGIÉS DU TIERS-MONDE

DOMINATION, CONFLITS, DÉRACINEMENT...

Plus de vingt-cinq millions de réfugiés ou personnes déplacées ont dû être secourus par le haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.) depuis sa création, en 1951, et leur nombre ne cesse d'augmenter chaque année. Le déracinement s'est imposé de façon durable comme un mode d'existence et une menace constante suspendue sur la tête de millions d'hommes à travers le monde. Marginal au sein des pays industrialisés, le problème des réfugiés prend une ampleur catastrophique dans les pays en voie de développement, tout particulièrement en Afrique, qui possède le douteux privilège d'en compter le plus grand nombre.

L'aptitude à fabriquer des réfugiés ne procède pas plus que l'analphabétisme ou la faim d'hypothétiques conditions « naturelles » ; ses causes relèvent le plus souvent de la politique de domination que subit le tiers-monde. Les dictatures installées avec la bénédiction de l'Occident et sous sa protection suscitent des exils massifs. Les soulèvements, les guerres de libération — parfois menées contre des survivances coloniales, comme en Afrique australe — en entraînent d'autres. L'autoritarisme de dirigeants révolutionnaires, endurcis par une guerre prolongée et condamnés à dépendre de Moscou ou de Pékin provoque de nouveaux départs. Qu'ils soient déclenchés par l'appétit des matières premières ou le souci d'en contrôler l'acheminement, les conflits locaux y ajoutent leurs vagues de réfugiés. Et comment ignorer, bien qu'ils n'entrent pas dans le cadre strict de la définition juridique, la masse de ces « paysans dépossédés de la terre » que la nouvelle division internationale du travail pousse à l'exode vers les bidonvilles des capitales ?

Toutes les précautions prises pour conserver, à la conférence sur les réfugiés d'Indochine, réunie à Genève les 20 et 21 juillet, son caractère « purement humanitaire *», n'ont réussi qu'à éluder l'analyse des causes, sans qu'un instant la politique soit absente des débats. Elles ont même, paradoxalement, abouti à faire jouer, à l'institution humanitaire que se veut le H.C.R., un rôle assez ambigu dans la limitation des départs clandestins du Vietnam. Cette mesure, proposée par la France comme complément de la reconnaissance du droit à l'émigration, puis reprise par les Etats-Unis sous la forme d'un «* moratoire des expulsions *», a finalement été entérinée par le Vietnam, qui a accepté de mettre fin aux «* départs illégaux *». Le talent de M. Waldheim à éteindre la polémique sur les responsabilités du drame actuel n'a-t-il pas, d'ailleurs, sans doute autant qu'au Vietnam, profité à la France et aux Etats-Unis qui, en trente ans de guerre ont largement contribué à en créer les conditions ? Ainsi, le fantôme, évoqué par le ministre d'un pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, de la déstabilisation de l'équilibre ethnique et social du Sud-Est asiatique pourra-t-il s'évanouir si Hanoï fait la démonstration qu'il parvient parfaitement à contrôler les départs « clandestins » ? L'envoi en mer de Chine de patrouilles aériennes et de navires américains pour y recueillir les réfugiés peut, en revanche, encourager les fuites ; il marque aussi, à l'occasion d'une mission de sauvetage, un regain de la présence américaine dans ces eaux.*

Le souci humanitaire n'a pourtant pas permis à la conférence de s'intéresser au sort des détenus cambodgiens ; l'ONU ne pourrait s'en préoccuper qu'à la condition de cesser de reconnaître le gouvernement khmer rouge, ou à l'occasion d'un débat au Conseil de sécurité qui aboutirait à terme au même résultat. Les intérêts des puissances, maquillés le temps d'une conférence sous le fard des discours généreux, réapparaîtront alors de plus belle et risquent de préparer de nouveaux exodes.

Dans cette assemblée, d'où les Etats du tiers-monde non directement concernés avaient pratiquement été tenus à l'écart, il se trouva cependant le représentant de la Tanzanie pour s'étonner de l' « ahurissante inconséquence dans l'attention et la réponse apportées par la communauté internationale au problème des réfugiés du Sud-Est asiatique par rapport au problème des réfugiés dans le reste du monde ».

Une partie des textes ci-dessous exposent les moyens juridiques dont dispose la communauté internationale pour assurer la protection des réfugiés. Des moyens qui paraissent aujourd'hui dérisoires devant l'ampleur du phénomène dans les pays du tiers-monde, alors qu'ils furent mis en place à une époque où il s'agissait essentiellement de réglementer le statut des réfugiés européens, dont l'exode ne prit jamais des dimensions aussi spectaculaires.

Devant le désespoir, un monstre froid et de glaciales discriminations

LE temps des grandes migrations recommence. Il conduit aux frontières de certains pays un nombre sans cesse croissant de candidats réfugiés, émigrants démunis, errants de la peur, chassés par la violence étatique ou la terreur mitoyenne, nomades de la faim, fuyant la pénurie et le désarroi, rescapés des pirates, des rançonneurs et des charognards de la misère.

Voici l'un de ces malheureux face au représentant d'un Etat d'accueil, devant l'examinateur, devant le jugement dernier qui prononcera pour lui le *retour* en enfer, l'accès au purgatoire du camp, qui sait, peut-être, au paradis de l'asile ? *L'examen est difficile, la sélection* draconienne, l'échec quotidien.

L'octroi du *statut* de réfugié à une personne dépend avant tout de la détermination de sa *qualité* de réfugié. *Or cette opération préalable*, véritable acte-condition pour la mise en œuvre des droits et de la protection, est sans doute, à l'heure actuelle, la plus délicate, du point de vue juridique.

Le droit *au* statut précède le droit *du* statut. Le premier est strictement défini, à la discrétion des gouvernements, et la souveraine volonté des Etats bien parcimonieuse dans sa distribution. L'urgence, le péril, la mort prochaine sont rarement des critères retenus.

Face au désespoir, l'Etat demeure un monstre froid et sa discrimination glaciale. Les gouvernements choisissent leurs réfugiés, comme on *choisit du bétail*, au marché de la détresse, usant côte à côte de critères et quotas. Chacun pour soi et Dieu pour les autres. On *les comprend*. Un réfugié, c'est un emploi de moins, un chômeur de plus, une bouche de plus, un étranger de plus, un dissident de plus, un *dérangeur de plus*. De *toute* façon, les candidats sont si nombreux... Tel gouvernement a fait plus que les autres. C'est vrai. Alors, chacun son tour : « *On a déjà donné...* »

Eminemment rétractile, la définition du réfugié selon le droit international en fait une catégorie juridique évanescente à mesure que son postulant se rapproche d'une frontière.

Ainsi, pour la convention du 28 juillet 1951, est réfugiée toute personne *« qui, par suite d'événements survenus avant le 1er janvier 1951 et craignant avec raison d'être persécuté du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou, du fait de cette crainte, ne veut, se réclamer de la protection de ce pays...* »

Limitée dans le temps, la portée de cette définition peut aussi l'être dans l'espace. Les Etats parties à la convention ont la faculté, par une déclaration unilatérale au moment de la signature, d'exclure de son champ d'application les événements survenus « *hors d'Europe* » et de limiter leur engagement aux seuls réfugiés européens. L'Australie, la France, l'Italie ont fait une telle déclaration. Le protocole du 16 décembre 1966 a supprimé les deux limitations précédentes, mais seulement soixante-neuf Etats l'ont ratifié, sur les cent cinquante membres de l'ONU. Ces deux textes internationaux ne sont signés par aucun pays socialiste, sauf la Yougoslavie, par aucun pays arabe, sauf le Maroc et la Tunisie, par aucun des pays du Sud-Est asiatique concernés par le problème des réfugiés indochinois.

Les Etats qui sont liés par ces textes ne reconnaissent pas tous la même force probante à ces définitions conventionnelles. Le véritable obstacle se situe au niveau du pays hôte, éventuel.

Une protection juridique encore insuffisante

Par MARIO BETTATI *

Lorsqu'il a pu franchir les barrières *juridiques dont s'entoure l'Etat souverain*, le réfugié ne voit pas son sort réglé pour autant. Comme d'autres pays, la France par exemple, qui a admis le plus grand nombre en *Europe*, soumet désormais son hospitalité à une « obligation de réserve » faisant peser sur ses hôtes une perpétuelle menace d'expulsion.

Les lois internes, lorsqu'elles existent, ont à leur tour donné leur *propre définition* du réfugié, tantôt plus restrictives, tantôt — et c'est plus rare — plus libérales (les lois de l'*Allemagne de l'Ouest* établissent un régime de faveur à l'égard des réfugiés de l'Allemagne de l'Est). Mais la plupart des Etats réservent la qualification de réfugié à la *détermination effectuée par les autorités* nationales. La souveraineté l'emporte, le droit absolu à l'asile n'existe toujours pas.

Ainsi la loi française du 25 juillet 1952 *a-t-elle créé* un *Office français* de protection des réfugiés et apatrides (O.F.P.R.A.). Cet établissement public, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière et administrative est notamment chargé de reconnaître la qualité de réfugié à toute personne *qui relève du mandat du H.C.R.* (haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés). Il n'est pas seul compétent pour ce faire, les tribunaux de l'ordre judiciaire le sont également (cour d'appel de Paris, 3e chambre, 9 janvier 1968).

* Professeur de droit international à l'université de Reims.

L'Office peut évidemment retirer *le titre de réfugié*. La personne qui en est privée dispose alors d'une faculté de recours devant une commission de trois membres (un représentant du H.C.R., un représentant de l'Office et un membre du Conseil d'Etat).

Les critères de sélection sur lesquels se fondent les autorités nationales sont assez divers, à la fois quantitatifs (contingents ou quotas), sanitaires, linguistiques, culturels, professionnels, *familiaux et surtout* politiques. Sont pris en considération, tout particulièrement, les services rendus à l'Etat d'accueil. Dans un arrêt du 10 juin 1972, la cour d'appel de Paris admet que possède la qualité de réfugié la personne qui avait dû, en raison de son activité *politique, quitter clandestinement* la Syrie et avait été, après son entrée en France, condamnée par les autorités de son pays pour « *services rendus à la France* ». Ces « *services* » étaient qualifiés par la cour de Damas d' « *espionnage* »...

Tous les réfugiés ne sont évidemment pas pour autant d'anciens espions. Ainsi, quant aux cinquante et *un mille huit cents réfugiés* d'Indochine (au 31 mai 1979) accueillis en France depuis 1975, ils ont été sélectionnés pour moitié d'entre eux dans les camps de Thaïlande et de Malaisie, les autres ont obtenu des visas de sortie du Vietnam. Cette sélection a retenu *les critères suivants* : services rendus dans le passé au gouvernement français, connaissance du français, qualification et durée du séjour dans le camp. Il a été également tenu compte de la présence en France d'un membre de la famille pour 30 % d'entre eux. Ce dernier critère *a été utilisé parfois de façon* assez adroite par les réfugiés qui faisaient parvenir en France un enfant déclaré « orphelin », celui-ci retrouvant ultérieurement ses parents légitimes qui demandaient à venir le *rejoindre*. Qui oserait les condamner ?

Le visa d'entrée ainsi accordé, le pays d'asile soumet le réfugié au statut qui engendre droits et obligations.

Les conventions internationales tendent à *faire accorder* aux réfugiés un régime juridique aussi proche que possible que celui des nationaux, notamment en ce qui concerne le droit au travail, le droit de propriété, *y compris la propriété intellectuelle*, le droit d'association, d'ester en justice (la jurisprudence française admet en particulier que le réfugié est assimilé aux nationaux français quant à l'accès aux tribunaux, Tribunal de grande instance de Paris, 17 avril 1970), le droit de bénéficier de l'éducation publique, de la sécurité sociale, de l'assistance publique, etc.

(Lire la suite page 8.)

(Suite de la page 7.)

La mise en œuvre de tels droits pour des hommes, des femmes et des enfants particulièrement démunis exige la mobilisation de moyens publics et privés parfois importants. On comprend que les pays pauvres y soient mal préparés et que l'effort qui leur est souvent demandé, par exemple dans l'Asie du Sud-Est, soit trop lourd et provoque des réactions comme celles qui ont ému l'opinion en 1979.

Les pays riches ne répondent pas toujours avec la même générosité à de telles exigences. En France, un Comité national d'entraide aux réfugiés indochinois, créé par le président de la République, coordonne le processus de réinstallation, en collaboration avec le H.C.R. et le gouvernement français. Le H.C.R. assure le voyage des réfugiés à destination de la France où ils sont pris en charge par des agents de la Croix-Rouge puis conduits dans un des soixante centres d'accueil de « France, terre d'asile ». Si l'on compare l'effort fourni par les principaux pays d'Europe pour l'ensemble des réfugiés du monde, il faut convenir que la France est, à peu près au même titre que la Grande-Bretagne, le pays qui a accordé le plus grand nombre de visas et accorde l'asile au plus grand nombre de réfugiés (cent cinquante mille pour la France, cent quarante-cinq mille pour le Royaume-Uni), viennent ensuite la R.F.A. (quatre-vingt-quatre mille), la Belgique (dix-sept mille), l'Italie (douze mille), les Pays-Bas (neuf mille) et le Danemark (mille huit cents).

Assimilé juridiquement, le réfugié n'en demeure pas moins un déraciné, désireux de voir rétablir dans son pays les conditions de vie qui existaient autrefois. Le militant politique ne perd pas ses convictions, le croyant sa foi, le persécuté racial son ethnie. Il est donc légitime qu'il cherche à mener, du lieu d'asile, une action idéologique, religieuse, humanitaire contre le gouvernement qu'il a subi. Cette action risque de se heurter à l'obligation de réserve que lui font certains pays d'accueil et de faire prendre contre lui des mesures d'assignation à résidence ou de refoulement.

Une circulaire ministérielle française du 12 juillet 1974, en principe secrète mais largement diffusée par les organisations de réfugiés et les revues juridiques (1), institue un « *devoir de réserve* » que le réfugié doit observer dans le domaine politique. Il est exigé de lui : « 1° *De ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures du pays où il réside ; 2° de ne pas transporter sur le territoire national, de manière violente, les querelles politiques de sa patrie ; 3° de ne pas porter atteinte à la sûreté intérieure ou extérieure et de ne pas compromettre les relations diplomatiques de l'Etat de résidence.* » Cette circulaire indique également que la reconnaissance par l'O.F.P.R.A. n'entraîne pas automatiquement le droit au séjour définitif en France.

En effet, des mesures d'expulsions peuvent être prises. Le ministre de l'intérieur en avait menacé les réfugiés basques en 1976-1977. Un élément essentiel de l'asile : le principe du non-refoulement se trouve-t-il ainsi mis en péril ? La réponse doit être nuancée.

Le principe de non-refoulement figure dans les principaux textes internationaux (convention de 1951, convention de l'Organisation de l'unité africaine ; déclaration des Nations unies sur l'asile territorial de 1967). Pour autant, si cette règle n'est pas contestée dès lors qu'il s'agirait de refouler le réfugié vers le pays où il craint d'être persécuté — encore que la Thaïlande ait renvoyé plus de deux mille réfugiés cambodgiens au Kampuchéa démocratique où ils ont été, semble-t-il, massacrés, — elle n'interdit pas de placer le réfugié « *en orbite* », selon l'expression du H.C.R. Le réfugié « *en orbite* » étant celui qui rencontre des difficultés pour obtenir l'asile dans un pays ou pour le conserver et reçoit l'ordre « *d'aller ailleurs* ». De telles difficultés sont, on le sait, quotidiennes pour ceux qui fuient, au péril de leur vie, le Vietnam. Ils ne sont pas les seuls : en Asie, en Afrique, en Amérique latine, et aussi en Europe, des hommes, des femmes et des enfants sont confrontés à des Etats qui semblent oublier l'article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui dispose : « *Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher l'asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.* »

MARIO BETTATI.

(1) Ch. Rousseau, *Revue générale de droit international public*, 1978, pages 532 et suivantes.

Migrations politiques, conflits religieux et crises économiques

Du droit d'asile aux conventions internationales

Par CHARLES ZORGBIBE *

De l'Antiquité aux guerres de religion, de la Révolution française aux régimes fascistes et nazis, en Occident le droit d'asile a connu des fortunes diverses. C'est *là*, cependant, qu'est née *la* réglementation internationale qui s'applique aujourd'hui au monde entier. Créé en 1951 pour faire face aux séquelles de la seconde guerre mondiale, le H.C.R. doit assurer, aujourd'hui, une mission d'une toute autre nature.

« LA *bête fauve a l'antre pour refuge, l'esclave les autels des dieux ; quand vient l'orage, la cité cherche asile auprès d'une autre cité. Rien n'est stable, en effet, dans la fortune humaine...* » Le cri d'angoisse et d'espérance par lequel le coryphée d'Euripide implore la pitié de Thésée semble fonder, à travers les siècles, le droit d'asile. Ce droit, Egidio Reale le faisait remonter, dans un cours à l'Académie de La Haye, au premier crime et à la première expiation : Caïn, banni de la terre qu'il avait souillée du sang de son frère, s'éloignant de la face de l'Eternel, trouve refuge dans la terre de Nod, à l'est d'Eden.

Asile : le mot est dérivé de l'adjectif grec qui désigne ce qui ne peut être pillé, ce qui est inviolable. L'asile était un temple inviolable et, comme tel, un lieu de refuge. Ainsi l'asile est-il d'abord, dans les anciennes civilisations, une manifestation de piété, de superstition, de crainte : l'homme qui se réfugie dans le temple fait appel aux dieux, il est affranchi du pouvoir humain, il ne relève plus de la justice humaine. Mais l'asile apparaît, aussi, comme un droit tutélaire des sociétés naissantes : les faibles, les vaincus, les bannis, obligés de fuir leur clan, leur tribu, leur ville pour sauver leur vie, s'allient autour *d'un autel consacré à un dieu nouveau* et y forment le noyau d'une nouvelle cité. Selon Plutarque, Rémus et Romulus quittèrent Albe pour « *aller bâtir une ville nouvelle aux lieux où ils avaient premièrement été nourris, et édifièrent un temple de refuge pour tous les affligés et fugitifs qu'ils appelèrent le temple du dieu Asyléus* ».

Dans l'ancienne Judée, l'esclave de l'étranger qui se réfugiait dans le temple de Jérusalem ou dans ses limites était *affranchi de tout lien envers son maître.* Plus généralement, tout étranger trouvait asile et protection en Judée : égal aux Hébreux devant la *loi civile* comme devant la loi pénale, il était rangé, par le Deutéronome, dans les classes souffrantes avec la veuve et l'orphelin. Dans la Grèce antique, l'asile est la seule protection contre la loi de la fatalité — à laquelle non seulement les hommes mais les dieux mêmes et les forces de la nature étaient soumis. Fugitifs, les dieux avaient cherché refuge parmi les hommes. Ceux-ci, à leur tour, réclamaient aux dieux hospitalité et trouvaient protection auprès de leurs autels. Bientôt, une certaine distanciation s'opère : la protection des dieux est remplacée par celle du peuple qui adore ces dieux ; ce n'est plus l'autel, c'est la ville qui donne l'asile ; le peuple — ou le prince — devient le médiateur des dieux. Si elle devait ses origines lointaines au droit d'asile, Rome avait cependant une conception de la loi et du citoyen qui se conciliait difficilement avec l'exercice de ce droit — lequel tend à devenir un sujet de raillerie : Plaute le fait bafouer par les personnages de ses comédies. Avec le christianisme, l'asile devient une institution universelle, *acceptée par tous les peuples*, respectée par les barbares lors des troubles qui accompagnèrent la décadence de l'empire romain, insérée dans le droit public. Mais l'asile territorial laïcisé n'apparaît qu'après la chute de l'empire romain : tant que la souveraineté de Rome s'étendait à la plus grande partie du monde connu, sa volonté se faisait partout respecter, il n'y avait pas d'asile contre elle ; lorsque les peuples de l'Empire s'érigent en Etats indépendants et souvent ennemis, chaque souverain donne asile à l'étranger, poursuivi ou banni, qui se réfugie sur son territoire.

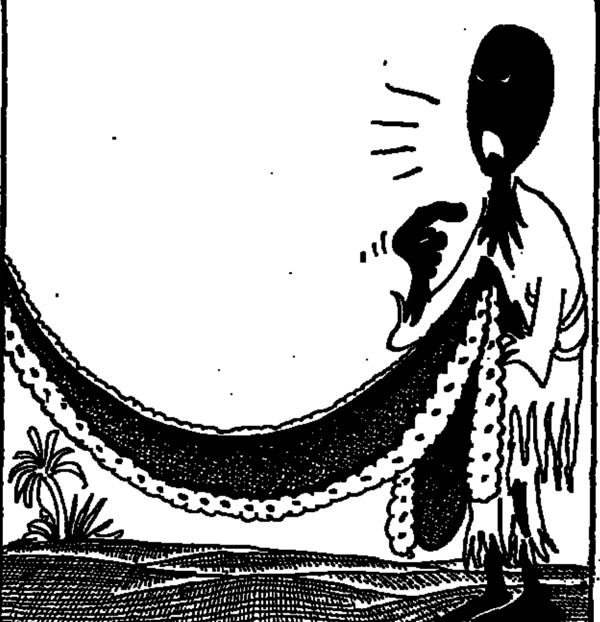
De fait, les systèmes internationaux hétérogènes — ceux dont les entités composantes sont fondées sur des principes, des valeurs, des idéologies divergentes, voire contradictoires — apparaissent particulièrement favorables à la naissance et au développement des grandes migrations de réfugiés. Divisions politico-religieuses : Louis XIV, lorsqu'il signe, le 18 octobre 1685, *l'édit qui révoque celui de Nantes*, peut bien déployer tous les moyens pour empêcher l'émigration des protestants — refus du passeport nécessaire, surveillance des frontières, fausses nouvelles sur les conditions faites aux réfugiés à l'étranger, mesures de terreur allant jusqu'à la peine de mort contre les fugitifs... Partout, en Angleterre, dans les *Provinces-unies*, dans les principautés allemandes, en Russie, au Danemark, en Suisse, les protestants français *sont accueillis avec empressement* et se voient accorder nombre de facilités pour leur *ré-établissement* : on sait la part *qu'ils prendront au développement* historique de Berlin.

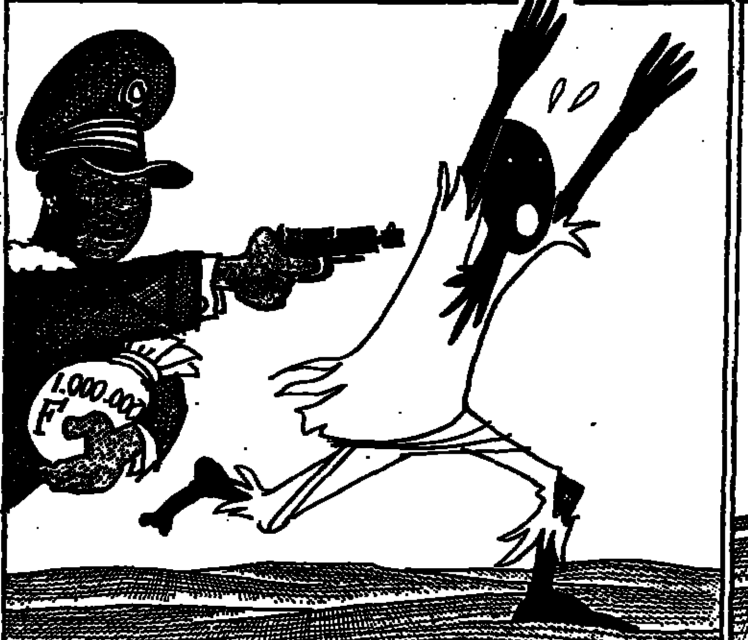
Rupture au sein de la famille des *monarchies* européennes, provoquée par la Révolution française : les révolutionnaires considèrent l'aide aux opprimés de tous les pays comme un devoir ; la Constitution de 1793 proclame que le peuple français « *donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté* » ; il *est vrai* que la Révolution contribue, de manière surtout négative, à la pratique de l'asile politique par les hécatombes sanglantes qu'elle engendre, qui multiplient le nombre des proscrits et contraignent les Etats voisins à *accueillir* les « *émigrés* ». Par contre, la Sainte-Alliance, symbole d'un système international homogène, dans lequel les gouvernants font front commun contre leurs « *dissidents* », *multiplie* les *mesures* sévères contre les *réfugiés politiques*. Au Congrès de Troppau, en 1820, les puissances font des démarches auprès des autorités de la *Confédération* suisse dans le but de *limiter l'action des réfugiés allemands* qui s'étaient établis dans les Grisons. En 1821, une note collective de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse demande aux mêmes autorités l'expulsion de tous les individus impliqués dans les troubles révolutionnaires du Piémont. Par une circulaire du 14 *décembre* 1822, les puissances de la Sainte-Alliance, *réunies à Vérone*, invitent tous les *gouvernements* « *à réduire à une complète impuissance les fauteurs de révolte et de bouleversements, qui existent encore en plus d'un pays* » ; par un protocole du 24 décembre, adopté malgré l'opposition de la Grande-Bretagne, elles assurent « *à tout Etat européen qui se trouve dans le même cas les bons offices des cours alliées pour faire expulser de Suisse, ou d'un autre pays voisin, les réfugiés condamnés pour délit politique* ». En 1823, la France mobilise des troupes sur sa frontière, Metternich laisse entendre que la Suisse pourrait perdre son droit à la neutralité : sous la menace, la Diète invite à l'unanimité les cantons à « *ne permettre l'entrée des étrangers en Suisse que lorsqu'ils se trouvent munis de pièces émanées des autorités de leur domicile* ». Mais, après la fin de la Sainte-Alliance, les progrès du libéralisme assurent le triomphe du *principe* de l'asile politique. Le *dernier* combat est mené par la Russie et l'Autriche qui, en août 1849, réclament à la Turquie l'extradition de cinq mille de leurs sujets compromis dans l'insurrection hongroise et réfugiés en *Valachie*. La Turquie refuse, appuyée par la Grande-Bretagne — Palmerston proclamant que l'asile politique fait désormais partie du droit des gens.

Au *lendemain* du *premier* conflit mondial, le problème des réfugiés se pose avec une ampleur nouvelle qui va imposer une réglementation internationale du droit d'asile. La révolution d'Octobre a mis hors-la-loi des centaines de milliers de Russes, dont la situation juridique est aussi précaire que *les* conditions de vie : déchus de leur

* Doyen à la faculté de droit de Paris-Sud.









Plus de onze millions de réfugiés

D'OU VIENNENT-ILS ? OU VONT-ILS ?

Par CLAUDE BONTEMS *

L'ETUDE des flux de réfugiés peut obéir à une double démarche : tenter dans un premier temps de cerner les chiffres dans leur globalité et, *dans un second temps*, de donner une analyse sectorielle des flux. Les données chiffrées disponibles concernent essentiellement les pays ayant ratifié la convention de Genève et accueillant plus de 500 réfugiés. *Sur la base de ces éléments, il existe, de par le monde,* 4 563 600 réfugiés sous mandat du haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés répartis entre cinquante-sept pays d'accueil (ne figurent pas dans cette statistique, entre autres, l'U.R.S.S., la Chine, l'Inde, qui n'ont pas ratifié la convention de Genève). A ce premier chiffre, il convient d'ajouter 1 750 000 Palestiniens qui relèvent de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (U.N.R.W.A.), créé en 1948, et toute une *autre série de personnes, les « déplacés » ; il* en existe 200 000 à Chypre, 500 000 en Ethiopie, 700 000 au Liban, 450 000 en République lao, sans parler du Vietnam, etc. On aboutit ainsi à un chiffre global de 11 600 000 personnes déplacées ou réfugiées (1).

Toujours au niveau de la présentation globale, il faut constater que plus de la moitié des réfugiés est constituée par des enfants de moins de seize ans. Il suffit de citer l'exemple du Soudan qui, en février 1979, accueillait 8 600 réfugiés nouveaux en provenance d'Ethiopie, sur lesquels on ne dénombrait que 700 hommes adultes.

Cette disproportion peut s'expliquer par le fait que les réfugiés proviennent, à l'heure *actuelle, de pays à forte natalité, sinon à forte* démographie. En outre, la genèse des flux se situe le plus souvent dans un contexte de conflit armé (guerre ou guérilla), et l'élément masculin adulte est alors intégré dans le conflit ou en est victime. Ainsi, l'Algérie accueille plusieurs dizaines de milliers de Sahraouis, *mais dans les camps d'accueil* on trouvera essentiellement des enfants, des femmes, des vieillards : les hommes sont dans *l'armée*. Ainsi également, sur les 700 hommes *adultes accueillis par le Soudan*, la plupart avaient été blessés au cours des affrontements. Enfin, en cas de conflit latent ou larvé, un des premiers soucis des familles est de mettre les *enfants* à l'abri, réflexe *conservatoire qui a pu*, entre *autres*, être *constaté* au Laos où les parents expédiaient à titre préventif leurs enfants au-delà des frontières en *les mêlant à des groupes de réfugiés, alors* qu'eux-mêmes demeuraient au pays. Cette attitude devait se révéler source de difficultés juridiques quant à l'octroi *de la qualité de réfugié.*

Passant de l'étude globale à l'analyse sectorielle, un premier fait frappe immédiatement : l'inégalité des flux de réfugiés, surtout sensible dans la ventilation des réfugiés à travers les continents et sous-continents d'accueil. Pour 4 563 600 réfugiés sans mandat du H.C.R., l'accueil s'effectue selon la répartition suivante :

L'Afrique accueille près de la moitié des réfugiés (2 145 000), et trois pays africains supportent l'essentiel de la *charge* : le Zaïre 530 000 ; la Somalie 500 000 ; le Soudan 250 000. *Vient ensuite l'Amérique du Nord* avec 776 000 réfugiés dont la plupart se retrouvent aux Etats-Unis (734 000 contre 42 000 *au Canada*). L'Europe arrive en troisième position avec 557 900 réfugiés (Grande-Bretagne 150 000, dont 36 000 à Hongkong semble-t-il ; France 145 000 ; R.F.A. 120 000 ; Suisse 30 000 ; Suède et Autriche 20 000). On peut ensuite citer, par ordre décroissant, l'Asie du Sud-Est : 455 000 ; l'Australie et la Nouvelle-Zélande : 314 000 ; le Bangladesh : *150 000 ; l'Amérique du Sud : 95 100 ;* l'Amérique centrale : 24 500 ; le Proche-Orient : 16 100.

Des efforts très inégaux

CETTE énumération des pays d'accueil fait d'abord ressortir le déséquilibre dans l'effort des différents pays : le tiers-monde vient largement en tête et le monde industrialisé s'illustre par l'inégalité dans l'accueil accordé par les divers Etats qui le composent. En second lieu, il faut constater qu'il est difficile d'évaluer avec exactitude le flux des réfugiés en fonction des pays d'origine, car les documents utilisés fournissent les chiffres *globaux de réfugiés accueillis*, sans préciser leur répartition en fonction des pays d'origine. Il est cependant possible d'avancer la hiérarchie suivante : *le plus* grand nombre de réfugiés proviennent d'Afrique ; vient ensuite l'Asie du Sud-Est ; enfin, loin derrière, l'Amérique latine et l'Europe.

L'analyse sectorielle met d'autre part en évidence ce que l'on pourrait appeler le « continentalisme » de certains flux de réfugiés : le passage du pays d'origine vers le pays d'accueil s'inscrit à l'intérieur d'un même continent, voire d'un sous-continent. L'« exportation » intercontinentale des réfugiés

* Professeur à la faculté de droit de Paris-Sud.

(1) L'analyse est fondée essentiellement sur les documents périodiquement publiés par le H.C.R. en réactualisant certains chiffres au mois de juin 1979. Le fait que certains réfugiés ne soient pas officiellement considérés comme tels par les pays d'accueil ou par les *organismes* internationaux explique les différences, parfois considérables, que l'on peut trouver d'un document à l'autre.

nationalité, dépourvus de pièces d'identité officielles, ils n'ont aucun moyen de se déplacer et restent « bloqués » dans les pays limitrophes de la Russie. Dans le même temps, la création de la Société des Nations (S.D.N.) facilite la *mise en place d'institutions spécialement chargées d'assurer la protection internationale des réfugiés*. Fridtjof Nansen, haut commissaire de la S.D.N. pour les réfugiés, entreprend, en 1921, *une action internationale en faveur des réfugiés russes* : l'arrangement du 5 juillet 1922 prévoit qu'il leur sera délivré un *certificat d'identité*, connu plus tard sous le nom de « passeport Nansen ». D'autres *arrangements*, conclus en 1924 et en 1928, étendent le bénéfice de cette mesure aux réfugiés arméniens, assyriens, assyro-chaldéens et turcs.

Cependant, un projet, rédigé en 1926 à l'intention du Conseil de la S.D.N., par Athanase *Politis*, et qui généralisait le système des passeports spéciaux au profit de toute personne qui, tout en ayant une nationalité, ne pouvait pas obtenir un passeport national, se heurte à l'opposition intransigeante de divers gouvernements : les instruments juridiques conclus jusqu'en 1939 *ne concernent donc que des groupes particuliers de réfugiés* ; on n'y trouve pas de définition générale de ce terme. Deux données communes peuvent cependant être dégagées de ces textes : *la preuve doit être apportée que les intéressés ne bénéficient ni en droit ni en fait de la protection du pays dont ils avaient antérieurement la nationalité* ; aucune allusion n'est faite aux *raisons pour lesquelles les personnes en question sont devenues des réfugiés*. L'arrangement du 4 juillet 1936 et la convention du 10 février 1938 concernent les « *réfugiés provenant d'Allemagne* » : une tendance se fait désormais jour de substituer une définition « idéologique » du réfugié à la définition « pragmatique » antérieure. La convention de 1938 ajoute aux clauses d'inclusion se rapportant à la nationalité ou à l'origine géographique et au défaut de protection, une clause d'exclusion : « *Ne sont pas comprises dans cette définition les personnes qui quitteront l'Allemagne pour des raisons de convenance purement personnelle.* » Signe de l'affaiblissement de la S.D.N. : un « Comité intergouvernemental pour les réfugiés » est créé, en 1938, en dehors du cadre formel de l'organisation genevoise : *la résolution qu'il adopte à Evian, le 14 juillet 1938*, pour définir ses attributions, est rédigée dans le même esprit que la convention de 1938. Rentrent dans la compétence du Comité intergouvernemental : « 1° *Les personnes qui n'ont pas encore quitté leur pays d'origine (l'Allemagne, y compris l'Autriche), mais qui sont contraintes d'émigrer du fait de leurs opinions politiques, de leurs croyances religieuses ou de leur origine raciale ; 2° les personnes telles qu'elles sont définies ci-dessus, qui ont déjà quitté leur pays d'origine, mais qui ne sont pas encore établies ailleurs d'une manière permanente.* »

D'une guerre mondiale à l'autre, une certaine continuité de l'action internationale a été assurée par le haut commissariat *de la S.D.N. et le Comité* intergouvernemental — dont le mandat est élargi en avril 1943 à la suite de la conférence anglo-américaine des Bermudes : sa compétence s'étend désormais à « *toutes les personnes, où qu'elles se trouvent, qui, à la suite des événements d'Europe, ont dû quitter, ou pourraient être obligées de quitter, le pays de leur résidence, parce que leurs vies ou leurs libertés se trouvent menacées en raison de leur race, de leur religion ou de leurs opinions politiques* ». En 1946, la jeune Organisation des Nations unies crée, en fonction des exigences de l'époque, une institution spécialisée, l'Organisation internationale des réfugiés, dont la Constitution vise particulièrement les « *victimes des régimes nazi et fasciste, de régimes ayant pris part aux côtés de ceux-ci à la deuxième guerre mondiale, ou encore de régimes quislings ou analogues* », les « *républicains espagnols et autres victimes du régime phalangiste d'Espagne* », les personnes *considérées comme « réfugiés »* avant le commencement du conflit mondial. Institution *ad hoc*, chargée de régler la situation particulière de l'après-guerre, l'O.I.R. cède la place, en 1951, au haut commissariat des Nations unies auquel est confié un mandat universel et de très amples attributions — un mandat théoriquement *temporaire, mais qui* devra, hélas ! être régulièrement prorogé par la suite. Le succès de l'institution témoigne de l'ampleur dramatique de grandes migrations politiques toujours *renouvelées, des déchirements* suscités dans nombre de sociétés nationales par des tensions et contradictions idéologiques, religieuses, économiques de notre temps.

CHARLES ZORGBIBE.

L'Afrique, exemple des obstacles à surmonter

Insécurité permanente, surpeuplement des camps, mauvaises conditions sanitaires

Par EDMOND JOUVE *

Le drame des populations indochinoises a suscité la plus vive émotion dans le monde non communiste, et une intense campagne de mobilisation pour les secourir. Oublie-t-on qu'en Afrique, des millions d'hommes chassés de chez eux survivent dans des camps, ou grâce à l'hospitalité silencieuse des plus pauvres ? Beaucoup, parmi eux, n'ont même pas le statut de réfugiés.

L'AFRIQUE connaît le triste privilège d'être le continent qui compte le plus grand nombre de réfugiés. Un habitant sur deux cents — sur cent peut-être — a aujourd'hui cette qualité. Ils sont, au total, plus de quatre millions... Leur nombre a doublé en trois ans. Mais de quelles personnes s'agit-il ? La convention adoptée en 1969 sous l'égide de l'O.U.A. (Organisation de l'unité africaine) apporte une réponse à cette question.

Le texte reprend d'abord, en son article premier (alinéa 1), la définition figurant dans la convention de Genève relative au statut des réfugiés (28 juillet 1951). Le terme « réfugié » s'applique, en premier lieu, à « *toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social et de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut, ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner* ».

La convention africaine ne se borne pas à reproduire servilement un texte existant. Elle élargit son contenu. Selon l'alinéa 2 de l'article premier, le terme « réfugié » s'applique également à « *toute personne qui, du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité, est obligée de quitter sa résidence habituelle pour chercher refuge dans un autre endroit à l'extérieur de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité* ». Cependant, cette définition a été assortie de limites précises. Le préambule rappelle qu'une distinction doit être établie « *entre un réfugié qui cherche à se faire une vie normale* et paisible et *une personne qui fuit son pays à seule fin d'y fomenter la subversion à partir de l'extérieur* ».

Peut-on dresser une carte — fût-elle sommaire — des réfugiés

Tableau I. — LES PRINCIPAUX PAYS D'ACCUEIL

De nombreux chassés-croisés

Pays d'accueil	Nombre de réfugiés en 1978	Pays d'origine
Zaïre	530 000	Angola, Burundi, Rwanda.
Soudan ..	260 000	Ethiopie.
Angola ..	250 000	Zaïre, Namibie.
Tanzanie .	167 000	Burundi, Rwanda, Ouganda.
Mozamb. .	70 000	Zimbabwe.
Zambie ..	64 000	Zimbabwe, Angola, Namibie.
Gabon ..	60 000	Guinée-Equatoriale.
Botswana .	20 000	Zimbabwe.
Djibouti .	13 000	Ethiopie.
Ethiopie .	11 800	Soudan.
Kenya ..	6 000	Ouganda.

en Afrique ? Les pays qui en « produisent » sont ceux qui ont été — ou sont encore — le théâtre de conflits violents : Ethiopie, Somalie, Tchad, Ouganda, etc. Ce sont aussi les pays qui subissent des dictatures (Guinée-Equatoriale de Macias Nguema) ou des régimes racistes (Zimbabwe) (1). Les pays d'accueil changent au gré des circonstances. *La palme revient actuellement* à la corne de l'Afrique. Elle est devenue « *le plus vaste camp de réfugiés du monde* » (2). Près d'un million et demi d'entre eux sont répartis entre le Soudan, l'Ethiopie, Djibouti et la Somalie (3). En moins d'un an, leur nombre a quadruplé... Le Zaïre et le Soudan sont également bien placés, comme l'indique le tableau I (4).

Tableau II — DES RESSOURCES FINANCIERES INSUFFISANTES

2 dollars par tête au Zaïre...

Pays bénéficiaires	Allocation (en dollars) (1977)
Tanzanie	2 145 000
Soudan	1 246 000
Zaïre	978 000
Zambie	334 000
Ethiopie	207 000
Burundi	168 000
Kenya	155 000
Afrique occidentale ..	59 000
Botswana, Lesotho, Zwaziland	59 000
Afrique centrale	53 000
Ouganda	46 000
Rwanda	28 000
Sénégal	13 000

Des chassés croisés s'établissent entre les pays, et les phénomènes enregistrés s'apparentent parfois à ceux de vases communicants... Ainsi en est-il du Zaïre : l'Angola accueille certains de ses ressortissants — des *opposants* au *régime* — *tandis* qu'il est terre d'asile pour plus d'un demi-million d'individus venus d'Angola, du Burundi, du Rwanda...

Parfois aussi, des facteurs apparemment *contradictoires jouent* dans le même sens. C'est le cas pour l'Ouganda. Depuis la chute de la dictature, le 11 avril 1979, l'afflux des réfugiés en provenance de ce pays n'a nullement diminué. Des déplacements de personnes aussi considérables — en Ouganda ou ailleurs — appelaient des remèdes. Ils ont, en effet, été recherchés.

Les thérapeutiques ont un dénominateur commun : elles tentent d'organiser une protection plus systématique des réfugiés sur le plan international (5). Deux institutions ont joué un rôle décisif : l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine. *L'ONU emprunte* le relais de son haut commissariat pour les réfugiés. Les actions qu'il a menées en Afrique sont nombreuses. Il veille, de façon générale, à l'application de la convention *de Genève* et *de son* protocole du 31 janvier 1967. Mais, pour l'essentiel, il consent des aides aux pays accueillant des réfugiés. Pour 1977, le tableau II indique les *allocations accordées* aux *pays* d'Afrique (6).

(Lire la suite page 10.)

* Chargé de conférences au département de sciences politiques de la Sorbonne.

(1) Le nombre des Zimbabwéens qui ont gagné les pays limitrophes de la Rhodésie (Mozambique et Zambie essentiellement) a doublé en l'espace d'un an. A la fin de l'été dernier, il dépassait cent vingt mille (*H.C.R.*, octobre-novembre 1978, n° 5).

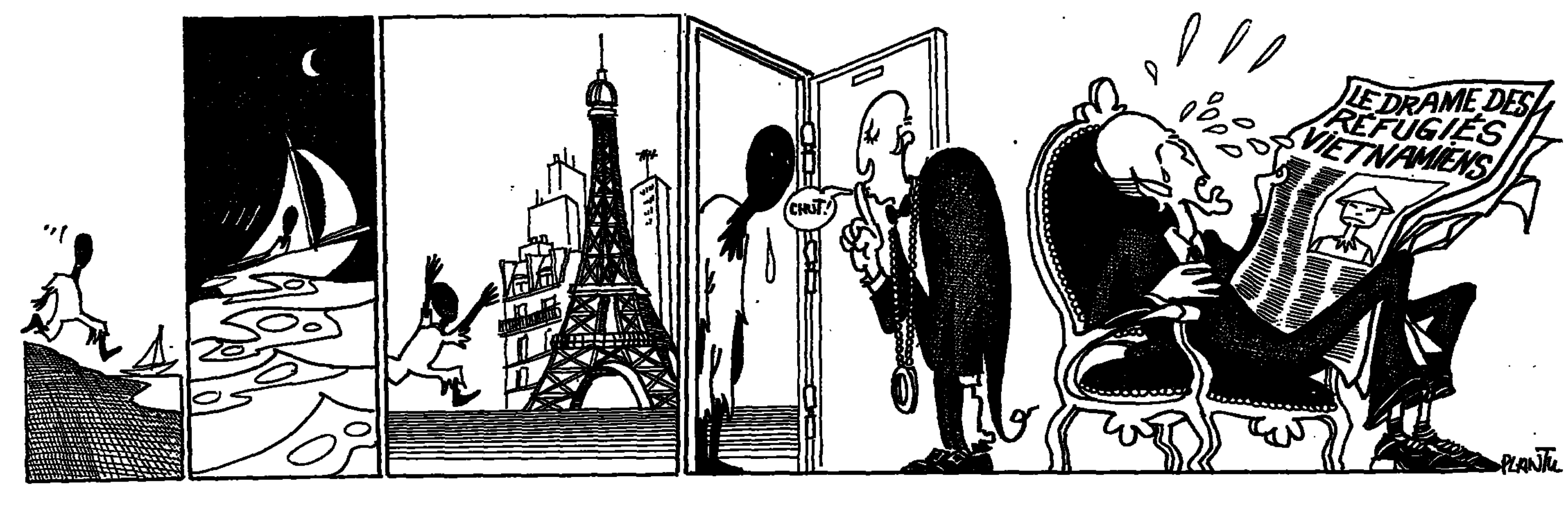
(2) *Jeune Afrique*, 12 juillet 1978.

(3) En 1979, le camp d'Agabar abritait vingt-huit mille réfugiés venant de l'Ogaden.

(4) *Le tableau a été établi à partir des indications fournies par H.C.R.*, juillet-août 1978.

(5) *Cette action sera favorisée si des* mesures d'ordre interne sont prises par les Etats. C'est le cas en France où, *selon* le *préambule* de la Constitution, « *tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a le droit d'asile sur les territoires de la République* ».

(6) Supplément *H.C.R.* 1976-1977. Des opérations spéciales ont également été financées (Angola, Mozambique).



demeure un phénomène limité puisque plus des trois quarts d'entre eux demeurent dans leur continent ou sous-continent d'origine.

C'est ainsi que la totalité des 2 145 000 réfugiés africains sont accueillis par des Etats africains. *De même*, l'Asie du Sud-Est est uniquement irriguée par les flux de réfugiés des pays voisins. La même constatation peut être faite, bien que *dans* une moindre mesure, en Amérique latine, la *fuite s'organise toujours* vers les frontières les plus proches, ce qui entraîne parfois des phénomènes de rejet de la part des pays d'accueil ; la *Malaisie* en est un exemple, d'une *brutale* actualité. *Mais*, bien souvent, on constate une *attitude de tolérance* : c'est le cas de l'Afrique. Il existe une solidarité continentale à laquelle ne se substitue ou ne se superpose une solidarité intercontinentale qu'en cas de *défaillance* de la première.

De façon plus générale, *l'analyse des* chiffres fait ressortir que le problème est évidemment lié à la déstabilisation (ou à la non-stabilisation) politique. *Dans une interview* accordée en avril 1979, M. Edem Kodjo, secrétaire général de l'O.U.A., mettait en évidence la relation entre l'afflux des réfugiés et les séquelles du colonialisme ; cette affirmation, *loin d'être inexacte, demande à être nuancée* par quelques considérations. La responsabilité du colonialisme s'inscrit dans un double legs : le legs de frontières inadéquates, qui aboutit au morcellement d'ethnies écartelées entre plusieurs *Etats, et qui seront* tentées de se reconstituer sur de nouvelles bases géographiques ; le legs de structures politico-administratives également inadaptées. Mais il faut aller plus loin et se demander si la société internationale souhaite dégager une stratégie *globale, se doter des instruments juridiques* nécessaires pour résoudre les problèmes posés par les flots de réfugiés. La lenteur qui préside à la négociation des conventions internationales, en particulier celle sur le droit d'asile, *le renforcement des barrages* pour canaliser les immigrants incitent à la réserve.

Les critères du choix

D'AUTRES éléments peuvent être relevés : unilatéralisme de certains flux (certains pays n'acceptent que certains réfugiés), faiblesse de l'accueil dans certains Etats. A *partir de cet ensemble d'éléments*, il est possible d'essayer de dresser une typologie, plus sociologique que juridique, des critères qui président à l'*accueil des réfugiés*. Ces critères sont au nombre de quatre : politique, racial, *culturel et économique*.

Le critère politique est, de tous, le plus universel. A priori, les réfugiés ressortissants d'un Etat, *dont le régime est considéré comme* condamnable par le pays d'accueil, bénéficient d'un préjugé favorable. Mais la mise en application de ce critère peut créer des situations paradoxales, de véritables « chassés-croisés » de réfugiés entre Etats *antagonistes*. Ces « chassés-croisés » sont surtout perceptibles dans le tiers-monde. Il fut un temps où Cambodge et Vietnam échangeaient leurs réfugiés. Les derniers bouleversements politiques ont *détourné* ces flux vers la *Malaisie*. *Mais* c'est surtout en Afrique que *le* phénomène peut être constaté. Le Zaïre accueille les réfu*giés de l'Angola, tandis que* l'Angola accueille les réfugiés zaïrois ; il en va de même entre le Burundi et le Rwanda, entre l'Ethiopie et le Soudan, etc. *Des pratiques identiques* se manifestent, mais sur une moindre échelle, en Amérique du Sud. Dès lors, il serait possible d'effectuer une distinction entre pays d'accueil échangistes et pays d'accueil unilatéraux.

Le critère racial est beaucoup plus difficile à manipuler. Il est établi par la constatation que les flux de *réfugiés* ne passent pas par tous les *continents*, comme on l'a vu pour l'Afrique, où *l'essentiel* des courants migratoires s'effectue *entre Etats africains*. *Mais il* faut également constater que certains sous-continents demeurent hermétiquement fermés aux réfugiés d'une autre origine. Néanmoins, la grande crise de l'Asie du Sud-Est semble avoir provoqué *une prise de conscience* à l'échelle mondiale. Les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande ouvrent leurs frontières. *Il* est à souhaiter que cet exemple soit suivi par d'autres, en particulier par les pays *latino-américains*.

Il est inutile de s'appesantir sur le critère culturel utilisé à titre subsidiaire en France face, en particulier, aux demandes de ressortissants du tiers-monde. Il se traduit par *l'exigence de la connaissance* de la langue française, par la présence de parents ou de répondants en France.

Enfin, le critère économique est à première vue difficile à déceler. Il se concrétise dans la politique de certains Etats industrialisés qui tendent à choisir leurs réfugiés parmi les plus capables de s'intégrer dans l'économie du pays d'accueil. Il semble que, jusqu'à ces dernières années, ce critère ait été utilisé par les Etats qui pratiquaient une politique d'immigration. Dès lors, la tentation a été forte de considérer les réfugiés comme une *catégorie* de travailleurs migrants et de les soumettre aux mêmes règles (cette attitude est lourde de conséquences, en particulier pour les handicapés physiques qui seront *systématiquement* refoulés). Cette pratique procède du fait que plusieurs Etats chargent leurs services d'immigration de s'occuper indistinctement des réfugiés et des immigrants normaux et que, de surcroît, *les quotas de réfugiés sont déterminés* à partir de celui des immigrants.

Pour ce qui est de l'attitude des réfugiés, l'importance du « continentalisme » s'explique par leur volonté ou leur simple désir de se *maintenir dans un environnement géographique* et socio-culturel proche de celui d'origine. Si on élimine le cas des quelques dizaines de réfugiés de luxe, tous les autres se répartissent en deux catégories : ceux qui conservent *l'espoir de retourner dans leur pays, et* ceux qui ont abandonné cet espoir. Cet espoir est entretenu par des réalisations effectives : en vingt-sept années, le H.C.R. a présidé au retour de millions de réfugiés. Récemment, des réfu*giés au Bangladesh ont pu regagner* la Birmanie. Peut-on prévoir une accélération de ce processus dans les temps à venir ?

CLAUDE BONTEMS.

(Suite de la page 9.)

Notons en outre qu'en application de la convention de l'O.U.A. de 1969, tous les Etats membres de l'Organisation sont instamment priés d'adhérer à la convention de 1951 et au protocole et « *en attendant, d'en appliquer les dispositions aux réfugiés d'Afrique* ». Cet appel a été entendu. Au mois de juin 1979, trente-trois Etats appartenant à l'O.U.A. avaient ratifié ces textes. En octobre 1977, la République de Djibouti a été le soixante et onzième adhérent à la convention et au protocole.

S'agissant de l'O.U.A., 1969 est une date-charnière. Lorsque cette institution a été fondée, en 1963, l'Afrique abritait déjà un demi-million de réfugiés. Aucun organisme africain ne s'occupait d'eux. Bien que la charte d'Addis-Abeba ne fasse pas mention de ce problème, progressivement celui-ci sera pris en charge par ses institutions. Ainsi, le conseil des ministres de l'O.U.A., réuni à Lagos en février 1964, décide, à la demande des pays accueillant les réfugiés rwandais, de constituer une commission permanente en vue d'étudier cette question et de proposer des solutions (7). Elle se réunit une première fois en juin 1964. Elle recommande que les réfugiés désirant « *retourner dans leur pays d'origine reçoivent pour cela toute l'assistance nécessaire* ». Au Caire, en juillet 1964, le conseil des ministres demande à cet organisme de rédiger une convention « *couvrant tous les aspects du problème des réfugiés en Afrique* ».

A défaut de voter ce texte au cours de la réunion extraordinaire de Lagos (10-13 juin 1965), le conseil des ministres adopte une résolution sur la subversion et les réfugiés. Mais l'O.U.A. souhaite encore progresser sur ces problèmes. Réuni à Nairobi (26 février-9 mars 1965), son conseil des ministres étudie un avant-projet de convention sur les réfugiés. Il décide de mettre sur pied un comité d'experts juridiques chargé d'examiner ce texte et de rédiger le document final. Il tient une session à Léopoldville en juillet 1965. Il élabore un projet qui sera rejeté par le conseil des ministres d'Accra quelques mois plus tard.

Le « sommet » d'Accra fera néanmoins œuvre utile en adoptant deux textes importants. Dans une résolution sur le problème des réfugiés en Afrique (25 octobre 1965), la conférence « *réaffirme son désir de tout mettre en œuvre pour apporter son assistance sur une base humanitaire et fraternelle aux réfugiés africains* ». Dans la déclaration sur le problème de la subversion, les participants s'engagent à « *promouvoir, par des consultations bilatérales ou multilatérales, le retour des réfugiés* » avec le consentement des intéressés et du gouvernement de leur pays d'origine. Ils s'engagent à « *continuer de garantir la sécurité des réfugiés politiques* (des territoires africains non indépendants) *et à leur accorder leur soutien dans leur lutte pour la libération de leur pays* ». Ce document fait donc une distinction entre les réfugiés politiques en provenance d'un Etat membre de l'O.U.A. et les réfugiés politiques des territoires africains encore colonisés.

Mais, si les textes vont de l'avant, ils ne sont pas toujours appliqués... En 1966, le professeur F. Borella le regrette en ces termes : « *Le problème de la subversion et des réfugiés est l'un de ceux où les résolutions de l'O.U.A. n'ont pas eu l'efficacité souhaitable* » (8). De nouvelles initiatives étaient donc nécessaires.

Ainsi, en 1967, une première conférence sur les réfugiés se réunit à Addis-Abeba. A l'issue de ses travaux, elle recommande la création d'un bureau de placement et d'éducation pour les réfugiés. Il sera ouvert en 1968. A la même époque, le projet de convention marque encore le pas. Un nouveau texte sera approuvé à l'unanimité par le conseil des ministres de l'O.U.A. en février 1969. Sept mois plus tard, le 10 septembre, à Addis-Abeba, une convention sur les réfugiés sera enfin signée par les délégués de quarante et un Etats membres de l'Organisation.

Ne pas susciter de tensions

CELLE-CI doit constituer, pour l'Afrique, « *le complément régional efficace de la convention de 1951* ». Le document de 1969 tend donc à corriger l' « européocentrisme » du texte précédent. « *Les problèmes des réfugiés* — énonce le préambule — *doivent être abordés d'une manière essentiellement humanitaire.* » Une série de devoirs en découlent. Ils touchent les Etats membres de l'O.U.A., les réfugiés, les Etats d'asile, les pays d'origine. Les premiers doivent « *faire tout ce qui est en leur pouvoir* » pour accueillir les réfugiés et assurer leur établissement (article 2). Ils doivent, notamment, leur accorder l'asile. Cet « *acte pacifique et humanitaire* » ne saurait être considéré par un autre Etat « *comme un acte de nature inamicale* ». Nul ne peut, en outre, « *être soumis par un Etat membre à des mesures telles que le refus d'admission à la frontière, le refoulement ou l'expulsion qui l'obligeraient à retourner ou à demeurer dans un territoire où sa vie, son intégrité corporelle ou sa liberté seraient menacées* » (article 2, alinéa 3). A cela s'ajoute une clause de non-discrimination. Selon l'article 4, les Etats membres s'engagent à appliquer les dispositions de la convention « *à tous les réfugiés, sans distinction de race, de religion, de nationalité, d'appartenance à un groupe social ou d'opinions politiques* ». Les Etats membres doivent collaborer avec le haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Ils s'engagent à fournir au secrétariat, « *dans la forme appropriée, les informations et les données statistiques demandées relatives au statut des réfugiés et à l'application de la convention* ».

Le réfugié lui-même a des devoirs à l'égard du pays où il se trouve. Il a l' « *obligation de se conformer aux lois et règlements en vigueur et aux mesures visant au maintien de l'ordre* » (article 3). Il doit « *s'abstenir de tous agissements subversifs dirigés contre un Etat membre de l'O.U.A.* » (article 3, alinéa 1). L'Etat d'asile s'engage à interdire aux réfugiés établis sur son territoire d' « *attaquer un quelconque Etat membre de l'O.U.A. par toutes activités qui soient de nature à faire naître une tension entre les Etats membres, et notamment par les armes, la voie de la presse écrite et radiodiffusée* (article 3, alinéa 2). En contrepartie, « *les Etats membres délivreront aux réfugiés résidant régulièrement sur leur territoire des titres de voyage conformes à la convention des Nations unies relative au statut des réfugiés et à ses annexes en vue de leur permettre de voyager hors de ces territoires, à moins que des raisons impérieuses de sécurité nationale ou d'ordre public ne s'y opposent* (article 6, alinéa 1). Autre point important : « *Aucun réfugié ne peut être rapatrié contre son gré* » (article 5, alinéa 1). Mieux encore : « *En collaboration avec le pays d'origine, le pays d'asile doit prendre les mesures appropriées pour le retour sain et sauf des réfugiés qui demandent leur rapatriement* » (article 5, alinéa 2). Quant à l'Etat d'origine, il doit faciliter la réinstallation des réfugiés, leur reconnaître « *tous les droits et privilèges accordés à ses nationaux et les assujettir aux mêmes obligations* » (article 5, alinéa 3). Enfin, « *les réfugiés qui rentrent volontairement dans leur pays ne doivent encourir aucune sanction pour l'avoir quitté* » (article 5, alinéa 4).

Signée en 1969, la convention devait entrer en vigueur dès qu'un tiers des Etats membres de l'O.U.A. aurait déposé ses instruments de ratification. Cette condition a été remplie le 23 juillet 1973, date à laquelle le quatorzième Etat membre l'a ratifiée. En mai 1979, dix-huit Etats membres de l'O.U.A. (sur quarante-neuf) avaient procédé à cette formalité. Depuis 1969, d'autres textes ont été adoptés, en particulier — en 1973 — une résolution sur les problèmes des réfugiés en Afrique (conseil des ministres de l'O.U.A., Addis-Abeba, 5-9 février). Ce texte se donne pour objectif de renforcer le Bureau de l'O.U.A. pour le placement et l'éducation des réfugiés. Parallèlement, une collaboration entre le H.C.R. et l'O.U.A. n'a cessé de se développer. En témoigne la réunion qui vient de se tenir à Arusha (Tanzanie) du 7 au 17 mai 1979, avec la participation de trente-deux pays.

De nombreux faits illustrent les difficultés de mise en œuvre de la protection du réfugié. Ainsi, en Ogaden, alors que le programme du haut commissariat des Nations unies prévoyait, pour 1978, des dépenses de l'ordre de 5 millions de dollars, les sommes engagées jusqu'en septembre de cette année atteignaient tout juste 2 millions de dollars (dont la moitié avait été affectée aux transports)... En Ethiopie, l'exécution du programme d'assistance mis au point en avril 1978 avait, lui aussi, pris du retard en raison des difficultés d'accès aux camps de réfugiés. Autre sujet d'inquiétude : le principe de la protection du réfugié n'est pas toujours respecté. Des militants sud-africains expulsés du Swaziland et du Lesotho ont été livrés à la police de Pretoria, des Equato-Guinéens ont été refoulés du nord du Gabon... Par ailleurs, des conventions bilatérales d'extradition signées entre pays limitrophes peuvent constituer des entraves pour les réfugiés. Elles s'ajoutent aux obstacles nombreux auxquels ils sont confrontés : insécurité permanente, surpeuplement des camps, absence d'intégration véritable dans le pays d'accueil, mauvaises conditions sanitaires, etc.

EDMOND JOUVE.

(7) Ses membres appartenaient à dix pays : Burundi, Cameroun, Congo, Ghana, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Soudan, Tanzanie, Ouganda.

(8) François Borella, « le Régionalisme africain en crise (1965 et 1966) », *Annuaire français de Droit international - 1966*, C.N.R.S., Paris, 1967, page 771.

La conférence d'Arusha et les droits de l'homme

UNE conférence panafricaine sur les réfugiés s'est réunie, au mois de mai 1979, à Arusha (Tanzanie). Elle regroupait trente-huit pays africains sur les quarante-neuf que compte l'Organisation de l'unité africaine, mais tous les Etats accueillant des réfugiés y étaient représentés ainsi que les mouvements de libération d'Afrique australe. Son objectif était d'examiner les conditions spécifiques posées par les nombreux et incessants mouvements de réfugiés à l'intérieur du continent. La situation s'est en effet considérablement *aggravée depuis la première conférence* d'Addis-Abeba, en 1967, qui devait aboutir à la convention de *l'O.U.A. sur les réfugiés* : en dix ans, leur nombre a quadruplé, et si les bases juridiques permettant de résoudre le problème existent, leurs applications, s'agissant de la protection comme de l'assistance, laissent souvent à désirer.

Organisée sous les auspices de *l'O.U.A., la conférence d'Arusha* n'a pas osé, lorsqu'elle a voulu situer les causes du problème, souligner le rôle des conflits armés entre les Etats membres de l'organisation. En revanche, elle a longuement évoqué la responsabilité des régimes dictatoriaux *établis dans plusieurs Etats* indépendants : le rapport final recommande ainsi la création d'une commission et d'un centre africains des *droits de l'homme* et invite les gouvernements à tenir compte de ces droits dans leurs législations nationales. La question de l'amnistie a notamment été soulevée : si le rapatriement apparaît comme une des solutions les plus satisfaisantes au problème des réfugiés, encore faut-il que ceux-ci, à leur retour dans leur pays d'origine, ne soient pas condamnés à subir des vexations, certaines discriminations, voire la prison. Les conditions dans lesquelles deux cent mille Zaïrois ont *récemment regagné leur pays* montrent qu'il ne s'agit pas là d'une question académique. Le respect des droits fondamentaux de la personne est ainsi, une fois de plus, apparu comme une préoccupation croissante des réunions panafricaines.

Cependant, l'exode le plus dramatique sur le continent reste lié, aujourd'hui, à la situation en Afrique australe : les centaines de milliers de réfugiés accueillis par les pays de la ligne de front, eux-mêmes en proie à de graves difficultés économiques, voient leur sort aggravé par les raids aériens des armées rhodésienne et sud-africaine, dont ils sont la cible favorite. La conférence, *qui a réaffirmé la solidarité africaine* avec les « *mouvements de libération en lutte pour le rétablissement de leurs droits nationaux* », a également réclamé aux gouvernements et organisations internationales une assistance accrue pour renforcer la capa*cité défensive des Etats de la « ligne* de front ». Elle entérinait par-là une distinction souvent établie en Afrique entre les réfugiés fuyant l'absence de liberté dans leur pays et ceux dont l'exode a pour cause la lutte contre les régimes minoritaires ou racistes d'Afrique australe, Zimbabwe et Namibie en particulier.

LE président Nyerere, dont le pays héberge près de deux cent mille réfugiés, a enfin soulevé une nouvelle fois le problème de partage et de répartition des charges que leur présence entraîne pour les pays d'accueil. Quand, à ce fardeau économique, s'ajoutent les risques d'une agression militaire, la note a toutes chances d'être extrêmement lourde. Bien que, en 1978, le H.C.R. ait plus dépensé en Afrique que dans toute autre partie du monde (1), ni les Etats-Unis, ni les pays européens représentés à la conférence d'Arusha n'ont paru disposés à assumer la *charge financière d'un drame* dans lequel ils portent souvent une énorme responsabilité.

CHRISTOPHE BATSCH.

(1) 55 millions de dollars, soit environ 15 de plus qu'en Asie.

A propos d'un anniversaire

LA SOIXANTE-CINQUIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Par FRANCIS BLANCHARD *

L'ORGANISATION internationale du travail (O.I.T.) vient de célébrer son soixantième anniversaire. Elle l'a fait sobrement, comme il sied aux sexagénaires. Aux yeux des professionnels des grandes conférences internationales, la dernière session de la conférence internationale du travail, en juin à Genève, a été remarquable en ce que, à la différence de certaines des sessions précédentes, elle n'a pas été le champ clos d'affrontements politiques souvent étrangers au mandat de l'Organisation. Si la conférence a connu quelques accès de fièvre, c'est dans les commissions techniques qu'ils ont surgi. Beaucoup ont vu en cela un signe de santé. Il est vrai que les commissions techniques ont connu des débats animés sur les problèmes soumis à la sagacité des délégués gouvernementaux, employeurs et travailleurs, rassemblés à Genève dans le cadre du tripartisme propre à l'O.I.T.

Si la conférence a adopté sans difficulté une convention internationale sur le travail des dockers, c'est par contre à l'issue de discussions animées qu'elle a pris ses décisions sur les autres questions, à savoir les conditions de travail dans les transports routiers, le problème des travailleurs âgés, enfin le problème de l'emploi abordé à partir d'un bilan des suites données aux conclusions de la conférence mondiale de l'emploi de 1976.

Chacun s'accorde à penser que les dockers, qui sont plus d'un million dans les quelque vingt mille ports que compte notre planète, bénéficieront grandement de la nouvelle convention, qui, révisant celle de 1932, s'efforce de répondre aux méthodes de travail profondément transformées et s'attache à protéger les dockers contre les accidents, nombreux *dans cette profession*.

En ce qui concerne les transports routiers, qui occupent plus de cinqante-cinq millions de travailleurs dans le monde, la nouvelle convention internationale devrait avoir le double avantage de réglementer les temps de conduite et de travail et de réduire le nombre des accidents de la route.

La première lecture d'un texte se rap*portant aux travailleurs âgés, par une* commission spécialisée de la conférence, donne à penser que, l'an prochain, la *conférence* élaborera, en seconde lecture, une recommandation internationale fondée sur le principe d'une plus grande liberté de choix laissée aux individus au moment du départ à la retraite. Ainsi serait consacrée l'idée que les retraités devraient pouvoir aborder une nouvelle phase de leur vie sous un régime de libre activité.

Emploi et besoins essentiels

COMME il fallait s'y attendre, le débat sur les suites de la conférence de 1976 sur les problèmes de l'emploi et des *besoins essentiels a été difficile*, compte tenu de l'aggravation de la situation depuis cette date. C'est ce qui explique sans doute l'âpreté de certains échanges de propos, en particulier autour du thème du nouvel ordre économique international tenu pas certains comme la clef de l'avenir, et par d'autres comme impliquant le recul, voire la disparition, du secteur privé au profit de régimes étatiques. La récente session n'a pas pour autant *infirmé les conclusions et propositions de* la conférence de 1976, mais, au contraire, elle les a précisées et prolongées autour de trois objectifs : la croissance, la création d'emplois productifs, la satisfaction des besoins des plus pauvres.

Mais la conférence, qui vient de s'achever, n'a pas traité uniquement de questions dites « techniques ». Une fois de plus elle a vigoureusement dénoncé l'apartheid et elle est convenue de renforcer la lutte de l'O.I.T. contre cette forme extrême de discrimination.

D'autre part, elle a, dans l'ensemble, enregistré avec satisfaction les efforts du bureau pour examiner sur place la situation des travailleurs arabes dans les territoires occupés. Si le débat a été vif, aucun projet de résolution n'a été déposé, épargnant ainsi à la conférence un vote toujours incertain et souvent précédé de confrontations dramatiques.

La tâche de la commission chargée du contrôle de l'application des conventions internationales était particulièrement ardue *cette année. Elle était tenue à la fois de* revoir ses méthodes de travail et d'examiner une masse considérable d'informations rassemblées sur la législation et la pratique des Etats membres au regard de certaines conventions, en particulier celles qui se rapportent au travail forcé et à la liberté *syndicale. Si la conférence a* adopté le rapport de sa commission, elle l'a fait non sans que les représentants des travailleurs aient marqué leur déception devant un *texte qu'ils* ont jugé trop indulgent pour des pays qui enfreignent gravement les principes fixés dans les conventions fondamentales de l'O.I.T. en matière de droits de l'homme. Cela dit, la conférence est apparue en majorité très *attachée au système de contrôle et aux* procédures de réclamations et de plaintes qui sont une des caractéristiques de l'O.I.T.

Tel est le bilan de la dernière session de la conférence internationale du travail qui a, par *ailleurs*, voté à une large majorité, mais avec l'opposition des pays socialistes de l'Europe de l'Est, un budget de 203 millions de dollars pour les années *1980-1981. Ce bilan a été jugé au total* positif. L'est-il au point de nous autoriser à penser que ce « Parlement mondial du travail » entend désormais s'épargner tout débat politique ? Cette question appelle deux remarques.

Politique et politisation

S'IL faut résolument écarter de la scène de la conférence ce que d'aucuns dénoncent *sous le vocable, d'ailleurs incertain*, de « *politisation* » et qui relève souvent de l'Assemblée générale des Nations unies, voire du Conseil de sécurité, il faut, par contre, admettre que le mandat confié à l'O.I.T. dans le système des Nations *unies lui fait obligation de* faire les choix politiques nécessaires pour traiter les problèmes du travail dans le cadre des principes et objectifs fixés *dans sa Constitution. En d'autres* termes, politique : oui ; politisation : non. De ce point de vue, la dernière session de la conférence a peut-être tracé la ligne de partage entre les questions politiques relevant de l'O.I.T. et celles qui lui échappent. La méfiance croissante de certaines délé*gations à l'endroit de l'intrusion de questions* de politique, étrangères à l'ordre du jour, s'est clairement manifestée. C'est sans doute cette tendance qui a favorisé *la décision* prise par la conférence d'introduire dans son règlement une disposition qui lui permettra désormais de recou*rir au vote secret, dès lors qu'il sera* demandé par quatre-vingt-dix délégués.

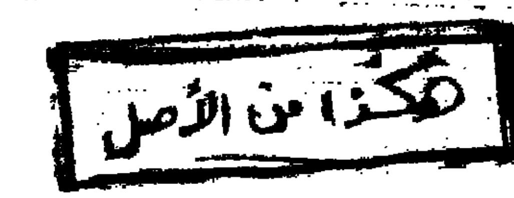
Cette décision a une portée considérable. A noter qu'elle a été le fait d'une majorité *de délégués, étroite* certes, mais parmi lesquels se trouvaient des délégués *employeurs et travailleurs* sans lesquels une telle disposition n'aurait pu être introduite dans le règlement de la conférence.

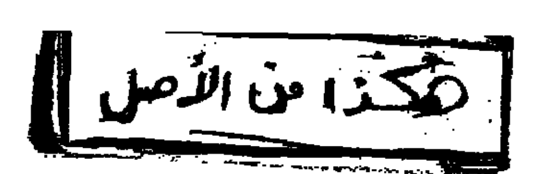
L'atmosphère qui a prévalu dans la commission chargée d'examiner la « restructuration » du conseil d'administration a été marquée par un esprit de conciliation entre les pays en voie de développement, réclamant une plus grande « démocratisation » du conseil, et les pays développés, *prêts à renoncer aux* sièges permanents qui reviennent aux dix pays les plus industrialisés du monde. Il est désormais possible d'espérer qu'une solu*tion sera* mise au point l'an prochain.

Cette tendance à la démocratisation réclamée par certains est à rapprocher *sans doute d'une autre* qui pousse l'ensemble des Etats membres à souhaiter que l'O.I.T. reprenne une dimension universelle. Il n'est guère de pays qui ne déplorent l'absence des Etats-Unis — qui s'en sont retirés en 1977 — et de la Chine — qui s'abstient de participer. Il en *est peu* qui n'aient, à la tribune, exprimé l'espoir d'un retour de la plus grande démocratie industrielle du monde. Comment pourrait-il en être autrement alors qu'aucun des quelque cent ministres *du travail assistant à la conférence* et des mille six cent soixante-dix-neuf délégués titulaires et adjoints et conseillers techniques ne pouvait quitter Genève sans être intimement convaincu non seulement de l'énormité des problèmes qui se posent à notre monde dans le domaine social, mais de leur interdépendance. *N'est-il pas* évident que le problème du chômage et du sous-emploi ne pourra connaître de solution que par le jeu combiné de poli*tiques nationales* et internationales vigoureuses ? Qui ne voit que cette solution pourrait être favorisée par une meilleure appréciation des problèmes touchant à l'environnement du travail et à la place du travail dans la vie des hommes et des femmes de notre temps ? Qui ne ressent la nécessité, *en dépit ou peut-être à cause* des graves dangers qui la menacent, de défendre à tout prix la liberté, et en particulier la liberté syndicale ?

En considérant tout cela, il n'est pas inconvenant d'espérer que les Etats-Unis apercevront où sont à la fois leur intérêt et leur devoir. C'est le vœu que tous les démocrates rassemblés à Genève ont implicitement formulé.

* Directeur général du Bureau international du travail.





Politique et littérature

Exilés ou déportés d'une culture

Par JACQUES BOREL *

TOUT écrivain, tout artiste, à un moindre degré tout intellectuel, celui-ci, aujourd'hui en particulier, en Occident, trouvant mieux à s'insérer dans la société même qu'il conteste, est un réfugié virtuel... N'est-on pas en effet exilé d'entrée, exclu, retranché, dès qu'on écrit ? Si l'on écrit, n'est-ce pas, par un cruel paradoxe, pour rejoindre la communauté des hommes, et cela sans le pouvoir jamais qu'au prix d'un malentendu, anthume ou posthume, d'une récupération ? (...)

Même comblé, l'artiste, l'écrivain demeure, fondamentalement, un marginal. Il n'y a pas de place au monde pour l'artiste ; l'exil de Dante, entre cent autres exemples, la fascination déchirée de Botticelli pour Savonarole, les orageux rapports de Michel-Ange avec Jules II, le soulignent assez ; et le sursaut de Picasso, en 1945, à l'idée *d'un statut social de l'artiste me paraît* à la fois lucide et exemplaire.

Racine a beau célébrer, selon le mot de Giraudoux, la messe du Grand Siècle, vienne la disgrâce, et le courtisan carriériste se voit d'un coup rendu à cette condition de réfugié — dans le silence ou, on peut le penser, *dans les bras étroits du Dieu* janséniste jadis renié — qui, pas un instant, n'avait cessé d'être celle de Descartes ou de Pascal à Port-Royal. C'est que l'accord repose à la fois sur une illusion d'optique et sur un malentendu essentiel. L'artiste, sous l'Ancien Régime, comme dans l'Italie de la Renaissance, dépend du prince. Molière a eu pour *lui* la chance de faire rire le roi, et c'est miracle que le venin du *Tartuffe*, de *Dom Juan*, ait pu, non sans ambiguïté toutefois, se répandre ; mais le rire du monarque peut se figer et rendre alors à l'entreprise, toujours subversive, son vrai sens. On ne peut oublier la condition sociale, révélatrice elle-même d'une autre et plus profonde condition, du peintre, du poète, du musicien ; et Rousseau n'est pas seul, dans la société qui l'accueille et paraît le fêter, à se sentir moins accepté que toléré ou, c'est même chose et pareillement insoutenable, protégé ; il n'attendra pas, pour reconnaître son vrai lieu, pour fuir et se cacher, le décret de prise de corps, *le* bannissement. Mozart, à la merci des grands, écrit sur commande, écrit pour vivre ou, dans la pauvreté jusqu'au bout, avant la *fosse* commune, pour survivre : il n'en écrit pas moins de la musique maçonnique ; et, pour le reste, sous l'apparent divertissement, c'est un *non* absolu que prononce *Don Juan*, auquel fait écho le *oui* passionné, insurgé, appelant l'avènement d'une autre lumière, et que module, d'un bout à l'autre, dans sa gravité illuminante, *la Flûte enchantée*.

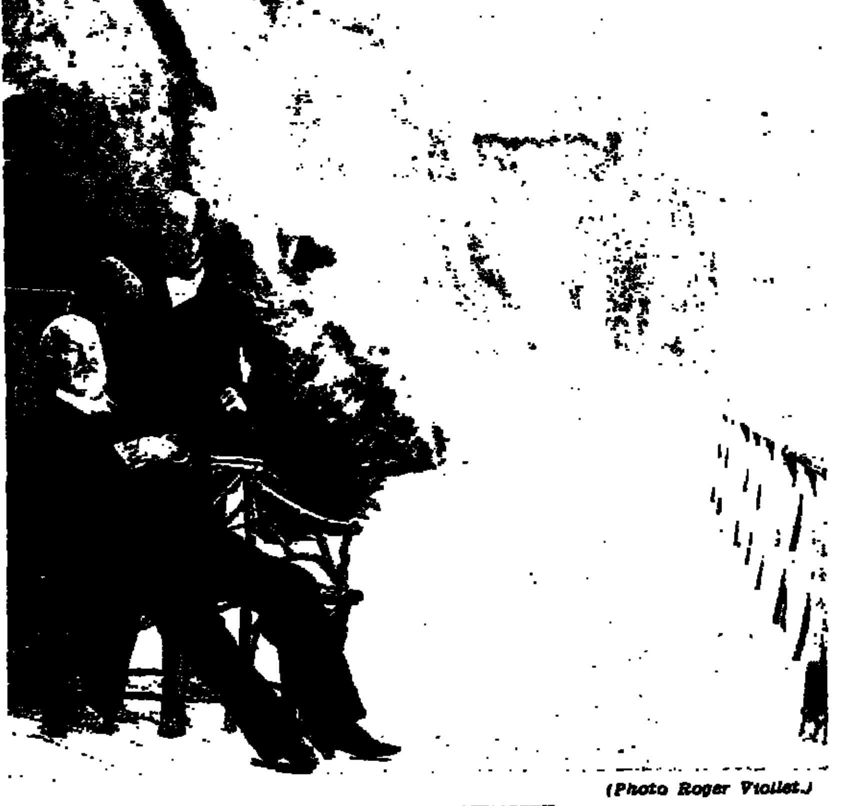
On se plaît volontiers à assigner historiquement une date au divorce de l'artiste et de la société. Ce schisme *se situerait au milieu du* dix-neuvième siècle, c'est-à-dire à l'apogée du règne de la bourgeoisie. Et il est bien vrai que les œuvres majeures de Nerval sont de 1853-1854, les *Fleurs du Mal* de 1857 ; suivront Rimbaud et Lautréamont, Mallarmé, Verlaine lui-même, qui nous paraît aujourd'hui si anodin, les impressionnistes et les *trois* peintres considérables et pareillement maudits qui se sont détachés du mouvement. Repère commode, fracture visible en *effet*, mais dont je crois avoir indiqué déjà qu'ils étaient loin d'être, à mes yeux, convaincants. Et c'est faire bon marché de la mort de Socrate, du supplice d'Abélard, de l'exil d'Ovide et de Dante, de la longue lignée, depuis l'origine, des soupçonnés, des accusés, des proscrits. Les suicidés sont aussi des condamnés à mort, et le suicide de Kleist, quelques raisons psychologiques ou psychanalytiques qu'on puisse lui trouver, précède d'un siècle celui d'Essénine et de Maïakovsky, *chantre pourtant de la révolution* et mettant son art à son service.

Repère trompeur, mais commode en effet, le schisme des années 1850 et des suivantes : *les choses, du moins*, sont nettement tranchées, et l'artiste apparaît bien en fait ce qu'il n'avait jamais cessé d'être : un réfugié.

Réfugié, *il l'est dans son* propre pays, puisque, qu'il soit écrivain ou poète, peintre ou musicien, il ne parle pas de toute façon la même langue, la langue commune, la langue usée de l'habitude ; ainsi de Mallarmé, appuyé à cette fenêtre d'où tourner le dos à la *vie*, il faut entendre : à son temps, à ce qu'il représente, et cherchant non un refuge *dans l'art*, mais à « *donner un sens plus pur aux mots de la tribu* » ; ainsi des impressionnistes, de tant d'autres de la même génération, pareils, dans leur nation même, à des immigrés.

Un réfugié, Rimbaud, disant adieu à l'ordre ancien qu'il vomit, à la possibilité, ici et maintenant, d'un ordre à venir, de l'amour à réinventer, doutant du pouvoir de la parole dans *un monde où l'action en a fini*, depuis beau temps, d'être — mais l'avait-elle jamais été ? — la sœur du rêve.

Peut-on parler d'exilés, de réfugiés *volontaires ? Oui, d'évidence*, et les années 1850 ne marquent bien, décidément, qu'un faux clivage, puisque, bien avant Rimbaud, et tout aristocrates qu'ils étaient, ce n'est guère pour des raisons *différentes* que Shelley et Byron, comme, au dernier moment, Keats lui-même, ont fui l'Angleterre, et c'est que pas davantage *ils ne pouvaient respirer dans* la société de leur pays et de leur temps ; l'exil, c'est à dix-sept ans, quand, étudiant, Shelley imprime et distribue *De la nécessité de l'athéisme*, qu'il y est déjà, inéluctablement, destiné. Il est trop facile de ne voir dans le fastueux exil de Byron que défi ou révolte étroitement individuels : mourir pour *la cause de l'indépendance* grecque n'est pas qu'un geste : en fût-il un, rien ne peut faire qu'il n'atteste et témoigne. Longue, pour la seule Angleterre, serait la liste : ce sera bien pourtant, plus tard, pour Joyce, le déraciné, l'errant sans fin, comme pour D. H. Lawrence, et pour de mêmes raisons, le même adieu, le même exil. (...)



(Photo Roger Viollet.)

VICTOR HUGO A GUERNESEY

Une longue lignée depuis les origines.

De Rousseau à Singer

LA plupart des livres qui comptent, comment l'oublier, sont imprimés, *sous l'Ancien Régime, à l'étranger*. C'est assez dire que l'écrivain, le penseur, au XVII[e] et au XVIII[e] siècle en particulier, risquent à tout moment d'être, comme le fut Descartes, le fut Rousseau, des réfugiés. Il leur faut, de toute façon, porter un masque, fût-ce celui de l'anonymat ou du pseudonyme : c'est le cas, y songeons-nous *assez, du Pascal des Provinciales*, et les persécutions contre les jansénistes ne l'eussent sans doute pas épargné. Ce n'est pas pour rien non plus que Montesquieu fait dénoncer la société de son époque par un Persan ; que Laclos ne peut publier *les Liaisons dangereuses* que sous le masque de la vertu : on sait ce qu'il en a coûté *à Sade, dont la réédition n'a pas*, il y a quelques années à peine, échappé au procès, de s'être avancé, lui, à découvert. Voltaire tâte de la Bastille et de l'Angleterre, et, tout habile qu'il fut, n'ayant pas le courage que, seul, à l'âge dit des Lumières, a eu Rousseau de signer de son nom ses œuvres les plus hardies, a toujours un pied *en France et, prêt* à la moindre alerte, un pied en Suisse.

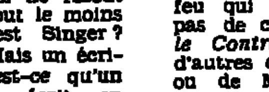
Il est cependant un autre réfugié dont le cas me paraît particulièrement à méditer, dans la mesure où il s'agit d'un écrivain méconnu : c'est celui de Saint-Evremond, exact contemporain de Louis XIV, écrivain libertin au sens du temps, c'est-à-dire écrivain libre, et qui passe, autant dire, après sa vive critique de la paix des Pyrénées, l'essentiel de sa vie en Angleterre. Refuge confortable sans doute, mais non moins périlleux : j'entends, pour l'œuvre même. Si les œuvres de Saint-Evremond ne sont jamais rééditées (...) n'est-ce pas, et ce péril ne guette-t-il pas tout écrivain contraint à l'exil, dans la mesure où la langue est la patrie de l'écrivain, que, vivant à l'étranger, baignant dans une autre culture, une autre *langue que sa langue maternelle*, ses liens avec celle-ci risquent de se distendre, de se relâcher, au point qu'il peut cesser à la fin d'être nourri de sa sève ? Et ce péril (...) n'est-il pas mortellement éprouvé par les écrivains singulièrement dont la langue natale est une langue minoritaire, comme, disons, le hongrois, ou le roumain ? (Il *n'est pas sans signification* que des réfugiés volontaires, comme Cioran et même, si l'on veut, malgré ses attaches françaises, Ionesco, aient choisi de renier leur langue, choisi de devenir des écrivains *français et y* soient admirablement parvenus, mais le cas, malgré Conrad élisant lui aussi une autre patrie, une autre langue, n'en est pas moins rare, et rare, dans ce cas précis, la réussite.)

Je songe, à ce propos, à un double, un étrange, un déchirant exil : c'est celui des écrivains et des poètes du Maghreb. Qu'ils vivent, sans y être emprisonnés ou réduits au silence, comme Abdellatif Laabi, dans leur pays, ou qu'ils vivent, comme leurs frères immigrés, réfugiés en France, c'est de leur langue même qu'ils sont proscrits, et leur chant, c'est à une langue qui n'est *pas celle de leur* peuple qu'il leur faut le confier : parler, écrire, ils ne le peuvent que dans la langue de l'ancien colonisateur ; poètes, *romanciers algériens ou* marocains, ils ne peuvent l'être que, paradoxalement, dans le véhicule d'une langue qui est à la fois la leur et non la leur, porteuse d'une autre culture, d'autres connotations étrangères, une langue apprise, non héritée, et dans laquelle ne s'inscrivent pas d'instinct les pulsations de leur sang. Ils sont comme les déportés d'une culture. Condamnés à ne pas parler directement aux leurs, à leur peuple, mais à ceux-là précisément contre lesquels ils s'insurgent, que tout en eux rejette, et ce rejet en est lui-même infléchi, porte une empreinte.

Un réfugié, un immigré, lui aussi, Singer : sa langue, c'est le *yiddish*, et *en quelle autre s'exprimer quand* on pense, on sent, on rêve en *yiddish* ? C'est à d'autres aussi qu'on voudrait parler, et cette langue n'est pas elle-même celle de tout un peuple dispersé lui-même et par d'autres langues, d'autres patries, comme plus dispersé, encore, émietté. Aussi, entendu, Singer ne le sera que lorsqu'il sera traduit en *américain*. Gain considérable sans doute, mais non moins perte, déracinement d'un noyau essentiel. C'est un problème d'identité fondamental, ici, qui est posé, et que le prix Nobel ne résout pas, ou dans un sens à tout le moins douteux, équivoque. Qu'est Singer ? Un écrivain juif, certes. Mais un écrivain américain ? Et qu'est-ce qu'un écrivain américain qui écrit en yiddish ? Qu'est-ce, même, qu'un écrivain juif américain quand il n'écrit pas d'emblée, comme Saul Bellow, en anglais ?

Du coup, je ne puis me retenir de penser, une fois de plus, à Kafka. Et qui de nous ne doit, parfois, faire effort pour se convaincre qu'il est un écrivain — et quel écrivain ! — de langue allemande ? Est-ce jamais vraiment comme un écrivain autrichien, un écrivain *austro-hongrois*, que nous le concevons ? Comme Rilke, comme Hofmansthal, comme Musil, et quel rapport a-t-il avec eux ? Il est le réfugié même : fasciné par le théâtre yiddish, et ne sachant pas le yiddish ; né à Prague, y passant sa vie, et sachant mal le tchèque ; tenté par le sionisme et hésitant devant lui : sa langue, comme malgré lui, tout nourri qu'il est de Grillparzer, est l'allemand, et il ne s'éprouve pas citoyen de l'empire des Habsbourg ni *même* tout à fait, malgré la langue, les affinités électives, le frère en littérature de Kleist, du chant germanique. Il s'éprouve juif ; il n'est de nulle part ; apatride dans sa patrie, il est cet immigré, j'allais dire quasi métaphysique, qui n'a d'autre refuge que cette cave que disent les *Lettres à Felice* et à Milena, que le terrier, *que* la chambre de la *Métamorphose*, que l'écriture vouée à sa fonction la plus nue, une écriture elle-même mortelle comme la maladie en secret non moins désirée, et qui n'a d'issue, comme toute écriture authentique peut-être, que la mort.

Nul destin, à mes yeux plus exemplaire, qui illustre mieux mon propos. Et c'est que les œuvres de Kafka, comme son peuple, un jour elles-mêmes seront brûlées ici, proscrites là : les bûchers de l'Inquisition ne se sont, *à vrai dire, que rarement* éteints ; le feu qui brûle *le Procès* ne diffère pas de celui qui brûlait *l'Emile* et *le Contrat social*, ou réduisait en d'autres cendres les œuvres de Babel ou de Mendelstam, faisant éclater ainsi la vraie vocation de phénix périssable qui est celle, peut-être, de toute grande œuvre.



Porteurs de feu

JE n'en suis que plus renforcé dans cette conviction en moi que quiconque met plus haut que tout la vie de l'esprit est un réfugié virtuel, ou devrait l'être. Car *me voici amené* du coup à un autre étrange *mais* non moins évident constat. Les pays totalitaires, comme la monarchie absolue jadis, sont les seuls, pour peu qu'on y songe, et Dieu sait si cela en vaut la peine, où la parole soit, en somme, prise au sérieux, où elle compte, où tout se passe comme si lui était *reconnu un pouvoir encore* : celui, lentement, opiniâtrement, de changer non seulement les esprits mais les choses, d'avoir une action, tandis que le paradoxe des pays dits de liberté est que la parole y est bel et bien tenue pour du vent. On n'a jamais tant écrit qu'aujourd'hui sur le pouvoir, contre le pouvoir : mais alors qu'un tel discours, si prudent, si masqué qu'il fût, conduisait, sous l'Ancien Régime, à la Bastille ou au bannissement, c'est plus volontiers les portes du Collège de France à présent qu'il *ouvre, que celles des prisons ou* la route sans retour de l'exil. A défaut, ou c'est un premier pas, les écrans de télévision : par un habile mélange intéressé de politique et de littérature, la publicité à grand *fracas* des « *mass media* ».

Soyons justes : les régimes en apparence les plus bénins, comme la Troisième République, ont eux aussi contraint leurs écrivains à l'exil, et Zola, comment l'oublier, pour moins de temps il est vrai, n'en a pas moins été que Hugo, que Jules Vallès, un réfugié.

Reste que, comme la fuite à l'étranger, l'exil intérieur, que Fénelon même a connu, n'est pas d'aujourd'hui, ni n'est le sinistre privilège d'une seule *forme* de société. Dostoïevski, avec tant d'autres, avant tant d'autres, l'a *connu ; et peut-être ne fût-il pas* devenu le Dostoïevski des *Karamazov*, des *Possédés* ou de *l'Homme du souterrain* s'il n'avait d'abord habité et dit *la Maison des morts*, comme, plus tard, Soljenitsyne a pu écrire *Une journée d'Ivan Denissovitch* et *le Pavillon des cancéreux*. Un grand chant déjà depuis des années nous vient d'Amérique latine : s'il échappe à la torture et à la mort, j'imagine ce Chilien ou cet Argentin inconnu encore et dont la voix un jour, à la même épreuve trempée, nous parviendra, *relayant celle de Garcia Marquez*, de Nicolas Guillen, d'Asturias, de tous leurs pairs.

Au sérieux, oui, la parole, mais jusqu'à l'art plastique *même : Chagall* a pu fuir, mais non Malévitch, rentré de Berlin au contraire, et on sait le peu qui, de son œuvre, nous est, par un miraculeux hasard, parvenu. Ne vient-il pas de là, aujourd'hui, chez l'artiste occidental, le malaise, cette mauvaise conscience qui sans cesse, chez un écrivain de la qualité *de Michel Leiris, se* donne à lire ? Jamais en effet on n'a tant parlé de la notion de risque en écriture. Mais, ce risque, cette corne de taureau que souhaite Leiris, dont Sartre a *l'invincible nostalgie, c'est Mandelstam*, entre tant d'autres qui l'a connu, qui l'a vécu, lui, jusqu'à la mort, qui en a peut-être dans son œuvre même, été grandi, comme Hugo a été grandi, approfondi par le rocher-refuge de Guernesey.

A Jersey, à Guernesey affluent les exilés, les proscrits. Et il y a sans doute, comme à Londres parmi les réfugiés de la Commune quelques années plus tard, le lien des idées, *celui du sort partagé. Mais non cela* seul. C'est à la parenté que je suggérais au début entre l'immigré et l'écrivain que, pour finir, j'en reviendrai. Il est frappant de voir les immigrés arabes ou portugais se réunir, et c'est, comme pour les écrivains en exil, pour parler leur langue, nourrir leurs racines, chanter leurs chants *immémoriaux, danser leurs danses*, ne pas se couper de leur culture profonde, de leurs mythes. Immigré dans sa propre nation, l'artiste ne parle qu'en apparence la même langue : c'est toujours à donner un sens plus pur aux mots de la tribu qu'il rêve ; il n'est pas plus compris, au moins dans l'immédiat, que l'immigré, puisque ce sont des *formes neuves qu'il tente* de créer, à partir de la langue commune une autre langue. Jumeau et contraire, parallèle, le problème de l'immigré : peut-être à la longue parviendra-t-il à maîtriser la langue de tous, la langue des autres, au moins la langue utilitaire, celle qui justement ne charrie rien de son humus vivant, de ces grands *mythes* immémoriaux, avec sa langue, avec son sang, avec sa culture, qui, depuis la naissance, l'ont nourri et qui continuent de l'habiter, de faire de lui, fût-ce à son insu, ce qu'il est, cet être qui appartient, irréductiblement à un ailleurs.

Mais c'est ici que l'immigré devient à son tour pour l'écrivain, pour l'artiste, une incitation et un exemple. Venus du fond primitif, les mêmes désirs, les mêmes plaintes, les mêmes mythes habitent le chant profond des peuples ; *comme* métamorphosés, reconnaissables pourtant, ils hantent aussi les grandes œuvres. C'est à leur *écoute que sont*, à demi inconsciemment peut-être, ces travailleurs balbutiants qui se retrouvent pour chanter leurs chants venus à eux du fond des âges. Tout homme, toute œuvre qui se coupe du grand tuf primitif des images-mères n'est plus à l'écoute de sa nécessité profonde, qui est celle, aussi, de tous les autres. L'artiste qui s'en éloignerait ou les perdrait de vue, disons par recherche, ne serait pas moins perdu que l'immigré qui se laisserait dissoudre par une civilisation étrangère, sans racines et uniformisante. Aussi, parmi ces réfugiés réels *ou virtuels que se* doivent d'être à mes yeux tous les écrivains dignes de ce nom, il en est peu qui me paraissent aujourd'hui plus exemplaires que la houle toujours plus drue des écrivains d'Amérique latine : sans que leur démarche cesse, comme celle de tout artiste authentique, d'être personnelle, singulière, ce sont les mythes mêmes de leur peuple dans leur voix qui frémissent et se réincarnent, neufs, à la fois réinventés et immémoriaux. Réfugiés, ce n'est pas dans l'exsangue alchimie du laboratoire qu'ils le sont. Et que leur œuvre soit un jour, comme celle de Rousseau, de Kafka, vouée au feu, ils sont d'abord, eux-mêmes, porteurs de feu.

* Ecrivain, prix Goncourt.

L'Asie méridionale, exportatrice de main-d'œuvre

UN DEMI-MILLION DE TRAVAILLEURS DANS LES PAYS DU GOLFE

Par GERARD VIRATELLE

APRES l'abolition de l'esclavage, des coolies originaires de l'Empire des Indes vinrent, *généralement* sous contrat, remplacer, dans certaines colonies, les esclaves libérés. L'Asie du Sud est demeurée depuis lors une *région* exportatrice de main-d'œuvre (1). Le phénomène a pris ces dernières années une *nouvelle ampleur, avec le développement* rapide des pays producteurs de pétrole. Ouvriers et techniciens étrangers affluent dans les Etats du Golfe (Arabie Saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar). Ceux-ci accueillaient, au début de 1979, outre des Egyptiens, des Yéménites, des Palestiniens et autres Asiatiques, quelque deux cent mille Pakistanais, trois cent mille Indiens et cent mille Bengalais (2). Cette émigration s'est d'autant plus accentuée ces dernières années que la plupart des pays occidentaux avaient pris de sévères mesures pour freiner ou interrompre l'entrée sur leur territoire de travailleurs étrangers. Ainsi, tandis que le nombre des départs vers la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et le Canada *diminuait, il augmentait fortement* en *direction* du Golfe (3). Il s'agit alors, dans une assez large mesure, d'une émigration temporaire, car les besoins des *pays d'accueil du Proche-Orient — notamment* dans le bâtiment — ne sont pas *illimités* ; dans certains cas, l'expansion économique commence même à fléchir ; parfois aussi, le sort des immigrés est tributaire de la situation politique, comme en Iran où, jusqu'à la chute du chah, travaillaient plusieurs centaines de milliers d'Afghans et quelques dizaines de milliers de Pakistanais, d'Indiens et de Bengalais. Enfin, la présence d'une très forte proportion d'étrangers n'est pas sans poser des problèmes aux dirigeants de ces Etats, faiblement peuplés.

Pour les trois pays de l'Asie méridionale, cette émigration revêt une grande *importance financière : les montants des* virements des émigrés représentent pour l'Inde et le Pakistan la part principale — et celle qui croît le plus rapidement — du crédit de leurs balances des paiements, contribuant largement à en améliorer la position. Ils sont même parfois plus élevés que le produit des exportations traditionnelles, comme le coton, dans le cas du Pakistan. Au Bangladesh, ils arrivent en seconde position, après les recettes des ventes de jute.

Les transferts de fonds des travailleurs installés dans les pays du Proche-Orient étaient estimés, en 1978, à 1,2 milliard de dollars pour le Pakistan ; à 1,8 milliard de dollars pour l'Inde, soit une valeur sensiblement équivalente à celle de l'ensemble de *l'aide occidentale et du Japon* pour l'année fiscale 1979-1980 ; et, au Bangladesh, où le phénomène est plus récent, on en attendait pour 1978-1979 *170 millions de dollars, ne devant* couvrir que près du dixième du déficit commercial. En fait, ces chiffres officiels ne tiennent pas compte des rapatriements de fonds ayant lieu en dehors des circuits bancaires ; selon certaines estimations, ils seraient au moins aussi importants.

Un « produit commercialisable »

LE Bangladesh et le Pakistan encouragent délibérément l'émigration ; l'attitude de l'Inde est plus formaliste mais conduit au même résultat : un nombre croissant d'Indiens cherchent à s'employer à l'étranger. Le Bureau des migrations, au Pakistan, et le ministère des ressources humaines, au Bangladesh, ont pour mission de pourvoir aux besoins des pays « importateurs » et d'enregistrer les demandes des candidats au départ, voire de leur accorder des possibilités de formation accélérée. En Inde, ces services relèvent généralement d'agences privées — il en existe quatre cents officiellement mais, officieusement, près du double — qui, depuis 1976, et jusqu'en mars devaient avoir reçu l'agrément du ministère du travail et se conformer à ses normes de recrutement. Ce rôle est désormais *assuré par le ministère des affaires* étrangères.

Les trois Etats sont considérés comme des *« pays exportateurs de main-d'œuvre »*. Celle-ci est regardée, en définitive, ni plus ni moins comme un « produit » de nature à rapporter des devises. Des « marchés » sont recherchés et des accords bilatéraux passés dans ce but. Et cela d'autant plus que les possibilités d'accroissement des exportations de denrées traditionnelles (thé, jute, coton) sont limitées. Le journal progouvernemental *Pakistan Times* a ainsi pu écrire que les émigrants rendent de *« grands services à la nation »*. *« Il est maintenant largement reconnu*, précisait pour sa part l'hebdomadaire *Commerce*, de Bombay, citant l'exemple de l'Etat du Kérala, *que l'investissement en capital humain est un produit commercialisable dont la rentabilité et le statut sont élevés. »* Les parents *« investissent »* dans la formation de leurs enfants de telle sorte qu'ils deviennent un *« produit exportable, le gain en retour étant bien supérieur à l'investissement » (4).*

Le plan de deux ans (1978-1980) du Bangladesh pose clairement le problème : *« Le marché domestique ne peut permettre d'absorber la force de travail actuelle ou à venir. Les exportations de ressources humaines* [manpower export], *en plus du fait qu'elles soulagent le marché du travail national, fournissent de bonnes perspectives de gains en monnaie étrangère. »* Le plan se félicite de la création, en 1976, du Bureau des ressources humaines qui procède à *« une exploration systématique »* des marchés de l'emploi étranger, envoie des missions dans les pays du Proche-Orient et coordonne toutes les opérations pour *« promouvoir des Bengalais à l'étranger »*. Le plan ajoute : *« Le nombre des personnes envoyées était de l'ordre de 21 800 en 1976, de 15 700 en 1977 ; la tendance actuelle indique que 30 000 à 35 000 personnes de différents niveaux pourraient être envoyées à l'étranger chaque année de 1978 à 1980. »*

L'émigration est devenue un élément des politiques économiques et financières, une soupape de sûreté pour des pays où les personnes en âge de travailler ayant dans de nombreux cas reçu une formation scolaire ou universitaire ne trouvent pas d'emploi. *Le Pakistan Economist estime*, par exemple, que si elle devait se poursuivre, l'émigration absorberait *« 20 % de l'augmentation annuelle de la force de travail au Pakistan »*.

Dans chacun des pays concernés, des dispositions (plus ou moins efficaces) ont été prises pour faciliter les envois de mandats et contrecarrer le marché noir. Le gouvernement de Dacca a établi, par exemple, en 1974, un système, le « Wage earner's scheme », afin de canaliser ces fonds et de favoriser en même temps l'importation de biens étrangers de consommation. Islamabad a fait de même, tandis que New-Delhi a assoupli ses législations des changes et fiscales pour les travailleurs émigrés. Les salaires dans les pays pétroliers sont généralement au moins cinq fois supérieurs à ceux qu'ils perçoivent chez eux lorsqu'ils ont déjà un emploi.

Peut-on parler de *brain drain* (fuite des cerveaux) ou simplement de *labour drain* (fuite de la main-d'œuvre) ? Plusieurs études estiment que la part des travailleurs réellement *« qualifiés »* ne dépasse pas 15 % des expatriés (les ventilations fournies par les organismes de recrutement ou les consulats, sur place, ne constituent pas des données bien rigoureuses, car les migrants ont tendance à valoriser leurs qualifications dans leurs déclarations). Les diplômés de haut niveau (médecins, scientifiques, *architectes, ingénieurs...) cherchent à* s'implanter de préférence dans les pays développés (Grande-Bretagne, Etats-Unis, Canada, R.F.A.), même lorsque leurs pays manquent cruellement de spécialistes — docteurs, par exemple. Certains se sont cependant installés au Proche-Orient où le personnel qualifié d'origine sud-asiatique est surtout affecté à des tâches d'encadrement administratif et technique. De plus, les militaires pakistanais jouent un rôle important auprès des forces armées de certains pays (Arabie Saoudite, Oman, Emirats arabes unis), servant aussi de « soutien » aux ventes françaises d'armements. Quant aux travailleurs peu ou pas qualifiés (maçons, menuisiers, électriciens, employés de maison, chauffeurs, manœuvres), ils forment la majorité des migrants et sont relativement plus nombreux parmi les Bengalais.

Pour l'essentiel, les migrants proviennent, pour des raisons socio-économiques ou culturelles, de régions d'émigration traditionnelle : au Pakistan, la province de la frontière du nord-ouest ; en Inde, *le Kérala et le Pendjab ; au Bangladesh*, le district de Silhet.

Les populations du Pendjab et du Kérala ont un niveau d'éducation plus élevé que la moyenne nationale indienne. Dans le premier cas, les migrants appartiennent à la communauté des Sikhs, connue pour ses capacités d'entreprise ; dans le second, ils proviennent de groupes considérés comme défavorisés (chrétiens, musulmans). De surcroît, le Pendjab disposant du revenu par habitant le plus élevé de toute l'Inde, lui-même doit faire appel, pour certains travaux, à de la main-d'œuvre venue des régions pauvres de l'Uttar-Pradesh, tout proche.

Les trois quarts des travailleurs indiens dans les pays du Golfe seraient des Kéralais. Ceux-ci ont pour particularité d'être jeunes (moins de trente ans pour la plupart), au chômage (dans 62 % des cas), et d'avoir souvent reçu une éducation scolaire (5).

Les virements des émigrés originaires de l'Asie du Sud, comme partout ailleurs, assurent la subsistance de familles entières qui n'ont parfois pas d'autres sources de revenus. Cet argent n'est que très exceptionnellement investi dans des activités *productives. Il est utilisé principalement* pour la consommation domestique, ou encore pour l'acquisition de bien durables considérés comme des produits de luxe (réfrigérateurs, motos) ou représentant des *« signes extérieurs de richesse »* (terrain, construction immobilière). Inévitablement, ces transfert contribuent à nourrir l'inflation et engendrent des déséquilibres locaux en entretenant de relatives et fragiles *« poches de prospérité »*. Lorsqu'ils viennent en vacances chargés de bagages et de produits étrangers — appareils de radio, téléviseurs, ventilateurs, réfrigérateurs, — les travailleurs expatriés introduisent chez eux de nouvelles habitudes de consommation acquises dans des sociétés bénéficiant de niveaux de vie beaucoup plus élevés.

Le Pakistan et le Bangladesh ne voient aucun inconvénient à encourager les importations, par les émigrés, de biens — voitures comprises — qu'ils ne fabriquent généralement pas. Car cette politique épargne au pays les sorties de devises que ces achats entraîneraient s'ils devaient être financés par des résidents. Mais ces opérations, menées pour la plupart par des négociants peu scrupuleux, *ouvrent la voie à des abus, et les productions* locales ne se trouvent pas stimulées (6).

En Inde, où il existe un certain dirigisme, le gouvernement se préoccupe de lutter contre les *« dépenses excessives »* de certaines familles d'émigrés en proposant, notamment, aux Etats fédérés de mobiliser les fonds rapatriés dans des sociétés d'intérêt public. Mais, pour l'heure, on constate surtout des hausses *importantes du prix de la terre, au Kérala* en particulier, où celle-ci est très rare... ainsi que des dots réclamées aux parents des futures épouses.

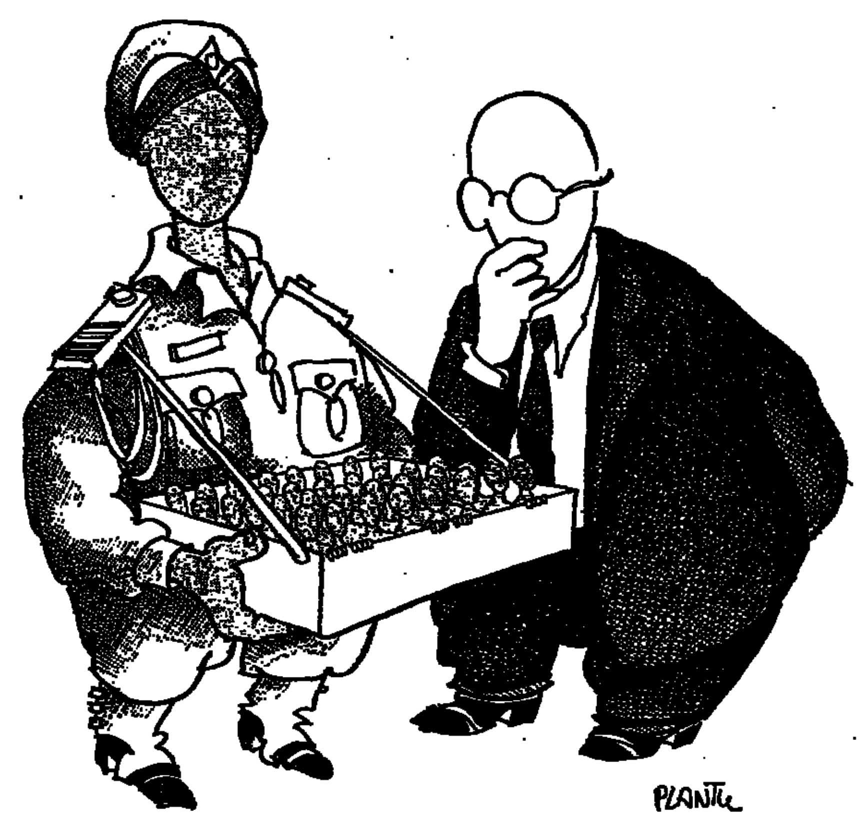
A la vérité, aucun des trois grands pays *de l'Asie du Sud ne semble avoir mesuré* toutes les conséquences, à long terme, de l'émigration, chacun demeurant d'abord obnubilé par quelques effets immédiats : contribution au redressement de la balance des paiements (dont se félicitent les organismes financiers internationaux) ; atténuation superficielle de la crise de l'emploi ; liaisons aériennes fréquentes avec les pays du Golfe ; ouverture de nombreuses succursales de banques de pays musulmans ou à capitaux conjoints... (7). *En revanche, on prête généralement moins* attention à un fait que souligne le *Pakistan Economist* (8) : la *« fuite des cerveaux »* vers les Etats du Proche-Orien, fût-elle limitée, entraînerait tout de même un sérieux manque de médecins, d'ingénieurs et de techniciens supérieurs. L'hebdomadaire de Karachi estime à quatre-vingt mille depuis 1977 le nombre des spécialistes qui ont quitté le Pakistan après trois ou quatre ans de formation.

Le manque de personnel qualifié est également sensible au Bangladesh, où les cadres sont encore moins nombreux. *« Nous exportons de la force de travail, écrit un chercheur bengalais, sans prendre en considération l'intérêt national »*, parce que le principal facteur pris en compte est le gain de devises. *« C'est exact, nous avons besoin de devises et nous en gagnons : mais pour quoi faire ? Pour encourager la consommation ou pour préparer l'avenir ? »* (9).

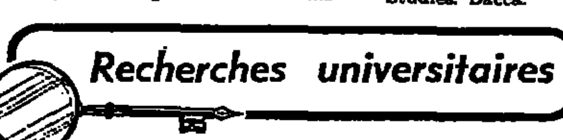
Aucun des trois pays n'est encore parvenu à mobiliser l'épargne des migrants en vue d'investissements productifs. Dans ce domaine, on assiste seulement à des *ébauches de politiques. En revanche*, l'important volant de devises étrangères fourni par les transferts des travailleurs *émigrés permet à Islamabad et à New-Delhi* de procéder avec plus de souplesse à des achats d'armements...

Mais l'émigration peut être aussi consécutive à l'obtention de contrats par des entreprises indiennes ou pakistanaises (ingénierie, travaux publics, industries) ; des bureaux de promotion industrielle, dans ces deux pays, orientent plus particulièrement leurs activités en direction des Etats pétroliers musulmans. En Irak, note le *Times of India*, deux mille trois cents des cinq mille quatre cents travailleurs indiens sont employés par des compagnies indiennes.

Les « soutiers », originaires des pays de l'Asie du Sud, dans la mesure où ils n'ont pas de grandes exigeance au point de vue salaire et conditions de travail, remplissent sans doute des fonctions pour *lesquelles ils se révèlent d'une grande utilité dans les pays du Golfe.* Ils participent ainsi à un transfert des revenus pétroliers en faveur de nations comptant parmi les plus pauvres du monde. Mais ces transferts, s'ils améliorent les comptes *extérieurs et peuvent favoriser l'achat* à l'étranger de biens d'équipements indispensables — ou de céréales, comme c'est le cas cette année au Bangladesh, — n'encouragent guère la création d'activités nouvelles qui permettraient de combattre la pauvreté. A l'exception de quelques catégories particulières, les travailleurs étrangers deviendront moins indispensables aux pays du Proche-Orient lorsque ceux-ci se seront dotés d'une infrastructure répondant aux besoins de leurs faibles populations. Pour l'Asie méridionale, le *« boom des exportations de main-d'œuvre »* pourrait faire long feu dans quelques années...



(1) Six millions d'Indiens d'origine, ou détenteurs de passeports indiens, sont dénombrés à travers le monde (non compris ceux qui se trouvent à Sri-Lanka, en Malaisie et en Birmanie).
(2) Il n'existe pas de recensement précis de ces travailleurs migrants.
(3) Dans le cas du Bangladesh, par exemple, la part du Proche-Orient est passée en un an de 12 à 43,5 %, entre les premiers semestres de 1977 et de 1978, celle des pays occidentaux diminuant proportionnellement.
(4) *Commerce*, Bombay, décembre 1978.
(5) « Patterns of Emigration from Kerala », *Social Scientist*, Indian School *of social sciences*, Trivandrum, Inde.
(6) « Vicious Grip on Wage earners scheme », *Holiday*, Dacca, 20 novembre 1977.
(7) Air India, par exemple, a ouvert en 1978 une liaison quotidienne Trivandrum (Kérala) - Dubaï ; la Pakistan International Airlines acquiert des Airbus principalement pour desservir les pays du Golfe avec lesquels le Bangladesh fait une large partie de son trafic.
(8) 25 novembre 1978.
(9) *Foreign exchange earning through the export of manpower: a case study of Bangladesh*, par Raisul Awal Mahmood Bangladesh Institute of Development Studies, Dacca.



DU TIERS-MONDISME

Par CHARLES ZORGBIBE

RELATIONS internationales du tiers-monde (1) : *la deuxième édition de l'ouvrage désormais classique d'Edmond Jouve séduira un double public : manuel universitaire, il sera indispensable, avec son abondant appareil de références, aux chercheurs et aux étudiants.*

Dans les deux premières parties de son livre, Edmond Jouve entreprend de retracer le double mouvement qui anime les nations du tiers-monde, pour leur libération et pour leur développement. Lutte pour la libération : l'auteur distingue deux phases, la conquête du pouvoir, d'une part, par le jeu de l' « arme de la critique » (les idéologies de l'indépendance), voire de la « critique des armes » (les guerres de libération nationale proprement dites) ; l'expérience du pouvoir, d'autre part, avec la délicate mise en pratique des programmes élaborés à l'aube de l'existence étatique, les défis lancés au monde industrialisé et les ripostes de ce dernier. Lutte pour le développement, dont Edmond Jouve analyse trois aspects : la diffusion de nouvelles idéologies — panafricaine, panaméricaine, afro-asiatique, tricontinentale — et de principes nouveaux de droit international ; l'union des Etats et des peuples concernés au sein de conférences et d'organisations (intergouvernementales ou non gouvernementales), institutionnalisant les solidarités ressenties depuis Bandoung, voire au sein d'organisations plus classiques, telles que l'ONU et ses agences spécialisées ; les tentatives de régulation et de moralisation des flux d'échanges avec les pays capitalistes, mais aussi avec les pays socialistes — la recherche formelle d'une « coopération nouvelle » *ne devant pas masquer les dangers bien réels d'un* « social-impérialisme » *remarquablement éclairés par l'auteur.*

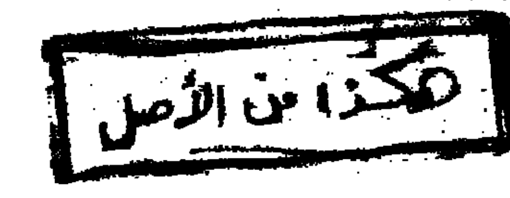
Le livre d'Edmond Jouve témoigne de l'ampleur de ses connaissances et de ses recherches, déjà manifeste dans sa thèse sur le Général de Gaulle et la Construction de l'Europe (2), *et qui nous vaut, par exemple, ici, des analyses approfondies du régime politique guinéen, du socialisme albanais, de la diplomatie chinoise. Quand parut la première édition des* Relations internationales du tiers-monde, *certains avaient cependant cru bon d'opposer radicalement le livre de Jouve à d'autres travaux publiés dans la même discipline. Implicitement : un responsable du parti socialiste relevait que le « tiers-mondisme de l'auteur compensait* « tant d'ouvrages antérieurs sur ces problèmes où s'étaalit l'européo-centrisme » (3). *Explicitement : un universitaire algérien constatait que notre propre manuel de* Relations internationales (4) *ne consacrait que peu de pages au tiers-monde et concluait, de cette remarque quantitative, à l'* « ignorance ou à la sous-estimation des pays en développement » (5).

Opposition excessive et, en partie, artificielle. Car les rapports Est-Ouest ont déjà une longue histoire, parce que l'observation empirique peut ainsi prendre en compte non seulement l'environnement « objectif », mais aussi sa perception « subjective » par les acteurs internationaux, parce que, entre les choix possibles et la décision diplomatique s'interpose l' « image du monde » propre au gouvernant — cela est vrai pour tous les régimes, mais particulièrement pour les Etats socialistes, où les faits internationaux parviennent « rétractés » à travers le prisme de l'idéologie.

Dans les rapports Sud-Nord, l'idéologie a, certes, également sa place mais plus limitée : au combat politique contre le colonialisme, qui était celui de Bandoung, s'est superposée la solidarité de classe des « nations prolétaires », et le discours de l'expansion du « centre » et de l'exploitation de la « périphérie » imprègne désormais peu ou prou l'ensemble des démarches du tiers-monde, mais il s'agit d'une idéologie plus diffuse. Surtout, à la différence de l'axe Est-Ouest, la relation Nord-Sud a pris sa véritable dimension politique à une date récente, dans le fracas de l'automne 1973.

La révolution intervenue, en 1973, dans les rapports internationaux a érodé les différences de perspectives qui existaient entre spécialistes du tiers-monde et généralistes des relations internationales. Elle a permis d'éclairer des sensibilités communes : Edmond Jouve consacre une troisième partie de son livre, fort riche et entièrement nouvelle, aux combats menés, tous azimuts, en faveur de l'instauration d'un nouvel ordre international ; il relève les ambiguïtés dont ce nouvel ordre est porteur et salue l'émergence d'un « droit des peuples », *en des termes que ne récusent pas ceux des « généralistes » qui sont, de longue date, partisans d'une diplomatie des droits de l'homme.*

(1) Berger-Levrault, Paris, 1979, 2e édition, 498 pages.
(2) Pichon et Durand-Auzias, Paris, 1965, deux volumes.
(3) Cf. l'article précité de Lionel Jospin.
(4) Charles Zorgbibe, *les Relations internationales*, Presses Universitaires de France, coll. « Thémis », Paris, 1re édition 1975, 2e édition 1978.
(5) Ahmed Mahiou, dans *l'Annuaire du tiers-monde 1976*, Berger-Levrault, Paris.



Un récit de Leonardo Sciascia



(Photomontage Magnum-Eole)

LE 19 mars 1961 mourut à Riesi, petite ville d'environ vingt mille habitants, dans la province de Caltanissetta, un homme appelé Francesco Di Cristina (1). Ses vertus et ses mérites, bien connus de ses concitoyens et peut-être de toute la province de Caltanissetta, étaient ignorés de la majeure partie des Siciliens ; et ils le seraient restés si la piété et l'orgueil n'avaient conduit les membres de sa famille à faire imprimer et à diffuser une « image-souvenir » qui devint aussitôt célèbre et extrêmement recherchée (pour l'obtenir, un spécialiste de la mafia dépensa 200 000 lires). Ses proches ne s'attendaient assurément pas à ce résultat. Ils ne surent pas tenir compte du fait que, depuis quelques années déjà, on avait commencé à parler de la mafia comme d'un mal qu'il fallait absolument extirper. Ou bien ils s'en moquèrent. Et, du reste, cette image-souvenir ne devait circuler que parmi ses amis. A ceci près que, lorsqu'on a autant d'amis qu'en avait Francesco Di Cristina, il y a toujours quelqu'un qui lâche ou qui trahit : et voilà l'image-souvenir qui, par ingénuité ou par commerce, échappe aux mains de l'ami qui aurait dû la garder et qui finit dans le dossier d'un policier ou d'un sociologue. Sans grand profit, il faut bien le dire, que ce soit pour le policier ou pour le sociologue.

Il n'est pas inutile de décrire et de rapporter le texte de cette image. Elle est du format courant, ornée des emblèmes habituels des images mortuaires. A l'intérieur, il y a la photographie de Di Cristina, qui date d'au moins dix ans avant sa mort. Un visage intelligent et qui devait être très mobile, entre la cordialité et la dureté. Au-dessous de l'image, les dates de sa naissance et de sa mort : 18/7/1896 - 19/3/1961. En face, un distique, en caractères italiques, qui dit ceci :

« En Lui, les hommes ont retrouvé
une étincelle de l'éternité volée aux cieux »,

puis, en lettres capitales, cet éloge lapidaire :

« EN SE REALISANT / DANS TOUTE LA GAMME / DES POSSIBILITES HUMAINES / IL FIT VOIR AU MONDE CE QUE POUVAIT / UN HOMME VERITABLE / EN LUI VERTU ET INTELLIGENCE / BON SENS ET FORCE D'AME / SE CONJUGUERENT HEUREUSEMENT / POUR LE BIEN DE L'HUMBLE / POUR LA DEFAITE DE L'ORGUEILLEUX / IL TRAVAILLA SUR LA TERRE / EN IMPOSANT A SES SEMBLABLES / LE RESPECT DES VALEURS ETERNELLES / DE LA PERSONNALITE HUMAINE / ENNEMI DE TOUTES LES INJUSTICES / IL DEMONTRA / PAR SES PAROLES ET PAR SES ACTES / QUE SA MAFIA NE FUT PAS DELINQUANCE / MAIS RESPECT ENVERS LA LOI DE L'HONNEUR / DEFENSE DE TOUT DROIT / QU'ELLE FUT AMOUR. »

D'UN point de vue externe, l'éloge offre des éléments de nouveauté et d'intérêt (c'est-à-dire qu'ils sont neufs et intéressants dans le procès d'accusation qu'une partie de la société sicilienne et italienne commence à intenter à la mafia) : le mot de mafia est, pour la première fois, et, qui plus est, dans un document imprimé, accepté et utilisé à l'intérieur du *milieu* mafieux, encore qu'il établisse une distinction entre « sa mafia » (celle de Di Cristina) et d'autres formes de mafia, dont on admet qu'elles peuvent être pure et simple délinquance ; l'affirmation que le défunt s'est réalisé « dans toute la gamme des possibilités humaines », lesquelles sont nombreuses, diverses, et ne sont pas toujours bénéfiques pour les autres, même si elles sont éclairées et guidées par la vertu (l'utilisation du mot vertu n'est pas fortuit ou impropre : la société mafieuse est une répétition larvaire de la société bourgeoise : la vertu des mafieux ressemble à celle de *l'Esprit des lois*) ; le verbe « imposer » (« en imposant à ses semblables »), qui implique l'usage de la force, de la violence, même si c'est pour rechercher l'avantage des humbles, le respect de la personne humaine et la défense de tout droit. Jugé de cette façon, le document peut paraître ingénu jusqu'au masochisme si l'on tient compte aussi du fait que, dès cette époque, tous les partis politiques (même ceux qui continuaient à entretenir d'inextricables rapports avec la mafia) participaient à la coalition anti-mafia mise en place par la gauche et que, à peine un an plus tard, le Parlement italien allait précisément décider l'institution d'une commission d'enquête sur le phénomène de la mafia en Sicile. On pouvait alors éventuellement avoir l'impression que l'éloge imprimé dans cette carte-souvenir était l'œuvre d'un scribe étranger, de l'un de ces demi-lettrés à qui les gens s'adressent dans les villages pour leur faire rédiger des lettres à des personnes importantes ou des nécrologies ; et dans ce cas, étranger au point de faire naître le soupçon qu'il avait pu s'offrir le luxe du double sens et de l'ironie. En réalité, c'était un document absolument intime, dicté par la douleur et destiné à ce que l'ethnologue Pitrè appelait des « gens de même sentiment ». On ne sut pas, ou bien on ne voulut pas tenir compte de la façon dont il pouvait être lu et analysé en dehors de ce cercle d'amitiés, de respect, de connivence, dont Di Cristina avait joui non seulement à Riesi, mais aussi dans les villages voisins et dans ce que Machiavel aurait appelé les « hauts lieux » de la politique et de la bureaucratie régionale et nationale.

POUR la famille Di Cristina, cette image-souvenir fut une erreur : elle attira par trop l'attention et, par voie de conséquence, elle contraignit les amis des « hauts lieux » à se dégager d'une relation qui devenait compromettante.

Mais cela n'entama en rien le respect et l'approbation de la population de Riesi à l'égard de la famille : et l'on en eut une preuve le 1er juin 1978, lorsque environ dix mille personnes assistèrent aux funérailles de Giuseppe Di Cristina, le fils de l'homme qui avait « volé aux cieux une étincelle d'éternité ». Giuseppe, un comptable qui était impliqué dans une grave affaire judiciaire et qui venait de sortir de prison par une mesure de mise en liberté provisoire, avait été mystérieusement assassiné ; c'est pour cette raison que la police était allée observer et photographier ses funérailles, où les journalistes ne manquaient pas non plus. La stupeur des journalistes devant l'affliction du bourg tout entier fut profonde. « Les écoles et les bureaux étaient vides, les magasins baissaient leurs rideaux de fer pour ne rouvrir qu'après la fin des obsèques, les cinémas fermés pendant deux jours, la circulation interrompue pendant plusieurs heures et un cortège de dix mille personnes. » : c'est ce que rapportèrent les journaux siciliens.

Parmi ces dix mille personnes, les photos prises par la police permirent d'en identifier quarante-huit qui, pour assister à cet enterrement, s'étaient abusivement absentées de leur travail : et elles furent dénoncées pour « interruption de service public ». Dix-sept employés municipaux, quatre médecins communaux, quatre directeurs de C.E.S., cinq employés des postes, deux personnes du service de placement de la mairie, deux employés de la perception, dont l'un était sous-secrétaire provincial au parti républicain, trois cantonniers du service national des routes et un dépendant de l'administration provinciale, le vétérinaire municipal et quatre appariteurs des écoles avaient quitté leur travail pour accompagner Giuseppe Di Cristina au cimetière de la ville. Parce qu'ils n'avaient précisément pas signalé ces absences, on dénonça le maire de la petite ville (démocrate-chrétien) et un fonctionnaire du rectorat (secrétaire provincial du parti socialiste italien), et de même un assesseur municipal pour avoir autorisé les balayeurs de la commune à cesser de nettoyer les rues (et Dieu sait pourtant si c'est nécessaire) afin de transporter les innombrables couronnes qui ornent les enterrements.

Enfin, *dulcis in fundo*, deux cents lycéens se joignirent au triste cortège. Avaient-ils spontanément quitté leurs cours ou bien avaient-ils été invités par l'autorité à le faire ? Fait inquiétant, en tout état de cause, qu'ils y aient participé en raison d'un sentiment d'affliction, ou par crainte, ou simplement pour échapper à quelques heures de classe et profiter du spectacle de ces funérailles.

UNE manifestation aussi importante, une participation aussi totale de la ville aux funérailles d'un homme que les journaux avaient proclamé mafieux et qui devait répondre de très lourdes accusations est un événement qui a plus de valeur que tout le papier imprimé — enquêtes, réquisitoires, essais — qui depuis un siècle environ voltige autour du phénomène de la mafia. Chacun des citoyens qui prenaient part à ces funérailles savait bien qu'il assumait de ce fait le rôle d'« ami » du défunt et qu'il restait fixé dans ce rôle dans la mémoire de la police, assistée par les documents photographiques ; et pourtant, ils ne se souciaient pas du danger ou bien, au contraire, ils le défiaient. Pourquoi ? Parce que la peur que continuait à susciter la famille Di Cristina, le clan, l'association dont on considérait qu'elle était une partie, était plus forte que celle que suscitaient la police, l'Etat, la loi de l'Etat ? Il ne faut pas croire cela, il ne faut pas se faire d'illusions ; la peur ne pouvait jouer que pour une part minime. Le comportement de la population de Riesi ne peut avoir que cette seule explication : le carabinier, l'Etat, la loi de l'Etat étaient comme inexistants en face de cet enterrement, comme s'ils n'étaient pas là ; le fait qu'ils fussent présents, carabiniers en uniforme et agents de police en civil, pour surveiller, pour prendre des notes et des clichés de ceux qui y prenaient part, cela n'avait aucune importance : pour les habitants de Riesi, cette cérémonie était un acte de leur vie, de leur manière d'être, de leur vision des choses et de la seule loi — morale et pratique, d'affections et de faits, dans l'ordre intérieur et dans l'ordre social — qu'ils connaissaient vraiment.

EN revanche, et à titre de confirmation, voici un fait qui s'est produit environ un an plus tard à Palerme. Michele Reina, secrétaire provincial de la démocratie chrétienne, chef de groupe au conseil municipal, a été tué le soir du 9 mars de cette année. Une heure plus tard, le meurtre a été revendiqué par un coup de téléphone au *Giornale di Sicilia* du groupe extrémiste Prima Linea déclarant : « Nous avons exécuté le mafieux Michele Reina. » Sur le moment, on considère le coup de téléphone comme authentique, mais, à peine quelques heures plus tard, des doutes commencent à se manifester. Ces doutes se fondent sur deux convictions :

1) Il n'est pas possible que dans une ville telle que Palerme, dominée par la mafia, protégée par la mafia, un groupe extrémiste réussisse à perpétrer et à mener impunément une action qui présuppose une organisation et une préparation : la police — et on le voit bien dans les régions septentrionales — est incapable de prévenir des actions de ce type ou d'arriver à l'arrestation des coupables ; quant à la mafia, qui sait tout, qui voit tout, qui dispose d'un réseau d'information capillaire parfait, il n'est pas pensable qu'elle se soit laissé surprendre ;

2) Le meurtre d'un démocrate-chrétien ne peut avoir que des motivations internes, de vengeance à l'intérieur même du parti, pour des raisons de pouvoir personnel ou d'affaires (candidatures aux élections imminentes pour les Parlements national et européen, ou pots-de-vin sur les adjudications de travaux publics). Le fait que, dans d'autres régions d'Italie, des démocrates-chrétiens aient été tués ou blessés aux jambes n'entame en rien cette conviction. En Sicile, c'est différent, ce ne peut être que différent.

Au bout de quelques jours, les doutes deviennent des certitudes. Certitude que non seulement Michele Reina n'a pas été tué par le groupe Prima Linea, mais qu'il ne peut avoir été tué que par la mafia ou par une partie de la mafia, dans un contexte de conflits internes et pour des raisons de mafia. Il semble bien que la police en soit certaine, et les démocrates-chrétiens en sont tout à fait sûrs. Devant cette certitude, la ville tout entière pousse un grand soupir de soulagement. Il n'existe pas un seul indice précis sur lequel une telle certitude puisse se fonder ; en revanche, il y en a deux, encore que vagues, sur quoi l'on peut fonder une opinion opposée ; la hâte et l'improvisation avec lesquelles l'action a été menée (avec une voiture volée le jour même et à laquelle on avait appliqué une plaque volée le jour même) et le terme de mafieux, utilisé dans le coup de téléphone au *Giornale di Sicilia*, qu'un vrai mafieux, en admettant qu'il ait donné ce coup de fil pour désorienter l'enquête, ne prononcerait pas même en rêve ou sous la torture ; et nous avons vu quelle exception, dictée par la douleur, constitue l'usage qui en a été fait inconsidérément dans l'image-souvenir de Di Cristina. Mais on a besoin de reconstituer aussitôt l'illusion d'une mafia efficace et protectrice, inchangée, immuable. A gauche seulement on formule une hypothèse formellement différente, mais qui, en substance, accrédite l'image d'une mafia toute-puissante, sans l'assentiment de laquelle aucune action criminelle n'est possible : l'hypothèse que mafia et terrorisme se sont alliés et que la mafia délibérément a laissé les mains libres aux terroristes. Hypothèse ridicule, mais elle est proférée avec un sérieux incroyable.

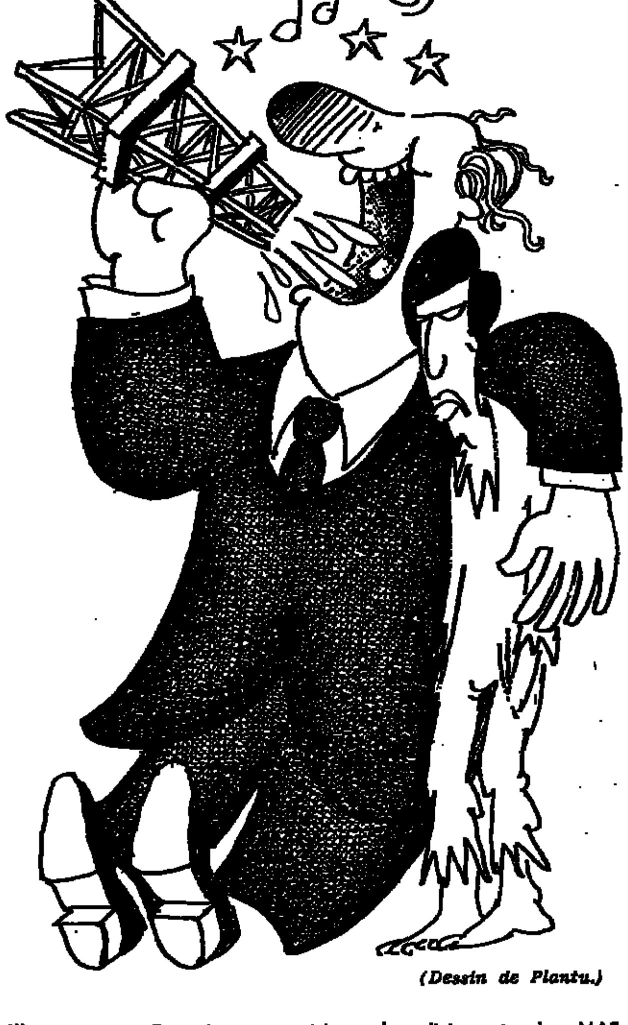
Nous ne pouvons, naturellement, affirmer, au-delà de tous les doutes, que Michele Reina a été assassiné par le groupe Prima Linea plutôt que par la mafia ou par un groupe *(cosca)* de la mafia en conflit avec d'autres. Mais le fait qu'une ville tout entière soit encline à se reposer dans la certitude qu'il a été tué par la mafia — et sans qu'il existe encore l'ombre d'une preuve — est un fait qui mérite qu'on y réfléchisse, afin d'expliquer les raisons pour lesquelles le phénomène est demeuré jusqu'ici impossible à extirper.

---

(1) Il ne s'agit pas d'une fiction ; les faits et les noms rapportés par l'auteur sont véridiques (N.D.L.R.).

LE VENEZUELA

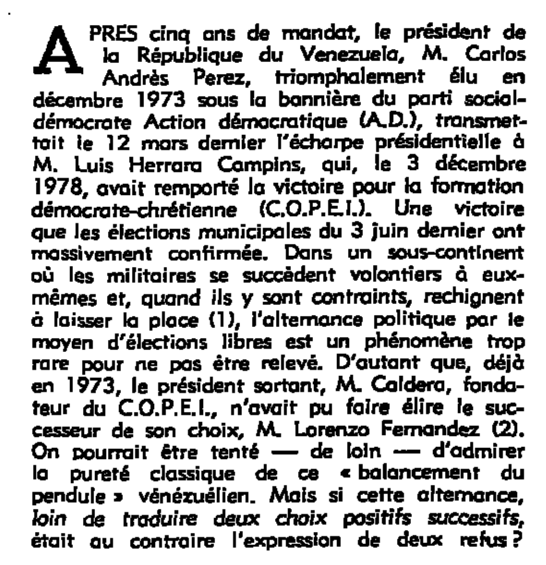
ou la richesse non maîtrisée



(Dessin de Plantu.)

L'arrivée au pouvoir d'un nouveau président relance l'espoir toujours vivace d'éliminer les plus graves injustices par une gestion plus efficace et plus démocratique

Reportage de BERNARD CASSEN



APRES cinq ans de mandat, le président de la République du Venezuela, M. Carlos Andrès Perez, triomphalement élu en décembre 1973 sous la bannière du parti social-démocrate Action démocratique (A.D.), transmettait le 12 mars dernier l'écharpe présidentielle à M. Luis Herrara Campins, qui, le 3 décembre 1978, avait remporté la victoire pour la formation démocrate-chrétienne (C.O.P.E.I.). Une victoire que les élections municipales du 3 juin dernier ont massivement confirmée. Dans un sous-continent où les militaires se succèdent volontiers à eux-mêmes et, quand ils y sont contraints, rechignent à laisser la place (1), l'alternance politique par le moyen d'élections libres est un phénomène trop rare pour ne pas être relevé. D'autant que, déjà en 1973, le président sortant, M. Caldera, fondateur du C.O.P.E.I., n'avait pu faire élire le successeur de son choix, M. Lorenzo Fernandez (2). On pourrait être tenté — de loin — d'admirer la pureté classique de ce « balancement du pendule » vénézuélien. Mais si cette alternance, *loin de traduire deux choix positifs successifs*, était au contraire l'expression de deux refus ?

Tout se passe en effet comme si l'on s'était trouvé en décembre 1978 comme en juin 1979 en présence d'un vote fondamentalement négatif, d'un « non » au quinquennat de M. Carlos Andrès Perez, qui, sur le plan intérieur, a déçu les immenses — et sans doute naïfs — espoirs que laissait entrevoir une manne pétrolière dont le déferlement a coïncidé avec sa prise de fonctions. L'opinion est assez largement répandue que cinq années cruciales ont été gâchées dans la course contre la montre à quoi l'on peut comparer une tentative de modernisation fondée sur une source d'énergie non renouvelable. Règne aussi le sentiment que l'argent trop facile, la mentalité de nouveau riche (« el nuevo riquismo ») et la fringale de consommation qu'ils ont engendrée en sont venus à miner profondément la société vénézuélienne et à saper ses institutions. On observe d'ailleurs un phénomène de corrosion comparable dans la Colombie voisine, où les gigantesques revenus illicites des trafics de toutes sortes — et principalement de drogue — irriguent des secteurs entiers de la vie nationale et en détruisent les ressorts traditionnels (3).

Au-delà des problèmes criants et urgents posés par la dramatique dégradation des services publics, l'accroissement des inégalité sociales et du nombre des marginaux, la prolifération de la criminalité, l'insuffisance de la production agricole, l'imprévoyance de la politique pétrolière, c'est un sursaut de nature **morale** qui était attendu de la nouvelle administration du président Herrera : l'élimination d'une corruption politique et administrative à l'échelle des revenus pétroliers du pays et la restauration de la crédibilité d'institutions (police, justice) que divers scandales retentissants ont quasiment détruite.

Ce n'est certainement pas la campagne électorale de décembre 1978 qui avait pu donner un avant-goût du redressement à opérer. Seuls deux candidats pouvaient sérieusement prétendre occuper le palais de Miraflores, M. Luis Piñerua (A.D.) et M. Luis Herrera (C.O.P.E.I.), et l'on estime qu'ils ont chacun dépensé, pour tenter de se faire élire, 400 millions de bolivars (4) (soit plus de 400 millions de francs). Un troisième prétendant, M. Diego Arria, gouverneur de Caracas pendant une partie du mandat de M. Carlos Andrès Perez, a dépensé des sommes sans doute comparables mais pour des résultats négligeables (1,70 % des suffrages).

Dans le même temps, le président sortant — qui n'est pas rééligible avant dix ans — se comportait pourtant en véritable candidat, faisant acheter des pages entières de publicité dans les journaux et les magazines pour célébrer les réalisations de son gouvernement, multipliant les voyages en province pour inaugurer des travaux achevés ou non... Coût de l'opération « défense et illustration du président Perez » : probablement autant que la campagne des trois autres candidats. En 1978, le Venezuela des « ranchitos », ces bidonvilles qui prolifèrent sur les hauteurs de Caracas et aux alentours des villes de province, le Venezuela des 53 % d'enfants illégitimes s'est ainsi offert le luxe de dépenser un total d'environ 1 milliard et demi de bolivars en caravanes publicitaires, tee-shirts, achats d'annonces dans la presse, à la radio et à la télévision, location de « jets » pour les candidats et leur entourage, etc. Les élections municipales de juin 1979 — qui pour la première fois avaient été séparées des présidentielles — ont constitué une occasion supplémentaire de gaspillages en tous genres, bien plus qu'un exercice d'éducation politique des citoyens.

D'où vient l'argent ? La question n'est même pas jugée déplacée car tout le monde connaît la réponse : d'une manière générale, de la corruption présente et passée pour tous ceux qui occupent ou ont occupé le pouvoir. M. Gonzalo Barrios, président de l'A.D. — et personnalité unanimement reconnue comme intègre, — déclarait à des journalistes : **« Je crois qu'au Venezuela les fonctionnaires volent parce qu'ils n'ont aucune raison de ne pas voler. »** Un diplomate européen nous a raconté comment sous le gouvernement de M. Perez il fut convoqué par un ministre souhaitant discuter le pourcentage de la commission qui lui reviendrait sur une importante transaction commerciale avec une entreprise du pays que représentait son visiteur. Tout cela sans la moindre gêne, comme s'il s'agissait d'une pratique routinière. Selon notre interlocuteur, les taux varient de 5 à 15 % du prix des biens ou services fournis. A l'entreprise exportatrice de prendre les dispositions nécessaires pour intégrer ces pots-de-vin dans sa comptabilité. Faute de quoi elle n'était pas compétitive au Venezuela...

Sur la proposition du dirigeant du MAS Teodoro Petkoff, la Chambre des députés a décidé la création d'une commission d'enquête pour faire la lumière sur cette affaire. On peut douter qu'elle y parvienne car il serait ingénu de penser que M. Herrera, malgré son honnêteté personnelle, va entreprendre un tel lavage du linge sale de l'A.D., pourtant espéré de certains secteurs de l'opinion, sans en mesurer sérieusement les conséquences politiques. Or, à beaucoup d'égards, elles seraient négatives pour lui. En premier lieu, même si, en raison du brusque accroissement des rentrées de pétrodollars consécutif à la guerre d'octobre 1973, la corruption a atteint des records quantitatifs sous M. Perez, elle n'est pas née avec son accession au pouvoir. Des « dossiers » existent, mettant en cause les pratiques de différents membres de l'administration Caldera. Un éventuel « déballage » ne resterait donc pas unilatéral. Ensuite, et surtout, le gouvernement C.O.P.E.I. n'a pas intérêt à bouleverser l'équilibre du bipartisme vénézuélien, en « matraquant » une A.D. déjà gravement ébranlée (le 3 juin dernier, elle n'a recueilli que 29 % des suffrages) et en favorisant ainsi la montée des partis de gauche.

Une lutte pour le pouvoir est déjà engagée dans l'A.D. Jusqu'à ce jour, M. Betancourt en avait été le chef incontesté. C'est lui qui, dans son style autocratique, avait choisi les candidats du parti aux élections consécutives à sa présidence (1958-1963). M. Perez avait été son protégé mais, devenu président, il s'affranchit de sa tutelle, sans parvenir cependant à imposer son candidat présidentiel pour 1978, M. Betancourt ayant assez facilement fait investir M. Luis Piñerua, personnalité médiocre (7), sans aucune envergure d'homme l'Etat, dont les deux seuls titres à gouverner étaient sa probité personnelle et sa fidélité inconditionnelle à « don Romulo ». La défaite du protégé a atteint sévèrement le protecteur, qui est de surcroît contesté en raison de son âge (il est septuagénaire), de son goût du pouvoir personnel et de son attachement aux Etats-Unis, où il passe d'ailleurs une bonne partie de son temps.

M. Perez, devenu comme ses prédécesseurs, MM. Betancourt et Caldera, sénateur à vie, a ainsi réussi le tour de force de rendre son rival responsable d'une défaite à laquelle son action présidentielle avait pourtant largement contribué... Les résultats, catastrophiques pour l'A.D., des élections municipales de juin dernier ne l'ont pas davantage affecté. Démentant — déjà ! — vouloir être candidat à la présidence en 1988, il lui faut s'assurer le contrôle total de l'A.D., ce qui implique l'élimination de la vieille garde bétancouriste et en particulier de MM. Piñerua, Barrios et de l'actuel secrétaire général du parti, M. Alejandro Izaguirre. Il ne lui est pas très facile de se poser en homme de parti, car chacun sait que pendant son quinquennat les liens entre la présidence et l'A.D. furent extrêmement distendus. Si les « dossiers » qui s'accumulent contre lui ne le contraignent pas à quitter la vie politique, M. Perez dispose d'excellents atouts : son exceptionnelle énergie, ses bons rapports avec la gauche comme avec le patronat, sa stature internationale et, bien entendu, ses moyens financiers.

M. Herrera Campins, représentant la gauche de son parti, avait été, en 1973, candidat malheureux à l'investiture présidentielle du C.O.P.E.I., M. Caldera ayant imposé M. Lorenzo Fernandez, personnalité effacée qui connut à l'époque le même sort électoral que M. Piñerua en 1978. En 1977, M. Herrera obtint assez facilement son investi-

Rivalités de personnes dans les deux grands partis

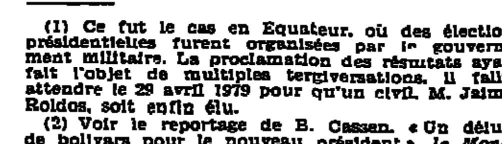


Alors qu'il occupait la présidence, M. Perez est intervenu à plusieurs reprises sur ce sujet délicat. Ainsi, en décembre 1977, il déclarait lors d'une cérémonie militaire : **« Cette abondance de richesses et d'argent engendre des problèmes très graves auxquels nous devons prêter une attention particulière. On voit naître comme un appétit collectif d'enrichissement rapide, on voit se développer des phénomènes négatifs qui mettent à l'épreuve les valeurs éthiques de la communauté nationale. La société vénézuélienne en général connaît des inadaptations depuis de nombreuses années, mais elles n'ont fait que s'accentuer avec la croissance rapide des richesses nationales. »**

M. Perez savait de quoi il parlait, puisque c'est sous son propre gouvernement que se sont multipliés les scandales financiers touchant — entre des dizaines d'autres — l'achat d'autobus Leyland pour le district fédéral de Caracas lorsque M. Arria en était le gouverneur, l'acquisition d'un Boeing-737 présidentiel et surtout celle des six frégates lance-missiles italiennes. Il est peu de secteurs liés aux pouvoirs publics, du Centre Simon-Bolivar à la compagnie aérienne Aeropostal, en passant par l'Institut national du logement et divers ministères ou gouvernements d'Etat, où n'aient été signalés des irrégularités financières, des trafics d'influence, des passe-droits, etc. Et tout cela dans l'impunité la plus totale.

Une telle situation, régulièrement dénoncée dans la presse et notamment dans l'hebdomadaire « Resumen », corroborée par les multiples anecdotes qui courent dans chaque strate de la société, explique les deux défaites électorales successives de l'A.D., pourtant la formation politique la mieux implantée. C'est que les rumeurs persistantes n'épargnent pas le sommet de l'Etat. M. Carlos Andrès Perez est ouvertement accusé d'avoir non seulement couvert les multiples irrégularités commises par des membres de son parti (5), mais d'en avoir été lui-même un des principaux bénéficiaires. M. Romulo Betancourt, ancien président et fondateur de l'A.D., ne se gêne guère pour dire aux journalistes que M. Carlos Andrès Perez est devenu en quelques années un des hommes les plus riches... d'Amérique latine. Quant au directeur de l'hebdomadaire « Resumen », M. Jorge Olivarrio, qui a dû s'exiler deux fois du Venezuela non pour des raisons politiques (sa revue se situe au centre droit) mais pour échapper à la vindicte personnelle de M. Perez, qui l'avait déjà fait emprisonner pour un délit civil, il n'hésitait pas à déclarer au lendemain de la victoire de M. Herrera Campins, quelques minutes avant de prendre l'avion pour l'étranger : « Je ***suis persuadé que Perez (...) a fait un usage irrégulier de ses attributions pour accorder un traitement de faveur à ses amis, qu'il a enrichis, et je suis persuadé qu'il s'est lui-même enrichi de façon illicite*** » (6).

Ce n'est pas l'affaire Carmona qui a rehaussé le prestige du président Perez : le 18 juillet 1978, l'avocat Ramon Carmona Vasquez fut assassiné en plein Caracas par des tueurs qui n'étaient autres que des membres du GATO, corps d'« élite » de la P.T.J. (police technique judiciaire) et ressemblant beaucoup à un « escadron de la mort ». L'affaire n'est pas encore complètement élucidée, mais tout semble indiquer que Carmona aurait été assassiné sur l'ordre du directeur de la P.T.J. en personne, M. Manuel Molina Gasperi, pour couvrir une affaire d'extorsion de fonds mettant en cause des responsables de l'A.D. Et ce scandale, le « Watergato », pourrait même atteindre les « plus hautes sphères du pouvoir ». En effet, dans un retentissant article du 25 mars 1979, qui ne put d'ailleurs pas être diffusé au Venezuela, l'hebdomadaire italien « l'Espresso » indiquait que les puissantes protections dont jouissait en haut lieu M. Molina Gasperi s'expliquaient par sa connaissance détaillée des aspects financiers de l'achat des six frégates. Le devis total, que l'on situe entre 600 et 800 millions de dollars, aurait fait l'objet d'une majoration de 60 millions de dollars, bien entendu facturée à l'Etat vénézuélien mais versée sous forme de commissions à diverses personnalités. Parmi celles-ci, une amie intime de M. Perez, Mlle Cecilia Matos, dont les différents comptes bancaires ouverts à l'étrangers auraient été crédités de 40 millions de dollars.



(1) Ce fut le cas en Equateur, où des élections présidentielles furent organisées par le gouvernement militaire. La proclamation des résultats ayant fait l'objet de multiples tergiversations, il fallut attendre le 29 avril 1979 pour qu'un civil, M. Jaimes Roldos, soit enfin élu.

(2) Voir le reportage de B. Cassen, « Un déluge de bolivars pour le nouveau président », *le Monde diplomatique*, mars 1974.

(3) Sur la Colombie, voir *le Monde diplomatique* de novembre 1977 et de juin 1979.

(4) Selon un document confidentiel interne à l'A.D. et qui fut rendu public par le candidat du MEP (Mouvement électoral du peuple), M. Luis Figueroa, la seule promotion publicitaire de M. Luis Pinerua coûta 150 millions de bolivars. Un bolivar vaut environ 1 F : la parité fixe avec le dollar est de 4,29 bolivars pour 1 dollar.

(5) Dans un ouvrage particulièrement documenté *Los Adecos (éditions Vadell, Valencia, 1978)*, Juan Bautista Rojas met nommément en cause les bénéficiaires des diverses malversations commises sous le gouvernement de M. Perez, mais aussi sous ceux de Raul Léoni (aujourd'hui décédé) et même de M. Romulo Betancourt.

(6) *Resumen*, n° 267, 17 décembre 1978.

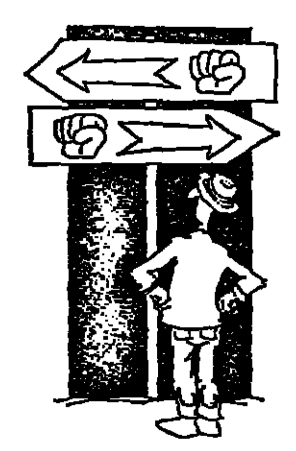
(7) Son comportement alimentait en bons mots la campagne électorale. C'est lui qui, a-t-on rapporté, pensait que la Namibie était une province du Nicaragua.

ture, malgré l'extrême réserve de M. Caldera, qui participe d'ailleurs assez mollement à sa campagne. M. Caldera songe à se représenter en 1983, et il lui faut donc contrôler étroitement son propre parti. En ce sens, l'arrivée à la magistrature suprême de M. Herrera crée un pôle de pouvoir de nature à brouiller les cartes, d'autant que l'actuel secrétaire général du C.O.P.E.I., M. Pedro Pablo Aguilar, pourrait lui aussi se mettre sur les rangs.

C'est pourquoi les « caldéristes » voudraient imposer à sa place M. Eduardo Fernandez, qui, par la même occasion, se placerait en bonne position pour une candidature en 1988. Les partisans de M. Herrera, eux, voudraient traduire dans la machine du parti leur victoire électorale. Certains pensent que l'actuel ministre de l'intérieur, M. Rafael Montes de Oca, démissionnerait de son poste pour prendre le secrétariat général du C.O.P.E.I., auquel est également candidat un brillant économiste, représentant la gauche du parti, M. Abdon Vivas Teran.

Les deux sénateurs à vie Betancourt et Caldera ont jusqu'ici, grâce à une bonne entente qui les renforçait l'un l'autre, joué le rôle de pères de la patrie, de tuteurs de la démocratie vénézuélienne et de chefs suprêmes de leur parti, mais leur hégémonie est désormais menacée, et leurs rivaux ne peuvent escompter briser un axe les maintenant sous tutelle qu'en lui opposant un autre axe. D'où, entre autres raisons, le souci probable de M. Herrera de ne pas définitivement briser les reins de M. Perez, tout en ne faisant rien pour dissiper les rumeurs qui ont été si dommageables à l'A.D.

L'éparpillement des forces de gauche



M. Herrera Campins avait répété à de multiples reprises qu'il n'y aurait pas de « gouvernement de la guanabana », à l'image de ce fruit tropical (connu en français sous le nom de corossol) qui abonde au Venezuela et qui cache sous une peau verte (couleur du C.O.P.E.I.) une chair sucrée blanche (couleur de l'A.D.). De tels propos n'excluent pas un accord sur la répartition des hautes charges de l'Etat : présidence du Congrès (revenant au C.O.P.E.I.), de la Chambre des députés (revenant à l'A.D.), magistrats de la Cour suprême, contrôleur général, procureur général, etc.

Ensemble, les candidats présidentiels des deux « partis du consensus » avaient obtenu 90 % des voix (46,62 à M. Herrera, 43,34 à M. Piñerua), le candidat du MAS, M. Jose Vincente Rangel, arrivant en troisième position avec 5,15 %. Bipolarisation presque parfaite, conséquence de l'implantation nationale des deux grands partis et surtout des fantastiques moyens dont ils disposent, qui, de fait, sont une manière comme une autre de fausser gravement le jeu de la démocratie (8). C'est, pour utiliser le langage du marketing, le « positionnement » des hommes politiques à l'intérieur de leur formation plutôt que cette formation en tant que telle qui peut faire évoluer, par petites touches successives, la politique vénézuélienne. A cet égard, M. Herrera, qui n'aime pas qu'on le classe à gauche, reconnaît néanmoins : **« A l'intérieur et à l'extérieur du C.O.P.E.I., je suis ce que je dis : un démocrate-chrétien en position d'avant-garde, de rénovation, de transformation. »** Quant à la distinction entre le C.O.P.E.I. et l'A.D., le nouveau président la définit ainsi : **« La démocratie chrétienne (...) est un parti de centre gauche. L'A.D. fut un parti de centre gauche qui s'est transformé en parti de centre droit. »**

Il est de fait que M. Herrera n'a dû son succès final qu'à un apport considérable de voix d'électeurs de gauche qui, voulant « voter utile » pour le scrutin présidentiel (la **tarjeta grande**) lui ont apporté leur suffrage, tout en votant pour l'un des six partis de gauche dans les élections des sénateurs et députés (**tarjeta pequeña**), où le C.O.P.E.I. et l'A.D. ont obtenu chacun seulement 39,70 % des voix. A la Chambre des députés, la gauche, toutes tendances réunies — MAS, MIR (Mouvement de la gauche révolutionnaire), MEP (Mouvement électoral du peuple), P.C.V. (Parti communiste du Venezuela), VUC (Avant-garde unitaire communiste, scission récente du P.C.V.) et Ligue socialiste, — obtient suffisamment de sièges pour faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre puisque, sur cent quatre-vingt-seize sièges, l'A.D. et le C.O.P.E.I. en ont chacun obtenu quatre-vingt-six. L'arithmétique parlementaire contraint donc M. Herrera à rechercher, au-delà de son parti, des « majorités d'idées ».

Il ne fait pas de doute que la trajectoire politique progressiste de M. Herrera éveille de la sympathie dans les partis de gauche. Cependant, le problème fondamental auquel ils étaient confrontés était celui de leur émiettement et de la difficile recherche d'une certaine unité. Quatre candidats à la présidence, six partis représentés au Congrès, c'était beaucoup pour un électorat qui n'atteignait pas 13 % des suffrages. Les partis de gauche ont tiré une première leçon des conséquences de leur éparpillement en se présentant unis aux élections municipales de juin. Leur score est ainsi passé de 13 à 18 % des voix. S'affirmant — avec 11 % — comme la première force politique de la coalition, le MAS recueille les fruits d'une dynamique unitaire qu'il avait refusée lors des élections présidentielles. Ce bon résultat devrait lui éviter à l'avenir toute tentation de faire cavalier seul. Comme nous le déclarait M. Americo Martin, le chef du MIR, **« Il y a un énorme vide à remplir chez les marginaux et les travailleurs. Je suis sûr que la gauche peut se transformer en force substantielle, mais l'unité c'est le pluriel, pas l'hégémonie d'un parti. »**

Richesse gaspillée, détérioration sociale



Quel Venezuela M. Herrera Campins a-t-il trouvé en prenant ses fonctions ? Un Etat artificiellement richissime mais gaspilleur, qui a d'une manière générale très mal « semé » son pétrole. En face, une population où l'abîme entre riches et pauvres s'est encore élargi, où la marginalité devient quantitativement et qualitativement alarmante, où les services publics sont dans une situation catastrophique et où surtout, à tous les niveaux de la société, l'idéologie du « chacun pour soi » tient lieu d'esprit civique.

N'importe quel voyageur devant prendre un avion matinal à l'aéroport de Maiquetia, près de Caracas, a pu voir dès cinq heures et demie du matin, dans les quartiers populaires, les interminables files d'attente devant les stations d'autobus où, avec résignation, chacun attend une heure, parfois bien plus, qu'un véhicule déjà bondé veuille bien s'arrêter. C'est un cauchemar quotidien que vivent à des degrés divers tous les habitants de la capitale en raison du chaos de la circulation, la construction du métro ayant été décidée en 1976 seulement. Pour ceux qui ne peuvent compter que sur les transports en commun, le trajet entre le domicile et le lieu de travail peut représenter quatre heures aller et retour. Celui qui possède une automobile est sans doute mieux loti mais il n'échappe pas aux embouteillages généralisés, inextricables et permanents.

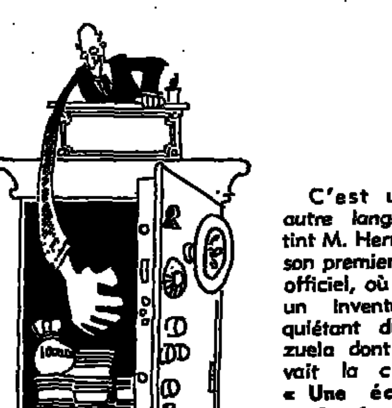
Caracas est l'une des villes les plus polluées du monde, un des endroits où il est le plus difficile de se loger, aussi bien pour le voyageur de passage (les hôtels sont complets en permanence) que pour le résident (un studio pouvant se louer 1 800 bolivars et un trois pièces 4 500, ce qui les met hors de portée même des membres de la classe moyenne). Si l'on ajoute les coupures d'eau, fréquentes dans certains quartiers, le mauvais fonctionnement du téléphone, l'état de délabrement des hôpitaux et des écoles, l'insécurité totale dans certains quartiers (comme ceux du « 23 janvier » et d'El Valle, où la police ne pénètre jamais), on est même surpris qu'une situation sociale aussi explosive n'ait pas dégénéré en émeutes. Dans l'ensemble du pays il manque huit cent mille logements, la moitié de la population vivant dans des « **ranchos** » sans équipement sanitaire et très souvent sans électricité ; un enfant sur cinq est à l'écart du système éducatif... On n'en finirait pas d'aligner les indicateurs sociaux qui rendent compte de la dureté de la vie pour la grande masse de la population (9).

M. Arturo Uslar Pietri (10), ambassadeur du Venezuela à l'UNESCO, et sans doute l'un des plus brillants intellectuels de son pays, apporte cependant un correctif : **« Il y a de la misère dans les « ranchos », mais il y a aussi beaucoup de gens qui veulent vivre là et nulle part ailleurs... J'ai constaté qu'y résident des gens dont les revenus dépassent 3 000 bolivars par mois. Ils vivent ainsi parce que cela leur coûte moins cher. Et comme ils n'ont aucun sens des responsabilités (on ne les y a pas formés), peu leur importe leur famille. »** Quant à M. Luis Esteban Rey, journaliste, député de l'A.D., bien connu pour la finesse de ses analyses, il nous explique lui aussi qu'il ne faut pas voir la marginalité de façon trop simpliste : **« Avec la richesse pétrolière, beaucoup d'argent a circulé ; une partie non négligeable est arrivée jusque dans les poches des marginaux qui vivent au jour le jour. »** Vivre au jour le jour, c'est aussi ce que font certains titulaires d'un emploi stable, à en juger par un absentéisme qui atteint des proportions considérables. Un industriel nous donne quelques chiffres : 50 % d'absents le lundi matin, 30 % le mardi, 10 % le mercredi et le jeudi. Ce manque de conscience professionnelle explique la détérioration de tous les matériels, le gaspillage des produits alimentaires, qui pourrissent dans les entrepôts, l'existence de « cimetières d'autobus » comme celui de La Yaguara, dans le district fédéral, où deux cents véhicules qui, moyennant une réparation ou une pièce de rechange, pourraient renforcer le parc très insuffisant de Caracas, sont lentement rongés par la pluie et le soleil.

Cette même irresponsabilité sévit dans les classes moyennes ou supérieures, où l'on n'est pas plus conscient des problèmes ni même de l'existence de l' « autre Venezuela » et de l'absurdité de son propre style de vie. Le Venezuela est sans doute le pays qui consomme le plus d'alcool au monde : en 1977, 20 millions de litres de whisky (plus sans doute 10 millions entrés en contrebande), 700 millions de litres de bière, 10 millions de litres de rhum et 40 millions d'autres alcools. C'est dans la haute bourgeoisie et dans les milieux éduqués que l'on boit le plus. A une réception organisée pour l'inauguration d'un complexe pétrochimique, chacune des tables prévues pour quatre invités était pourvue d'une bouteille de whisky... pour commencer. Arturo Uslar Pietri voit dans l'alcoolisme un fléau bien pire que le paludisme : **L'alcool circule dans tout le Venezuela, dans toutes les classes sociales, mais c'est dans les milieux intellectuels qu'il est le plus actif et qu'il fait le plus de ravages. »**

Autre exemple de l'aliénation des classes aisées : les vacances ou les week-ends à Miami. Alors que le Venezuela abonde en plages splendides, le fin du fin est d'acquérir un appartement à Miami et d'y passer le samedi et le dimanche, si possible en « jet » privé. On estime à plus de deux milliards de dollars la valeur des investissements immobiliers des Vénézuéliens dans la métropole de la Floride... En mars 1977, dans son message au Congrès, M. Carlos Andrès Perez affirmait néanmoins : **« Nous avons comblé la brèche entre le Venezula des privilèges et le Venezuela des marginaux... »**

L'illusion pétrolière



C'est un tout autre langage que tint M. Herrera dans son premier discours officiel, où il dressa un inventaire inquiétant du Venezuela dont il recevait la charge : **« Une économie inadaptée, montrant des signes de graves déséquilibres structurels, des pressions inflationnistes et spéculatives qui ont provoqué une érosion alarmante du pouvoir d'achat des classes moyennes et des innombrables cellules marginales du pays. Je reçois un Venezuela hypothéqué. »** Le bilan est sévère mais exact. Comment en est-on arrivé là ?

C'est la conception même du développement économique du pays qui est en cause, fondée sur ce que l'on a appelé **« el facilismo petrolero »** : l'idée que, dans un pays dont 95 % des devises presque 70 % des rentrées fiscales proviennent de l'exportation des hydrocarbures, le pétrole à gogo réglera tous les problèmes et toutes les factures. Or, après le brusque triplement des prix consécutif à la guerre d'octobre 1973, les rentrées pétrolières se sont stabilisées, puis ont eu tendance à baisser, cependant que les importations suivaient une courbe constamment ascendante. Qu'on en juge : en 1974, les biens et services importés (supérieurs en valeur de 47,6 % à ceux de l'année précédente) représentaient un total de 3,8 milliards de dollars ; en 1975, la note s'élevait à 5,4 ; en 1976, à 6,8 ; en 1977, à 9,2 ; en 1978, à 11,5. Une véritable frénésie d'importations de toutes sortes qui font de Caracas une ville où l'on trouve en abondance tous les parfums et cognacs français, tous les whiskies écossais, tous les gadgets électroniques japonais... Les Vénézuéliens riches dépensent sans compter à l'extérieur. Ainsi les avions qui assurent la liaison entre Curaçao (Antilles néerlandaises) et Caracas sont-ils constamment bondés de passagers portant à grand peine des paquets de tous formats tellement nombreux que, la soute ne suffisant plus, ils encombrent la cabine. On fait le voyage uniquement pour profiter des tarifs avantageux des boutiques hors taxes de la petite île. Même phénomène à Miami, où, en 1977, selon les statistiques du département de la promotion touristique de la ville, les cent dix mille touristes vénézuéliens (13 % du total des visiteurs étrangers) ont dépensé à eux seuls 1,4 milliard de dollars (40 % du total des rentrées touristiques).

Dans le même temps, si la valeur des exportations pétrolières passe de 8,4 milliards de dollars en 1975 à 8,8 milliards en 1976 et 9,2 milliards en 1977, la participation fiscale, elle, baisse de 32 milliards de bolivars (7,5 milliards de dollars) en 1975 à 24 milliards de bolivars (5,7 milliards de dollars) en 1978. Cela en raison de la réduction des quantités exportées, des manœuvres des grandes compagnies (qui commercialisent 80 % du pétrole vénézuélien et qui s'approprient tous les super-bénéfices provenant des fluctuations du marché) et enfin de la ponction due aux gigantesques investissements nécessaires pour maintenir le potentiel d'exploitation. Ainsi, au moment où l'Etat et les particuliers privilégiés dépensaient sans compter en tablant sur l'illusion de rentrées pétrolières illimitées, celles-ci, comme c'est d'ailleurs le cas dans tous les pays de l'OPEP (11), ne cessaient de diminuer.

(Lire la suite page 16.)

(8) Voir le dossier « La démocratie trahie par les manipulations électorales », *le Monde diplomatique*, février 1978.

(9) Voir à cet égard *La Miseria en Venezuela* de Michel Chossudovsky (éditions Vadell, Valencia, Venezuela, 1977).

(10) Alfredo Peña, *Conversaciones con Uslar Pietri*, Editorial Ateneo, Caracas, 1973.

(11) Voir l'article de Nicolas Sarkis, « La crise de l'énergie et le prix du pétrole », *le Monde diplomatique*, mars 1979.

LE MONDE DIPLOMATIQUE

Fondateur : Hubert BEUVE-MÉRY
Directeur de la publication : Jacques FAUVET
Rédacteur en chef : Claude JULIEN
Rédactrice en chef adjointe : Micheline PAUNET

Prix de l'abonnement annuel (en francs)
VOIE NORMALE

France, DOM, TOM, Centrafrique, Congo, Côte-d'Ivoire, Dahomey, République de Djibouti, Gabon, Mauritanie, République malgache, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Haute-Volta, Cameroun, Togo, Guinée, Tunisie, Poste militaire, Poste navale, Andorre, Monaco 65
Autres pays 83

PAR AVION (abonnement et taxes) :

Europe, Turquie d'Asie, Chypre, Açores, Canaries, Madère, Algérie, Maroc, Tunisie 97
DOM, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Haute-Volta, République de Djibouti 106
TOM, République malgache, Etat comorien 126
Libye, Egypte, Arabie Saoudite, Iran, Irak, Israël, Jordanie, Liban, Syrie 111
Birmanie, Brunei, Chine, Corée, Hongkong, Indonésie, Japon, Macao, Malaisie, Mongolie, Philippines, Singapour, Taïwan, Thaïlande, Vietnam, Australie, Nouvelle-Guinée, Fidji, Nouvelle-Zélande, Laos, Cambodge 158
Canada, Amérique du Nord, Amérique centrale, Amérique du Sud, autres pays d'Afrique, d'Amérique et d'Asie 131

(Chèque postal : Paris n° 4207-23)

Rédaction et administration, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : Rédaction et abonnements : 246-72-23.
Adr. télégraphique : Journonde Paris — Télex : Le Monde 650-572 Paris

(Suite de la page 15.)

Certes, les mesures spectaculaires qui ont été prises le 28 juin dernier par l'OPEP (fixation d'un prix plafond à 23,50 dollars le baril) que le Venezuela va appliquer avec modération puisqu'il vendra son pétrole seulement 21,85 dollars le baril, vont peut-être arrêter, voire infléchir provisoirement cette tendance. L'une des premières conséquences est un changement de signe du solde de la balance commerciale : excédentaire de plus de 5,8 milliards de dollars en 1974, elle a été déficitaire de 2 milliards en 1978. Quant à la dette publique, qui a augmenté de 562 % en cinq ans, elle atteint actuellement le chiffre de 7 milliards de dollars, son service ayant représenté en 1978, 15 % du budget. Certes, tout cet argent n'a pas été dépensé en vain : les bases d'une grande politique industrielle ont été jetées dans la Guyane vénézuélienne. L'entreprise sidérurgique d'Etat Sidor produit actuellement 1,2 million de tonnes d'acier et devrait, si les prévisions se réalisent, en produire 10 millions en 1985, dégageant ainsi une forte capacité d'exportation vers les pays voisins (la consommation actuelle étant de l'ordre de 3,2 millions de tonnes). Les deux usines d'aluminium de la Guyane, Alcasa et Venalum (inaugurées en juin 1978), devraient également faire du Venezuela le premier exportateur latino-américain de ce métal.

Déficit alimentaire

MALGRE des investissements considérables dans l'agriculture, l'échec de la politique du gouvernement Perez a été patent. *La manne des crédits et des mesures fiscales a bénéficié aux* gros agrariens, liés au capitalisme financier local et international, et aux intermédiaires et spéculateurs en tous genres. *Quant aux petits et moyens producteurs, qui n'ont qu'un accès difficile aux* crédits, à la mécanisation et à l'assistance technique, ils s'essoufflent ou se prolétarisent en raison du blocage des prix ; d'où un exode rural persistant malgré la pénurie de main-d'œuvre à la campagne. L'agriculture, qui occupe 18 % de la population active, ne participe que pour 6 % au PIB. La conséquence la plus spectaculaire a été l'accroissement constant des importations de produits alimentaires : viande, blé, maïs, haricots, sorgho, particulièrement importantes en 1976 en raison des difficultés climatiques mais nullement exceptionnelles. Ainsi, en 1977, malgré une croissance de la production agricole de 10,4 % par rapport à l'année précédente, il fallut augmenter les importations de plus de 60 %...

Pour M. Herrera, le mot-clé en matière économique est donc « austérité » : **« Le peuple doit savoir que l'époque est révolue des dépenses administratives extravagantes, des investissements insatiables et de la consommation à outrance. Nous devons revenir à des habitudes de vie plus sobres et plus sensées, en vue de parvenir à une croissance modérée et continue. »** Mais, il y a cinq ans, M. Carlos Andres Perez parlait déjà d'une gestion de l'abondance avec des critères de pénurie...

La situation pétrolière — qui conditionne pour longtemps le développement du pays, — malgré ses aspects conjoncturels favorables, est en effet préoccupante pour l'avenir. Sans doute, la hausse des prix de janvier 1978 a-t-elle rapporté 3,4 milliards de bolivars supplémentaires de devises et a-t-elle fait rentrer 2 milliards de bolivars dans les caisses de l'Etat. Une nouvelle augmentation (décidée début mars par le ministre des mines et de l'énergie sortant) de 1,20 dollar par baril à compter du 1er avril 1979 a apporté encore 2,5 milliards de devises supplémentaires. Le 16 mai, le Venezuela décidait une nouvelle augmentation de 60 cents par baril de brut léger et, à la suite de la réunion de l'OPEP en juin, il a décidé de vendre 21,85 dollars chacun des deux millions quatre cent mille barils qu'il produit chaque jour. A moyen terme cependant, la composition globale du pétrole extrait au Venezuela risque de se détériorer. En raison de la carence des compagnies privées nationalisées en 1976, on extrait davantage de pétrole qu'on n'en découvre. De surcroît, la proportion des bruts légers dans la production totale tend à diminuer alors qu'augmente celle des bruts moyens et lourds (36 % en 1978 contre 25 % en 1977), ce qui est l'une des causes du fléchissement de la participation fiscale. La découverte en juin dernier d'un important gisement de brut léger dans le golfe de la Vela est un facteur d'optimisme, mais il serait prématuré de tabler sur un renversement de tendance.

L'urgence, pour maintenir la production et donc les rentrées de devises, est de poursuivre un important effort d'exploration, auquel on a consacré plus de 1 milliard de bolivars en 1978. Les découvertes ont atteint un total de 168 millions de barils en 1977, de 191 millions de barils en 1978. Pour la première fois depuis la nationalisation, le total des réserves prouvées a augmenté de 162 millions de barils pour atteindre 18,5 milliards de barils (12). La situation n'est donc pas préoccupante pour l'avenir, à condition de mettre fin aux manipulations des multinationales, qui commercialisent 80 % du pétrole vénézuélien et sont en mesure de peser sur les prix de la manière qui leur est la plus favorable, c'est-à-dire la plus défavorable au Venezuela (13). Reste enfin la terre promise de la « Faja del Orinoco », la fameuse « ceinture de l'Orénoque », qui produit un brut visqueux nécessitant une technologie très complexe et très coûteuse pour son exploitation.

Les Etats-Unis convoitent ouvertement cette gigantesque réserve stratégique, comme l'attestent le rapport de la commission des affaires étrangères du Sénat : « The Future of Saudi Arabia Oil Production », et un document interne du département de l'énergie. Ce texte va jusqu'à préconiser la signature d'un contrat direct entre le gouvernement des Etats et celui du Venezuela, garantissant un prix plancher pour le pétrole de l'Orénoque et un pourcentage garanti du marché américain, en échange du financement des installations nécessaires à l'exploitation de ce type de brut, et dont le montant se situerait entre 40 et 50 milliards de dollars pour une production de cinq millions de barils par jour (14). M. Herrera s'est cependant engagé à réserver strictement à l'Etat vénézuélien le développement et la gestion de ce pétrole de l'an 2000.

Dans l'immédiat, la tâche du gouvernement va consister à redonner confiance à une population sévèrement déçue de n'avoir pas bénéficié de la richesse pétrolière et à accorder une priorité absolue à un programme de construction de logements populaires ainsi que d'appartements pour les classes moyennes (dont les ressources n'ont pas suivi l'évolution vertigineuse des prix des terrains urbains), à améliorer les transports, l'assainissement, la fourniture d'eau et d'électricité, les écoles, le système de santé, etc. Il ne s'agira pas de travaux spectaculaires se prêtant à des inaugurations à grand spectacle comme celles que M. Carlos Andrès Perez affectionnait, mais de micro-réalisations dont l'effet global ne peut se faire sentir qu'à moyen terme.

Les premiers mois du gouvernement de M. Herrera ont été marqués par un attentisme dû en particulier au peu d'intérêt des principaux dirigeants du C.O.P.E.I. — qui songent déjà aux échéances de 1983 et 1988 — à s'engager dans l'action gouvernementale. Le raz de marée « vert » des municipales démontre que le pays renforce sa confiance envers le président. Fort de cette confirmation de son mandat, il va désormais disposer des moyens d'une politique volontariste.

Les observateurs les plus avisés nourrissent des inquiétudes sur le sort de la démocratie vénézuélienne si elle ne corrige pas rapidement ses vices les plus criants. M. Alfredo Tarre Murzi (plus connu sous le pseudonyme de Sanin, qu'il utilise pour ses chroniques dans le quotidien **El Nacional** et pour ses livres) est un des critiques les plus virulents des conséquences pernicieuses de l'action du gouvernement de M. Perez, de l'évolution d'un pays qui s'est transformé en « Venezuela saoudite » : **« Une nation multimillionnaire qui fait étalage de sa richesse et la gaspille de manière criminelle sans aucun contrôle des organes démocratiques »** (15). Nous montrant une armoire où sont entreposés de volumineux dossiers, un par ministère, contenant les pièces de mille huit cents cas de corruption, il n'écartait pas avant l'élection de M. Herrera l'hypothèse d'un coup d'Etat de type brésilien : **« La perte des valeurs morales, l'insécurité juridique et policière, la corruption, sont des risques graves pour la démocratie. Des officiers peuvent, un jour, passer de la critique silencieuse au « golpe », pour mettre en place une technocratie moralisante. »**

Plus grave encore est selon lui le risque pour le pays de perdre son identité nationale : **« Le Venezuela est un cas type de pathologie sociale et de déformation de l'âme collective (...). Il a perdu ses racines culturelles, sa physionomie spécifique (...). C'est un pays qui a abandonné tout effort créateur dans les tâches productives, pour s'abandonner aux divertissements faciles, à la consommation joyeuse (...), un pays où tout s'achète et tout se vend... »** On retrouve là l'écho des préoccupations de l'Académie d'histoire, qui a déclaré que **« le Venezuela pourrait se transformer en campement, en colonie de nature ambiguë, en entité sans passé. »** De même l'ancien ministre des affaires étrangères Ramon Escovar Salom lançait un cri d'alarme : **« Le Venezuela est menacé dans sa survie en tant que pays (...). Nous sommes en train de produire un pays sans homogénéité historique et sans dessein national. Nous n'avons aucune stratégie démographique. »** Et de faire allusion au million et demi de Colombiens entrés clandestinement au Venezuela dans l'espoir de trouver un emploi et pour lesquels aucune politique n'a été définie.

La déculturation entretenue par les grands moyens d'information, les schémas de pensée importés, l'arrivée massive d'aventuriers de tous les pays en quête d'un enrichissement facile, l'accent mis sur l'enseignement technique et commercial au détriment de l'histoire vénézuélienne, l'afflux de techniciens étrangers (ne serait-ce que pour les campagnes électorales !), préoccupent gravement les Vénézuéliens les plus conscients. N'est-il pas symptomatique que, après la défaite de M. Piñerua, c'est en anglais que M. Romulo Betancourt ait réagi en reprenant la célèbre phrase du général MacArthur à Corregidor : **« We will return. »** Bien avant que l'Iran ne soit à la « une » des journaux, M. Luis Estaban Rey insistait devant nous sur les nombreux points de comparaison entre la « révolution blanche » menée par le chah et **« la politique impétueuse de Carlos Andrès Perez, qui a voulu vaincre tous les obstacles dans un pays non préparé, sans infrastructures, doté d'une administration qui fonctionne lentement »**.

M. Herrera semble pressentir ces dangers. Sa philosophie politique, qu'il dit orientée vers une **« société communautaire »**, d'inspiration démocrate-chrétienne, reste, cependant, extrêmement vague dans ses contours : **« La motivation de l'homme, pour que se crée une solidarité, non seulement avec ceux qui ont des intérêts semblables mais aussi avec ceux qui possèdent — et c'est notre cas à tous — des intérêts complémentaires, conduit à des progrès vers des formes de vie communautaire. De même, l'action des hommes orientée vers la réalisation du bien commun et la notion de fonction sociale comme pratique active en relation avec tous les biens matériels implique que l'on se rapproche de formes de vie communautaires »** (16). De surcroît, il a précisé que cette philosophie ne serait pas encore mise en pratique au cours de son mandat...

L'atomisation du tissu social — en plein bouleversement — d'un pays livré à la loi de la jungle du profit et des solutions individuelles et dépourvu d'un grand dessein collectif n'est pas propre au Venezuela. Lorsque, toutefois, elle a pour toile de fond une fabuleuse richesse ne résultant d'aucune discipline ni d'aucun effort, elle peut aussi bien avoir des conséquences imprévisibles. Impossibles — car non quantifiables — à intégrer dans les exercices de simulation politique qu'affectionnent les instituts de planification, ces lignes de fracture peuvent un jour provoquer des ébranlements que certes aucun symptôme tangible n'annonce encore mais qui nourrissent les réflexions pessimistes de ceux des Vénézuéliens — intellectuels et rares hommes politiques — qui ne croient pas qu'une société de consommation tropicale constitue un projet d'avenir viable pour leur pays.

BERNARD CASSEN.

(12) *Latin America Economic Report*, 12 janvier 1979.

(13) Voir l'étude de Françoise Febrer : « Le quinquennat de M. Carlos Andrès Perez (1974-1979). Vers le Grand Venezuela », la Documentation française, *Problèmes d'Amérique latine*, n° 51, 1979.

(14) *Latin America Economic Report*, 15 juin 1979.

(15) Sanin, *Venezuela Saudita*, éditions Vadell, valencia, Venezuela, 1978.

(16) Alfredo Pena, *Conversaciones con Luis Herrera Campins*, éditorial Ateneo, Caracas, 1978.

LE PRÉSIDENT, LE PAPE ET LE COMMUNISME

Par ARMANDO URIBE *

A l'occasion de sa première tournée mondiale, en 1969, le président Richard Nixon alla voir le pape Paul VI. Le pouvoir temporel à l'écoute du pouvoir spirituel ? Il semble bien que ce dernier ait su efficacement se faire entendre. En règle générale, les propos échangés au cours des audiences pontificales restent ignorés du grand public ; mais, en la circonstance, cette règle a été transgressée. Grâce au général Vernon Walters, qui accompagnait le président et lui servit d'interprète, on sait ce que Paul VI dit à M. Nixon à propos de l'Indochine, de l'Europe du Sud, du Chili. Car le général, dans ses Mémoires, dément le titre de l'édition française *(Services discrets)* et fait étalage des déclarations du pape.

Si Paul VI détestait la publicité, il n'en va pas de même de M. Nixon, qui a aussi publié ses Mémoires et apparaît fréquemment à la télévision, où il s'est fait interviewer par David Frost ; Celui-ci, dans le récit de ses entretiens avec l'ex-président, montre comment M. Nixon utilise ces métaphores insolites qui lui sont coutumières : Cuba et le Chili auraient formé une « *pyramide* » aux Caraïbes (1) ; ou encore ces deux pays constitueraient un « *sandwich rouge en Amérique latine* » (2). Est-il personnellement l'auteur de ces métaphores ? Dans ces Mémoires comme dans le programme de télévision diffusé aux Etats-Unis en 1978 et dans les interviews que rappelle David Frost, M. Nixon attribue l'une des ces formules à un énigmatique « *homme d'affaires italien* » qu'il reçut à la Maison Blanche plusieurs mois avant l'élection de Salvador Allende.

« Un homme d'affaires italien qui était venu me voir avant les élections chiliennes m'avait dit : « Si Allende » gagne, et avec Castro à Cuba, vous » aurez en Amérique latine un sand- » wich rouge et, à la fin, elle sera » entièrement rouge (3). »

Dans son interview, David Frost enchaîna : « *Mais... mais c'est une folie de sa part de le dire ! Je veux dire... comment...* »

M. Richard Nixon : « *Ce n'est aucunement une folie* (4). »

Exit l'homme d'affaires italien, dont nul n'a jamais su qui il était et quelle pouvait être son influence au point de convaincre le président des Etats-Unis qu'un « *sandwich rouge* » allait menacer l'Amérique latine.

Conseil paternel

LE général Vernon Walters, qui dirigeait la C.I.A. au Brésil au moment du coup d'Etat militaire de 1964, qui occupait les mêmes fonctions à Paris en 1968 et qui était à Washington directeur adjoint de la C.I.A. au moment du putsch du général Pinochet, rapporte en ces termes un autre entretien avec un autre Italien, qui *est, lui, parfaitement identifié et beau*coup plus éminent :

« *C'était la première fois que je voyais le pape Paul VI. C'était un homme beaucoup plus petit qu'aucun de ses prédécesseurs. Nul catholique n'entre en la présence du pape sans un certain sentiment de crainte respectueuse, et je l'éprouvai en cette occasion. Les deux leaders parlèrent dans le bureau du pape, qui donne sur la grande place. Mgr Corew, un prélat canadien, traduisait en anglais ce que disait le pape et je traduisais en italien ce que disait M. Nixon.*

» *La conversation couvrit de nombreux sujets, les tensions entre l'Est et l'Ouest, les conflits au Proche-Orient et la nécessité d'assurer l'inviolabilité des lieux saints des trois grandes religions monothéistes. Ils parlèrent aussi des problèmes de l'unité européenne et de l'Extrême-Orient, du Vietnam en particulier. Le pape exprima son chaleureux appui aux efforts des Etats-Unis pour sauver du communisme le peuple sud-vietnamien. Il dit au président : « Vous » faites ce qu'il y a de mieux à faire. » Vous ne pouvez pas abandonner la » communauté chrétienne, autrement » elle sera détruite. » Par la suite, je me suis souvent demandé pourquoi il n'avait pas dit quelque chose de semblable en public. Le pape exprima alors sa préoccupation à propos de la situation en Espagne et au Portugal et nota la grande importance, pour l'Europe, de ce qui se produisait dans ces deux pays. Il parla alors avec quelque inquiétude des événements du Chili et de la force croissante du communisme dans ces pays, où il a infiltré les mouvements démocrates-chrétiens et même l'université catholique de Santiago. Il dit qu'il y avait des moments où il pensait que l'université catholique n'était catholique que de nom. Il pressa M. Nixon de surveiller de près la situation au Chili. Des cadeaux furent échangés et le pape me donna une petite médaille d'argent. Nous quittâmes alors son bureau* (5). »

Paul VI parlait-il en tant que chef spirituel, « vicaire du Christ », ou comme chef de l'Etat du Vatican, avec lequel les Etats-Unis n'entretiennent pas de relations diplomatiques ? « *Dieu peut-il souffrir le partage ?* » (6). Mais M. Nixon se préoccupait peu de telles distinctions et saurait, le 11 septembre 1973, interpréter et traduire en actes le conseil qui lui avait été paternellement donné *à Rome quatre ans plus tôt.*

Les journaux de la junte chilienne, *El Mercurio* notamment, ont complaisamment cité les souvenirs du général Vernon Walters, qui fut bien proche de la DINA, comme l'a montré le procès Letelier qui vient de se terminer à Washington par la condamnation d'un nombre restreint de responsables (car la Cour suprême du Chili a jusqu'aujourd'hui refusé l'extradition des inculpés chiliens).

Chef de l'Eglise catholique ou chef de l'Etat du Vatican, le pape était-il bien renseigné ? Il parle de la « *force croissante du communisme* » au Chili, alors que, dans la période 1969-1973, sous la présidence d'Allende, le P.C. chilien ne se développa pas plus que dans la période précédente et maintint ses effectifs au-dessous de sa marque historique, soit 18 % ou 20 % de l'électorat.

Il dit encore que le communisme « *a infiltré les mouvements démocrates-chrétiens* ». En 1969, un groupe de chrétiens-démocrates se sépara du parti de M. Eduardo Frei pour former le MAPU, plus tard la gauche chrétienne. Depuis la répression qui s'est abattue sur le pays en 1973, aucun procédé, si brutal soit-il, n'a pu démasquer un seul chrétien-démocrate qui serait communiste. Il faut donc penser que le pape se référait à ces chrétiens de gauche que sont MM. Rafael Gumucio, Jacques Chonchol et Julio Silva Solar — qu'il est pour le moins abusif de désigner comme communistes.

Enfin, Paul VI dit qu'il pensait parfois que « *l'université catholique* [de Santiago] *n'était catholique que de nom* ». Mais en 1969 le président de l'université catholique était M. Fernando Castillo, intellectuel chrétien bien connu en Amérique latine. Sous le régime Allende, la grande majorité des professeurs et étudiants de cette université furent très actifs dans l'opposition à l'Unité populaire. En 1973, l'université catholique, comme les autres universités chiliennes, fut placée sous contrôle militaire et le vice-amiral Jorge Swett en fut nommé recteur. Il l'est toujours. En 1979, les évêques chiliens ont publiquement exprimé leur préoccupation parce que cette université catholique sous contrôle militaire, disent-ils, « *se décatholicise* ». Ils ont notamment insisté sur ce point à l'ocasion de l'expulsion de plus de la moitié des étudiants en théologie (futurs prêtres ou moines) accusé d'avoir, pendant une récréation, prié en commun pour la libération des personnes arrêtées le 1er mai dernier. Le vice-amiral-recteur s'est senti obligé de contester dans un discours les propos des évêques (7).

Une question se pose alors : qui donc, en 1969, renseignait le pape sur la situation au Chili ? Question opportune au moment où Jean-Paul II joue un rôle de médiateur dans un différend engageant la souveraineté territoriale du Chili et de l'Argentine. Il intervient ainsi dans le jeu de deux dictatures qui compromettent gravement l'avenir de leurs pays respectifs, et la souveraineté populaire ne pourra pas se prononcer sur les résultats de cette médiation.

* Professeur associé à l'université de Paris-I, ancien ambassadeur du Chili à Pékin.

(1) Programme de télévision, « Les dossiers de l'écran », octobre 1978.
(2) Richard Nixon, *Memoirs*. Traduction française : *Mémoires Richard Nixon*. Edit. Stanké, Paris, 1978 (p. 358). David Frost, *I Gave them a Sword, Behind the Scenes of the Nixon's Interviews*. Ballantine Books, New-York, 1978 (p. 151).
(3) Richard Nixon, op. cit., (p. 358).
(4) David Frost, op. cit. (p. 151).
(5) Vernon Walters, *Silent Missions*. Doubleday, New-York, 1978. Traduction française : *Services discrets*, Plon, Paris, 1979.
(6) Bourdaloue, *Purifications*, 11.
(7) *El Mercurio*, 23 juin 1979.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 438

LA NEUTRALISATION D'ISRAËL, CONDITION D'UNE PAIX DURABLE

(Suite de la première page)

Quelle que soit la hardiesse de ces gestes, il faut reconnaître que leurs conséquences, sans être nulles, sont très limitées. Quand, il y a un an, à Paris, le président Sadate me demanda quel conseil je lui aurais donné s'il m'avait consulté avant son voyage à Jérusalem, je lui répondis : « *Je vous aurais conseillé de le faire, mais de ne pas attendre de résultats tangibles dans l'avenir immédiat.* » Sans doute est-il très peu probable que *le traité* de paix séparé israélo-égyptien soit le prélude à un règlement global, mais, à long terme, le geste hardi du président Sadate aura des effets positifs. Il aura, dans une large mesure, *convaincu les Israéliens que leur existence peut être* reconnue par les Arabes, chose qui avait semblé impossible pendant les trente dernières années.

Du point de vue de la diplomatie au jour le jour, néanmoins, l'initiative du président Sadate a eu des conséquences *négatives, en polarisant le monde arabe* et en poussant la plupart des gouvernements arabes et les Palestiniens à adopter des positions encore plus extrêmes et plus intransigeantes qu'auparavant. J'ai toujours soutenu que s'il faut faire la guerre, la division du monde arabe est bonne pour Israël. Si, en revanche, on *veut arriver à la paix, cette division est* désastreuse, car seul un monde arabe uni aura le courage et l'autorité d'accepter Israël comme un partenaire à part entière au Proche-Orient. Ainsi, sans condamner *les accords de Camp David, je suis de* plus en plus persuadé que les procédures mêmes utilisées au cours des trente dernières années pour parvenir à la paix et normaliser les relations entre juifs et Arabes *étaient fondamentalement* mauvaises et donc d'emblée vouées à l'échec.

Un État comme les autres ?

CE fut une erreur — où j'ai ma part de responsabilité — d'avoir plaidé, immédiatement après la seconde guerre mondiale, en faveur de la création d'un Etat semblable à tous les autres. J'ai commencé à lutter pour la division de la Palestine à une époque où la plupart des juifs et *des membres de l'organisation* sioniste étaient partisans d'exiger que la totalité de la Palestine soit *donnée* à l'Etat d'Israël. Heureusement, sur cette question, Ben Gourion et Shertok (plus tard ministre *des affaires étrangères sous le pseudo*nyme de Sharett) partageaient mon point *de vue.* A l'époque — comme aujourd'hui, — je pensais que pour trouver la bonne formule concernant un Etat juif, il fallait *prendre en considération l'histoire unique* du peuple *juif* et la situation exceptionnelle d'Israël dans une région du monde largement dominée par les Arabes. Déjà, à cette époque, je songeais à un Etat *juif neutre, dont l'existence* et les frontières seraient garanties par les peuples du monde entier et singulièrement par les super-puissances.

Ne pas avoir été assez ferme sur cette exigence est l'une des erreurs de ma vie politique. J'avais le sentiment que, comme *la plupart des grands hommes d'Etat,* Ben Gourion était avide de pouvoir et qu'il aurait rejeté l'idée d'un Israël neutre. Je me rendais également compte qu'il serait déjà suffisamment difficile de *convaincre les deux tiers des membres* de l'ONU — qui comprenait aussi bien des Etats communistes que des Etats démocratiques — de voter pour un Etat juif, sans leur demander en plus de garan*tir son existence et sa neutralité. Comme* le dit le Talmud : « *Si vous en demandez trop, vous vous retrouverez les mains vides* », et je craignais que mon projet n'en demandât effectivement trop.

L'ONU se prononça en faveur de l'existence d'un Etat juif — sans même *consulter les Arabes — et c'est là que* nous fîmes notre erreur originelle. L'ambassade d'Egypte à Washington avait laissé entendre — sans plus — que Sharett et moi, qui étions les modérés de l'exé*cutif sioniste, devrions rencontrer secrète*ment Nokrachi Pacha, alors premier ministre égyptien. Il ne s'agissait pas d'obtenir des Arabes qu'ils acceptent un Etat juif, ce qui était peu probable, mais, au *moins, d'éviter une guerre.* Les documents récemment publiés montrent que le roi Farouk et bon nombre de ses conseillers hésitaient à déclarer la guerre à Israël et qu'ils ne le firent que sous la *pression des autres Etats arabes.* A l'époque, je pensais qu'il serait peut-être possible de parvenir à une forme de compromis, par exemple, l'entrée d'Israël dans une confédération du Proche-Orient. Bien que cette suggestion ait retardé de quelques jours ou de quelques semaines la proclamation de l'Etat d'Israël, Ben Gourion la repoussa, sans doute principalement à cause de l'enthousiasme que *la miraculeuse victoire obtenue à l'ONU* avait suscité au sein de la population juive de Palestine.

L'Etat fut proclamé, un Etat comme les autres, avec tous les attributs de la souveraineté et il fut immédiatement attaqué par tous ses voisins arabes. Depuis, au *cours de ses trente années d'existence,* Israël a dû consacrer la majeure partie de ses efforts à sa survie et à sa défense. *Il a créé une armée puissante, acquis des* armes coûteuses et maintenu ses troupes sur le pied de guerre. Il en est résulté chez les Israéliens d'énormes difficultés économiques et financières, en même temps que des problèmes psychologiques.

L'une des principales raisons de leur survie dans la diaspora a été que les juifs ont appris à combiner l'opiniâtreté et la souplesse. Ils ont refusé de faire toute concession réelle touchant à leur foi fondamentale ou à leur conscience d'être le peuple élu. En revanche, lorsque s'est présentée la perspective d'un *désastre ou de l'extermination, ils ont* fait preuve de souplesse en cédant, se cachant ou se sauvant, non pas d'une manière lâche, mais pour survivre. C'est le contraire qui s'est passé en Israël. Les gens y sont devenus souples et même cyniques, même à propos des idées fondamentales de la vie juive, et beau*coup d'entre eux, par exemple, ne pren*nent pas le sionisme au sérieux. Quant à l'opiniâtreté juive, elle est associée aujourd'hui en Israël, non pas avec des idées, mais avec des réalités pragmatiques. Le concept d'inviolabilité, traditionnellement attaché à la foi et aux croyances, a été transféré au territoire. Pour dire les choses autrement, les juifs de la diaspora étaient intransigeants en matière de stratégie, mais prêts à des compromis sur la tactique, alors que pour la plupart des juifs d'Israël — à l'heu*reuse exception de Ben Gourion — c'est* exactement l'inverse.

A mon avis, c'est parce que les Israéliens ont refusé de reconnaître le caractère unique de leur situation que toutes *les tentatives en vue de parvenir à la* paix et de normaliser les relations avec les Arabes, faute de quoi un Etat juif ne peut exister *à long terme,* ont finalement échoué. Nous avons utilisé les méthodes traditionnelles de la diplomatie. Nous avons fait la guerre sans obtenir la paix. Israël, *tout comme l'Egypte, a refusé le projet de paix proposé* par Gunnar Jarring et le secrétaire d'Etat américain William Rogers après la guerre de 1967.

Le soutien des États-Unis

DEPUIS cette époque, la situation s'est régulièrement détériorée au Proche-Orient. Les Israéliens ont connu des crises, une montée de l'inflation et un isolement politique accru. Bien que les Etats-Unis aient fourni des milliards de dollars et un appui politique constant, ils commencent à se lasser de cette responsabilité. Le monde arabe se polarise chaque jour davantage et l'on voit des Etats comme la Jordanie et l'Arabie Saoudite abandonner leurs positions pro-américaines, alors que l'augmentation vertigineuse du prix du pétrole peut avoir des conséquences catastrophiques pour l'Occident. En outre, *l'impossibilité de* parvenir à la paix a provoqué une démoralisation manifeste en Israël, suscitant le développement du crime organisé, de la Mafia, de la fraude fiscale, etc.

Dans ces conditions, je pense qu'un nouveau type de solution s'impose. Pen*dant trente ans, les Etats-Unis ont joué* un rôle qui dépasse largement celui de médiateur dans le conflit du Proche-Orient. Au fur et à mesure que le temps passera, le fardeau que représente le *soutien à Israël deviendra trop lourd pour* les Américains. De fait, les sondages démontrent qu'aujourd'hui, pour la première fois, l'opinion américaine éprouve plus de sympathie pour M. Sadate que *pour M. Begin.* Le lobby juif de Washington a subi sa première défaite lorsque le Congrès a approuvé le plan de M. Carter visant à fournir *des armes à l'Egypte* et à l'Arabie Saoudite, en passant outre aux objections israéliennes. On peut, de surcroît, relever des signes de tension entre les Etats-Unis et les Etats arabes qui soutenaient auparavant la politique américaine au Proche-Orient. L'Amérique ne peut plus espérer pouvoir, seule, apporter la paix dans cette région du monde. A défaut des Arabes, les Soviétiques auraient les moyens de *la saboter.*

A mon sens, la seule solution efficace *serait de repartir de zéro. Je suggère* que les Etats-Unis et l'Union soviétique convoquent une nouvelle conférence de Genève avec la participation du maximum de pays, y compris le plus grand nombre *possible d'Etats arabes. La discussion se* ferait à partir de toutes les résolutions votées par l'ONU au sujet du Proche-Orient, en commençant par celle de 1948 qui créa un Etat juif en Palestine. Tous les participants seraient censés accepter ces résolutions, c'est-à-dire qu'ils devraient être prêts à reconnaître l'Etat d'Israël sans discussion, mais Israël dans ses frontières d'avant 1967, peut-être avec de légères modifications, aux termes des résolutions 242 et 338, qui pourraient être décidées par la conférence elle-même. La reconnaissance d'Israël constituerait une condition *sine qua non* de la participation. L'O.L.P. pourrait être présente à la conférence puisque, en acceptant d'y être invitée, elle aurait témoigné de sa volonté *de modifier sa charte actuelle, qui de*mande la liquidation d'Israël.

L'objectif de la conférence serait de parvenir à un règlement global au Proche-Orient, garanti non seulement par l'ONU — *qui risque d'être trop faible pour le faire* appliquer — mais avant tout par les deux super-puissances et par tous les autres pays disposés à y participer. Cette garantie devrait être approuvée et ratifiée par les Parlements des pays concernés et se traduire — au moins pendant les premières années — *par la présence de* forces de l'ONU et d'autres troupes neutres aux frontières d'Israël. En pratique, cela signifierait la neutralisation permanente d'Israël. Dans une précédente version de cette proposition (1), j'ai partiellement utilisé le précédent de la Suisse et, à la lumière de ce cas, fait valoir *que la neutralisation ne signifiait* pas la démilitarisation d'Israël. Elle permettrait toutefois aux Israéliens de se concentrer plus pleinement sur des questions autres *que la survie et la défense nationale.* En même temps, les Arabes n'auraient plus à craindre Israël en tant que corps étranger dans cette région du monde *et obstacle* à leur tentative de créer un bloc arabe unifié. Quant aux juifs vivant hors d'Israël, en particulier ceux résidant dans des pays en conflit avec l'Etat hébreu, ils seraient *moins affectés par* les problèmes de double allégeance.

Les revendications palestiniennes

LES mêmes puissances qui garantiraient Israël pourraient également avoir à garantir l'existence et la neutralité d'une *entité palestinienne, soit en relation avec* la Jordanie, soit indépendamment d'elle, comme les intéressés le décideraient eux-mêmes. Dans la mesure où on peut se fier à une quelconque garantie, cela satis*ferait les revendications palestiniennes* et contribuerait à mettre un terme à la terreur, ouvrant la voie à des relations normales *de bon voisinage, qui pourraient un jour devenir* amicales, *entre* Israël et les Etats arabes. En outre, la neutralisation d'Israël et de l'entité palestinienne pourrait ultérieurement déboucher sur un pro*jet ambitieux d'élimination des armes* nucléaires dans toute la *région.*

Les violentes réactions que cette suggestion a provoquées dans certains cercles israéliens — où l'on avance que *la neutralisation serait attentatoire à la* souveraineté d'Israël et créerait un nouveau ghetto juif — me paraissent sans fondement. La Suisse neutre n'est certainement pas un ghetto ; on ne peut pas *plus dire que la République fédérale* d'Allemagne est moins souveraine parce qu'elle *bénéficie de la garantie des* Etats-Unis et des troupes américaines qui y sont stationnées depuis la fin de la *seconde guerre mondiale.*

Les perspectives de réalisation de ce *projet sont meilleures qu'on ne pourrait* le croire à première vue. Les Etats-Unis seraient soulagés d'un fardeau de plus en plus lourd, qu'un nombre croissant d'Américains acceptent de moins en moins. L'Union soviétique — qui est en partie responsable de la décision historique des Nations unies en faveur de la création d'un Etat *juif* — a également intérêt à ce qu'Israël existe, car cela lui permet de jouer un rôle plus actif parmi les Etats arabes. Je suis convaincu que l'U.R.S.S. exerce une influence modératrice sur les Arabes en les dissuadant de se jeter dans une *nouvelle* guerre. Et, de fait, l'année dernière, M. Gromyko a déclaré à deux reprises que son pays garantirait, après ratification par le Soviet suprême, *tout traité de paix entre Israël* et les Arabes. Certes, les Arabes qui ont participé aux conférences de Bagdad ont rejeté l'accord de Camp David, mais la plupart *d'entre eux* — la Libye est une *exception — se sont déclarés prêts* à conclure la paix avec Israël une fois que les problèmes les plus importants — retrait des territoires occupés, Jérusalem et les Palestiniens — auront été *réglés.*

Seul un règlement global du type de celui que je propose a une chance d'amener une paix *permanente* au Proche-Orient. L'accord signé par MM. Begin et Sadate ne sera pas accepté par les Etats arabes *et* Israël demeurera un corps étranger dans cette région. Un Etat juif neutre et garanti *par* les nations du monde ne constituerait pas une menace la protection des super-puissances servant à dissuader ceux des Arabes qui songeraient à détruire Israël.

La renaissance culturelle et spirituelle que les sionistes ont attendue d'Israël *restera un rêve creux si la paix* — une véritable paix des esprits et pas seulement un traité qui peut être violé à tout moment — n'intervient pas entre les Arabes et Israël. Cette paix authentique, *on ne* l'obtiendra que par des moyens exceptionnels. Après trente ans de tentatives infructueuses par les méthodes diplomatiques traditionnelles, ma proposition semble offrir la meilleure solution possible.

NAHUM GOLDMANN.

(1) « The Future of Israel », *Foreign Affairs,* avril 1970.

Correspondance

LES RÉFUGIÉS VIETNAMIENS

M. Jacques Britsch, ancien chef de la délégation française à l'OTASE (Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est), membre de l'IFRI (Institut français de relations internationales), nous adresse la lettre suivante à propos du dernier éditorial de Claude Julien :

Je ne suis plus à m'étonner de vous voir charger les « Occidentaux » et la *politique de* la France, de la responsabilité de tous les crimes qui se perpétuent dans le monde entier. Quelle étrange dégradation du caractère que de s'accuser de ce qui résulte des actions des autres ?...

Je lis dans votre article « Réfugiés », du *Monde diplomatique* de juillet, que vous comparez le Nicaragua au Vietnam et que vous rappelez comment l'Inde a été décolonisée, pour regretter qu'il n'en ait pas été de même pour le Vietnam...

Il est permis (?) d'être de parti pris et vous usez bien, en général, de cette « permission ». Mais, quand on est à votre place et que l'on a votre culture, il n'est pas permis d'ignorer à ce point l'histoire et de la « fabriquer » dans le sens qui vous convient.

L'Inde était entre les mains de lord Mountbatten, en présence d'Indiens qui n'avaient rien de révolutionnaire : Nehru, Gandhi, Jinnah, lorsque lord Mountbatten a quitté Delhi, entre deux haies de rajahs. Qu'en était-il du Vietnam ?

Faut-il vous rappeler que, le 9 mars 1945, les Japonais ont mis fin au gouvernement général de l'Indo*chine française, et qu'après la capitu*lation du Japon le *parti communiste vietnamien* se saisit du pouvoir à *Hanoï, en éliminant sans pitié les mou*vements nationalistes non communistes. Lorsque les Alliés (Chinois nationa*listes et Anglais) arrivèrent en Indo*chine, ils y procédèrent à l'évacuation des Japonais et occupèrent le pays (relativement). *La France ne s'est* donc pas trouvée dans la même situation que la Grande-Bretagne en Inde... Sans doute a-t-elle voulu rétablir une « présence » dans cette péninsule qu'elle avait façonnée, mais (ET CELA ETAIT LE PROBLEME LE PLUS GRAVE) l'adversaire en place (au moins au nord et un peu au centre et au sud) était un PARTI COMMUNISTE, c'est-à-dire un parti QUI N'EST PAS COMME LES AUTRES et, en tout cas, qui n'avait rien à voir avec le « CONGRES » indien de Nehru. Le cas du Vietnam est le seul où un parti communiste se soit, d'emblée, emparé du pouvoir et c'est *de là qu'est venu tout le mal ;* il est évident que la France, comme l'Angleterre et les Pays-Bas, aurait passé la main fatalement à un gouvernement autochtone. N'avons-nous pas créé un tel gouvernement ? Mais laisser un peuple tout entier (et ce pays) tomber sous la férule d'un marxisme impitoyable, avec ses hiérarchies parallèles, ses dénonciations, ses camps de redressement, ses lavages de cerveau, et, bien entendu, en perdant tous ses investissements, ce n'aurait été que pusillanimité ; quant aux Américains, ils ne sont venus au Vietnam que lorsque le Nord communiste a voulu conquérir, par la subversion, le Sud *non* communiste. Que les guerres aient été perdues, parce que les communistes eurent l'habileté (avec la complicité de l'Occident) de faire croire qu'ils étaient « le Vietnam » et qu'ils se défendaient (alors que c'était *LE SUD* qui se défendait), ne signifie pas que l'on devait laisser faire sans ESSAYER même de les en empêcher.

Si le Vietnam souffre aujourd'hui, ce n'est pas parce que la France et les Etats-Unis ont essayé d'empêcher les communistes de gagner, c'est parce que le *malheureux pays a été conquis par les communistes :* jamais la démonstration que nous avions RAISON de lutter n'a été plus magistrale, quand on voit ce qui se passe. Inutile, n'est-ce pas ?, d'insister.

L'autre regard de Jacques Berque

Une interrogation passionnée de l'islam

LA lecture des deux derniers ouvrages de Jacques Berque constitue, à n'en pas douter, *l'introduction la plus enrichissante* qui soit pour comprendre de l'intérieur l'islam et les « Arabies ».

Dans « Arabies » (1), Berque se raconte tout au long d'entretiens avec Mirèse Akar, interlocutrice libanaise aux questions avisées. « Né à Maghreb, d'une famille coloniale, colonial moi-même pendant une partie de ma jeunesse, je me suis (plus tard) rallié à ce qui trahissait apparemment ces premières bases. Mais cela me promettait l'accès à une réalité du monde incomparablement plus fertile pour les autres et pour moi. »

Petit-fils d'un capitaine aux chasseurs d'Afrique, fils d'un administrateur qui fut *le dernier directeur des affaires* musulmanes au gouvernement général de l'Algérie, contrôleur civil au Maroc de 1936 à 1953, *Jacques Berque s'est attaché très tôt* à l'étude ethnologique en s'inspirant des leçons de l'école des « Annales » de Marc Bloch et de Lucien *Febvre.* Tournant le dos, par la suite, au système colonial, il n'en poursuivit pas moins cet effort de pénétra*tion des sociétés* maghrébines, puis — plus largement — musulmanes.

Renan estimait que l'on ne doit écrire que de ce que l'on aime. A la fois sociologue, historien, anthropologue, voire littérateur, *Berque se consacre* avec passion aux peuples qu'il étudie. Pour lui, « il n'y a pas de pays sous-développés, il y a des pays sous-analysés, sous-aimés ». Cette approche, que d'aucuns jugeront par trop *subjective,* n'a cessé d'inspirer une œuvre abondante qui a conduit son auteur au Collège de France. Il parle avec chaleur du Maghreb et des pays du Proche-Orient — qu'il a parcourus presque tous, voyageur infatigable et observateur *attentif* aux *variations* de la lumière et des formes comme aux nuances des sons, des odeurs et des saveurs. C'est ainsi qu'il restitue, avec une *justesse* de ton admirable, Fès telle qu'elle vivait sous le régime du protectorat.

L'âge venant, il a été amené à donner toujours plus de son *temps* à l'analyse des documents. Dans « l'Intérieur du Maghreb : XVe-XIXe siècle » (2), on trouve la plus récente illustration de son érudition. La méthode à laquelle il a recours pour nous faire saisir le système de la société maghrébine, dans ses origines les plus secrètes comme sous ses multiples aspects, s'apparente à la lecture d'une carte géologique où se juxtaposent et se superposent à la fois des terrains d'âges et de natures très variés. Le paysage qui se dessine ainsi résulte du déchiffrement fort subtil d'une quinzaine de textes s'échelonnant sur quatre siècles.

Le lecteur français sera spécialement sensible à l'analyse de la société tunisienne aux alentours de 1880 ; à celle des cas de conscience qui se posèrent à Alger après 1830 ; ou bien encore au portrait du sultan Hassan Ier, régnant sur le Maroc que Loti évoqua sans céder à un exotisme de pacotille.

« On a trop longtemps privilégié dans l'histoire de ces peuples leurs rapports avec nos consuls, nos marchands et leurs propres littoraux, donc nos canonnières et nos débarquements, et notre propre regard sur eux se réfléchissant sans *les voir. Je prends* le parti inverse », indique Berque à Mirèse Akar. Et il précise : « Je privilégie ces repaires de l'identité que sont les intérieurs du pays, des sociétés, du psychisme. »

CET examen minutieux met en évidence l'alternance sur laquelle n'a cessé de *de se bâtir le Maghreb et dans laquelle* s'affrontent — avec un rythme tout opposé au déroulement de l'histoire telle que la *conçoivent les Occidentaux — nomades* et sédentaires, citadins et ruraux, guerriers et juristes, souverains et tribus. Berque donne *un relief particulier à l'oscillation* du sentiment religieux entre l'islam des docteurs et celui des masses. Pour lui, c'est *dans le refus du changement et dans le* recours à l'intemporel que les civilisations agressées par l'Occident au dix-neuvième *siècle ont finalement trouvé* la possibilité de sauver leur identité.

Et maintenant, cette identité pour laquelle on a *tellement* combattu, que va-t-elle devenir ? A cette question, constamment sous-jacente dans l'un *et* l'autre ouvrages, Berque répond sans ambages : « L'alternance me paraît l'invention d'un socialisme propre à l'islam *ou* le retour à un classicisme culturel... Si les intellectuels arabes choisissent le socialisme, qu'ils en fassent vraiment un socialisme de l'avenir. Et s'ils choisissent l'islam, qu'ils offrent de l'islam une modernité véritable plutôt que le retour à de prétendus âges d'or. »

J. G.

(1) Jacques Berque, *Arabies,* Stock, Paris, 1978, 308 pages.

(2) *L'Intérieur du Maghreb : XVe-XIXe siècle,* Gallimard, collection « Bibliothèque des histoires », Paris, 1978, 546 pages.

les livres du mois

PSYCHANALYSE DU POLITIQUE

Par YVES FLORENNE

AUX premières lignes de son livre, M. Pierre Kaufmann nous présente la psychanalyse comme instrument décisif d' « exploration des processus politiques » : une exploration des profondeurs, il va sans dire. Cette « prétention » — évidemment légitime puisqu'elle nourrit la réflexion d'un spécialiste — surprendra peut-être ceux qui ont pris l'intérêt qu'elles méritent aux recherches originales d'Yves Delahaye sur une application de la sémiotique à la politique étrangère, c'est-à-dire la plus propre à influer sur notre destin collectif (1). Car Y. Delahaye nous confiait, à la fois, sa tentation et ses tentatives de se livrer à une certaine interprétation psychanalytique, et le sévère rappel à l'ordre qu'il avait reçu des psychanalystes : vous n'avez pas le droit. Pourtant, il ne prétendait pas, lui, à psychanalyser, dans son ensemble et son essence, le politique dès le berceau, c'est-à-dire à la naissance du langage, mais, beaucoup plus modestement, quelques *animaux politiques contemporains saisis à travers leur* discours. Alors, la tribune devient le divan vertical derrière lequel se tient l'analyste et d'où l'homme se « parle ».

Si le lecteur s'attend à quelque chose de semblable avec Pierre Kaufmann, il ne sera que très partiellement satisfait. *Quelques hommes, quelques textes et paroles*, quelques « cas » seront bien donnés en exemples, en illustrations, mais c'est l'exposé analytique, théorique, *hypothétique qui est la substance* de l'ouvrage.

La plus fascinante de ces illustrations est celle fournie par les prêtres-rois de Némi, chacun n'accédant au pouvoir-sacerdoce que par le meurtre de celui qui détient le trône et l'autel, le meurtrier du jour se sachant la victime d'un lendemain inconnu mais fatal. Loi étrange, et sans autre exemple note P. Kaufmann. Dans une telle pureté tragique, sans doute. Quant à nous, nous en avons inventé une plus douce : la retraite. Qui épargne, il est vrai, les princes — puisque ce sont eux qui font la loi — soumis toutefois à l'épée de Damoclès et de la non-réélection, moins cruelle que la hache. Et puis, la tête peut toujours repousser.

NE nous hâtons pas de rire, car le destin politique de l'homme (pour celui de l'homme politique, nous nous faisons vite une raison) n'est certes pas une comédie. Tragédie, évidemment freudienne, elle *commence — juste avant* le lever du *rideau* — par le meurtre du roi-père, le chef ancestral omnipotent à qui le groupe — des fils — échappant à sa fascination, arrache, du même coup, la vie, le pouvoir et le langage. Mais, du même coup aussi, entrent en scène — la scène psychique collective — la culpabilité, l'angoisse et l'interdit. Quel dénouement promet la vision freudienne d'une future, ou prochaine, humanité où la tension conflictuelle née de cette culpabilité et de cette angoisse, deviendrait « intolérable »? Le terrorisme prélude-t-il à cet ultime moment ? L'humanité deviendra-t-elle pour elle-même sa propre terreur suicidaire ?

En attendant, le lecteur qui n'aura pas lâché le fil du labyrinthe suivra tous les méandres de la pensée freudienne dont il ne savait peut-être pas assez que, dès la fin du siècle, avec un tournant décisif en 1915, elle était descendue dans cet « inconscient du politique » dont l'auteur décrit, nourrit et prolonge l'exploration. Il y découvrira tout ce qu'il ignorait, par exemple, des mécanismes de l' « illusion » équitablement conservatrice, réformiste ou révolutionnaire ; et ce qu'il soupçonnait : que l'Etat n'a proscrit, réprimé et sanctionné la violence (dont l'injustice) que pour s'en réserver le monopole.

C'est justement au chapitre de l' « illusion politique », puis dans la dernière partie, que l'analyse, à travers sa mythologie propre, se saisit de quelques individualités diversement exemplaires de l'histoire moderne, telles que Robespierre, Drumont, Bernanos, impartialement réduites à un dénominateur commun : le délire. Un autre même dénominateur, à trois variables : « artiste », « organisateur » et « visionnaire », regroupe Lamartine, Léon Bourgeois et Gambetta. Pour celui-ci, le « style de ses effusions amoureuses » (l'amour exalté, exaltant pour Léonie Léon) concourt à « éclairer celui de ses projets politiques ». Enfin ! une « *organisation libidinale » qui n'est pas celle d'une* entité, l'Eglise ou l'Armée, mais celle d'un tempérament vigoureux et d'un cœur généreux.

Les objets vivants de l'analyse n'auront pas à se formaliser d'un vocabulaire scientifique qui les caractérise en toute objectivité. M. Mitterrand se consolera *vite d'apprendre qu'il appartient à la catégorie artiste* hystérique, tout comme Barrès et Trotski (M. Marchais, ressortissant, lui, tout naturellement, comme Staline, à celle de l'organisateur obsessionnel), en découvrant la « sublimation paranoïaque » de Napoléon ; alors que de Gaulle se contente de sublimer son « organisation maniaco-dépressive ».

C'est d'ailleurs à ce propos que Pierre Kaufmann « reconnaît volontiers l'insuffisance d'un tel langage ». Reconnaissons, en contrepartie, qu'il peut, à sa manière, rendre compte du balancement gaullien entre la mise en œuvre héroïque, à mains nues, d'une « certaine idée » menée elle-même « par les songes », et la tentation cyclique du retrait, de la haute solitude, pour une méditation étoilée sur l' « insignifiance de toutes choses ».

ICI trouve place l'évocation d'une rencontre saisissante : la France-femme, la France-mère appelant du « fond de l'abîme » celui qui fut cet enfant à qui sa propre mère racontait les larmes qu'enfant elle-même *elle avait vu verser par ses parents à l'annonce* de la capitulation de Bazaine. Au moment même où Michelet s'écriait, au terme de son histoire : « Eh bien ! ma grande France, s'il a fallu pour retrouver ta vie qu'un homme se donnât... » Telle est l'imagerie par où la psychanalyse, parfois, nous surprend et nous touche.

C'est évidemment l'exception. Parfois aussi, le lecteur profane trouvera-t-il le livre un peu difficile ? Il sera payé de sa peine en s'instruisant, non sans trouver son plaisir intellectuel, *et même un humour inattendu*. Trouvera-t-il aussi la confirmation de ce qu'il pressentait déjà ? Le livre ne le conduira-t-il pas, à l'égard du pouvoir et des hommes de pouvoir, à une curiosité d'entomologiste et, en fin de compte, au parfait détachement devant cette signifiance fatale de l' « insignifiance des choses » ?

* *L'Inconscient du politique*, PUF, Paris, 1979, 208 pages.

(1) *L'Europe sous les mots*, Payot, Paris, 1979, 204 pages (voir *le Monde diplomatique* de mai 1979, page 22).

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Raison d'État et forces transnationales

LA nouvelle politique étrangère existe... Elle est née de l'analyse du risque nucléaire qui suscite l'unité du monde, et de la rivalité nucléaire qui fige son morcellement. Elle ne néglige pas le rôle des stratèges civils et des acteurs classiques des relations internationales, mais elle privilégie, plus que les autres apports, le rôle du transnational.

Fondateur et animateur de l'Ecole française des relations internationales, Charles Zorgbibe présente dans la nouvelle édition de son livre (1) *les multipes impacts de l'irruption des forces transnationales dans la politique étrangère.*

Les doctrines classiques de la raison d'Etat sont-elles pour autant périmées ? Un stratège civil à un poste de choix est-il démuni face à de tels courants ? Charles Zorgbibe ne le pense pas. Il cherche ainsi à comprendre les conceptions théoriques d'abord, celles de l'historien pour qui la paix ne peut être fondée que sur le consensus international et sur l'émergence du principe de légitimité reconnu par tous ; à travers sa démarche d'homme d'Etat ensuite, pour qui une modification totale de la structure de la politique étrangère d'après-guerre était issue des accords américano-soviétiques.

L'intuition fondamentale de M. Kissinger aura été de percevoir la possibilité de réinsertion de l'U.R.S.S. et de la Chine dans le jeu international, la possibilité de leur soumission à un code commun de comportement et de mettre en lumière la souplesse tactique de Pékin.

Le réalisme politique américain a utilisé à la fois le concert des « Grands » et les mécanismes de la sécurité collective tandis que la cinquième République française s'efforçait de maintenir l'indépendance de l'Etat-nation, battue en brèche sur le nouvel échiquier technologique, économique et monétaire mondial.

Or précisément, cet échiquier subit, comme le montre clairement le livre, le pouvoir occulte, incontrôlé mais singulièrement pénétrant de forces transnationales qui perturbent de façon sensible l'organisation de la société internationale. Ces pouvoirs privés internationaux dépassent sans doute en puissance, en profondeur d'action et en efficience, les classiques puissances d'opinion que sont les internationales politiques ou religieuses qui agissent sur les consciences. L'irruption de l'entreprise multinationale, néoplasme de la société interétatique, étrangère au corps social traditionnel et qui se nourrit sur lui, ne conduit-elle pas à amputer l'Etat-nation de sa souveraineté ? Faut-il isoler l'Etat par une manière de cordon sanitaire économique et rétablir l'autarcie, rempart ultime contre les atteintes des sociétés filiales, cinquièmes colonnes ou divisions blindées des « sociétés mères » ? La réponse de Charles Zorgbibe est négative. Il préconise une coordination des souverainetés économiques nationales qui serait en mesure de discipliner le comportement des firmes multinationales dont le rôle est sans doute majeur tant sur le plan de l'ordre économique interne que sur celui de l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

CETTE instauration, à laquelle la nouvelle édition de ce livre consacre de nombreux développements qui ne figuraient pas dans la première, n'est-elle pas nécessaire, face à l'incertitude qui règne au sein des blocs comme parmi les non-alignés ? Pour établir plus de justice internationale comme pour parachever la redistribution des forces ?

Une nouvelle politique étrangère se penche sur une ancienne gageure : le maintien de la paix. Si le monde en paix par le règne du droit semble inaccessible, si l'Etat mondial demeure une solution utopique aux tensions qui travaillent les peuples, si la recherche de la paix par le désarmement, par la convergence ou le nouvel ordre économique international procède d'une série de tâtonnements à défaut d'un monde mieux constitué ; si la riche moisson aux arômes désaccordés que l'auteur rassemble à travers les politiques extérieures du camp socialiste, du monde atlantique ou du tiers-monde porte au pessimisme, le grand mérite de ce livre réside dans sa constante volonté de demeurer dans la prospective.

M. B.

(1) Charles Zorgbibe, *les Relations internationales*, Presse universitaires de France, coll. « Thémis, Science politique », Paris, deuxième édition, 1978, 388 pages.

POLITIQUE

SMALL STATES IN MODERN WORLD, THE CONDITIONS OF SURVIVAL. — Sous la direction de P. Worseley et P. Kitromilides

★ The New Cyprus Association, Nicosie, 237 pages.

Cet ouvrage contient les conclusions d'une conférence sur les petits Etats réunie à Nicosie en septembre 1976, à l'initiative, entre autres, de la New Cyprus Association. Dans un premier chapitre, la situation de Chypre fait l'objet d'une étude approfondie sous l'angle du nationalisme, des conflits ethniques, de la sécurité internationale et des limites de l'indépendance. Le sort des petits pays est ensuite analysé globalement, face à l'intolérance mondiale et compte tenu des lois et organisations internationales : le Liban ou le peuple palestinien deviennent, dans cette analyse, des exemples pertinents de l'existence marginale accordée aux plus faibles. Ce livre exprime une préoccupation mal connue, une voix considérée comme négligeable par les grandes puissances.

J.-P. A.

POUR UN SURSAUT GUADELOUPEEN. — Rosan Girard

★ L'Harmattan, Paris, 1979, 260 pages.

Du fondateur du parti communiste guadeloupéen, on attendait un ouvrage qui exposât, à l'aide de chiffres, de faits et de documents, la situation de son pays. Il n'en est rien — ou presque : conférences de presse, articles de journaux consacrés à sa rentrée politique (l'auteur, qui vit à Paris, a effectué un séjour dans l'île en 1977), déclarations du P.C. d'il y a une vingtaine d'années — cet ouvrage, qui est d'abord un recueil de textes, apparaît surtout comme un plaidoyer *pro domo*. Ce faisant, il illustre, bien malgré lui, le *« vide politique »* qu'il dénonce : électoralisme, rivalités de clans et de personnes, confusionnisme idéologique.

Par-delà le récit de ces jeux stériles transparaît malgré tout la misère d'un département qui est toujours une colonie : diminution des terres arables au profit des résidences secondaires, spéculation, gonflement d'une classe moyenne aliénée aux normes de la société de consommation, surexploitation des paysans, des jeunes et des femmes — la Guadeloupe est assurément *« malade de son sous-développement »*. Il est tragique que dans l'immédiat aucun médecin ne *s'en préoccupe sérieusement*, qu'aucune thérapeutique de choc — opposition divisée, population dépolitisée — ne puisse même être envisagée.

M.-T. M.

CINÉMA

LE CINEMA DES FRANÇAIS. — Jean-Pierre Jeancolas

★ Stock, Paris, 1979, 480 pages, 71 photos.

Peu d'auteurs connaissent aussi bien le cinéma français, dans sa trame la plus fine, que Jean-Pierre Jeancolas, historien minutieux des moindres faits de la cinématographie nationale. Il dénombre ici, et analyse, l'ensemble des films produits sous la V[e] République (depuis 1958) et tire de leur étude un portrait sociologique de la France d'une étonnante véracité.

Le cinéma serait-il donc un révélateur social privilégié ? Sans doute, à condition que, comme Jean-Pierre Jeancolas, on prenne la peine d'analyser les faits filmiques dans toute leur complexité, c'est-à-dire en examinant à la fois l'amont d'un film (conditions de production, aides d'Etat, péripéties de réalisation, équipe de tournage, casting, etc.) et son aval (dates de sortie, publicités, affiches, comptes rendus critiques, polémiques éventuelles, recettes, dates de retrait, nombre de spectateurs, etc.). En plus, bien entendu, de l'analyse du scénario proprement dit et des caractéristiques de sa mise en images. L'ensemble de ces indices constitue un *« volume sémantique »* fortement symptomatique d'une époque. A ceux qui pourtant en douteraient, ce livre apportera certainement pour finir de les convaincre la plus brillante des démonstrations.

I. R.

ÉCONOMIE

LES ENERGIES NOUVELLES. — Jean-Claude Colli

★ Fayard, Paris, 1979, 294 pages.

Comme 1914 sonne la fin du dix-neuvième siècle, 1973 pourrait bien marquer le commencement du troisième millénaire, que domine déjà le problème de *l'énergie : épuisement des énergies* anciennes, naissance des nouvelles. Il y a un mauvais moment à passer sur lequel passe l'auteur en entrant allégrement dans l'avenir. A vrai dire, si le mot « nouveau », « nouvelles » est publicitaire, il n'y a rien de nouveau sous le soleil et sur la terre : il suffit de chercher le permanent où il est et de s'en servir. Voici donc un tableau complet de ces ressources endormies : l'exposé technologique ne va pas sans quelque philosophie. Il est question aussi de l' « énergie politique » et de l'entrée en scène des biologistes. L'illustration montre que, malheureusement, la captation de l'énergie solaire, sans parler sans doute de celle du vent, dégradera un peu plus les sites. Seule la géothermie serait discrète : une carte des ressources de la France en la matière réconfortera les habitants transis de ce pays déshérité.

Y. F.

SOCIÉTÉ

MINORITES DANS LA PENSEE. — Collectif présenté par J.-P. Faye

★ Payot, Paris, 1979, 376 pages.

Les textes du *colloque Idem II*, tenu à Namur en mai 1978. Une vaste confrontation des minorités et du fait minoritaire, considérés sous un angle aussi neuf qu'il est infiniment ouvert, puisqu'il va du *« corps minoritaire »* dans le vaste théâtre de l'âme à un *« continent mis en minorité »* (l'Amérique du Sud) et à *« la minorité de Dieu »*. Seule majorité dans ce tableau, celle qu'évoque Viviane Forrester, rien moins que barrésienne pourtant : *« la majorité des morts »*. Façon encore d'être minoritaire, pour ce qui est d'avoir voix au chapitre. Mortes et vivantes, dans le réel mais aussi *« dans la pensée »*... Minorités partout. Minorités majoritaires, ce qui revient à dire : majorités maintenues minoritaires.

Y. F.

LA SOCIETE PSYCHANALYTIQUE AVANCEE. — Françoise Castel, Robert Castel, Anne Lovell

★ Grasset, Paris, 1979, 368 pages.

Des « Scènes de la vie future », l'Amérique depuis plus d'un demi-siècle n'a *pas cessé de nous en fournir*. Celles-ci se jouent sur le théâtre de la psychiatrie, mais qui s'annonce comme un théâtre du monde. Sous les progrès apparents d'une thérapeutique douce — plus d'asiles, de camisoles, d'électrochoc — les Etats-Unis préparent un modèle, encore tâtonnant ailleurs, de manipulation et de conditionnement de l'homme, par des techniques très sophistiquées, allant jusqu'à la *« thérapie pour normaux »*, qui sont une menace plus insidieuse, plus généralisée, donc plus dangereuse, prêtant peu à la révolte, contre toute liberté. La « Psychamérique » découverte dans ce livre nous ouvre du même coup les horizons de cette société psychiatrique avancée qui, en fait de non-liberté scientifiquement administrée, est la libéralité suprême de la société libérale avancée.

Y. F.

SECRETE ENFANCE. — Maud Mannoni, Guy Séligmann

★ Editions Epi (Desclée de Brouwer), Paris, 1979, 192 pages.

Ce livre est la mise en forme des documents qui sont à l'origine du film de Guy Séligmann portant le même titre. Il reste une prise de vue directe — « histoires » (vécues), dialogues (véridiques), personnages (authentiques) — sur l'expérience de Bonneuil, Ecole expérimentale pour les adolescents « en difficulté », dans un principe anti-psychiatrique : refus de la ségrégation et participation des parents, telle que ceux-ci témoignent, avec un véritable enthousiasme, qu'ils n'ont rien rencontré de semblable ailleurs.

Y. F.

AFRIQUE

QUELLE AFRIQUE EN L'AN 2000 ?

★ Institut international d'études sociales, Genève, 1979, 142 pages.

Le titre exprime une question posée par l'O.U.A. à l'occasion d'un colloque organisé par ses soins à Monrovia en février dernier. Les participants y interviennent à titre personnel. Trois communications dressent, en particulier, un bilan sans complaisance des dernières années, héritage d'une colonisation perpétuée : celles de MM. Eden Kodjo, secrétaire général de l'O.U.A., Michel Doo Kingué, administrateur adjoint du PNUD, et, surtout, Adebayo Adedeji, secrétaire exécutif *de la Commission économique des Nations* unies pour l'Afrique. Les chiffres les plus récents qu'ils exposent mettent en cause les diverses politiques de coopération et l'incapacité de certains gouvernements. Les hypothèses établies avec minutie pour la fin du siècle tracent le profil d'un continent chaotique dans lequel tous les domaines — démographie, agriculture, industrie, urbanisation, emploi, éducation, — loin de tendre à la complémentarité, accentuent leur divergence. Les responsables doivent d'urgence réagir à l'inertie et inventer une stratégie nouvelle. Albert Tévoédjrè en esquisse les contours dans son rapport sur les conclusions : autosuffisance, unité continentale, voire marché commun. Mais il reste sous-entendu que toute réforme efficace suppose un autre contexte politique en Afrique et dans le monde. Aucun exposé n'entreprend d'aborder ce *problème de front, de telle* sorte que l'avenir ne cesse de se conjuguer avec le prudent accent du conditionnel. Cependant, cet ouvrage apporte des précisions intéressantes et des données de base sur le passé proche et le présent, même si l'on perçoit en face du futur une sorte d'impuissance, consciente que « le monde est comme une pirogue qui, tournant et tournant, ne sait plus si le vent voulait rire ou pleurer », comme le souligne *M. Kodjo*.

J.-P. A.

EUROPE

SILENCE D'ARGENT, LA SUISSE CARREFOUR FINANCIER. — Urs Haymoz (préface de J. Ziegler)

★ Editions CETIM, 37, quai Wilson, 1201 Genève, 1979, 160 pages.

Richesse de l'information — ce qui ne va pas de soi, dans un domaine où la discrétion est de règle, — sérieux de la présentation, claire et d'une grande qualité pédagogique (nombreux tableaux, résumés, schémas) : c'est un ouvrage remarquable que vient de publier le Centre Europe tiers-monde.

Expert du parti socialiste pour les questions financières, U. Haymoz met à nu les mécanismes du *« banditisme bancaire »* que l'oligarchie suisse pratique à l'échelle internationale. Derrière des apparences d'« honnêteté » et de « respectabilité » se cache en effet une vaste entreprise mondiale de racolage, recel et corruption : l'auteur cite notamment des lettres adressées par des financiers à des *chefs d'Etat du tiers-monde pour les* inviter à mettre en lieu sûr leurs capitaux — l'une d'elles a été rendue publique par J. Nyerere. Donnant de nombreux exemples, il montre aussi comment les banques accueillent, en parfaite connaissance de cause, l'argent des pots-de-vin, rackets, prises d'otages et autres affaires de corruption.

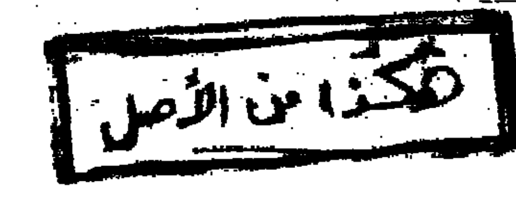
« Bavures » ? C'est *bien plutôt l'une* des manifestations d'une activité multiforme de pillage. Contrôlant les principales industries du pays, investissant dans les pays « sûrs » du tiers-monde, tenant à leur merci un grand nombre de leurs dirigeants et de leurs hommes d'affaires, les banques suisses s'enrichissent de mille et une façons. Comme le milieu tout court, le milieu bancaire, dit J. Ziegler, ne peut être que *« criminogène »*.

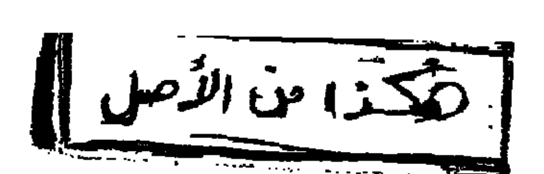
M.-T. M.

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

- **YEARBOOK OF INTERNATIONAL ORGANIZATIONS, 1978-1979** : *qu'elles* soient ou non gouvernementales, les organisations internationales trouvent place dans cette dix-septième édition : l'éditeur précise qu'il serait irréaliste de prétendre toutes les réunir, mais il en présente huit mille deux cents, classées par sujet, par région, sous leur nom anglais et français, selon la localisation de leur siège, leur sigle. On peut aussi trouver la fonction des principaux responsables, et quelques brèves études plus générales. (Union des Associations internationales, Bruxelles.)
- **THE MIDDLE EAST AND NORTH AFRICA, 1978-1979** : vingt-cinquième édition d'un annuaire qui brosse un tableau économique, social et politique du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord. Neuf cent cinquante pages où se répartissent des analyses globales et détaillées sur la région dans son ensemble, ses organisations, ses personnalités, les divers pays qui la composent, à travers une présentation géographique, historique et économique. Des statistiques, des cartes et des bibliographies viennent en compléter la description.

  Le même souci de l'information à la fois précise et utile se retrouve dans deux autres volumes, l'un sur l'Afrique noire — **Africa, South of the Sahara, 1978-1979**, — l'autre sur l'Extrême-Orient — **The Far East and Australasia, 1978-1979**. (Europa publications, Londres, 1979 ; prix respectifs : 22,50, 25 et 33 livres.)
- **ASIA 1979 YEARBOOK** : la situation économique et politique de l'Asie, d'abord envisagée dans son ensemble, est détaillée *pays par pays et fondée* sur une solide information. Le monde économique trouvera un instrument correspondant à ses besoins. (*Far eastern economic review*, Hongkong, 1979.)





Sociobiologie et politique

Une « science » à l'heure de l'austérité

Par PIERRE DOMMERGUES

La sociobiologie est une discipline nouvelle qui se propose de combler le fossé entre les deux cultures — scientifique et humaine — et d'associer les sciences de la nature (la biologie en particulier) aux sciences sociales (anthropologie, sociologie, histoire, politique, etc.). L'objectif est l'extension de la biologie et de la théorie de l'évolution à l'organisation des sociétés. Le champ d'étude est le comportement social de l'homme. Au cœur du débat, une série de questions : quel est — dans le comportement social de l'homme — la part des facteurs « externes » (le milieu) et des facteurs « internes » (l'hérédité) ? La part de la nature et celle de la culture ? La part de la détermination et celle du libre arbitre ?

Vieux problèmes, dira-t-on, depuis longtemps réglés par le darwinisme. Mais peut-on parler d'une simple actualisation de la théorie de l'évolution et de la priorité du génétique lorsqu'il s'agit du comportement humain ? Au moment où les gouvernements occidentaux déplorent les excès démocratiques des années 60, grande est la responsabilité d'une « science » qui considère la liberté non comme un droit fondamental, mais comme le produit de l'évolution génétique. A l'époque *où des idéologues cherchent à légitimer le* nouvel âge de l'austérité, graves sont les conclusions des « scientifiques » qui définissent les « contraintes génétiques » de l'homme social. Et lorsqu'il devient nécessaire de justifier une nouvelle distribution de l'inégalité, quelle n'est pas l'ambiguïté d'une théorie qui présente l'inégalité comme un aspect de la diversité génétique des individus...

Depuis quatre ou cinq ans, la sociobiologie est aux Etats-Unis l'occasion de débats passionnés qui atteignent le grand public à la suite de dossiers publiés par Time, Newsweek et Business Week (1). Dans la droite traditionnelle, on s'inquiète de la remise en question de concepts reçus (l'honneur), de valeurs (l'altruisme) et surtout de la croyance religieuse présentée comme une prédisposi*tion génétique. A gauche, on craint que ces* théories ne servent d'alibi pour le renforcement de la hiérarchie et de l' « ordre naturel ». Seuls les conservateurs semblent satisfaits : la concurrence est au centre de toute activité humaine — économique mais aussi psychologique, politique et sociale. Les « nouveaux rationalistes » espèrent que l'on pourra « prédire le comportement statistique des sociétés humaines lorsqu'on aura assez de connaissances sur la nature humaine, l'histoire des sociétés et leur milieu physique ».

AINSI parle Edward Wilson, le chef de file de la sociobiologie américaine, dans l'Humaine Nature, son troisième ouvrage, le premier à être traduit en France (2). Pour le professeur de Harvard, la sociobiologie est une science interdisciplinaire qui incorpore l'éthologie (l'étude du comportement), l'écologie (celle des relations des organismes avec le milieu) et la génétique. Parmi les postulats de Wilson : « Les réponses émotionnelles humaines et les pratiques morales plus générales fondées sur elles ont été programmées en grande partie par sélection naturelle pendant des milliers de génération. » Et encore : « L'esprit humain est un appareil de survie individuelle et de reproduction spécifique, et la raison n'est qu'une des techniques variées auquel il recourt. (...) *L'idéologie se soumet à ses maîtres cachés,* les gènes. »

Ces affirmations amènent Wilson à se poser deux séries de questions qu'il qualifie de « dilemmes ». Premier dilemme : puisque « notre espèce n'a aucun objectif en dehors de sa propre nature biologique » et que l'on assiste à la « disparition rapide des buts transcendantaux », ne convient-il pas de jeter les bases d'une nouvelle morale ? Mais alors — second dilemme — comment choisir *entre les prémisses morales inhérentes* à la nature biologique de l'homme ? Lesquelles encourager ? Lesquelles contourner ? Lesquelles *sublimer* ? « Ces guides, affirme Wilson, sont au cœur même de l'humanité. Ce sont eux et non la croyance en une particularité spirituelle qui nous distinguent des calculateurs électroniques. Planifier notre destinée signifie que nous devons passer du contrôle automatique fondé sur nos propres caractères biologiques à une conduite précise fondée sur la connaissance biologique. »

Wilson se veut un des sociobiologistes les plus modérés. Plutôt que de caractères acquis, il parle d' « aptitudes à développer un certain éventail de caractères ». Il célèbre la différence homosexuelle. Il souligne la résistance historique de la nature humaine à toute forme d'esclavage. En ce qui concerne l'agression, il évite les simplifications d'un Lorenz qui identifie violence animale et humaine. Pour Wilson, l'agression est la rencontre de trois forces : une prédisposition génétique, des nécessités imposées par le milieu propre à la société, l'histoire intérieure du groupe qui oriente cette évolution vers l'adoption d'une innovation culturelle plutôt qu'une autre.

Mais c'est toujours le génétique qui l'emporte. « Les gènes, écrit-il, tiennent la culture en laisse. » La sexualité ne sert ni la reproduction ni le plaisir, mais la cohérence sociale. Et elle repose sur l'inégalité des partenaires. Les différences de morphologie et de tempérament entre hommes et femmes ont été amplifiées par la culture pour aboutir à la domination universelle du mâle. Les trois quarts des sociétés humaines autorisent la polygamie et la plupart encouragent cette pratique par la loi et la coutume. Par contre, les femmes bénéficient de l'hypergamie, pratique qui entraîne pour elles une ascension dans l'échelle sociale. Pour Wilson, ces deux stratégies sont essentiellement complémentaires.

L'ESPRIT, la justice, la morale, la religion — la transcendance, — tout cela n'a d'autre fonction que d'assurer « la permanence du matériel *génétique humain* ». « L'espoir » — tel est le titre du dernier chapitre, — c'est une nouvelle morale (car on ne peut éviter cette prédisposition) qui se fonde sur la biologie et peut « identifier et mesurer les contraintes qui influent sur les décisions des philosophes moralistes ». L'espoir, c'est une nouvelle mythologie (car on ne peut atteindre la rationalité parfaite) qui se nomme « l'épopée de l'évolution ». L'espoir, c'est la possibilité un jour de « modifier les complexes génétiques par ingénierie moléculaire et sélection rapide par clonage ». Et pourquoi pas, à partir de là, établir de nouveaux rapports sociaux...

S'il est vrai, comme le suggère Yves Christen dans un ouvrage de vulgarisation riche en informations, mais trop peu critique, que nous vivons à l'Heure de la sociobiologie (3), il est urgent de lire le livre de Wilson et de l'examiner avec soin. Wilson est un de ces scientifiques qui se réclament de l'objectivité *et qui pourtant s'installent dans l'hypothé*tique. C'est à partir d'une impressionnante série de « si » que s'élabore sa théorie. Wilson *admet que parmi ses « explorations sociobio*logiques approfondies, quelques-unes sont vraiment dignes de confiance, d'autres franchement spéculatives ». Le « nouveau matérialisme scientifique » prôné par l'auteur de l'Humaine Nature semble souvent reposer sur des notions comme la propension à l'endoctrinement, concept peu scientifique — l'endoctrinement de l'un pouvant être la sagesse de l'autre. Enfin, Wilson, qui prétend respecter l'équilibre entre facteurs bio*logiques et facteurs culturels, établit en fait* un rapport de causalité qui fait de la génétique la structure, et de la culture une simple superstructure. En se *situant* délibérément en dehors de la dialectique et au-delà de l'histoire, dans un universalisme qui transcende les *divisions* habituelles de droite ou de gauche, Edward Wilson participe au vaste mouvement de la nouvelle rationalité qui cherche à imposer un ordre nouveau dans le domaine judiciaire, politique, social et idéologique.

(1) *Cf. en particulier Time*, 18 avril et 1er août 1977, et *Business Week*, 10 avril 1978.

(2) Edward O. Wilson, *The Insect Societies*, Harvard University Press, Cambridge, Mass. 1971 ; *Socio-biology : the New Synthesis*, Harvard U.P., 1975 ; *On Human Nature*, Harvard U.P., 1978, traduction française, *l'Humaine nature*, Stock, 320 pages, 1979.

(3) Yves Christen, *l'Heure de la sociobiologie*, Albin Michel, 224 pages, 1979.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET NOUVEAUX GOUVERNEMENTS

COMORES
(28 décembre 1978)

Premier ministre : *M. Salim Ben Ali ; ministre d'Etat chargé de la justice*, des affaires islamiques et religieuses, des transports, du tourisme et du commerce extérieur : *M. Abdellah Mohamed ;* ministre des affaires étrangères et de la coopération : *M. Ali Mroudjae ;* finances, économie et plan : *M. Said Kafe ;* production et industries agricoles : *M. Mouhtar Ahmed Charif ;* fonction publique et réglementation du travail : *M. Abdou Moustakim ;* équipement et environnement : *M. Othman Ibn Affane ;* affaires sociales : *M. Mtara Maecha.*

FINLANDE
(Elections législat. des 18 et 19 mars 1979)

Nombre d'électeurs inscrits : 3 858 553 ; votants : 2 906 066, soit 75,3 % ; suffrages valablement exprimés : 2 894 446 ; bulletins nuls : 11 620.

Répartition des voix et des sièges entre les différents partis : parti social-démocrate : 691 512 voix, 52 sièges ; coalition nationale (conservateurs) : 626 764 voix, 47 sièges ; Union démocratique du peuple finlandais : 518 045 voix, 35 sièges ; *Parti* centriste : 500 478 voix, 36 sièges ; Union chrétienne : 138 244 voix, 9 sièges ; Parti rural : 132 457 voix, 7 *sièges ; Parti suédois* : 122 418 voix, 10 sièges ; Parti libéral : 106 560 voix, 4 sièges ; Parti constitutionnel : 34 958 voix ; *Unité du peuple* finlandais : 9 316 voix ; Parti socialiste ouvrier : 2 955 voix ; Entrepreneurs : 1 233 voix ; divers : 9 506.

GRANDE-BRETAGNE
(5 mai 1979)

Premier ministre : *Mme Margaret Thatcher ;* lord chancelier (justice et *Chambre des lords) : lord Failsham of Saint Marylebone ;* chancelier de l'Echiquier : *M. Geoffrey Howe ;* lord président du conseil : *lord Soames ;* lord du sceau privé : *M. Jan Gilmour ;* chancelier du duché de Lancastre : M. Norman St. John-Stevas ; trésorier-payeur général : *M. Angus Maude ;* ministre de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation : *M. Peter Walker.*

Secrétaires d'Etat : *M. William Whitelaw* (intérieur) ; *lord Carrington* (affaires étrangères, Commonwealth, développement des territoires d'Outre-mer) ; *MM. Keith Joseph* (industrie) ; *Francis Pym* (défense) ; *James Prior* (travail) ; *Michael Heseltine* (environnement), *George Younger* (affaires écossaises) ; *Nicholas Edwards* (affaires du pays de Galles) ; *Humphrey Atkins* (affaires de l'Irlande du Nord) ; *Patrick Jenkin* (affaires sociales) ; *John Nott* (commerce) ; *David Howell* (énergie) ; *Mark Carlisle* (éducation et sciences) ; *John Biffen* (Trésor).

Ministres n'appartenant pas au cabinet : *MM. Norman Fowler* (ministre des transports) ; *Michael Jopling* (sous-secrétaire d'Etat au Trésor) ; *Michael Havers* (ministre chargé des affaires de la justice) ; *Ian Percival* (adjoint au ministre chargé des affaires de la justice) ; *Tom King* (ministre d'Etat à l'environnement et aux pouvoirs locaux) ; *Sally Oppenheim* (ministre d'Etat au commerce et à la consommation).

GRENADE
(Mars 1979)

Premier ministre, ministre des affaires étrangères, de l'intérieur, de l'information, de la culture, de la sécurité nationale et des affaires de Carriacou (Ile Grenadine) : *M. Maurice Bishop ; ministre des finances*, du commerce, de l'industrie et du plan : *M. Bernard Coard ;* agriculture, *tourisme et pêches : M. Unison Whiteman ;* communications, travaux publics et travail : *M. Selwyn Strachan ;* santé et logement : *M. Norris Bain ;* éducation, jeunesse et affaires sociales (développement communautaire, coopératives et sport) : *M. George Louison ;* justice : *M. Kenwrick Radix.*

KENYA
(Octobre 1978)

Président de la République et commandant en chef des forces armées : *M. Daniel Arap Moi ;* vice-président et ministre des finances, directeur des entreprises d'Etat : *M. Mwai Kibaki ;* ministre du travail : *M. James Nyamweya ;* ressources hydrauliques : *Dr Gikonyo Kiano ;* défense : *M. James Gichuru ;* agriculture : *M. J.-J. Nyagah ;* avocat du gouvernement : *M. Charles Njonjo ;* logement et services sociaux : *M. Zachary Onyonka ;* éducation : *M. Taaitta Toweett ;* information et radiodiffusion : *M. D.-M. Mutinda ;* tourisme et faune : *M. Matthew Ogutu ;* intérieur : *M. S.-S. Olottipitip ;* ressources naturelles : *M. Mbiyu Koinange ;* terres et colonisation : *M. Jackson Angame ;* santé : *M. James Osogo ;* énergie et transports : *M. I.-O. Okero ;* gouvernement local : *M. Robert Matano ;* affaires étrangères : *M. Munyua Waiyaki ;* commerce et industrie : *M. Eliud Mwamunga ;* travaux publics : *M. Nathan Munoki ;* développement des coopératives : *M. Paul Ngei ;* plan et biens publics : *M. Robert J. Ouko.*

LUXEMBOURG
(Elections législatives du 10 juin 1979)

Nombre de votants : 188 909 voix, soit 88,9 % des inscrits ; nombre de suffrages valablement exprimés : 175 808 voix, soit 93,06 %.

Répartition des voix et des sièges entre les différents partis : parti chrétien-social : 1 049 390 voix, 24 sièges ; parti ouvrier socialiste : 737 863 voix, 14 sièges ; parti démocratique : 648 404 voix, 15 sièges ; parti social-démocrate : 181 805 voix, 2 sièges ; parti communiste : 177 286 voix, 2 sièges ; parti des entrôlés de force : 135 360 voix, 1 siège ; liste Jean Gremling-*socialistes indépendants : 86 909 voix*, 1 siège ; Alternativ Lëscht-Wiert Iech : 30 289 voix ; ligue communiste révolutionnaire : 6 985 voix ; libéral partei : 8 133 voix ; club des indépendants : 849 voix.

PEROU
(Février 1979)

Premier ministre et ministre de la guerre : *général Pedro Richter Prada ;* ministre de la marine : *vice-amiral Carlos Tirado Alcorta ;* aviation : *général Luis Galindo Chapman ;* économie et finances : *M. Javier Silva Ruete ;* affaires étrangères : *M. Carlos Garcia Bedoya ;* agriculture et alimentation : *général Luis Arbulu Ibanez ;* éducation : *général José Guabloche Rodriguez ;* énergie et mines : *général Juan Sanchez Gonzales ;* industrie, tourisme, commerce et intégration (Pacte andin) : *colonel Ramiro del Carpio Benavente ;* intérieur : *général Fernando Velit Sabattini ;* transports et communications : *général Elivio Vannini Chumpitazi ;* pêches : *contre-amiral A.-P. Jorge Villalobos Urquiaga ;* logement et urbanisme : *général César Rosas Cresto ;* santé : *général Eduardo Rivasplata Hurtado ;* travail : *lieutenant général José Garcia Calderon Koechlin.*

[*Le 24 juillet dernier, à l'issue d'un* remaniement ministériel, les ministres de l'agriculture et de l'alimentation, des transports et communications, du travail ont été remplacés par les généraux Carlos Gamarra Perez Egana, José Soriano Morgan et Javier *Elias* Vargas.]

THAILANDE
(24 mai 1979)

Premier ministre : *général Kriangsak Chomanan ;* vice-premiers ministres : *général Dawee Chullasapya, général Serm Na Nakorn, M. Sompob Hotrakitya.*

Ministres attachés au bureau du premier ministre : *M. Boonyong Watanapong ; M. Sawasdi Khamprakob ; général Chalermchai Charuvasr ; général Siddhi Savetsila ; M. Kasame Chatikavanij ; M. Prida Karnasut ; général Yose Devahasdin Na Ayudhaya ; M. Boonying Nandhabiwat ; M. Pramuen Gullamart ; général Porn Dhanabhumi.*

Ministre de la défense : *général Prem Tinasulanonda ;* vice-ministres de la défense : *amiral Kawee Singha* et *général Panieng Kantarat ;* finances : *général Kriangsak Chomanan ;* vice-ministres des finances : *M. Chanchai Leetavorn* et *Suthee Singhasaneh ;* affaires étrangères : *M. Upadit Pachariyangkun ;* vice-ministre des affaires étrangères : *M. Arun Panupong ;* agriculture et coopératives : *général Kriangsak Chomanan ;* vice-ministres de l'agriculture et des coopératives : *MM. Wongse Polnikorn, Arporna Sribhibhadh, Sanga Kittikachorn, Rapee Sagarik ;* communications : *M. Somporn Punyagupta ;* vice-ministres des communications : *général Prasong Kunadilok* et *amiral Amorn Sirigaya ;* commerce : *M. Ob Vasuratna ;* vice-ministre du commerce : *M. Prok Amaranand ;* intérieur : *général Lek Naeomali ;* vice-ministres de l'intérieur : *MM. Damri Noimanee, Prathuang Kirtiputra, Chumpol Lohachala ;* justice : *M. Sutham Patrakom ;* sciences, technologie et énergie : *M. Choop Karnjanaprakorn ;* éducation : *M. Kaw Sawasdi Panich ;* vice-ministre de l'éducation : *Mme Yupha Udomsakdi ;* santé publique : *M. Bunsom Martin ;* vice-ministre de la santé publique : *M. Krasae Chanawongse ;* industrie : *M. Prasit Narongdej ;* vice-ministre de l'industrie : *M. Wiriyawit ;* ministre responsable du bureau de l'Université : *M. Kasem Suwanagul.*

VENEZUELA
(Elections législatives du 3 décembre 1978)

Nombre d'électeurs inscrits : 6 223 903 voix ; nombre de votants : 5 437 036 voix, soit 87,52 % ; nombre de suffrages valablement exprimés : 5 282 977 ; bulletins nuls : 154 059.

Répartition des voix et des sièges entre les différents partis :

Parti social chrétien (COPEI) : 2 103 044 *voix, soit 39,72 %, 88 sièges ; Parti social*-démocrate action démocratique (A.D.) : 2 096 512 voix, soit 39,70 %, 88 sièges ; Mouvement pour le socialisme (MAS) : 325 328 voix, soit 6,08 %, 4 sièges ; Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR) : 129 915 voix, soit 2,33 %, 3 sièges ; Mouvement électoral du peuple (MEP) : 117 456 voix, soit 2,20 %, 3 sièges ; Union républicaine démocratique (U.R.D.) : 88 807 voix, soit 1,70 %, 3 sièges ; Cause commune : 85 421 voix, soit 1,65 % ; Mouvement d'intégrité nationale (MIN) : 83 700 voix, soit 1,60 % ; Parti communiste du Venezuela (P.C.V.) : 55 168 voix, soit 1,04 %, 1 siège ; Avant-garde unitaire communiste (VUC) : 46 547 voix, soit 0,87 %, 1 siège ; Ligue socialiste (L.S.) : 30 191 voix, soit 0,57 %, 1 siège.

ZAIRE
(Conseil exécutif formé le 6 mars 1979)

Président-fondateur du Mouvement populaire de la Révolution, président de la République : *M. Mobutu Sese Seko.*

Premier commissaire d'Etat : *M. Bobolik o Lokonga.* Commissaires d'Etat : *MM. Nguza Karl-I-Bond* (affaires étrangères et coopération internationale) ; *Mafema Nga Zeng* (administration du territoire) ; *Engulu Baangampongo* (agriculture et développement) ; *Lessendjina Kiaba Lema* (environnement, conservation de la nature et tourisme) ; *Umbadi-Lutete* (orientation nationale, culture et arts) ; *Bofossa w'amb'ea Nkoso* (finances) ; *Nyembo Shabani* (portefeuille) ; *Kiakwama Kia Kiziki* (économie nationale, industrie et commerce) ; *Mbala Mbabu* (mines) ; *Mozagba Ngbuka* (énergie) ; *Mushobekwa Kalimba* (travaux publics et aménagement du territoire) ; *Kawata Bwalum* (transports et communications) ; *Mulumba Lukoji* (affaires foncières) ; *Mungul Diaka* (enseignement supérieur et recherche scientifique) ; *Tshisungu Lubambu* (santé publique) ; *Atiwiya Masikita* (travail, prévoyance sociale) ; *Wabali* (postes et télécommunications) ; *Kibassa Maliba (sports et loisirs).*

Calendrier des fêtes nationales

16-31 AOUT	
17 GABON	Fête de l'indépendance
17 INDONESIE	Ann. de l'indépendance
19 AFGHANISTAN	Fête nationale
23 ROUMANIE	Fête nationale
25 URUGUAY	Fête de l'indépendance
31 MALAISIE	Fête de l'indépendance
31 TRINITE-ET-TOBAGO	Fête de l'indépendance
1er-15 SEPTEMBRE	
1er LIBYE	Fête nationale
2 REP. SOCIAL. DU VIETNAM	Fête nationale
3 SAINT-MARIN	Fête nationale
3 QATAR	Fête nationale
6 SWAZILAND	Fête nationale
7 BRESIL	Fête de l'indépendance
9 BULGARIE	Fête nationale
12 ETHIOPIE	Fête nationale
15 COSTA-RICA	Fête nationale
15 EL SALVADOR	Fête de l'indépendance
15 GUATEMALA	Fête de l'indépendance
15 HONDURAS	Fête de l'indépendance
15 NICARAGUA	Fête de l'indépendance

Le carnet des ambassades

● A l'occasion de la fête nationale, l'ambassadeur du Burundi et Mme Gérard Wakarerwa ont offert une réception le 2 juillet.

● M. Gérard Pelletier, ambassadeur du Canada, a donné une réception le 3 juillet à l'occasion de la fête nationale.

● A l'occasion de leur départ, l'ambassadeur d'Israël et Mme Mordechaï Gazit ont offert une réception le 3 juillet dans les salons de l'ambassade.

● L'ambassadeur des Etats-Unis et Mme Hartman ont donné une réception le 4 juillet à l'occasion de la fête de l'indépendance.

● M. Katsuichi Ikawa, ambassadeur du Japon, a donné une réception le 5 juillet.

● A l'occasion de la fête nationale, l'ambassadeur du Venezuela et Mme Rivero ont offert une réception le 5 juillet.

● A l'occasion de leur départ, l'ambassadeur de Grèce et *Mme Dimitri Papaioannou* ont offert une réception le 10 juillet.

● M. Stepan Tchervonenko, ambassadeur de l'U.R.S.S., a donné un cocktail le 12 juillet à l'occasion du concert donné par M. Sviatoslav Richter.

● L'ambassadeur de la République arabe d'Egypte et Mme Mohamed Hafez Ismail ont donné une réception le 23 juillet à l'occasion du vingt-septième anniversaire de la révolution.

● A l'ocasion de la fête nationale, l'ambassadeur de la République populaire de Pologne et Mme Tadeusz Olechowski ont offert une réception le 23 juillet.

● A l'occasion du cinquante-deuxième anniversaire de la fondation de l'armée populaire de libération de la Chine, l'attaché militaire, naval et de l'air de la République populaire de Chine, M. Shih Hsin-jen, a offert une réception le 31 juillet.

● Auteur de plusieurs articles consacrés au rôle des grandes firmes d'agrobusiness, notre ami Erich Jacoby est mort à l'âge de soixante-seize ans. Syndicaliste et avocat d'origine allemande, il avait fui le nazisme pour vivre aux Philippines pendant la guerre, puis aux Etats-Unis où il publia en 1947 son ouvrage majeur, Agrarian Unrest in Southeast Asia. Après avoir travaillé pendant seize ans à Rome pour la F.A.O., comme directeur de la section chargée des réformes agraires, il s'était, grâce à Gunnar Myrdal, installé en Suède où il consacrait toute son activité au sort des paysans et travailleurs agricoles du tiers-monde. Ses recherches l'avaient conduit à prendre des positions courageuses que le Monde diplomatique était heureux d'accueillir dans ses colonnes. Ses nombreux amis n'oublieront pas son importante contribution à un combat essentiel.

L'ACTIVITÉ DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

ONU

Le Conseil de sécurité demande la cessation de la construction de colonies israéliennes dans les territoires occupés

LE Conseil de sécurité des Nations unies s'est prononcé le 20 juillet sur la politique israélienne concernant les territoires arabes depuis la guerre de 1967, y compris Jérusalem, et plus particulièrement de l'implantation de colonies juives qui avait fait l'objet d'un rapport de sa commission spéciale d'enquête. Par quatorze voix contre zéro et avec une abstention (Etats-Unis), le Conseil a adopté une résolution demandant *« au gouvernement et au peuple d'Israël de cesser d'urgence d'établir, édifier et planifier des colonies dans les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem »*.

La commission chargée d'examiner la situation dans ces régions a été priée de *« suivre de près l'application de la présente résolution »* et de faire rapport au conseil avant le 1er novembre prochain.

Le mandat de la force d'urgence dans le Sinaï n'est pas renouvelé

Le mandat de la Force d'urgence des Nations unies (FUNU), créée en 1973 pour séparer les armées égyptienne et israélienne dans le Sinaï, est arrivé à expiration le 24 et n'a pas été renouvelé. Ainsi en a décidé le Conseil de sécurité, réuni à huis clos le 24 juillet. Après le départ des quatre mille « casques bleus », des observateurs militaires de l'Organisation de surveillance de la trêve (ONUST) demeureront sur place, selon un accord unanime du conseil de sécurité.

La conférence de Genève sur les réfugiés d'Indochine

Soixante-cinq pays ont participé, les 20 et 21 juillet, à la conférence organisée à Genève, par les Nations unies pour traiter du sort des réfugiés et personnes déplacées en Asie du Sud-Est. Dressant le bilan des travaux dans une conférence de presse donnée le 21 au soir, M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU, s'est félicité que des résultats *« tangibles et immédiats »* aient été obtenus en ce qui concerne les lieux de réinstallation et les contributions financières. Faisant remarquer que les problèmes à résoudre dépassaient toutefois ce simple aspect, le secrétaire général a souhaité qu'un plan d'action soit mis en œuvre en observant certains des principes formulés au cours de la conférence quant au rôle et responsabilités des pays d'origine, de premier accueil et d'hébergement définitif.

Le secrétaire général a aussi fait état de l'accord qui s'est dégagé entre le haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.) et le gouvernement du Vietnam pour assurer dans l'ordre les départs de ceux qui souhaitent rejoindre des parents à l'étranger. [illegible] un autre résultat essentiel concer[illegible] l'établissement de centres de transit. Le principal point de sa déclaration concerne toutefois l'annonce de la volonté manifestée par le Vietnam de *« faire tout son possible pour arrêter les départs illégaux »*. En même temps, le gouvernement de Hanoï a donné l'assurance qu'il coopérera avec le H.C.R. pour élargir le champ du programme en sept points récemment conclu avec lui pour faciliter les départs dans l'ordre et la sécurité.

M. Poul Hartling, haut commissaire pour les réfugiés, a annoncé quant à lui que les nouvelles offres de contribution totalisaient 160 millions de dollars en espèces et en nature, et que, à l'issue de cette réunion, le nombre des places offertes aux réfugiés indochinois à l'étranger était passé de 125 000 à la fin de mai à 260 000. Mention spéciale a été faite des efforts annoncés par les Philippines et le Japon.

PLAINTE DU MAROC. — *Le Conseil de sécurité a décidé, le 25 juin, d'ajourner l'examen de la plainte marocaine à propos du Sahara occidental dont il avait été saisi le 13. Le délégué de Rabat lui avait, en effet, fait savoir que le chef d'Etat du Soudan, le maréchal Nemeiry (qui est aussi président en exercice de l'O.U.A.), étant intervenu auprès du roi du Maroc, celui-ci demandait au Conseil de sécurité de surseoir à statuer.*

DROITS DES PALESTINIENS. — *Le Conseil de sécurité s'est réuni le 29 juin pour reprendre l'examen des recommandations du comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Ces recommandations prévoient, notamment, la réintégration en deux étapes des Palestiniens dans leurs foyers et la création d'une entité palestinienne indépendante.*

PRATIQUES ISRAELIENNES DANS LES TERRITOIRES OCCUPES. — *Le comité chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes dans les territoires occupés a terminé ses travaux le 28 juin. Le comité a procédé, en particulier, à l'audition de seize anciens détenus faisant partie du groupe de prisonniers libérés par Israël en échange d'un pilote israélien en mars dernier. On sait que le comité ne peut se rendre dans les territoires occupés, par suite du refus du gouvernement d'Israël.*

APARTHEID. — *Le comité spécial contre l'apartheid a élu, le 29 juin, à sa présidence, M. Blessing A. Clark, délégué permanent du Nigéria à l'ONU, en remplacement de M. Leslie O. Harriman, qui représentait également le Nigéria auprès des Nations unies.*

DECOLONISATION. — *A la fin de juin, le comité de la décolonisation a adopté quatre rapports sur les îles Gilbert, Pitcairn, Sainte-Hélène et Tokelaou. Il a également décidé d'envoyer une mission à Guam.*

A propos des îles Gilbert qui devaient accéder à l'indépendance, le 12 juillet, sous le nom d'Etat de Kiribati, le comité a attiré l'attention sur les problèmes restant à régler quant au sort de la communauté des Banabans. Il demandait, en particulier, une diversification de l'économie des îles Gilbert, « compte tenu de l'épuisement imminent des gisements de phosphate de Banaba ». *Le gouvernement britannique a promis une aide de près de 20 millions de livres jusqu'au 31 décembre 1982.*

DESARMEMENT. — *Le comité du désarmement, réuni à Genève, a commencé, le 3 juillet, l'examen de la question de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. Il était saisi à ce propos d'un document de fond émanant des pays de l'Europe de l'Est et demandant des négociations sur l'arrêt de la production d'armes nucléaires et la destruction complète des stocks existant, première étape d'un désarmement nucléaire complet.*

Le comité a aussi été saisi d'un projet conjoint (Etats-Unis-U.R.S.S.) d'interdiction des armes radiologiques.

ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE. — *Le comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a terminé sa vingt-deuxième session le 3 juillet. Le rapport adopté à l'intention de l'Assemblée générale comprend, en annexe, un projet d'accord régissant les activités des Etats sur la lune et les autres corps célestes sur lequel l'Assemblée générale aura à se prononcer lors de sa prochaine session. Les autres sections du rapport portent sur la télé-observation de la terre par satellite, la télévision directe par satellite, la définition ou délimitation de l'espace extra-atmosphérique et l'orbite des satellites géostationnaires.*

NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES A VOCATION MONDIALE

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL. — *Le Conseil économique et social des Nations unies a tenu sa deuxième session de 1979 à Genève, du 4 juillet au 3 août. On trouvera un bref résumé de ses travaux dans le prochain numéro.*

SCIENCE ET TECHNIQUE. — *Le comité préparatoire de la conférence des Nations unies sur la science et la technique au service du développement a déterminé en juillet sa cinquième session, qui s'était ouverte le 25 juin. Il a mis au point un projet de « Programme d'action » à l'intention de la conférence qui doit se réunir ce mois-ci.*

OCEAN INDIEN. — *La conférence des Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien s'est réunie le mois dernier. Ses travaux ont porté principalement sur les moyens de réaliser l'objectif de la déclaration de l'Assemblée générale de 1971 faisant de l'océan Indien une zone de paix.*

DROIT DE LA MER. — *La troisième conférence des Nations unies sur le droit de la mer a entamé, le 19 juillet à New-York, les travaux de sa huitième session, qui doivent durer jusqu'au 24 août. Ses discussions se fonderont sur le texte de négociation révisé établi à l'issue de la précédente session qui s'était tenue au printemps à Genève.*

CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION. — *Le conseil mondial de l'alimentation a siégé du 4 au 6 juillet pour préparer sa cinquième session ministérielle qui aura lieu à Ottawa du 4 au 7 septembre. L'accroissement de la production alimentaire, la sécurité alimentaire mondiale et l'amélioration de la distribution des ressources sont les principaux thèmes de l'ordre du jour.*

INFORMATION. — *Le comité chargé de réexaminer les politiques et activités de l'ONU dans le domaine de l'information a décidé, le 6 juillet, d'établir un groupe de travail ad hoc chargé de procéder à une analyse des activités du département de l'information et autres services pertinents du secrétariat. Il doit aussi émettre des suggestions pour améliorer les activités et programmes du système de l'ONU dans le domaine de l'information.*

ENVIRONNEMENT. — *Des experts de la plupart des dix-huit gouvernements de pays méditerranéens et de la C.E.E. sont parvenus, le 29 juin à Genève, à un accord sur le texte d'un futur traité destiné à contrôler la pollution d'origine tellurique en Méditerranée.*

REFUGIES. — *Le 6 juillet, le haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés estimait à cent dix mille le nombre des Nicaraguayens qui avaient fui leur pays, depuis septembre 1978, en direction du Honduras et du Costa-Rica en particulier. Le H.C.R. a accordé des aides à ces deux pays pour contribuer à secourir ces réfugiés.*

ENFANCE. — *Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (FISE ou UNICEF) a annoncé, le 26 juin, l'affectation de 200 000 dollars, à l'aide du fonds spécial de secours, à des opérations en faveur des mères et enfants réfugiés du Kampuchea en Thaïlande. Soixante mille dollars ont, en outre, été prélevés sur le fonds de secours pour aider à la réinstallation de mères et enfants thaïlandais évacués des régions frontalières.*

— Le 27 juin, l'UNICEF a dégagé 30 000 dollars de crédit pour secourir les victimes des inondations récentes en Jamaïque.

● COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE. — *Un séminaire sur les procédures de recours ouvertes aux personnes victimes d'actes de discrimination raciale a été organisé à Genève du 9 au 20 juillet par les soins de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe, dans le cadre de la Décennie de lutte contre le racisme et la discrimination raciale.*

F.A.O.

Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural

LA conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, organisée par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.), s'est tenue à Rome du 12 au 20 juillet, avec la participation des représentants de cent quarante-cinq pays. Deux chefs d'Etat, les présidents Julius Nyerere (Tanzanie) et Ziaur Rahman (Bangladesh) ont assisté à la conférence.

Dans son discours inaugural, prononcé devant les quelque mille délégués, M. Edouard Saouma, directeur général de la F.A.O., a déclaré que les problèmes de développement rural sont « planétaires » et que leur solution implique une réforme des institutions rurales, un réalignement des politiques nationales de développement et l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Il a réclamé une *« stratégie de développement s'attaquant à la pauvreté »*, avec *« une redistribution des revenus »* de façon à permettre aux masses rurales pauvres d'obtenir, par un travail rémunérateur, une part accrue du revenu national et de satisfaire leurs besoins essentiels.

La conférence a conclu ses travaux par l'adoption d'une déclaration de principe et d'un programme d'action aux niveau national et international pour s'attaquer à la pauvreté et au chômage des masses rurales.

CEREALES. — *Les perspectives mondiales pour le blé et les céréales secondaires se sont détériorées en juin, à la suite, notamment, d'une diminution de la production prévue pour les céréales de l'Union soviétique, signale le bulletin mensuel de la F.A.O.,* Perspectives de l'alimentation.

La détérioration des perspectives pour les récoltes de céréales, s'ajoutant à une forte demande à l'importation, a provoqué une brusque flambée des prix du blé et des céréales secondaires ; les frais de transport ont augmenté brusquement, eux aussi.

Sur la base de données recueillies jusqu'au 26 juin, la F.A.O. prévoyait une production mondiale de blé et de céréales secondaires, en 1979, de 1,115 milliard de tonnes (soit 17 millions de tonnes de moins que le chiffre estimé du mois précédent), et 75 millions de tonnes (soit 6 % de moins que le record de 1978).

Organisation internationale du travail

Les travaux de la conférence internationale

LA conférence internationale du travail, qui marquait le soixantième anniversaire de l'Organisation internationale du travail (O.I.T.), *s'est terminée le 27 juin après avoir adopté de* nouvelles normes visant à améliorer les conditions de travail des dockers et des transporteurs routiers, soit environ cinquante-six millions de travailleurs dans le monde.

Quelque mille sept cents délégués et conseillers techniques gouvernementaux, employeurs et travailleurs de cent trente-deux pays, ont participé à la conférence, qui a également pris des mesures destinées à assurer une application plus complète et plus universelle des conventions de l'O.I.T. en soulignant la nécessité de maintenir des procédures de contrôle efficaces. La conférence a également préparé de nouvelles normes, qui pourraient être adoptées l'an prochain, visant à assurer un meilleur traitement à quelque cinq cents millions de travailleurs âgés.

La conférence a réaffirmé la validité de la stratégie du développement adopté en 1976 par la conférence mondiale de l'emploi, stratégie qui tend à réduire et à éliminer la pauvreté par l'accroissement de l'emploi productif et la satisfaction des besoins essentiels de l'homme.

Deux groupes désavantagés de la société, les enfants au travail et les handicapés, ont fait l'objet de deux des cinq résolutions adoptées par la conférence ; les trois autres concernent l'utilisation de la langue arabe à l'O.I.T., le développement du programme de l'O.I.T. pour l'amélioration des relations professionnelles et les programmes de coopération technique de l'Organisation.

La conférence a adopté le budget de l'Organisation, dont le mont s'élève à 203,8 millions de dollars pour le biennium 1980-1981. Elle a approuvé un amendement de son règlement visant à introduire le vote au scrutin secret quand il est demandé par au moins quatre-vingt-dix délégués ou par le président d'un groupe, excepté sur les questions où une majorité des deux tiers est requise par la constitution.

Une commission de la conférence a poursuivi l'examen des questions relatives à la structure de l'Organisation, et la conférence a décidé de renouveler le mandat du groupe de travail sur la structure en vue d'aboutir à un accord et de soumettre un rapport final à la session de l'an prochain.

● AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE. — *Plus de quatre cents spécialistes orginaires de trente-trois pays ont pris part au colloque international sur l'évacuation des déchets radioactifs dans le sol, organisé par l'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.) et l'Agence de l'O.C.D.E. pour l'énergie nucléaire, en coopération avec le Service géologique finlandais d'Helsinki, du 2 au 6 juillet.*

Le colloque aura ainsi fourni l'occasion d'un échange d'informations sur les problèmes techniques, scientifiques et réglementaires liés aux différentes formes d'évacuation dans le sol pratiquées ou à l'étude dans de nombreux pays. L'accent a été mis sur les études concernant l'évacuation de déchets de haute activité et autres déchets contenant des éléments transuraniens dans des formations géologiques continentales profondes.

● ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE. — *Le huitième congrès météorologique mondial a décidé, le 25 mai, de décerner à M. D. A. Davies, secrétaire général sortant de l'Organisation météorologique mondiale (O.M.M.), le titre de « secrétaire général* emeritus *», à la fin de son mandat, le 31 décembre prochain. M. Davies, qui sera remplacé à ce poste, pour une période de quatre ans, par M. Aksel C. Wiin-Nielsen (Danemark), était secrétaire général de l'O.M.M. depuis vingt-quatre ans, ce qui constitue la plus longue période de service accomplie par le chef d'une organisation du système des Nations unies.*

● ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE. — *Quatre-vingts experts en statistiques sanitaires et en science de la population venant de trente pays ont participé, du 19 au 25 juin, à Mexico, à une réunion sur les facteurs socio-économiques qui déterminent la mortalité ou qui en découlent. Cette réunion était patronnée conjointement par l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.), l'Organisation des Nations unies et le gouvernement mexicain.*

— Une consultation informelle de l'O.M.S. sur la surveillance de la peste et la lutte contre cette maladie s'est tenue à Genève du 12 au 15 juin. Des experts de différents pays d'Afrique, des Amériques et d'Asie se sont rencontrés pour évaluer les tendances actuelles de l'incidence de la peste et sa répartition géographique et faire rapport à ce sujet. Le groupe a aussi effectué une mise à jour des méthodes de surveillance et de lutte.

— Une réunion du groupe d'experts régionaux sur les sciences de la communication pour la promotion de la santé s'est tenue à Brazzaville du 9 au 13 juillet (la première du genre en Afrique). Les participants ont présenté des recommandations au directeur régional sur les stratégies applicables à l'information et l'éducation populaire pour la santé dans les programmes prioritaires de l'O.M.S. ayant des implications d'ordre social.

● ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL. — *Le colloque sur les activités bancaires pour le développement dans les années 80, organisé du 11 au 13 juin à Zurich, par la Banque mondiale et l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), a réuni quelque trois cent cinquante cadres supérieurs de banques de développement, représentants de rang élevé d'institutions financières internationales et hauts fonctionnaires gouvernementaux de soixante-seize pays afin d'évaluer le rôle futur des nombreuses sociétés de financement du développement déjà créées ou en création dans la plupart des pays en voie de développement.*

Les débats ont porté principalement sur la situation des institutions de financement du développement, alors que sont mises au point de nouvelles politiques visant à accélérer l'industrialisation des pays en voie de développement.

— L'ONUDI a publié, le 18 mai dernier, un guide consacré à l'industrie électronique qui répertorie les sources d'information sur cette industrie à l'intention des pays en voie de développement.

● ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE. — *La trente-septième session de la Conférence internationale de l'éducation, qui coïncide avec le cinquantième anniversaire de la fondation du Bureau international de l'éducation (B.I.E.), a réuni, à Genève, du 5 au 14 juillet, quarante-trois ministres de l'éducation, des délégués de cent dix-huit pays et des observateurs de diverses organisations internationales ou non gouvernementales, ainsi que de l'O.L.P. Dès l'ouverture de la Conférence, M. Amadou Mahtar M'Bow, directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) — à laquelle le B.I.E. est rattaché depuis dix ans — a insisté non seulement sur le droit à l'éducation mais aussi sur le bien-être de l'enfant.*

La recherche de moyens tendant à généraliser le droit à l'éducation a aussi été le souci de tous les participants, d'autant plus que la situation, en ce domaine, demeure aussi déplorable que par le passé. Selon M. M'Bow, on peut craindre qu'en 1980 on ne compte dans le monde huit cent quatorze millions d'illettrés et cent trente millions d'enfants non scolarisés.

● UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS. — *Au cours de sa trente-quatrième session à Genève, du 4 au 21 juin, le conseil d'administration de l'Union internationale des télécommunications (U.I.T.) a passé en revue les activités de l'Union en 1978, examiné ses activités futures et approuvé le budget de l'U.I.T. pour 1980 (78 millions de francs suisses, soit un budget pratiquement identique à celui de 1979).*

Le conseil a fixé à quatre semaines la durée de la prochaine conférence de plénipotentiaires de l'U.I.T., qui doit se tenir à Nairobi en 1982, et a examiné les préparatifs de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications (C.A.M.R.), qui s'ouvrira le 24 septembre pour une période de dix semaines. Il a décidé, d'autre part, qu'il conviendrait de convoquer la première session d'une conférence administrative régionale de radiodiffusion à ondes hectométriques pour la Région 2 (les Amériques), à Buenos-Aires le 10 mars 1980, pour une durée de trois semaines.

Le conseil d'administration a pris acte des efforts déployés par l'U.I.T. en ce qui concerne la mise en œuvre d'activités pour la décennie des transports et communications en Afrique et en particulier des objectifs assignés à cette décennie, à savoir atteindre une densité de 1 % de postes téléphoniques en Afrique et développer les télécommunications dans les régions rurales. Le conseil a décidé de constituer un groupe de travail : « Avenir des activités de coopération technique de l'U.I.T. »

Le conseil a aussi annoncé l'attribution du premier Prix du centenaire de l'U.I.T. à Georges Valensi (France), pour la contribution exceptionnelle qu'il a apportée au développement des télécommunications internationales.

ORGANISMES FINANCIERS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Groupe de la Banque mondiale

Prêts de la Banque

LA Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) a accordé les prêts suivants :

— Algérie (25 juin) : 42 millions de dollars pour un projet de développement de l'industrie de la viande ;

— Colombie (25 juin) : 20 millions de dollars pour la réalisation d'un programme de crédit agricole ;

— El Salvador (25 juin) : 23,5 millions de dollars destinés à l'amélioration de l'enseignement ;

— Jamaïque (25 juin) : 16 millions de dollars pour un projet routier ;

— Paraguay (25 juin) : 39 millions de dollars apportés à un programme d'extension du réseau routier ;

— Inde (28 juin) : 250 millions de dollars pour la construction d'une usine de traitement d'engrais ;

— Turquie (28 juin) : deux prêts, dont le premier, d'un montant de 85 millions de dollars, financera un projet de stockage de grains, et le second, de 75 millions de dollars, la remise en état des ports ; d'autre part, le 16 juillet, ce pays a reçu un prêt de 60 millions de dollars rétrocédés à l'Industrial Development Bank of Turkey pour financer ses prêts et plus particulièrement les projets favorisant l'exportation ;

— Chypre (2 juillet) : 5 millions de dollars pour aider la Banque de développement de Chypre à alimenter en devises étrangères les entreprises des secteurs industriel et du tourisme ;

— Tanganyika Development Finance Company de Tanzanie (2 juillet) : 11 millions de dollars pour le financement de diverses opérations de prêts ;

— Tunisie (2 juillet) : 28,5 millions de dollars pour un programme de développement de l'industrie et de la pêche ;

— Mauritanie (13 juillet) : 60 millions de dollars pour le financement de la première phase d'un projet minier destiné à ouvrir deux nouveaux gisements de mineral de fer ;

— République de Corée (16 juillet) : 60 millions de dollars affectés à la Small and Medium Industry Bank pour couvrir les besoins en devises de cet organisme de financement.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT. — *L'Association internationale de développement (IDA), filiale de la Banque mondiale, a accordé, de son côté, des crédits aux pays et organismes suivants :*

— Madagascar (25 juin) : 24 millions de dollars pour la réalisation d'un programme de développement routier ;

— Népal (25 juin) : 11 millions de dollars pour le développement de la production agricole ;

— Bolivie (28 juin) : 7,5 millions de dollars destinés à financer un fonds national pour la recherche minière ; un second crédit de 9 millions de dollars, consenti le 16 juillet, pour la réalisation d'un projet d'extension des réseaux d'alimentation en eau et les systèmes d'égouts de la ville de Santa-Cruz ;

— Sri-Lanka (28 juin) : 16 millions de dollars pour financer des opérations en faveur des petites et moyennes entreprises ;

— Bangladesh (2 juillet) : 25 millions de dollars pour financer, en 1980, l'importation des engrais ; le 22 juin, ce pays avait déjà reçu un crédit de 22 millions de dollars pour l'amélioration des réseaux d'eau et des systèmes d'égouts à Dacca ;

— Togo (2 juillet) : 14 millions de dollars pour augmenter la production de café et de cacao ;

— Indonésie (16 juillet) : 12 millions de dollars pour un projet de développement rural à Yogyakarta, une des provinces les plus pauvres du pays ;

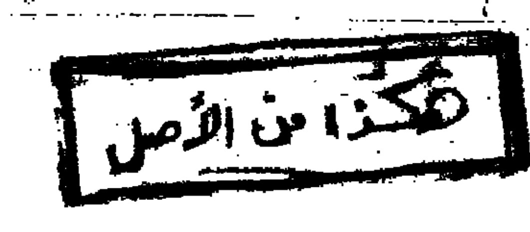
— Inde (16 juillet) : 250 millions de dollars pour aider l'Agricultural Refinance and Development Corporation à réaliser son programme biennal (1979-1981).

INVESTISSEMENTS DE LA S.F.I. — *Deux opérations de la Société financière internationale de développement (S.F.I.) ont été annoncées en juin :*

— Le 20 juin : financement du projet d'expansion de la Ceylon Synthetic Textile Mills au Sri-Lanka ; la participation de la S.F.I. a pris la forme d'une participation au capital de 440 000 dollars et d'un prêt de 3 075 000 dollars. Des investisseurs du Sri-Lanka et deux institutions européennes de développement se sont associés à ce projet.

— Le 25 juin : financement de l'expansion de la Panafrican Paper Mill au Kenya. Des institutions financières kényanes, étrangères et internationales ont participé à l'opération. La participation de la S.F.I. s'élève à 4 millions de dollars.

EMISSION D'OBLIGATIONS DE LA BIRD EN DEUTSCHEMARKS. — *La Banque mondiale et un syndicat de banques allemandes, ayant à leur tête la Deutsche Bank A.G., ont signé, le 3 juillet, un accord portant sur une nouvelle émission d'obligations de 400 millions de deutschemarks (environ 217,3 millions de dollars). Ces obligations*



offertes au public à 100,50 % du pair portent intérêt à 7,75 % payable annuellement le 1er juillet, elles seront amorties au pair le 1er juillet 1991 et ne pourront être remboursées par anticipation.

GROUPE CONSULTATIF POUR LA COREE. — *Le groupe consultatif pour l'aide au développement de la République de Corée, réuni à Paris les 20 et 21 juin, a pu constater, à l'aide des documents qui lui étaient soumis, que la plupart des objectifs économiques pour 1977 et 1978 avaient été atteints et même, dans certains cas, dépassés. Les membres du groupe sont alors convenus de poursuivre leur aide à ce pays. Des engagements d'environ 4,5 milliards de dollars de prêts à moyen et à long terme seront nécessaires annuellement pendant la dernière période du quatrième plan.*

Banque africaine de développement

Quatre prêts

LE conseil d'administration de la Banque africaine de développement, réuni le 24 avril pour sa dix-huitième session, a annoncé l'octroi de trois prêts :

— Au Gabon : 2 millions d'u.c. (environ 571 millions de F. C.F.A., pour quinze ans, à 7 %) pour le financement du projet de restauration et de développement des plantations de cacaoyers dans la région du Woleu N'Tem ;

— A l'Ethiopie : 5 millions d'u.c. (environ 1 428 millions de F.C.F.A., pour dix ans, à 7 %) pour la réalisation d'un programme relatif à l'étude technique détaillée et aux dossiers d'appel d'offres concernant le projet sucrier de Finchaa ;

— Au Zaïre : 8 millions d'u.c. (environ 2 286 millions de francs C.F.A., pour dix ans, à 7 %) destinés au projet d'amélioration des chemins de fer du Zaïre (S.N.D.Z.).

D'autre part, au cours de la cent vingtième réunion du conseil, tenue le 29 mai, un prêt de 8 millions d'u.c. (environ 2 286 millions de F. C.F.A., pour vingt ans, à 7 %) a été consenti au Maroc pour le financement d'une partie des coûts en devises de la seconde tranche du projet d'irrigation du Gharb.

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT. — *Le conseil d'administration du Fonds africain de développement a approuvé deux prêts lors de sa cinquante-deuxième réunion, le 26 avril, en faveur des pays suivants :*

— Togo : 8 millions d'u.c.f. (environ 2 048 millions de F. C.F.A.) pour le financement du projet de route Yégué-Langabou ;

— Bénin : 8 millions d'u.c.f. pour la réalisation du projet de complexes polytechniques ;

Quatre autres prêts ont été annoncés au cours de la cinquante-quatrième session du conseil d'administration, le 30 mai dernier :

— Au Mozambique : 8 millions d'u.c.f. pour le projet routier Alta Mococue-Rio Ligonha ;

— A la Guinée-Bissau : 4,30 millions d'u.c.f. (environ 1 milliard 100 millions de F. C.F.A.) pour le développement de l'élevage ;

— A l'Empire centrafricain : 3,2 millions d'u.c.f. (environ 819,2 millions de francs) pour un programme de développement de l'élevage ;

— Au Zaïre : 4 millions d'u.c.f. (environ 1 024 millions de F. C.F.A.) affectés au projet cacaoyer de Bengamisa.

Banque de développement des Caraïbes

Cinquante-troisième session du conseil des directeurs

A l'occasion de sa cinquante-troisième session, qui s'est tenue le 21 juin à Wilday (Saint-Michael, Barbade), le conseil des directeurs de la Banque de développement des Caraïbes a approuvé les prêts suivants :

— Trois prêts à la Guyana : l'un de 4 millions de dollars, destiné au financement d'un programme d'irrigation ; le deuxième, d'un montant de 6 900 000 dollars, pour la construction d'un réseau de transmission de l'électricité ; enfin, 3 600 000 dollars consesntis à la Kingston and St Andrew Water Commission pour l'amélioration et le développement des réseaux de distribution d'eau potable ;

— 319 500 dollars à Sainte-Lucie, à l'aide du fonds de ressources spéciales de la Banque, pour le financement d'un projet d'électrification dans les zones rurales.

Le conseil a en outre approuvé la création d'un fonds d'assistance technique destiné à financer, d'une part, une fraction des frais de participation des pays les moins développés de la Communauté au séminaire sur les investissements étrangers ; d'autre part, un projet de développement des lignes de l'I.A.T. et deux études pour le compte du gouvernement de Dominique. Le conseil a également accepté que le secrétariat régional finance, à l'aide des ressources du programme de pré-investissement commun à la Banque de développement des Caraïbes et à la Banque interaméricaine de développement, une série d'études économiques sur les huiles et les corps gras, ainsi que sur les fruits et légumes produits par les pays de la Communauté.

Enfin, un accord de coopération technique, d'un montant de 390 000 dollars, a été conclu avec la Banque interaméricaine de développement pour le financement d'une étude sur le tourisme, confiée au centre de la recherche touristique des Caraïbes, ainsi que trois accords de prêt avec l'Agence pour le développement international des Etats-Unis (3 545 000 dollars pour la création d'un système spécial de financement pour l'amélioration des installations des écoles primaires dans les pays les moins développés, et 8 400 000 dollars et 1 400 000 dollars pour le financement d'un programme d'investissement et de création d'emplois dans les industries manufacturières et de la construction).

Banque européenne d'investissement

Prêts à l'Irlande, à la Grande-Bretagne et à la France

LA Banque européenne d'investissement (B.E.I.) annonce des prêts aux pays et organismes suivants :

— Irlande (22 juin) : trois prêts d'une contre-valeur de 38 millions de livres irlandaises (57,9 millions d'u.c., pour vingt ans et à 9,85 %) consentis à l'Etat irlandais. 18 millions de livres irlandaises pour l'extension du réseau des télécommunications, 15 millions de livres irlandaises pour un plan de développement forestier et 5 millions de livres irlandaises pour un programme d'adduction d'eau et d'assainissement dans le centre-ouest du pays ;

— Grande-Bretagne (6 juillet) : un prêt d'une contre-valeur de 1,5 million de livres (2,3 millions d'u.c., pour sept ans, à 9,50 %) pour la construction d'une entreprise de mécanique dans le Lancashire ;

— France (6 juillet) : 29 millions de francs français (5 millions d'u.c., pour vingt ans à 10,20 %) au Syndicat mixte Brest-Iroise pour le financement d'une station d'épuration des eaux de ballast des pétroliers à Brest.

PRETS AU PORTUGAL ET A LA TURQUIE. — *Dans le cadre du protocole financier conclu entre la Communauté et le Portugal et entré en vigueur le 1er novembre 1978, la B.E.I. a accordé, le 2 juillet, un prêt d'une contre-valeur de 15 millions d'u.c. (pour dix ans, à 6,25 %, déduction faite de la bonification d'intérêt) en faveur d'initiatives industrielles et touristiques de petite et moyenne dimension.*

D'autre part, dans le cadre du troisième protocole financier conclu entre la Communauté et la Turquie, qui est entré en vigueur le 1er mai 1979, la B.E.I. a accordé à l'Etat turc, le 5 juillet, trois prêts totalisant 56 millions d'u.c. (environ 3,8 milliards de livres turques). Cette opération s'est faite, d'une part, sous la forme d'un prêt à conditions spéciales de 36 millions d'u.c. sur les ressources budgétaires de la Communauté pour financer les travaux d'extension de la centrale hydro-électrique de Keban, sur l'Euphrate ; d'autre part, de deux prêts globaux (pour quinze ans, à 9,6 %) consentis respectivement à la Banque de développement industriel de Turquie (15 millions) et à la Banque de crédit et d'investissement industriel (5 millions).

OPERATIONS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE LOME. — *Le 5 juillet, au titre de la convention de Lomé, la B.E.I. a consenti, à Madagascar, un prêt conditionnel de 1 190 000 u.c. (environ 345 millions de francs malgaches, le remboursement et la durée étant fonction de la réalisation de conditions déterminées au moment de l'octroi du prêt) pour la construction d'un atelier pilote de déphosphoration du minerai de chrome à Andriamena.*

La B.E.I. avait, auparavant, le 21 juin, accordé à la Société textile du Cameroun un prêt de 2,5 millions d'uc. (pour dix ans, à 6,30 %, compte tenu d'une bonification d'intérêt de 3 % sur les ressources du Fonds européen de développement) pour la construction d'une usine textile dans la zone industrielle de Douala.

Fonds international de développement agricole

Le total des prêts accordés représente un quart de milliard de dollars

DANS un discours prononcé le 12 juillet devant la conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural réunie à Rome, M. Al-Sudeary, président du Fonds international de développement agricole (FIDA), a annoncé que le montant des sommes accordées par le FIDA en faveur du développement rural en Afrique, en Asie et en Amérique latine atteignait environ un quart de milliard de dollars. Cet effort correspond à un an et demi d'activité, le Fonds ayant été créé en décembre 1977.

Les derniers prêts accordés par le FIDA remontaient alors au 29 juin. Six pays en avaient bénéficié : l'Afghanistan (13 millions de dollars pour le développement agricole et rural) ; la Bolivie (4 millions de dollars pour accroître la productivité et la production agricole dans les provinces d'Omasuyos et de Los Andes) ; le Maroc (25 millions de dollars pour l'octroi de crédits aux petits exploitants) ; le Pakistan (30 millions de dollars destinés à financer des crédits en faveur des petits exploitants) ; le Paraguay (7,5 millions de dollars pour l'expansion de l'agriculture) ; et le Soudan (15 millions de dollars pour la mise en valeur agricole de la région sud).

Le 25 mai, le FIDA avait aussi annoncé son intention de consacrer au Sahel une participation financière d'un montant de 80 à 100 millions de dollars, dans le cadre d'un programme visant à favoriser le développement rural, l'irrigation, la production de céréales de huit pays (Cap-Vert, Tchad, Mali, Mauritanie, Nigéria, Gambie, Sénégal et Haute-Volta).

• BANQUE ASIATIQUE DE DEVELOPPEMENT. — *L'Indonésie a reçu, le 29 mai, deux prêts accordés à l'aide des ressources ordinaires de la Banque asiatique et dont bénéficiera la ville de Bandoung : 32,30 millions de dollars pour un programme de développement urbain et 8 millions de dollars (à 7,40 %) pour l'amélioration du réseau d'adduction d'eau.*

• BANQUE CENTRAMERICAINE D'INTEGRATION ECONOMIQUE. — *La Banque centraméricaine d'intégration économique (B.C.I.E.) a approuvé, en juin, les prêts suivants :*

— 1 900 000 dollars, le 20 juin, au Honduras pour le financement de la campagne phytosanitaire contre la sigatoka negra qui ravage les plantations de bananes sur la côte nord du pays ;

— 9 200 000 dollars, le 21 juin, à El-Salvador pour la construction d'un tronçon routier dans le département de Santa-Ana. Cette réalisation facilitera la mise en valeur des ressources naturelles de la région nord du pays ;

— 30 000 000 de dollars, le 22 juin, à la Banque nationale pour la construction (BANVI) du Guatemala, pour le financement d'un projet de construction d'habitations à loyer modéré.

• BANQUE INTERAMERICAINE DE DEVELOPPEMENT. — *La Banque interaméricaine de développement a accordé des prêts aux pays suivants :*

— Mexique (3 mai) : deux prêts d'un montant total de 64 millions de dollars pour aider au financement d'un programme de développement ou de remise en état de plusieurs tronçons routiers. 62,4 millions de dollars proviennent des ressources interrégionales de la banque (pour vingt ans, à 7,50 %), et 1,6 millions de dollars des ressources ordinaires de la Banque (pour vingt ans, à 4 %) ;

— Pérou (3 mai) : deux prêts d'un montant de 33 millions de dollars pour la modernisation et l'extension de la mine de cuivre de Cobriza. 30 millions de dollars ont été consentis à l'aide des ressources interrégionales de la Banque (pour quinze ans, à 7,50 %), et 3 millions à l'aide de ses ressources ordinaires (pour quinze ans, à 4 %) ;

— Argentine (10 mai) : 155 millions de dollars (à l'aide des ressources interrégionales de la Banque, pour vingt ans, à 7,50 %) destinés à financer la construction de la centrale hydro-électrique d'Alicura sur le fleuve Limay.

— Honduras (28 juin) : 290 000 dollars (à l'aide du Fonds de progrès social, pour quarante ans, à 1 %) pour la construction de silos et la mécanisation des coopératives ;

La BID a annoncé, le 5 juillet, une émission d'obligations en République fédérale d'Allemagne. D'un montant de 50 millions de deutschemarks, ces obligations émises au pair, par un syndicat de banques allemandes, portent intérêt à 8 % l'an. Le remboursement se fera en 1989 et en un seul versement.

• FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL. — *Le 27 juin, la Guyana a été autorisée par le Fonds monétaire international (F.M.I.) à acheter, au cours des trois prochaines années, l'équivalent de 62,75 millions de D.T.S. au titre de la facilité élargie. Le 28 juin, le Fonds a aussi autorisé au même titre le Honduras à acheter au cours des trois prochaines années l'équivalent de 47,6 millions de D.T.S.*

Ce système offre une assistance à moyen terme aux pays qui doivent procéder à des ajustements structurels de leur économie en raison de problèmes de balance de paiements.

— Le 28 juin, le Fonds a annoncé qu'il avait révisé le taux d'intérêt du droit de tirage spécial (D.T.S.), ainsi que le taux auquel il rémunère les positions créditrices des pays membres. Pour le trimestre commençant le 1er juillet, le taux d'intérêt du D.T.S. a été fixé à 6,75 % contre 6,50 %, et le taux de rémunération à 6,075 % contre 5,85 %.

— Le Fonds a procédé le 3 juillet à sa vente mensuelle d'or par adjudication au bénéfice des pays en voie de développement. Un total de 444 000 onces d'or fin a été attribué aux adjudicataires à un prix s'échelonnant entre 281,06 dollars E.U. l'once et 281,87 dollars E.U. l'once, soit une moyenne de 281,52 dollars l'once.

— Le F.M.I. a donné, le 6 juillet, son accord à la Guinée pour qu'elle puisse effectuer un tirage équivalant à 2,97 millions de D.T.S. dans la première tranche de crédit. Bien que la situation économique de ce pays se soit améliorée au cours des cinq dernières années, grâce notamment à l'exploitation de deux gisements de bauxite, sa dette extérieure reste encore importante.

GROUPEMENTS ECONOMIQUES ET COMMERCIAUX

Communauté des Caraïbes

Quatorzième session du conseil des ministres du Marché commun des Caraïbes

LA quatorzième réunion du conseil des ministres du Marché commun des Caraïbes, réunie à Georgetown (Guyana) les 20 et 21 juin, a plus particulièrement porté sur l'évolution du commerce intrarégional et les relations extérieures de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Le conseil a noté les signes d'une évolution encourageante des échanges de la Guyana et de la Jamaïque avec leurs partenaires après que ces deux pays eurent pu assouplir les restrictions aux importations qu'ils avaient dû prendre pour remédier au déficit de leur balance commerciale en 1977 et début 1978.

Après que le conseil eut accepté les propositions de la conférence sur les huiles et corps gras fixant le prix du coprah pour la nouvelle campagne, il a approuvé une série de décisions concernant les relations avec le Canada et le Mexique. Il a ensuite examiné les moyens de mettre fin au déséquilibre de la balance commerciale de la Communauté avec le Japon et discuté de l'utilisation de l'aide du Fonds européen de développement. Enfin, le conseil a souligné que la demande d'adhésion du gouvernement de Haïti à la Communauté méritait d'être étudiée avec la plus grande attention.

Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement

Ajournement de la conclusion d'un accord sur le caoutchouc

PLUS de cinquante pays producteurs et consommateurs de caoutchouc naturel ont repris, le 25 juin, les négociations pour traduire en articles précis l'accord général intervenu en avril (voir le numéro de juin du *Monde diplomatique*) sur un ensemble de dispositions économiques à inclure dans un accord international sur le caoutchouc. Les principaux éléments de cet ensemble, mis au point au cours de la deuxième session de la conférence des Nations unies sur le caoutchouc naturel, étaient les suivants : un stock régulateur normal de 400 000 tonnes et un stock régulateur d'urgence de 150 000 tonnes ; un prix de référence fixé à 210 cents malaisiens/cents de Singapour le kilo, un prix d'intervention inférieur et un prix d'intervention supérieur se situant à ± 15 % du prix de référence ainsi qu'un prix de déclenchement inférieur et un prix de déclenchement supérieur se situant à ± 20 % du prix de référence ; un prix indicatif inférieur de 150 cents malaisiens/cents de Singapour le kilo et un prix indicatif supérieur de 270 cents malaisiens/cents de Singapour le kilo.

Les participants à cette troisième session de la conférence se sont séparés le 13 juillet sans être parvenus à régler, entre autres, le problème du financement du stock régulateur. Les Etats-Unis n'ont en effet pas été suivis par les autres pays participants lorsqu'ils ont demandé que les participants s'engagent à financer non seulement l'achat des 550 000 tonnes de caoutchouc devant constituer le stock régulateur, mais également les coûts du fonctionnement de ce stock. En plus, ils ont exigé des garanties d'approvisionnement. Les participants sont convenus de se revoir à Genève en septembre.

CUIVRE. — *Les travaux préparatoires en vue d'un arrangement international sur le cuivre ont repris le 25 juin, sous les auspices de la CNUCED. Des experts d'environ quarante pays producteurs et consommateurs ont abordé, sur le plan technique, l'examen des avantages et des inconvénients de diverses formules — système de stocks régulateurs internationaux, stocks nationaux coordonnés au niveau international et régulation des exportations et de la production — qui pourraient être utilisées, séparément ou conjointement, pour constituer la base d'un accord.*

L'objectif fondamental étant de réduire les fluctuations des prix autour de la tendance à long terme du marché en adoptant une fourchette de prix qui serait définie et revue périodiquement. Le groupe d'expert s'est séparé le 6 juillet sans pouvoir se mettre d'accord sur les mesures les plus appropriées à cette fin, en raison de « divergences entre les participants ».

TRANSPORTS MARITIMES. — *Un groupe de travail de quarante-huit membres, réuni du 18 au 26 juin, sous les auspices de la CNUCED, pour étudier la réglementation internationale des transports maritimes, a décidé d'entreprendre la rédaction d'un ensemble de clauses types, destinées à une utilisation internationale, pour l'assurance maritime sur corps et sur facultés, et rien ne s'oppose désormais à l'établissement d'une base juridique internationale pour les contrats d'assurance maritime.*

Les pays en voie de développement vont donc être associés pour la première fois aux efforts entrepris pour réformer la base contractuelle sur laquelle reposent la plupart des polices d'assurance maritime utilisées dans le commerce international. La plupart des pays ont établi leurs contrats d'assurance maritime en se fondant, à des degrés divers, sur le droit anglais et les polices d'assurance anglaises.

Il a été proposé qu'un sous-groupe d'experts du groupe de travail se réunisse, en principe l'année prochaine, pour définir des clauses types destinées à servir de modèle juridique, élément central d'un système international dont toutes les variantes nationales seraient dérivées.

Conseil d'assistance économique mutuelle

Trente-troisième session

LA trente-troisième session du Conseil d'entraide économique mutuelle (C.A.E.M. ou Comecon) s'est réuni à Moscou du 26 au 28 juin. Aux dix pays membres s'étaient joints des observateurs de la Yougoslavie, de l'Angola, de l'Afghanistan, de l'Irak, de la République démocratique populaire du Yémen, du Laos, du Mozambique, de l'Ethiopie, du Mexique et de la Finlande. Dans son discours d'ouverture, M. Kossyguine avait choisi de traiter, entre autres, du problème de l'énergie, dont il a souligné l'importance pour l'ensemble des économies mondiales.

Le communiqué final dresse la liste des principaux sujets sur lesquels les participants se sont mis d'accord : nécessité d'un approfondissement de la coopération économique, scientifique et technique ; utilité de la coopération économique internationale ; arrêt de la course aux armements ; entente avec la Communauté économique européenne. Il a été décidé en outre d'étendre les dispositions pour accélérer le développement de l'économie vietnamienne. Enfin, la République démocratique populaire du Yémen a été admise comme observateur.

O.C.D.E.

Vers un nouveau ralentissement de la croissance

SELON le numéro 25 des *Perspectives économiques* publiées le 19 juillet par l'Organisation de coopération et de développement économique (O.C.D.E.), la croissance devrait encore se ralentir à la suite des hausses du prix du pétrole décidées par l'OPEP. L'inflation va s'accélérer et les balances des paiements courants des vingt-quatre pays membres de l'Organisation enregistreront un excédent plus faible ou un déficit plus élevé que prévu.

Ainsi la progression du produit national brut pour l'ensemble de la zone devrait être de moins 2 % pour les douze prochains mois (de juillet 1979 à juillet 1980), et non de 2,75 % comme il était jusqu'ici envisagé. De son côté, la hausse des prix pourrait atteindre — en taux annuel — 10 % au second semestre de 1979 et 9 % pour les six premiers mois de 1980 (au lieu de respectivement 9 % et 8,5 %), à condition que des hausses importantes de salaires n'aient pas lieu.

Enfin, le déficit des paiements courants représenterait, en montant annuel, 40 milliards de dollars d'ici à la fin de l'année, le double de ce qui était prévu.

Les experts de l'O.C.D.E. n'ont pris en compte dans leurs calculs que l'effet purement mécanique des majorations du coût du brut. Il est possible, soulignent-ils, que la demande soit encore plus faible que prévu, en raison du resserrement de la politique macro-économique ou d'un ralentissement plus marqué aux Etats-Unis.

AIDE AU DEVELOPPEMENT. — *Le bilan publié le 26 juin par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'O.C.D.E. fait ressortir une stagnation de l'aide publique au développement versée par les pays de l'O.C.D.E. en 1978 : elle a représenté 0,32 % de leur produit national brut contre 0,31 % en 1977 et 0,33 % en 1976. Cette aide a atteint, l'an dernier, 18,3 milliards de dollars, en augmentation de 24 % en valeur et de 7 % en volume par rapport à 1976, mais plafonnant en pourcentage de la « richesse » des nations nanties.*

Le Danemark et la Norvège ont, souligne le CAD, enregistré « des accroissements particulièrement remarquables de leurs apports » *Copenhague a notamment atteint, pour la première fois, l'objectif de 0,7 % fixé par les Nations unies et devance la France pour la quatrième place du classement des pays donneurs. Cependant, les trois principaux d'entre eux, l'Allemagne de l'Ouest, les Etats-Unis et le Japon, ont augmenté leur aide au développement alors que la France a fait état d'*« une nouvelle diminution » *de son pourcentage d'effort.*

Compte tenu des versements — aux conditions du marché — des secteurs public et privé, ainsi que des dons privés, l'apport total des dix-sept pays du CAD a représenté 58,6 milliards de dollars en 1978, ayant légèrement diminué de volume par rapport à 1977 et représentant 1 % du P.N.B. contre 1,05 %. Les apports publics (crédits à l'exportation), investissements de portefeuille, ont reculé, se situant à 4 milliards de dollars.

Les ressources en provenance de l'OPEP ont diminué, en raison du recul des versements à l'Egypte, revenant à 6,8 milliards de dollars. Les fonds fournis à des conditions libérales se sont élevés à eux seuls à environ 4,8 milliards, soit 1,5 % du P.N.B. des pays pétroliers, contre 3 % en 1977. Les principaux donneurs sont restés l'Arabie Saoudite, le Koweït et les Emirats arabes unis.

Enfin, l'aide accordée par les pays à économie planifiée est demeurée très faible, 0,8 milliard de dollars, soit 0,04 % du P.N.B. de ces pays.

AGENCE DE L'O.C.D.E. POUR L'ENERGIE NUCLEAIRE. — *Pour la première fois depuis l'accident survenu à la centrale nucléaire de Three-Mile-Island, à Harrisburg, aux Etats-Unis, des experts appartenant à la Commission de réglementation nucléaire des Etats-Unis se sont réunis à Paris, les 27 et 28 juin, avec les principaux responsables de la sûreté nucléaire d'autres gouvernements membres de l'Agence de l'O.C.D.E. pour l'énergie nucléaire (A.E.N.) pour entamer un examen approfondi des leçons à retenir de cet accident.*

TRANSPORTS URBAINS ET ENVIRONNEMENT. — *Les changements intervenus dans les transports et les conditions de vie ont été examinés au cours d'un séminaire sur « les transports urbains et l'environnement », organisé du 10 au 12 juillet à Paris par l'O.C.D.E. et la Conférence européenne des ministres des transports. Cette réunion, qui a rassemblée environ trois cents représentants*

d'administrations centrales, régionales et locales des pays membres de l'O.C.D.E., a examiné les mesures récemment prises en matière de transport urbain dans certaines villes (Groningue, Genève, Göteborg, Singapour, Paris, Porto, Ankara, Ottawa, Osaka, Bruxelles, Londres et Curitiba, au Brésil) et les principaux problèmes qui se posent actuellement en matière de transports urbains et d'environnement : économies d'énergie, limitation de la circulation dans les zones résidentielles, financement des transports publics et amélioration de la circulation des piétons et des cyclistes.

PROJET DE RECHERCHE « INTERFUTURS. — *Les problèmes et les perspectives du développement mondial à long terme sont analysés dans un rapport aux gouvernements membres de l'O.C.D.E., établi par une équipe internationale dans le cadre du projet « Interfuturs » et publié le 3 juillet sous le titre* Face aux futurs : pour une maîtrise du vraisemblable et une gestion de l'imprévisible.

Le projet « Interfuturs » avait été lancé il y a un peu plus de trois ans à l'initiative du gouvernement japonais et a été mené au sein du secrétariat de l'O.C.D.E. Il s'est efforcé de procéder à une évaluation des problèmes à long terme auxquels seront confrontées les sociétés industrielles avancées tant en ce qui concerne leur développement propre que leurs relations avec les pays en voie de développement.

Les quatre thèmes principaux qui sont développés dans le rapport sont les suivants : 1° au cours du prochain quart de siècle, les perspectives de croissance seront limitées davantage par des contraintes d'ordre politique et socio-économique que par des raretés physiques concernant les matières physiques ; 2° les perspectives à long terme de croissance et d'emploi dans la zone de l'O.C.D.E. sont conditionnées par des nécessités d'ajustement structurel et par les possibilités de les mettre en œuvre ; 3° l'amélioration des relations entre le Nord et le Sud suppose la prise en compte simultanée des préoccupations communes qui se font jour et des perspectives différentes des divers pays en développement ; 4° la montée de l'interdépendance globale et les mutations rapides qui peuvent marquer les deux prochaines décennies nécessiteront une coopération internationale renforcée.

La Fondation Toyota, la Fondation Ford, ainsi que le Marshall Fund des Etats-Unis ont apporté une contribution financière au projet.

RECENTE PUBLICATION

- Dans la série *Etudes économiques : Espagne*, 55 pages.
- *Septième rapport d'activité de l'Agence de l'O.C.D.E. pour l'énergie nucléaire* (A.E.N.) : ce rapport couvre l'année 1978, année qui correspond au vingtième anniversaire de la création de l'Agence.
- *L'état de l'environnement dans les pays de l'O.C.D.E.* : premier rapport international sur l'environnement présenté à la réunion des ministres de l'environnement des pays membres les 7 et 8 mai.
- *« La récupération des vieux papiers - aspects économiques et effets sur l'environnement »*, 177 pages, O.C.D.E., Paris, 1979.
- *Pourquoi des politiques d'ajustement positives ?* : recueil des principaux documents établis à l'occasion des travaux effectués par l'O.C.D.E. sur les politiques d'ajustement positives depuis le début de 1978, 155 pages.
- *Prix de transfert et entreprises multinationales* : rapport du comité des affaires fiscales de l'O.C.D.E., 106 pages.

Organisation des pays exportateurs de pétrole

Le prix du baril passe à 18 dollars

REUNIS à Genève du 26 au 28 juin pour la cinquante-quatrième session de la conférence de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), les ministres des pays membres ont fait le point de la situation et décidé une nouvelle hausse du prix du pétrole.

Le communiqué publié à l'issue de la conférence mentionne en premier lieu l'attention qui a été consacrée au problème des pays en voie de développement non producteurs de pétrole : les pays membres de l'Organisation ont décidé d'augmenter de 800 millions de dollars leurs contributions au Fonds spécial de l'OPEP qui accorde des prêts au tiers-monde. Dans le même esprit, il a été envisagé de créer avec les pays industriels un fonds spécial destiné à compenser les effets de l'inflation mondiale et de la hausse des produits énergétiques sur les économies des pays en voie de développement. La conférence a aussi invité les pays développés à adopter une attitude plus positive à l'égard du tiers-monde ; elle a exprimé son opposition à tout dialogue avec les pays industrialisés qui ne tiendrait pas compte de l'ensemble des problèmes économiques mondiaux et se limiterait au problème de l'énergie.

Les participants ont souhaité d'autre part la création d'une agence internationale d'information qui puisse lutter contre les *« manipulations »* des nouvelles au sujet de l'OPEP.

Quant au problème du marché pétrolier, le communiqué final invite les pays industrialisés à limiter leur consommation, met en garde les compagnies pétrolières qui profitent de la situation actuelle pour réaliser des profits injustifiés et leur demande de garantir l'approvisionnement des pays en développement. Il annonce enfin la décision essentielle, prise afin *« d'assurer au marché une certaine stabilité »* : le relèvement du prix du baril à 18 dollars. En même temps, une prime de 2 dollars supplémentaires sur le prix de base est autorisée quand les conditions la rendront nécessaire, et le prix maximum du baril est fixé à 23,50 dollars quelles que soient la qualité et la proximité géographique des gisements.

La conférence a aussi décidé un effort collectif pour limiter les transactions qui ont lieu sur le marché libre, de manière à mieux contenir les prix. Soulignant les effets nocifs de la baisse du dollar sur les revenus des pays producteurs de pétrole, la conférence a annoncé son intention de se réunir en session extraordinaire pour décider de l'établissement d'un panier de devises qui permettrait d'éviter la détérioration de leur pouvoir d'achat.

RECENTE PUBLICATION

- *Questions sur l'avenir de l'énergie nucléaire aux Etats-Unis* : supplément daté du 28 mai 1979 au *Bulletin de l'OPEP*, volume X, n° 21.

● ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE. — *Un protocole légalisant les résultats des négociations commerciales multilatérales, dites « Tokyo round », sur l'abaissement des droits de douane a été ouvert à l'acceptation, le 11 juillet à Genève, au siège du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Six pays, l'Argentine, le Canada, les Etats-Unis, la Finlande, la Norvège et la Suède avaient alors accepté ce protocole.*

— Le secrétariat du GATT a publié, le 9 juillet, le rapport annuel sur les Activités du GATT en 1978, *qui fait ressortir deux thèmes dominants : la conclusion, ou presque, des négociations commerciales multilatérales du « Tokyo round » et la tension persistante des relation commerciales internationales.*

Ce rapport, publié un peu plus tard que de coutume, afin de pouvoir reprendre les grandes lignes des accords conclus en avril 1979 dans le cadre du « Tokyo round », contient également un exposé des nombreux problèmes commerciaux particuliers qui se sont présentés en dehors des négociations et qui ont été portés devant le GATT en 1978 pour y être examinés et résolus.

● ASSOCIATION EUROPEENNE DE LIBRE-ECHANGE. — *Le comité de direction du Fonds A.E.L.E. de développement en faveur du Portugal, réuni à Povoa de Varzim (Portugal), les 26 et 27 juin, a approuvé un prêt de 60 millions d'escudos (1,2 million de dollars) destiné à la société Finançor, productrice de farine et de produits connexes, dans les Açores ; ce prêt fait partie d'un projet d'investissement global de 95 millions d'escudos qui contribuera à développer et à moderniser les installations de production existantes. Le comité a aussi examiné les modifications intervenues dans un projet qui s'était vu attribuer un prêt de 100 millions d'escudos (2 millions de dollars) lors d'une réunion précédente. Il s'agit d'une entreprise commune récemment constituée entre la Norvège et le Portugal, la Viknave, qui construira des bateaux de pêche et de plaisance en fibres de verre dans un chantier naval qui sera érigé près de Faro.*

Le comité a reçu également des rapports de la commission exécutive sur un certain nombre de questions, dont les cours de formation pour les chefs d'entreprises portugaises, qui sont financés par le Fonds A.E.L.E.

M. D. Olafsson (Islande) a été élu président du comité de direction et M. H. Heller (Autriche) vice-président pour la période du 1er juillet 1979 au 30 juin 1980.

— Le Fonds A.E.L.E. de développement industriel en faveur du Portugal a publié, le 27 juin, son second rapport annuel couvrant la période de février 1978 à janvier 1979. Ce rapport indique, notamment, que, durant sa seconde année d'activité, le Fonds a approuvé trente-neuf prêts totalisant 1 104 450 000 escudos, soit l'équivalent au cours actuel de 22 millions de dollars. Compte tenu que le Fonds ne finance qu'une partie des investissements, l'engagement total dans ces projets s'établit à 3,2 milliards d'escudos. Les prêts accordés par le Fonds sont allés à une grande diversité de secteurs de l'industrie portugaise, la part la plus élevée étant destinée à la production de la pâte et du papier.

● ASSOCIATION LATINO-AMERICAINE DE LIBRE-COMMERCE. — *Au cours de leur seizième session annuelle, qui s'est tenue à Montevideo du 11 au 25 juin, les représentants des industries chimiques ont adopté une recommandation demandant au comité exécutif permanent d'intervenir auprès des parties contractantes pour que les accords de complémentarité soient maintenus dans les nouvelles structures de l'Association latino-américaine de libre-commerce (ALALC). Vingt-deux autres recommandations ont également été adoptées ; elles portent, notamment, sur l'introduction de nouveaux produits, la prorogation de certaines concessions et l'octroi de nouvelles marges préférentielles.*

— Le premier cycle de cinq séminaires consacrés aux conversations exploratoires sur la restructuration de l'ALALC a eu lieu à Montevideo. Ouvertes respectivement le 12 juin, le 28 juin et le 2, le 9 et le 16 juillet, chacune de ces sessions a duré environ une semaine.

● COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES PAYS DES GRANDS LACS. — *Le conseil des ministres de la Communauté économique des pays des grands lacs (C.E.P.G.L.), qui réunit le Burundi, le Rwanda et le Zaïre, a tenu sa réunion à Bujumbura du 9 au 11 avril dernier. Le conseil a estimé, notamment, qu'il convenait de mettre rapidement en place la Banque de développement des Etats des grands lacs. Il a aussi recommandé l'accélération du processus destiné à instituer la convention générale de sécurité sociale et son organisation administrative.*

● CONSEIL INTERNATIONAL DU BLE. — *Le Conseil international du blé a tenu à Londres, du 26 au 28 juin, ses quatre-vingt-septième et quatre-vingt-huitième sessions, en présence des délégués de trente-trois pays membres du Conseil et de plusieurs organisations internationales. Une réunion spéciale a reconnu que les conditions requises étaient remplies pour l'entrée en vigueur, le 1er juillet, des protocoles prolongeant les conventions sur le commerce du blé et l'aide alimentaire de l'Accord international sur le blé (1971), pour deux nouvelles années, jusqu'au 30 juin 1981. Le Conseil a également examiné l'état des consultations et des contacts en vue d'une éventuelle reprise d'une conférence de négocation des Nations unies sur le blé (ajournée en février dernier), et il a adopté une résolution créant un comité chargé de faire rapport à l'intention des pays membres avant novembre prochain. Le Conseil a également été informé que le comité de l'aide alimentaire (réuni le 28 juin) avait recommandé l'élaboration d'une nouvelle convention de l'aide alimentaire ; il a examiné les résultats de la récolte 1978-1979, ainsi qu'un rapport, publié le 2 juillet, sur les prévisions pour la récolte 1979-1980.*

● GROUPE ANDIN. — *Le comité de l'accord de Cartagena, réuni à Lima le 25 juin, a souligné les changements intervenus dans le niveau des revenus par tête des pays du Groupe andin. A l'exception du Venezuela, à qui les exportations de pétrole assurent le revenu par tête (2 630 dollars) le plus élevé, les autres pays membres se trouvent au bas de l'échelle des pays à revenu moyen : Equateur (revenu de 841 dollars), Pérou (844 dollars), Colombie (775 dollars) et Bolivie (688 dolars).*

— Réuni à Lima, le 6 juillet, le conseil andin des exportateurs regroupant les exportateurs du secteur privé de l'économie des cinq pays membres, a demandé aux banques centrales une ouverture de lignes de crédit pour le financement des exportations non traditionnelles et l'établissement d'un système d'assurance-crédit à l'exportation.

— Les représentants des pays de la C.E.E. accrédités à Lima et les nouveaux membres du comité de l'Accord de Cartagena se sont réunis le 21 juin. Ils ont conclu un accord aux termes duquel la C.E.E. financera en 1979, jusqu'à concurrence de 6 000 000 de dollars, des projets de développement technologique portant sur la production alimentaire et l'exploitation des ressources forestières tropicales.

Les membres du comité ont, d'autre part, manifesté leur déception quant aux médiocres résultats des négociations avec le GATT portant sur l'assouplissement des conditions d'accès aux marchés de la C.E.E. de certains produits de la sous-région.

● MARCHE COMMUN CENTRAMERICAIN. — *Organisme intergouvernemental créé par décision des ministres de l'économie, la Commission centraméricaine de l'énergie (COMENER), réunie pour la première fois à San-Salvador les 19 et 20 juin, sous l'égide du Marché commun centraméricain (M.C.C.A.), a souligné les risques qu'une pénurie des approvisionnements en pétrole pourrait entraîner dans le fonctionnement des centrales électriques. Elle a recommandé des initiatives immédiates : a) appuyer les démarches qui se déroulent au niveau international pour constituer un front des pays consommateurs ; b) négocier avec le Venezuela des délais et les conditions du règlement des importations de pétrole ; c) accroître la garantie des approvisionnements par des actions concertées auprès des pays exportateurs. Une commission devrait prochainement être créée afin de négocier directement avec les gouvernements des pays exportateurs et les compagnies de commercialisation de transport et de raffinage.*

— Réuni à Guatemala le 25 juin, le Secrétariat de l'intégration (SIECA) a évoqué les conséquences de la situation au Nicaragua dans le fonctionnement des institutions communautaires, les courants d'échanges à l'intérieur de la zone et les communications par voie routière.

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Marché commun

Les principaux points de l'accord sur le renouvellement de la convention de Lomé

VOICI les principaux points de l'accord sur le renouvellement de la convention de Lomé auquel sont parvenus, le 27 juin, à Bruxelles, les représentants de la C.E.E. et des cinquante-sept pays associés d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.).

1) *Volume de l'aide financière*. — Le montant total de l'aide financière que la C.E.E. va accorder pour les cinq années à venir atteint 5,6 milliards d'unités de compte (une u.c. = 5,7 F.F.), soit une augmentation de 2,2 milliards d'u. c. par rapport à la première convention de Lomé. Cette somme se décompose de la façon suivante : 4,54 milliards d'u.c. pour les dons du Fonds européen de développement (FED) ; 885 millions pour les prêts de la Banque européenne d'investissement (B.E.I.)), et 180 millions sur le budget de la C.E.E., qui seront utilisés pour les frais administratifs de la coopération entre la C.E.E. et les pays A.C.P.

2) *Echanges commerciaux*. — Les pays A.C.P. désiraient que les quelque 0,5 % du total de leurs exportations qui doivent encore payer des droits de douane pour entrer sur le marché communautaire en soient exemptés. La C.E.E. a refusé cette demande, mais a augmenté les quotas de tomates, carottes, oignons et viande bovine qui bénéficient de ces avantages. Un effort serait fait afin de développer les ventes de rhum sur le marché communautaire.

3) *Stabex*. — Le système de stabilisation des recettes d'exportation prévu par la première convention et qui s'appliquait à dix-neuf groupes de produits agricoles et au minerai de fer a été aménagé. Dix nouveaux produits ont été ajoutés à la liste des premiers, tels le caoutchouc, les noix de cajou, les graines de coton, les crevettes. L'inclusion du tabac sera étudiée ultérieurement. Le minerai de fer, pour les mines existantes de Mauritanie, sera maintenu dans ce système pour quatre ans. Les seuils de fluctuation et de dépendance (c'est-à-dire chute minimale des recettes et pourcentage minimal des exportations *que doit enregistrer un produit pour bénéficier* du système) ont été abaissés de 7,5 % à 6,5 % (de 2,5 % à 2 % pour les pays les plus défavorisés).

4) *Régimes minerais*. — Principale innovation de cette convention : un système de prêts spéciaux, destiné à permettre aux pays A.C.P. *« de maintenir leur potentiel de production »* dans le secteur minier, a été institué. Ce mécanisme, pour lequel est prévue une dotation de 280 millions d'u.c., s'appliquera au cuivre et au cobalt (Zambie, Zaïre et Papouasie), aux phosphates (Togo, Sénégal), aux bauxite et alumine (Guinée, Jamaïque, Surinam et Guyana), manganèse (Gabon), étain (Ruanda) et minerai de fer (Libéria).

5) *Protection des investissements*. — Autre innovation de la convention : une attention spéciale est prêtée à la protection des investissements européens dans les pays A.C.P. En effet, l'accord précise que la promotion d'investissements privés, dans le secteur minier et énergétique, pourra *« s'appuyer sur la conclusion, avec les pays A.C.P. qui le souhaitent, d'accords spécifiques de protection des investissements »*.

6) *Coopération industrielle*. — La convention prévoit que la C.E.E. doit faciliter le développement industriel des A.C.P., en particulier leur production de produits manufacturés. Elle prévoit un système de consultations et d'information sur les politiques industrielles, suivies notamment dans la C.E.E. et les pays A.C.P.

7) *Coopération agricole*. — Un centre technique de coopération a été créé, afin d'assurer une meilleure vulgarisation des innovations technologiques en la matière.

Recommandations des ministres des finances à la suite des hausses des prix du pétrole

Les ministres des finances des Neuf ont constaté, le 16 juillet, à Bruxelles, que les récentes hausses des prix du pétrole risquent d'avoir, dès le second semestre de 1979 et en 1980, des *« répercussions néfastes considérables tant sur la croissance que sur l'inflation, au sein de la C.E.E. »*.

Afin de *« créer les conditions d'une croissance non inflationniste »*, et donc de maintenir le niveau de l'emploi menacé par la hausse des prix de l'énergie, les ministres ont fait les recommandations suivantes : 1) l'inévitable augmentation des prix du pétrole doit être répercutée sur les consommateurs, afin de réduire à plus long terme le rôle joué par l'énergie dans la production et la consommation ; 2) Les Etats membres de la C.E.E., de même que les autres pays importateurs de pétrole, doivent limiter leur consommation d'énergie, afin de rétablir l'équilibre du marché pétrolier ; 3) les hausses du prix de l'énergie doivent être limitées à leurs incidences immédiates sur les coûts, c'est-à-dire que seuls les prix de l'essence et du fuel domestique peuvent être augmentés.

Le conseil des ministres *« demande avec insistance »* aux partenaires sociaux dans la C.E.E. *« d'adapter leur attitude à ces nécessités lors des négociations salariales »*.

Enfin, les ministres ont décidé de faire entrer immédiatement en vigueur les bonifications d'intérêt en faveur de l'Italie et de l'Irlande décidées en décembre dernier au conseil européen de Bruxelles et bloquées depuis lors par la Grande-Bretagne.

Ces bonifications d'intérêt se montent à 200 millions d'unités de compte (1 100 millions de francs français) par an, pendant cinq ans. La Grande-Bretagne a levé sa réserve sur cette mesure destinée à aider, dans le cadre du Système monétaire européen (S.M.E.), les deux pays les plus défavorisés de la C.E.E. : l'Italie et l'Irlande.

Plusieurs ministres, dont le ministre français de l'économie et des finances, M. René Monory, ont regretté, au cours de la discussion sur les perspectives économiques de la C.E.E., la décision « trop rapide » prise par la Bundesbank de relever le taux d'escompte en Allemagne occidentale. Les ministres, dans leur très grande majorité, se sont prononcés pour une plus grande concertation entre les Neuf sur les politiques des taux d'intérêt nationaux.

La Commission suspend l'aide alimentaire au Vietnam

La Commission européenne, qui avait une première fois proposé, le 4 juillet, de suspendre l'aide alimentaire au Vietnam et de la transférer aux réfugiés indochinois, a confirmé sa décision le 23 juillet à l'intention du conseil des ministres des affaires étrangères de la C.E.E.

Selon la Commission, l'aide alimentaire et financière accordée, par le truchement du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, à l'intention des réfugiés se trouvant dans les pays voisins de l'Indochine, devrait être sensiblement accrue. La Commission a tenu à présenter ces propositions comme des mesures « techniques » ne mettant pas en cause le principe de l'aide au Vietnam.

ACCORD TEXTILE ENTRE LA CHINE ET LA C.E.E. — *La Communauté économique européenne et la Chine sont parvenues, le 18 juillet, à Pékin, à un accord sur les importations par l'Europe de textiles chinois, qui prévoit un doublement des importations de 20 000 à 40 000 tonnes par an).*

La France a toutefois refusé de parapher cet accord, qui devait ensuite être soumis à l'examen des ministres des affaires étrangères de la Communauté. La France s'opposait, en effet, à une clause du traité prévoyant l'importation en Europe de 18 000 tonnes de vêtements par an, et désire limiter ces importations à 14 000 tonnes.

RELATIONS AVEC L'OPEP. — *Cheikh Ahmed Zaki Yamani, ministre saoudien du pétrole et président du groupe « Stratégie » de l'OPEP, s'est entretenu le 30 juin à Londres, à l'invitation du ministre français de l'industrie, avec des représentants de la C.E.E. à propos des problèmes énergétiques.*

L'objet de la réunion était avant tout de permettre aux parties en présence de discuter des récentes mesures arrêtées par l'OPEP à Genève sur les nouveaux prix du pétrole et par les Sept, à Tokyo, sur la réduction de leurs importations d'or noir. Ce dialogue direct s'est terminé sur l'annonce de la décision de l'OPEP d'annuler une rencontre avec la C.E.E. envisagée pour octobre prochain.

M. Guido Brunner, commissaire européen chargé du secteur de l'énergie, a implicitement reconnu la suspension du dialogue avec l'OPEP dans une déclaration remise le 11 juillet à la presse à Bruxelles. Il s'y déclarait, certes, prêt à « tout contact avec qui que ce soit qui le souhaite » *mais ajoutait en même temps dans* « n'importe quelle enceinte ». *Les observateurs en ont conclu que M. Brunner préférait élargir la rencontre aux autres pays en voie de développement consommateurs de pétrole.*

PECHE. — *Une session du conseil des ministres a été consacrée à la pêche le 25 juin à Luxembourg, sous la présidence du ministre français des transports. Elle s'est terminée sans que la Grande-Bretagne ait levé ses réserves en matière de politique de la pêche.*

AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL. — *M. Raffaele Vanni, secrétaire confédéral de l'Union italienne du travail, a été élu, le 28 juin à Bruxelles, président du Conseil économique et social de la C.E.E. Il succède à Mme Fabrizia Baduel Glorioso, qui a démissionné de son poste après avoir été élue au Parlement européen.*

RELATIONS AVEC LE PARLEMENT EUROPEEN. — *M. Lorenzo Natali a été désigné, le 4 juillet, par la Commission pour assurer les relations avec le nouveau Parlement européen élu au suffrage universel direct.*

PREFERENCES GENERALISEES. — *La Commission européenne a proposé, le 5 juillet, que la Chine soit incluse, pour la première fois en 1980, dans les pays qui bénéficient du système des préférences généralisées de la Communauté (destiné à faciliter les exportations des pays du tiers-monde).*

CECA

Vers un relèvement des prix de l'acier

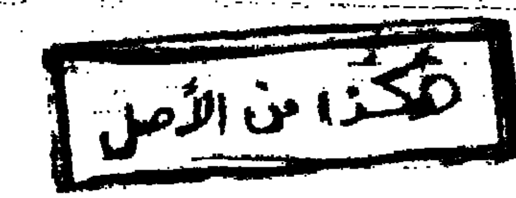
APRES deux années d'application du plan anticrise européen, le moment est venu de dresser un bilan et de mettre à jour le dispositif communautaire. Cela va se faire sur trois plans.

1) Dans l'immédiat, le conseil des ministres a prolongé jusqu'à la fin de l'année, comme le lui demandait la Commission de Bruxelles, les mesures particulières prises concernant l'acier en faveur de certains pays : l'Egypte, la Jordanie, la Syrie, le Liban. En revanche, la règle la plus stricte a été prise concernant le Chili, qui, ayant épuisé son contingent d'exportation de tôles en franchise de droits de douane, devra payer de tels droits sur ses livraisons supplémentaires.

2) D'une façon beaucoup plus générale, la Commission va relever ses barèmes de prix (minimaux ou d'orientation) pour l'acier, à l'automne probablement. Pour trois raisons : les firmes sidérurgiques des Neuf, même si elles vont moins mal, compte tenu du redressement du volume des ventes et des prix de vente, sont encore loin d'avoir retrouver leur prospérité ; une aide communautaire pour majorer leurs recettes sera donc la bienvenue. Ensuite : les coûts de revient des firmes, surtout après les dernières hausses du pétrole et des salaires, se sont alourdies, en un an, de 12 % dans les aciéries intégrées, et de 23 % dans les autres. Enfin, la comparaison avec les prix américains et japonais permet un tel coup de pouce : pour la plupart des spécifications d'acier, les tarifs européens à la grande exportation sont inférieurs aux prix américains et surtout aux barèmes japonais. Un rajustement est d'autant moins périlleux que les Américains et les Nippons ont eux-mêmes tendance, ces dernières semaines, à majorer leurs prix.

Reste à savoir si le marché — affaibli par le fléchissement des perspectives économiques générales consécutif au renchérissement du pétrole — pourra absorber sans difficulté ces hausses. Les dernières indications de conjoncture connues faisaient apparaître un tassement des commandes, revenues au même niveau que l'année précédente, après l'avoir dépassé les mois précédents. La meilleure situation des pays de la CECA était, en effet, compensée par une petite détérioration dans les pays tiers.

3) Troisième inflexion du dispositif initial : le *volet social du plan communautaire* va être mis en œuvre de façon systématique. Le comité consultatif de la CECA, consulté début juillet



sur le sujet, a donné un avis favorable à la quasi-unanimité (trois abstentions seulement). L'objectif de la restructuration de la sidérurgie, indique le comité, est bien de « *restaurer la compétitivité des entreprises afin de sauvegarder un maximum d'emplois* ».

Sur le détail du plan social, le comité consultatif a donné les avis suivants :

● Mise à la retraite anticipée : elles peuvent constituer « *une mesure appropriée à condition qu'elles profitent non seulement aux travailleurs de la sidérurgie dont les emplois sont supprimés, mais aussi à ceux dont la mise en pré-retraite serait propre à faciliter des mutations, et aux travailleurs menacés de licenciements dans les entreprises non sidérurgiques dont l'activité se situe directement dans le prolongement de celle de la sidérurgie* ».

La Commission doit avoir la possibilité d'octroyer une aide non remboursable dans les cas où la différence entre le montant de la retraite anticipée et celui de l'allocation de chômage est faible. Il convient aussi que cela concerne les mesures de restructuration prises depuis le début de 1978.

● Conditions et durée du travail : leur aménagement éventuel encouragé par la CECA ne doit pas diminuer les capacités de négociation des partenaires sociaux. Surtout, il doit « *exercer un effet positif sur l'emploi sans porter atteinte, dès leur application ou à terme, à la compétitivité des entreprises* »

A quelles conditions financières cela est-il possible ? C'est tout le problème des ressources de la CECA.

Budget : une dotation exceptionnelle de 100 millions d'unités de compte

On se souvient que, l'an passé, la Commission européenne avait demandé une majoration substantielle du budget de la CECA pour pouvoir contribuer plus efficacement au soutien — social notamment — de la sidérurgie en crise. Les ministres des Neuf avaient en grande partie refusé ce financement supplémentaire.

M. Davignon a convaincu la Commission de demander une nouvelle fois, pour 1980, une dotation exceptionnelle de 100 millions d'unités de compte, avec, cette fois, de meilleures chances de l'obtenir. D'abord parce que les Neuf — et particulièrement la France — paraissent plus sensibles cette année aux dégâts faits par la conjoncture dans la sidérurgie européenne ; ensuite parce que la victoire remportée en début d'année par le Parlement européen sur le conseil des ministres en matière de budget régional incitera les ministres à se montrer plus prudents, surtout face à un Parlement à qui son élection obtenue au suffrage universel direct a donné un poids politique important.

Charbon : objectif impossible ?

A Tokyo, lors du « sommet » occidental, les Neuf ont renouvelé l'engagement qu'ils avaient pris la semaine précédente à Strasbourg (voir notre dernier numéro) sur les problèmes énergétiques. Dans le cadre d'une limitation à 470 millions de tonnes d'équivalent-pétrole des importations de « brut », ils se sont engagés à accroître leur production de charbon, pour la porter au niveau atteint en 1973 (250 millions de tonnes, soit l'équivalent de 175 millions de tonnes de pétrole) et à développer leurs importations de charbon jusqu'à 57 millions de TEP (au lieu de 26,3 l'an dernier).

Or, pour l'instant, la production minière des Neuf, si elle ne diminue plus, progresse à peine : de 1,5 % pour l'ensemble des cinq premiers mois de cette année. On est loin de l'objectif proposé. Il convient, en outre, de noter que ce léger progrès est dû uniquement à l'Allemagne (+ 5,7 %), l'extraction charbonnière ayant stagné ou baissé (jusqu'à 6,3 % en France) dans tous les autres pays. Les effectifs de mineurs dans la Communauté ont d'ailleurs diminué de 3 % en un an.

LA FRANCE IMPORTE PLUS DE CHARBON QU'ELLE N'EN PRODUIT. — *En 1978, pour la première fois de son histoire, la France a importé plus de houille qu'elle n'en a extrait : 25,59 millions de tonnes (+ 7,6 %) contre 22,40 (— 5,8 %). Ses principaux fournisseurs ont été la R.F.A. (8,50 millions de tonnes, + 22 %), l'Afrique du Sud (6,8 millions de tonnes, + 38 %) et la Pologne (4,6 millions de tonnes, — 6 %), qui ont assuré à elles trois près des quatre cinquièmes du charbon qu'elle a acheté.*

DISPENSE DU RESPECT DES PRIX MINIMA. — *Une vingtaine d'entreprises ont demandé à la Commission européenne à être dispensées de l'obligation de respecter les prix minimaux fixés par Bruxelles pour divers types d'acier, en raison des contrats de livraison à long terme qui les lient à leurs fournisseurs. Il s'agit par type d'acier : pour les relamineurs de produits CECA : Citroën-Froncles, S.A.F.E., Teksid-Fiat, La Magona et Cantieri Metallurgici Italiani ; pour les producteurs à profilés à froid : Brockhaus und Rauch, Lenzen, Theis, Vogelsang et Wickeder Eisen - und Stahlwerk ; pour les producteurs de tubes : Gebr. Bender/Ferndorf et Flender ; enfin, pour les producteurs de larges bandes à chaud : les sociétés sidérurgiques Hainaut-Sambre, Hoesch, Italsider, Krupp, Peine-Salzgitter, Sacilor et Usinor.*

REDRESSEMENT DE LA SIDERURGIE BELGE. — *Les comptes annuels de la sidérurgie belge font état, pour 1978, d'un progrès de la production de 12 % et, pour le premier semestre de 1979, d'environ 10 %. Les ventes aux pays tiers ont augmenté de 20 % en valeur, cependant que les prix se redressaient de 20 % à 50 % selon les qualités.*

AIDE A LA READAPTATION. — *Bruxelles a accordé 6,5 millions d'unités de compte européennes en faveur du personnel touché par les fermetures définitives ou par des réductions d'activités d'aciéries et de charbonnages en Belgique, en République fédérale d'Allemagne et au Royaume-Uni : respectivement, 1,758 million en Belgique, 4,218 en Allemagne et 0,489 au Royaume-Uni.*

SIDERURGISTES ITALIENS SANCTIONNES. — *Cinq forges transalpines ont été sanctionnées pour non-respect des règles de prix du « plan Davignon » : il s'agit : de l'Acciaieria e ferriere vicentine Beltrame, de l'Acciaierie ferriere Alpine, de l'industrie riunite Odolesi (IRO), de la Metalgoi di Gio Vittorio et Cie et de l'Acciaierie Ferrero.*

CREDIT D'INVESTISSEMENT POUR L'ARBED. — *La Commission européenne a investi un crédit de 24 millions d'unités de compte à la société luxembourgeoise, pour le financement de la construction, à Esch-Schifflange, de deux installations de coulée continue. L'une des deux installations, réservée à l'élaboration d'aciers de qualité, coulera une section de 220 mm2 qui passera dans un four d'égalisation et sera dégrossie ensuite au train à billettes existant. La deuxième machine coulera directement des billettes de 100 à 125 mm2, assurant ainsi une production économique de demi-produits de masse.*

AIDE A LA CONSTRUCTION SOCIALE. — *Bruxelles a accordé des prêts à vingt ans et 1 % d'intérêt pour la Construction de cent trente-cinq logements en France, six cent cinquante-sept en Allemagne, onze en Belgique, cent quarante-six au Royaume-Uni et cinq au Luxembourg.*

Parlement européen

Première session après l'élection au suffrage universel direct

LE Parlement européen issu des élections au suffrage universel direct des 8 et 10 juin a tenu sa première session à Strasbourg du 17 au 20 juin. Ses quatre cent dix membres ont surtout consacré leurs débats à régler des questions internes.

Mme Veil (France, candidat de la liste appartenant à la majorité « Union pour la France en Europe ») a été élue président du Parlement au second tour du scrutin. Elle briguait ce poste avec l'accord des libéraux. Les douze vice-présidents ont aussi été élus et le Parlement a constitué ses quinze commissions dont les présidents devaient être élus ultérieurement. En revanche, les parlementaires ont ajourné leur décision à propos d'une proposition qui prévoyait de porter de dix à vingt et un le nombre minimal de parlementaires nécessaires à la formation d'un groupe autonome.

Le seul problème abordé qui n'appartient pas au domaine de la procédure fut celui des réfugiés indochinois : saisie de plusieurs propositions, l'assemblée a finalement approuvé une résolution sur l'aide alimentaire, prévoyant, en outre, l'octroi d'une aide financière supplémentaire équivalant à 5,8 millions de francs prise sur ses crédits prévisionnels ; cette résolution invite la Commission de la Communauté à *fournir au haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.)* une aide supplémentaire équivalent à 29 millions de francs. Elle estime que l'accueil en Europe ne devrait pas faire l'objet de contingentement.

La prochaine session du Parlement se tiendra à Strasbourg du 24 au 28 septembre.

AUTRES ORGANISATIONS POLITIQUES TECHNIQUES ET SOCIALES

Association des nations de l'Asie du Sud-Est

La situation dans la région

LES ministres des affaires étrangères des cinq pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) se sont réunis à Bali les 30 juin et 1er juillet pour examiner la situation dans la région. Dans le communiqué publié à l'issue de leurs travaux, les ministres ont demandé au Vietnam de retirer ses troupes du Kampuchéa. Les ministres des affaires étrangères des Etats-Unis, du Japon, d'Australie, de Nouvelle-Zélande et de l'Irlande (qui assure depuis le 1er juillet la présidence du conseil des ministres de la Communauté économique européenne) s'étaient joints aux travaux de l'ANASE. Le secrétaire d'Etat américain, M. Cyrus Vance, a indiqué notamment que les Etats-Unis accéléreraient leur programme d'aide à l'ANASE, dont il a loué le rôle « *humanitaire et stabilisateur* », et qu'ils « *poursuivraient le renforcement de leur potentiel militaire en Asie, dans le Pacifique et dans l'océan Indien* ».

Conseil de l'Europe

Conférence des ministres de l'éducation

LES ministres de l'éducation des vingt et un Etats membres du Conseil de l'Europe et de la Finlande, ainsi qu'un représentant du Saint-Siège, ont participé à la onzième session de la conférence permanente des ministres européens de l'éducation, qui s'est déroulée à Scheveningen (La Haye) du 11 au 13 juin. Les ministres ont demandé une nouvelle politique globale d'égalité des chances entre les sexes dans laquelle l'éducation jouerait un rôle déterminant. Ils ont reconnu que l'égalité formelle instituée dans l'éducation ne s'était pas encore réellement concrétisée.

Parmi les mesures préconisées figure la discrimination positive, là où c'est possible, de façon à accroître le nombre des femmes admises dans les bastions traditionnellement masculins de l'enseignement ou d'autres professions.

DROITS DE L'HOMME. — *Le gouvernement belge a saisi, le 11 juillet, la Cour européenne des droits de l'homme de l'affaire Van Oosterwijck. A l'origine de celle-ci se trouve une requête que D. Van Oosterwijck a introduite devant la commission européenne des droits de l'homme, en septembre 1976, contre la Belgique.*

Le requérant, ressortissant belge né en 1944, se soumit, de 1969 à 1973 — avec succès — à une thérapeutique chirurgicale et hormonale de conversion sexuelle. Il demanda ensuite la modification, dans les actes d'état civil, des mentions relatives à son sexe, mais en vain : le 7 mai 1974, la cour d'appel de Bruxelles confirma le rejet, par le tribunal de première instance, de la requête formée à cette fin ; elle précisa, en particulier, qu'aucune disposition du droit belge ne permet de tenir compte de changements apportés artificiellement à la morphologie d'un individu, même s'ils correspondent à ses tendances psychiques profondes.

D'après D. Van Oosterwijck, les juridictions belges le placent ainsi dans une situation juridique et administrative intolérable, contraire notamment aux articles 8 (droit au respect de la vie privée), 12 (droit au mariage) et 3 (protection contre les traitements inhumains ou dégradants) de la Convention.

— Au cours de sa cent-trente-neuvième session, à Strasbourg, du 2 au 13 juillet, la commission européenne des droits de l'homme a statué sur la recevabilité de quelque soixante requêtes. Elle a repris l'examen de plusieurs requêtes déjà déclarées recevables et de diverses autres requêtes qui ont été portées à la connaissance des gouvernements mis en cause, afin qu'ils présentent des observations sur leur recevabilité.

Croix-Rouge

Appel en faveur des réfugiés cambodgiens

EN collaboration avec la Croix-Rouge thaï, le Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.) a mis sur pied un programme de secours en faveur des réfugiés cambodgiens installés en Thaïlande : du 14 mai au 8 juin, 170 tonnes de vivres, une tonne de savon, 200 tentes, 6 000 matelas, 23 400 batteries de cuisine, 8 000 pièces de vêtements et du matériel sanitaire ont été distribués, alors qu'une équipe médicale du C.I.C.R. a travaillé quotidiennement sur place.

Dès le 8 juin, cependant, suite à la décision des autorités thaï de reconduire tous les réfugiés au Cambodge, l'action de secours du C.I.C.R. a dû être suspendue. En effet, malgré les interventions du C.I.C.R. auprès du gouvernement de Bangkok, la quasi-totalité des réfugiés a quitté la Thaïlande pour retourner au Cambodge.

Constatant son impossibilité d'agir, la Croix-Rouge a lancé un nouvel appel à la communauté internationale en date du 28 juin demandant que des mesures d'urgence soient prises pour sauver des vies humaines — qu'il s'agisse des réfugiés et victimes du conflit au Cambodge ou des « réfugiés de la mer » qui se voient refuser le droit d'accoster.

En ce qui concerne le conflit au Cambodge, la Croix-Rouge a demandé une nouvelle fois à être autorisée à porter assistance aux 40 000 personnes refoulées de Thaïlande, comme première étape d'un programme d'assistance globale en faveur des victimes dans le pays. Au gouvernement thaï, il serait demandé d'ouvrir les frontières aux réfugiés et d'autoriser la Croix-Rouge à poursuivre son action de secours, tant pour les réfugiés déjà en Thaïlande que pour les nouveaux arrivants.

Pour la sauvegarde des « réfugiés de la mer », la Croix-Rouge demande que soient respectées les dispositions de la convention de Bruxelles de 1910, qui stipule que les navires doivent recueillir les personnes en détresse et les débarquer dans un port.

ACTION AU NICARAGUA. — *Des vols à destination du Nicaragua ont été organisés en juin par le C.I.C.R., en coopération avec la Croix-Rouge américaine, pour acheminer, de Miami à Managua, des vivres et des médicaments.*

OPERATIONS DE RAPATRIEMENT DU BANGLADESH AU PAKISTAN. — *Deux délégués de l'Agence centrale de recherches du C.I.C.R. (A.C.R.) se sont rendus à Dacca à la mi-juin pour effectuer une mission en relation avec le rapatriement au Pakistan de quelque dix-sept mille personnes d'origine biharie qui ont vécu jusqu'à maintenant au Bangladesh. Le premier bateau, affrété par le gouvernement de ce pays, a quitté Chittagong le 22 juin avec mille huit cents personnes à bord. Les autres rapatriements auront lieu par voies maritime et aérienne d'ici au mois de décembre.*

ACTION AU TCHAD. — *Au début du mois de juin, le C.I.C.R. a obtenu l'accord officiel des autorités tchadiennes pour organiser le transfert vers le sud du pays des familles de prisonniers de guerre et d'un certain nombre d'internés civils, détenus depuis fin 1977 dans les territoires du nord contrôlés par le Frolinat. Cette opération porte au total sur un millier de personnes.*

RAPATRIEMENT DE PRISONNIERS CHINOIS ET VIETNAMIENS. — *La cinquième et dernière opération de rapatriement des prisonniers chinois et vietnamiens s'est déroulée le 22 juin sous les auspices des sociétés nationales de la Croix-Rouge des pays respectifs et en présence des délégués du C.I.C.R. de part et d'autre. Elle a porté sur trois cent cinquante-quatre prisonniers vietnamiens et cinquante-cinq prisonniers chinois. Du 21 mai au 22 juin, en cinq opérations, mille six cent trente-six prisonniers vietnamiens et deux cent trente-huit prisonniers chinois au total ont ainsi pu rentrer dans leurs foyers.*

APPEL POUR L'ACTION EN AFRIQUE. — *Le C.I.C.R. a lancé, au début du mois de juin, un nouvel appel aux gouvernements et sociétés nationales de la Croix-Rouge, afin de trouver le soutien matériel et financier nécessaire à la poursuite de ses activités de protection et d'assistance en faveur des victimes des conflits en Afrique. Cet appel, prévu pour couvrir la période du 1er juin au 31 décembre 1979, porte sur 35,8 millions de francs suisses, ce qui représente un engagement de quelque 5 millions par mois.*

ACTIVITES EN ZIMBABWE-RHODESIE. — *Entre novembre 1978 et mai 1979, la délégation du C.I.C.R. en Zimbabwe-Rhodésie a secouru cinquante mille personnes chaque mois par des distributions de vivres, de vêtements et de couvertures, représentant une valeur globale de plus de 1 million de francs suisses.*

Ligue des Etats arabes

Session du conseil à Tunis

LE conseil des ministres de la Ligue des Etats arabes a tenu, le 28 juin, sa première réunion à Tunis, nouveau siège de l'organisation (la décision de transférer temporairement le siège de la Ligue du Caire à Tunis — de même que la suspension de l'Egypte de l'Organisation panarabe — avait été prises par la majorité des pays arabes réunis à Bagdad à la suite de la signature du traité israélo-égyptien.

Le conseil a décidé de proroger de six mois le mandat de la Force arabe de dissuasion au Liban, qui devait expirer ce mois-ci, et a recommandé à ses membres de poursuivre les démarches entreprises auprès du gouvernement canadien en vue de l'inciter à revenir sur son intention de transférer son ambassade de Tel-Aviv à Jérusalem. Il a d'autre part dénoncé les agressions israéliennes contre le Sud-Liban et les camps palestiniens depuis les accords de Camp David.

Si la partie administrative et financière du rapport du « comité des Six » chargé d'appliquer les décisions de la conférence de Bagdad sur le transfert du siège de la Ligue du Caire à Tunis a été adoptée, l'examen de la partie relative aux affaires économiques a été reporté à la prochaine session prévue pour septembre.

Le conseil a élu à l'unanimité M. Chedli Klibi (Tunisie) au poste de secrétaire général de la Ligue, en remplacement de M. Mahmoud Riad, démissionnaire.

Organisation de l'unité africaine

La seizième conférence demande l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

LA seizième conférence ordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.) s'est réunie à Monrovia (Libéria) du 17 au 21 juillet dernier. Quarante-huit pays étaient représentés : la participation de l'Egypte n'a pas été mise en cause, à la différence de celle du Tchad, dont la délégation n'a pas été admise à siéger.

Cinq problèmes ont fait l'objet de résolutions : à la majorité des deux tiers, la conférence a recommandé la cessation des hostilités au Sahara occidental et l'organisation d'un référendum sur l'indépendance ou le maintien du *statu quo*. S'agissant des droits de l'homme, elle a décidé de la convocation d'une réunion d'experts appelés à rédiger un projet de charte africaine. Par ailleurs, condamnant la Grande-Bretagne et les Etats-Unis pour leur politique de rapprochement avec le régime de Salisbury, elle a reconnu le Front patriotique comme représentant unique du peuple du Zimbabwe et souhaité qu'une aide renforcée lui soit apportée. Sur le Proche-Orient, la conférence s'est opposée à tout accord partiel et a exprimé son soutien à la lutte du peuple palestinien dirigée par l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.). Elle a enfin confirmé la création d'une agence panafricaine de presse dont Dakar sera le siège. La prochaine réunion au sommet de l'O.U.A. se tiendra au Sierra-Leone au mois de juillet 1980.

Union de l'Europe occidentale

A la vingt-cinquième session de l'assemblée : l'U.E.O. et la C.E.E.

L'UNION de l'Europe occidentale (U.E.O.) a tenu sa vingt-cinquième session ordinaire à Paris du 18 au 22 juin. Rappelant sa compétence exclusive en matière de défense. Dans cet esprit, elle a repoussé une recommandation qui préconisait l' « *insertion de l'U.E.O. dans le cadre de la Communauté européenne dont les compétences s'étendraient aux politiques étrangère et de défense* ». L'assemblée a, d'autre part, adopté à l'unanimité un rapport sur les bases industrielles de la sécurité en Europe, invitant à « *rechercher des formules « cadre » de coopération durable entre les pays membres par la constitution de groupements industriels permanents* ». D'autres recommandations insistent sur la nécessité d'échanger des informations sur l'armement, de synchroniser les programmes, et de limiter les exportations, surtout dans « *les régions où la paix est menacée* ».

● AGENCE SPATIALE EUROPEENNE. — *Une nouvelle étape du programme Spacelab a été franchie avec la signature, le 5 juillet, entre l'Agence spatiale européenne (ASE) et la société Erno (Allemagne occidentale), d'une part, et l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace (NASA) et l'ASE, d'autre part, de deux contrats autorisant la commande des matériaux et composants à long cycle d'approvisionnements pour la construction d'une seconde unité de vol du Spacelab.*

Cette seconde unité de vol est destinée à la NASA qui, conformément au mémorandum d'accord conclu en 1973 avec l'Agence, s'était engagée à commander au moins un modèle de vol du laboratoire spatial européen. Les éléments du Spacelab, dont la NASA se rend acquéreur, seront livrés progressivement au cours de la période 1982-1983.

● ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE. — *L'Association internationale des parlementaires de langue française (A.I.P.L.F.) a tenu, en juillet à Genève, sa dixième assemblée générale. L'A.I.P.L.F. avait à son ordre du jour le problème des travailleurs migrants et l'étude des normes internationales du travail ratifiées par les Parlements francophones ainsi que le fonctionnement du GATT, les soins de santé primaires auxquels s'attache particulièrement l'Organisation mondiale de la santé, le rôle de l'Union internationale des télécommunications, et le fonctionnement de l'Organisation internationale de la propriété intellectuelle (O.M.P.I.), notamment dans le domaine des droits d'auteurs.*

● COMMISSION EUROPEENNE DE L'AVIATION CIVILE. — *Des représentants des Etats-Unis et des autorités des Etats membres de la Commission européenne de l'aviation civile (C.E.A.C.) se sont rencontrés à Paris, le 25 juin, et à Washington, le 3 juillet, pour discuter du désir des Etats membres de la Commission de reprendre d'urgence l'exploitation du DC-10 vers les Etats-Unis et d'autres aspects du maintien au sol de cet appareil par les Etats-Unis. Le 3 juillet, les deux délégations ont de nouveau fait le point de l'enquête technique en cours aux Etats-Unis, mais il n'a pas été possible d'obtenir d'indication sur la date probable à laquelle cette enquête pourrait être close. Une discussion approfondie a eu lieu sur les aspects juridiques de la reprise de l'exploitation du DC-10 vers les Etats-Unis par les compagnies européennes. Le président de la C.E.A.C., M. E. Willoch, a déclaré à l'issue de la réunion que les Etats-Unis* « ont une obligation juridique, aux termes de la convention de Chicago sur l'aviation civile internationale aussi bien qu'en vertu de leurs accords bilatéraux avec les Etats membres de la C.E.A.C., d'autoriser les transporteurs européens à reprendre l'exploitation du DC-10 vers les Etats-Unis ».

● COMMISSION DU PACIFIQUE SUD. — *La promotion de la culture océanienne a été au centre des débats de deux réunions régionales, organisées à Port-Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée) par la Commission du Pacifique sud (C.P.S.) : un colloque sur la préservation des arts traditionnels vivants en Océanie, également patronné par l'UNESCO et qui s'est tenue du 2 au 4 juillet ; la session, les 5 et 6 juillet, du conseil du Festival des arts du Pacifique sud, consacrée à l'organisation du troisième Festival des arts du Pacifique sud qui se déroulera en Papouasie-Nouvelle-Guinée vers le milieu de 1980.*

— M. Young Vivian (Niue) a succédé le 30 juin à M. E. Macu Salato au poste de secrétaire général de la C.P.S. M. Salato (Fidji) était en poste depuis 1975.

— La huitième conférence régionale des directeurs des services de santé de la C.P.S., qui s'est tenue à Apia (Samoa occidental), du 11 au 15 juin, a adopté un certain nombre de recommandations destinées à améliorer la santé des insulaires d'Océanie.

● CONSEIL DE L'ANZUS. — *A l'issue d'une réunion du Conseil de l'Anzus à Canberra, du 3 au 5 juillet, les ministres des trois pays membres (Australie, Nouvelle-Zélande et Etats-Unis) ont publié une déclaration commune mettant en garde le Vietnam à propos de sa politique et de l'exode massif des réfugiés vietnamiens. Auparavant, les membres du Conseil avaient rencontré à Bali (Indonésie) des représentants de l'Association de l'Asie du Sud-Est (ANASE) pour traiter avec eux de la même question.*

● ORGANISATION COMMUNE AFRICAINE ET MAURICIENNE. — *Le communiqué final, publié le 27 juin à l'issue du dixième « sommet » de l'Organisation commune africaine et mauricienne (OCAM), à Cotonou, indique que l'organisation a été « vivement émue » par les exécutions perpétrées la veille au Ghana. Les participants à la réunion de Cotonou ont appelé les nouveaux dirigeants ghanéens à* « faire preuve de clémence ». *L'OCAM a, par ailleurs, décidé d'émanciper totalement deux des seize entreprises communes de l'Organisation : la compagnie Air Afrique et l'Union africaine des postes et télécommunications (U.A.P.T.), créées en 1961.*

● ORGANISATION EUROPEENNE POUR LA RECHERCHE NUCLEAIRE. — *Au cours de sa soixante-troisième session à Genève, les 21 et 22 juin, le conseil de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) a accepté une estimation ferme de 588 millions de francs suisses pour le budget de 1980.*

● ORGANISATION INTERNATIONALE DE PROTECTION CIVILE. — *La troisième conférence internationale sur la médecine de catastrophe, organisée conjointement par l'Organisation internationale de protection civile (O.I.P.C.), la Société internationale de médecine de catastrophe et le Club de Mayence pour la propagation de la médecine d'urgence et des soins intensifs, et qui s'est déroulée du 6 au 10 avril dernier à Monte-Carlo, a été consacrée principalement aux secours en milieu aquatique.*

● ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME. — *L'Organisation mondiale du tourisme (O.M.T.) a organisé, à Madrid (Espagne), du 25 au 28 juin, deux consultations sur la préparation de la conférence mondiale sur le tourisme, qui aura lieu à Manille (Philippines), en septembre 1980 ; l'une de ces consultations réunissait les représentants d'organisations intergouvernementales, l'autre ceux d'organisations non gouvernementales.*

● *ORGANISATION DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD.* — *Le général Alexander Haig a remis, le 29 juin, au général Bernard Rogers, le commandement suprême des forces militaires de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN), qu'il exerçait depuis le 16 septembre 1974.*

LE MONDE DIPLOMATIQUE

INTERROGATIONS

La défaite travestie en liberté

Par HENRI GOBARD *

TOUT comme la paix est une vacance instable entre deux guerres, la démocratie n'est qu'un régime transitoire entre un Etat qui se résigne et un pouvoir qui se dérobe.

Nous commençons à percevoir enfin les signes innombrables d'une *résignation d'Etat* qui choisit le suicide comme une solution, tout en le présentant comme un droit, bien sûr imprescriptible ; car il est toujours temps de disparaître, même après plusieurs siècles de culture.

De même qu'il s'est trouvé des philosophes comme G. Canguilhem, et des politiques comme le sénateur H. Caillavet pour justifier « *le droit à la mort* » au nom de la qualité de la vie, de même il se trouve des ethnologues pour justifier « *le droit au déracinement* », baptisé « mondialisme » ou « supranationalité », selon les circonstances.

Or ce qui est en question en cette fin du vingtième siècle, c'est l'existence même de toutes les cultures du monde. En effet, chaque culture s'est constituée en fonction de valeurs esthétiques, éthiques, écologiques et politiques, où les économies étaient au service de la communauté.

AUJOURD'HUI, le cancer économiciste est en train de détruire toutes les communautés de la terre au nom de la rentabilité mondialiste. En effet, du strict point de vue financier, il est plus avantageux d'imprimer un journal de propagande en une seule langue que d'être obligé de faire traduire la propagande mondialiste en plus d'une centaine de langues, sans compter les dialectes. De même, il est plus facile et plus rentable de vendre les mêmes produits sous la même étiquette rédigée dans une même langue que de s'astreindre à présenter le même produit sous des emballages différents.

Enfin, il serait plus facile d'obtenir la *mobilité totale de la main-d'œuvre mondiale* si les écoles n'enseignaient plus que la seule langue rentable dans le régime libéral, la « *lingua del pane* », comme disent les Italiens — l'anglais des Etats-Unis qui, par son extension sur la planète, deviendra le nouveau pidgin de l'Europe et bientôt du monde : on n'arrête pas le progrès.

Ce processus est en voie de développement dans les esprits, sinon déjà dans les faits, les lois, les règlements ou les routines.

La récente polémique sur le principe du maintien ou de la disparition de la deuxième langue vivante n'est que le symptôme d'un mal bien plus profond et qu'il faut appeler par son nom scientifique : le *processus* de *dédifférenciation*. La dédifférenciation est un mécanisme qui obéit à la loi de l'entropie et qui aboutit à la déculturation, contrairement au processus inverse qui, lui, est néguentropique et transforme les contacts interculturels en processus d'acculturation.

On trouvera dans l'œuvre incontournable de G. Devereux (1) la première analyse de la crise du monde moderne en termes d'ethnopsychiatrie et de conflits culturels : *le lecteur s'y reportera*, car, dans un sens hégélien, l'ethnopsychanalyse a dépassé la psychanalyse et permet d'aborder le politique comme une péripétie d'une histoire culturelle, et non pas comme le sous-produit d'une fatalité économique et industrielle.

POUR comprendre la menace de dissolution totale qui plane sur les cultures de tous les peuples, il faut d'abord re naître la mort quand elle se travestit en liberté.

Ainsi la fameuse Déclaration des droits de l'homme — d'inspiration américaine, et soutenue dès 1787 par la Société gallo-américaine fondée par le girondin Brissot et le banquier genevois *Clavière* — ne proposait qu'une liberté abstraite à un homme abstrait, prototype du clochard socio-culturel, membre futur des partis de masse.

Comme la révolution française, soutenue par l'ambassadeur des Etats-Unis à Paris, Benjamin Franklin, aurait pris un visage moins sanguinaire si, au lieu des droits de l'homme en général, elle avait proclamé les droits des hommes tels qu'ils sont ! Les droits des Vendéens, par exemple, les droits des Corses, au lieu du droit de la Terreur et de la guillotine.

Prendre un Breton et le réduire à n'être plus qu'un *homme* abstrait, une catégorie juridique, c'est effectivement le déraciner, l'isoler, faire de lui un manœuvre interchangeable, transportable n'importe où et sans défense, sans amis, sans passé, sans avenir, sans personne qui dise : il est des nôtres. Non seulement on nous a privés de notre appartenance culturelle, mais on nous a présenté cette *mutilation* comme *un* progrès. On vous coupe les jambes et on vous offre des béquilles juridiques pour marcher.

L'histoire, depuis deux siècles, nous montre que les révoltes et les guerres ne se sont jamais faites au nom d'un idéal abstrait, mais pour défendre une réalité concrète : le droit de vivre avec les siens, *le droit d'appartenance, le droit de l'homme* culturel, le droit des ethnies.

C'est le dernier combat qui donne un sens à notre vie — cette découverte de la spécificité des cultures et même de la reconnaissance des incompatibilités. N'oublions pas que *c'est l'expérience de l'amour universel* qui a causé le plus grand nombre de morts, au nom de l'éternel syllogisme : « *Je t'aime, or tu ne m'aimes pas, donc je te tue.* »

CE que le mondialisme nous propose aujourd'hui, ce n'est pas l'américanisation, comme on le croit souvent, mais d'abord la déculturation par asphyxie culturelle et ensuite la clochardisation mondiale par consommation obligatoire des surplus américains — comme on le voit déjà sur nos télévisions et sur les corps des êtres *humains* avancés boudinés dans les mêmes « blue-jeans » de Dunkerque à... *San Francisco*.

Les Européens qui se sont dérangés pour participer à l'élection de l'Assemblée européenne se sont-ils avisés que, pour voter, il leur fallait d'abord passer par l'isoloir ? Quel symbole et quel aveu ! Tout électeur est préalablement un isolé et c'est dans une solitude totale qu'il aura le droit de choisir entre quelques bandes qui, elles, se connaissent fort bien, jusqu'au quatre-vingt-unième. Chacun pour soi, tout seul avec *son petit bulletin dans sa petite enveloppe* qu'on jettera en silence dans l'urne funéraire des peuples qu'on fait taire en les faisant voter. Non, l'Europe n'est pas réductible à la somme des isolés qui votent pour choisir quelques élus d'un vieux panier de crabes.

Il n'y a qu'une Europe, c'est l'Europe des patries. Chaque Etat ferait bien de s'en aviser sous peine d'être balayé par un super-Etat qui ferait de nos rois, présidents *et chanceliers de simples gouverneurs des* Etats-Finis d'Europe.

On nous a proposé un nouveau « patriotisme européen » après avoir tout fait pour détruire le patriotisme des nations. Mais qu'est-ce donc que le patriotisme, sinon la référence aux pères, donc la reconnaissance d'une appartenance naturelle et non pas d'un agrégat constitué pour des raisons économiques, géographiques *ou* administratives ?

La France de 1914 croyait encore à l'Alsace et l'a payé d'un million cinq cent mille morts. La Troisième République ayant réduit l'Alsace à deux départements, l'effondrement de 1940 a jeté sur les routes de l'exode des Alsaciens qui se souviennent encore du prix que *les habitants* des départements de l'intérieur faisaient payer pour un verre d'eau (2)... Voilà ce qui arrive lorsque l'Etat n'est plus qu'un système administratif qui transforme délibérément les provinces en départements, les villes en zone urbaine et les villages en désert. Voilà ce qui arrive quand les peuples ne forment plus qu'une masse.

Les peuples ne s'additionnent pas comme des chiffres de statistiques, car chacun d'eux est unique dans sa langue comme dans sa religion. Citons l'inépuisable Nietzsche : « *Dès que les dieux perdent leur caractère particulier, ils meurent, et les peuples avec eux. Plus une nation est forte et plus fortement se distingue son dieu.* »

Quel est donc notre dieu ? L'euro-abstention a bien montré que l'Europe n'a pas d'âme, car on ne peut créer le nouveau citoyen d'Europe à partir d'une masse de Zéropéens culpabilisés dans leur appartenance *nationale ; depuis un demi-siècle,* l'économisme investit les nations pour en faire des marchés et change les ministres en représentants de commerce sous les ordres d'un président-directeur général expert en analyses financières.

IL semble que nous nous préparions à une dernière défaite, comme à l'époque où l'on chantait : « *Tout va très bien, Madame la marquise...* » Nous n'avons pas encore compris aujourd'hui que peu à peu nous n'avions plus d'appartenance — plus de vérité qui soit la nôtre. Nous aurions pu apprendre de Dostoïevski que « *si un grand peuple ne croit pas qu'en lui seul se trouve la vérité, s'il ne se croit pas seul appelé à ressusciter et à sauver l'univers par sa vérité, il cesse immédiatement d'être un grand peuple pour devenir une matière ethnographique* ».

L'avertissement est d'autant plus remarquable qu'il a été repris par Nietzsche : « *Le degré de la force de volonté se mesure au degré jusqu'où l'on peut se dispenser du sens dans les choses, jusqu'où l'on supporte de vivre dans un monde dépourvu de sens : parce qu'on est capable d'organiser soi-même un petit fragment du monde.* » Ce *que Nietzsche omet de dire, c'est que* cette capacité axiophorique est destinée à une communauté, comme une église à ses fidèles.

L'accueil des Polonais à Jean-Paul II est le signe d'un ralliement culturel qui marque chacun comme catholique polonais au moment où certains catholiques romains cherchent à perdre leur spécificité en se fondant dans un œcuménisme chrétien de type mondialiste. Il sera désormais plus *difficile d'emprisonner un Polonais, croyant* ou pas. Les Polonais pourront désormais se sentir Polonais de droit divin, et la joie de ce peuple qui a tant souffert est un signe de santé.

Mais quel effet aurait eu un pape *français* ? Qu'est-ce que la France aujourd'hui ? Y a-t-il donc un droit des ethnies, qui reconnaisse la légitimité de l'identité culturelle des Bretons, des Alsaciens, des Basques, des Corses, des Flamands et des Occitans ? *Combien de temps nous faudra-t-il* attendre pour qu'on admette enfin que la France réelle, c'est la France des Frances ?

LE *monde résistera toujours à l'uniformisation*, d'où qu'elle vienne, car la culture, comme la vie, c'est l'ensemble des forces qui résistent à la mort. C'est ce que le tiers-monde a bien compris chaque fois qu'il subordonne l'économique au culturel, c'est ce que les Etats-Unis sont obligés de reconnaître sur leur propre territoire, avec la faillite de l'idéologie du « *melting pot* » analysée par Thomas Molnar (3). C'est ce que les partis de gauche sont enfin prêts à *reconnaître* : on peut être breton et socialiste, à moins qu'on ne soit d'abord socialiste et accessoirement breton... C'est un autre problème, auquel l'avenir immédiat, à défaut de solution, devra apporter une réponse.

En aucun cas cette réponse ne devra se traduire en termes de rapports quantitatifs majorité/minorités — puisque nous sommes tous minoritaires, même la France.

Comparons la population des Etats-Unis avec *la nôtre : les Français* font à peine 25 %, mais par rapport à la Chine, nous atteignons tout juste la fameuse barre des 5 %, tandis que le grand-duché du Luxembourg comporte autant d'habitants que le tirage moyen du journal *le Monde* a d'exemplaires — moins de 1 % de la population française.

Le droit des ethnies est irréductible à la moulinette électorale. Quel pourcentage a représenté *la véritable résistance en* France ? Et cette résistance n'était-elle pas fondée sur le droit des ethnies ? Les régimes totalitaires ne se sont-ils pas installés grâce à des majorités de plus en plus massives ? La loi du nombre, c'est la loi des insectes, mais la démocratie n'est pas la termitière ni le supermarché. La véritable démocratie n'est pas la démocratie électorale, mais la démocratie culturelle fondée sur les valeurs et où l'économie est, en dernière analyse, subordonnée à l'axionomie.

Le secret de la revendication culturelle, c'est qu'elle permet d'avancer dans la crise occidentale en découvrant l'ennemi introuvable. En effet, il est plus facile d'affronter un adversaire qu'on peut définir que de se battre seul contre des forces *innombrables*. Tant que le chômeur de la sidérurgie restera un Lorrain, il pourra résister et reconstruire son destin, tandis qu'un chômeur sans ethnie n'est plus qu'un pion qu'on déplace *ou* qu'on jette. Le concept étonnant de « supranationalité » pourra-t-il s'appliquer aux chômeurs ? Deviendrons-nous des chômeurs supranationaux ? Et si c'est être « passéiste » que de s'affirmer Breton ou Corse, si c'est être « chauvin » de *s'affirmer Français*, pourquoi rester Européen ?

L'EUROPE des Six devient enfin l'Europe des Dix en attendant celle *des Trente-Six et son intégration multinationale totale et usaïque*. Cette intégration est d'ailleurs déjà en bonne voie, puisque les Anglais aussi doivent se soumettre à la culture usaïque. Comme l'explique le romancier Anthony Burgess, auteur d'*Orange mécanique*, leurs acteurs sont obligés de changer d'accent, car leur prononciation trop anglaise « agace » les oreilles américaines ; il leur faut donc prendre l'accent « moyen-atlantique » *(mid-Atlantic accent)* pour pouvoir être exportables (4).

Si les Anglais eux-mêmes doivent renoncer à leur singularité, on peut s'expliquer que les Français et les Allemands se félicitent de se comprendre enfin... en anglais, tandis qu'un sociologue italien, Francesco Alberoni se demande, en première page du *Corriere della Sera*, si la langue italienne ne doit pas être considérée comme un simple « *dialecte européen* ».

Cette prise de position, que le Pentagone n'exigeait pas encore, n'a suscité que des critiques de détail ; il semblerait qu'une certaine intelligentsia universitaire soit prête à considérer l'anglais d'Amérique comme la seule langue de l'Europe... Pourquoi cette apathie *culturelle généralisée* ? Les conflits actuels démontrent que la seconde guerre mondiale n'en finit pas d'agoniser, comme les victimes d'Hiroshima aujourd'hui. Après la défaite militaire, politique et économique, nous sommes maintenant en train de découvrir notre défaite culturelle, travestie en liberté.

Si notre langue, notre musique, nos films, nos chansons mêmes, nos vêtements, nos modèles, si tout nous vient, depuis quarante ans, d'*Amérique, alors on peut se demander* : que sommes-nous donc devenus ? Quelle est notre appartenance culturelle ? Sommes-nous des Zéropéens en voie de sous-développement démographique ?

MAIS déjà la croissance cancéreuse de zones urbaines a détruit les villes, et la civilisation industrielle n'offre rien qu'une fuite permanente de résidence *principale en résidence secondaire* à des automobilistes sans foyer qui ont besoin d'essence pour donner un sens à leur pauvre existence.

Ainsi, peu à peu nous voyons se dessiner le fantôme du dernier homme européen : sans travail, sans maison, sans patrie, sans femme et sans enfant, avec un chien quand même pour se sentir encore humain. Si nous voulons revivre, nous devons retrouver notre histoire pour inventer notre avenir. Le droit *des ethnies n'est pas* une revendication passéiste visant on ne sait quelle « reproduction » sociale ; nous sommes précisément dans un système qui ne se reproduit plus.

Le droit des ethnies est l'enjeu de la dernière guerre encore pensable, la guerre culturelle. Après quoi, il n'y aura même plus besoin de barbares pour nous détruire : nous l'aurons fait nous-mêmes.

* Sociolinguiste. Auteur de *l'Aliénation linguistique*, Flammarion, et de la *Guerre culturelle*, Copernic.

(1) G. Devereux, *Essais d'ethnopsychiatrie générale*, Gallimard. Cf. aussi *Ethnopsychanalyste complémentariste*, Flammarion.
(2) Cf. M. Jobert, *Mémoires d'avenir*, Editions de poche.
(3) T. Molnar, *Le modèle défiguré*, PUF.
(4) A. Burgess, *Language made plain*, Fontana édit.

Dans ce numéro :

Le numéro du « Monde diplomatique » de juillet 1979 a été tiré à 112 000 exemplaires.

